Rapport Annuel 2017



Voir le futur. Réaliser l'avenir.

Lettre du président du conseil



J'ai le plaisir de m'adresser à vous à titre de président du conseil d'administration du Groupe TMX pour vous parler de l'année 2017 riche en événements au sein de l'entreprise.

En 2017, votre conseil d'administration a travaillé en étroite collaboration avec la direction afin de conclure l'acquisition de Trayport. Comme vous le savez sans doute, Trayport est maintenant un actif important pour le Groupe TMX et contribuera à la mise en œuvre de notre stratégie à plusieurs égards. Cette acquisition a pour effet d'accélérer l'expansion mondiale de notre entreprise, d'augmenter la part de notre chiffre d'affaires provenant de sources récurrentes, d'enrichir considérablement notre portefeuille de produits et de générer immédiatement une augmentation de notre résultat. Je vous invite à lire l'information sur Trayport dans le présent rapport.

Nous sommes tournés vers l'avenir et persuadés que le Groupe TMX est extrêmement bien positionné pour enregistrer une croissance à long terme et pour offrir à ses clients du monde entier une vaste gamme de produits et de services. Je tiens à remercier tous nos clients et toutes nos parties prenantes non seulement pour leur soutien, mais aussi pour leur collaboration nous permettant d'établir des relations de travail toujours plus solides.

J'en profite également pour souligner l'apport de quatre administrateurs, Denyse Chicoyne, Jeffrey Heath, Peter Pontikes et Anthony Walsh, qui partiront à la retraite cette année. J'ai personnellement été ravi de travailler avec chacun d'entre eux et je les remercie pour leur précieuse contribution au conseil d'administration.

Au nom du conseil, je souhaite remercier tout spécialement nos employés pour leur engagement constant dans la transformation accélérée du Groupe TMX. En terminant, j'aimerais exprimer toute ma gratitude envers nos actionnaires pour leur soutien alors que nous jetons les fondements d'un avenir florissant.

Charles Winograd

Président du conseil d'administration Groupe TMX Limitée 16 mars 2018

Charle Ulungias

Lettre du chef de la direction



L'année 2017 a été une année de transformation pour TMX. Nos résultats reflètent une croissance pour certains éléments fondamentaux de nos activités, notamment la formation de capital, ainsi que les avantages éloquents de notre grande rigueur à l'égard de la gestion des coûts.

En nous appuyant sur les fondements solides de notre modèle d'affaires, nous avons continué à réaliser de grands progrès dans le cadre du projet de transformation entrepris il y a près de trois ans et demi. Nous avons accéléré notre évolution pour passer d'une société de portefeuille d'actifs à un fournisseur de solutions axé sur la clientèle, tout en élargissant notre empreinte à l'échelle mondiale et en renforçant notre position concurrentielle. Cette démarche sera déterminante pour l'avenir de notre entreprise. Le travail que nous accomplissons avec une précision chirurgicale pour bâtir l'organisation TMX de l'avenir a contribué à faire de TMX un véritable acteur mondial.

L'acquisition de Trayport

Même si la transformation n'est pas encore terminée, on peut dire que nous avons pratiquement déplacé des montagnes l'année dernière! L'événement marquant de 2017 dont on se souviendra est en effet l'acquisition de Trayport, société londonienne et chef de file mondial à titre de fournisseur de solutions technologiques et logicielles pour les négociateurs, courtiers et bourses de produits énergétiques. Trayport apporte à TMX tout un nouveau secteur technologique éprouvé et rentable en matière de données et d'analyse, ainsi qu'une équipe de gens talentueux. Au fur et à mesure que nous approfondissons nos connaissances de ce secteur, nous sommes très enthousiastes devant les possibilités de croissance générées par la combinaison de nos actifs et de notre savoir-faire. Cette priorité clé nous guidera en 2018 pour explorer les facons de mettre en valeur les compétences de Trayport en vue d'innover au sein de tous nos marchés et de nouveaux créneaux géographiques.

L'acquisition de Trayport a eu un effet immédiat, contribuant à renforcer notre secteur de Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse. D'ailleurs, les produits pro forma sont passés d'environ 25 % en 2016 (excluant TMX Atrium, Razor et

BOX) à environ 36 % en 2017 (excluant TMX Atrium, NGX et Shorcan Energy, mais incluant Trayport). Au même titre, nous avons considérablement diversifié nos sources de revenus; les produits récurrents non liés à des opérations représentent environ 52 % du chiffre d'affaires en 2017, comparativement à environ 40 % en 2016.

Sur le plan des affaires, l'acquisition de Trayport, plus important réseau de négociation européen dans le secteur de l'énergie et plateforme technologique de premier plan en matière de données et d'analyse, permet d'accroître notre rayonnement mondial et de fournir des occasions de ventes croisées à nos équipes de formation de capital, de négociation et de compensation.

Tournés vers l'avenir

L'intensification de la présence mondiale de TMX constitue une autre priorité clé en 2018. Les bons coups réalisés en 2017 continuent d'alimenter nos campagnes cette année. La formation de capital est une fonction de base que nous exécutons au cœur des marchés canadiens et de l'économie canadienne. Nous cherchons sans cesse des solutions complètes pour servir nos clients à toutes les étapes de leur développement, allant d'une société désireuse d'accéder à du capital de risque public jusqu'à une société à grande capitalisation établie ici, au Canada, ou partout dans le monde.

Le nombre total de premiers appels publics à l'épargne (PAPE) ainsi que les montants réunis ont connu une augmentation importante en 2017 par rapport à l'année précédente. Le secteur technologique a continué à prospérer. En fait, 2017 a été l'une des meilleures années jamais enregistrées pour ce qui est des nouvelles inscriptions de sociétés d'innovation : 35 nouvelles sociétés, dont six de l'extérieur du Canada. Nous avons pu observer une grande diversité parmi ces 35 sociétés couvrant les secteurs des sciences de la vie, des technologies propres et des technologies.

Les produits dérivés représentent un autre important secteur de croissance pour nous à l'échelle mondiale. En l'occurrence, à la Bourse de Montréal, une des priorités clés en 2018 porte sur le lancement des heures de négociation prolongées, une mesure permettant d'accentuer l'attrait de notre marché et d'augmenter l'exposition des investisseurs étrangers aux produits dérivés canadiens de référence. Si l'on se fie à l'expérience d'autres bourses qui ont prolongé les périodes de négociation, on peut s'attendre à ce que cette mesure contribue à une hausse des volumes au fil du temps.

TMX est aujourd'hui un chef de file des initiatives dans le domaine des chaînes de blocs susceptibles de révolutionner et de stimuler nos activités actuelles et l'ensemble du secteur boursier. Nous travaillons sans relâche à de nouveaux projets de croissance jumelant les perspectives des technologies numériques à une approche intégrée axée sur l'expérience client. Nous voulons interpeler davantage nos clients et améliorer les services que

nous leur offrons de sorte qu'ils puissent tirer profit de nos solutions au maximum.

En 2018, TMX est résolument tourné vers l'avenir. Nous mettons au point de nouvelles solutions de données de marché et d'analyse et créons des capacités de négociation couvrant de multiples catégories d'actifs qui nous permettent de déployer des technologies de pointe comme les chaînes de blocs, l'intelligence artificielle et l'apprentissage machine.

Je me ferai un plaisir de vous faire part de nos progrès après la publication de nos résultats du premier trimestre.

Louis V. Eccleston

Chef de la direction Groupe TMX 16 mars 2018

Discussion et analyse de la direction

Groupe TMX Limitée

RAPPORT DE GESTION

Le 12 février 2018

Le présent rapport de gestion de Groupe TMX Limitée (le « Groupe TMX ») vise à vous permettre d'évaluer notre situation financière et les changements importants qui s'y sont produits ainsi que notre performance financière, notamment nos liquidités et nos ressources en capital, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2017, comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2016. Le rapport de gestion doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés annuels audités de 2017 établis au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date (les « états financiers »).

Nos états financiers et le présent rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») et peuvent être consultés au www.tmx.com et au www.sedar.com. Les mesures financières comprises dans ce rapport de gestion sont fondées sur des états financiers qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (I'« IASB »), sauf indication contraire. Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'information financière adoptée au cours de l'exercice à l'étude.

D'autres informations au sujet du Groupe TMX, y compris la notice annuelle, sont disponibles au www.tmx.com et au www.sedar.com. Ce rapport de gestion ne reprend pas les renseignements figurant dans notre site Web.

Structure du rapport de gestion

Notre rapport de gestion comporte les principales rubriques suivantes :

- Mission, vision et stratégie d'entreprise qui présente un exposé de notre mission, de notre vision et de nos initiatives stratégiques en matière de croissance future;
- Initiatives et réalisations qui présente les initiatives et les réalisations de 2017;
- Changements à la réglementation qui présente une mise à jour sur le contexte réglementaire;
- Conjoncture du marché qui présente une analyse du contexte commercial dans lequel nous évoluons;
- Nos activités qui présente une description détaillée de nos secteurs et de chacun de nos produits et services;
- Résultats d'exploitation qui présente une comparaison d'un exercice à l'autre de nos résultats;
- Liquidités et ressources en capital qui présente un exposé de la variation de nos flux de trésorerie, de notre dette en cours et des ressources disponibles pour financer les engagements actuels et futurs;

- Gestion du capital qui présente un sommaire de nos objectifs au chapitre de la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, du capital social, du papier commercial, des obligations non garanties et des diverses facilités de crédit;
- Instruments financiers;
- Estimations comptables critiques qui présente notre goodwill et nos immobilisations incorporelles évaluation et dépréciation;
- Principales informations financières annuelles et trimestrielles qui présente les principales informations financières annuelles de 2015 à 2017, une comparaison entre les résultats du quatrième trimestre de 2017 et ceux du trimestre correspondant de 2016 de même que ceux des huit derniers trimestres;
- Gestion des risques d'entreprise qui présente une analyse des risques auxquels notre entreprise est exposée et qui ont été cernés dans le cadre de notre processus de gestion des risques ainsi que de la gestion du risque financier;
- Comptabilité et contrôles qui présente un exposé des modifications des méthodes comptables adoptées en 2017 et des changements futurs aux méthodes comptables, et une évaluation de nos contrôles et procédures de communication de l'information, de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière et des modifications apportées à celui-ci ainsi que des relations et transactions avec des parties liées;
- Mise en garde concernant l'information prospective.

MISSION, VISION ET STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Mission

Appuyer les marchés financiers et les marchés de marchandises, l'investissement et la croissance économique pour les clients au Canada, en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.

Vision

Être un fournisseur de solutions axé sur la technologie et dont la priorité est le client.

Stratégie d'entreprise

En 2015, nous avons procédé à un examen exhaustif de notre portefeuille d'actifs ainsi qu'à un examen stratégique approfondi de l'entreprise dans le but d'élaborer notre stratégie pour l'avenir. Pour ce faire, nous avons notamment réalisé une analyse complète de nos marchés et de notre organisation afin de déterminer la meilleure façon d'assurer la transition entre un groupe de sociétés et une société plus intégrée. À partir de cette analyse, nous avons élaboré une stratégie d'investissement. Nous avons ciblé les principaux besoins de nos clients et les marchés dans lesquels ils exercent leurs activités. Nous plaçons nos clients avant tout et nous travaillons à accroître la valeur des services que nous offrons. Nous avons ciblé les entreprises essentielles à la poursuite de notre stratégie et nous avons décidé de nous retirer de certaines entreprises secondaires en procédant à leur dessaisissement ou en concluant des accords de partenariat, de coentreprise ou d'externalisation. Nous avons également annoncé un recentrage de l'organisation afin

d'atteindre notre nouvelle vision d'être un fournisseur de solutions axé sur la technologie et dont la priorité est le client. Le processus d'examen stratégique a mené notre entreprise à faire des choix importants qui renforceront notre capacité à faire croître nos produits, à réaliser d'importants gains d'efficience sur le plan des coûts et de l'exploitation, à catalyser l'innovation au sein de l'ensemble des activités de l'entreprise et à exercer une concurrence plus efficace au Canada, en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale. Nos activités sont maintenant organisées en fonction des secteurs suivants:

Marchés financiers

Formation de capital: Dynamiser et élargir le milieu des marchés financiers afin de faciliter davantage la mobilisation de capitaux pour les émetteurs de tout type à tous les stades de leur développement et de fournir un accès à d'autres sources de capitaux.

Les secteurs d'activité incluent les services d'inscription et les services aux émetteurs de la Bourse de Toronto (la « TSX ») et de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV »), ainsi que Fiducie TSX, fournisseur de services d'agent des transferts et de services fiduciaires aux entreprises du Groupe TMX.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe : Exploiter des plateformes de négociation et de compensation novatrices, efficientes, fiables, rapides et faciles à utiliser à l'égard des titres de participation et des titres à revenu fixe.

Les secteurs d'activité incluent la négociation de titres de participation à la TSX, à la TSXV et à la Bourse Alpha TSX (« Alpha »), Shorcan Brokers Limited (« Shorcan »), la négociation de titres à revenu fixe et La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (la « CDS »).

Marchés de dérivés et de produits énergétiques

Négociation et compensation de dérivés : Intensifier la création de nouveaux produits et exploiter la position unique que nous occupons sur le marché pour tirer profit de la demande croissante pour les produits dérivés au Canada et dans le monde.

Les secteurs d'activité incluent la Bourse de Montréal (la « MX ») et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »).

Négociation et compensation de produits énergétiques : Exploiter des plateformes de négociation et de compensation novatrices, efficientes, fiables, rapides et faciles à utiliser à l'égard des produits énergétiques (secteur d'activité vendu le 14 décembre 2017).

Les secteurs d'activité incluaient Natural Gas Exchange Inc. (« NGX ») et Shorcan Energy Brokers Inc. (« Shorcan Energy »). Le 14 décembre 2017, nous avons mené à bien la vente de NGX et de Shorcan Energy. Le Groupe TMX a classé les entreprises vendues NGX et Shorcan Energy dans les activités abandonnées. Avant la vente, les activités de NGX et de Shorcan Energy représentaient la totalité des activités du secteur Négociation et compensation de produits énergétiques et une petite partie des activités du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse.

Ces entreprises ont été classées dans les activités abandonnées en date du 14 décembre 2017, ce qui correspond à la date de leur cession. Par conséquent, le Groupe TMX a présenté à nouveau les états consolidés du résultat net comparatifs de manière à distinguer les activités abandonnées des activités poursuivies.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (antérieurement Perspectives sur le marché)

Offrir des ensembles intégrés de données pour alimenter des outils d'analyse exclusifs et de tiers à valeur supérieure afin d'aider les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement. Offrir des solutions aux marchés européens de l'énergie de gros en matière de détermination des prix, d'exécution d'ordres, de transparence post-opération et de traitement de bout en bout.

Les secteurs d'activité incluent TMX Datalinx (services d'information), TMX Perspectives (produits d'analyse), les Services de colocalisation et de gestion, de même que la société londonienne Trayport Holdings Limited et ses filiales, ainsi que sa société affiliée américaine, Trayport Inc. (collectivement, « Trayport ») (acquises le 14 décembre 2017).

INITIATIVES ET RÉALISATIONS¹

Acquisition de Trayport et vente de Natural Gas Exchange et de Shorcan Energy Brokers

En décembre 2017, nous avons annoncé la conclusion de l'acquisition de Trayport, fournisseur chef de file mondial de solutions technologiques à l'intention des négociateurs, courtiers et bourses de produits énergétiques, auprès de la société Intercontinental Exchange Inc. (« ICE »). Parallèlement à cette acquisition, le Groupe TMX a mené à bien la vente à ICE des entreprises NGX et Shorcan Energy pour une valeur combinée de 221 millions de livres sterling ou 379 millions de dollars canadiens. La vente de ces actifs a servi de contrepartie partielle de l'acquisition de Trayport.

Grâce à l'acquisition de Trayport, nous obtenons une équipe qui a fait ses preuves dans les domaines du développement de produits, des données, de l'analyse et de la vente, raffermissant instantanément notre position dans le secteur mondial des données et des produits d'analyse. D'un point de vue stratégique, cette transaction aura pour effet d'accélérer considérablement notre expansion mondiale, d'augmenter la part de notre chiffre d'affaires provenant de sources récurrentes (d'environ 40 % en 2016 à environ 52 % selon les prévisions pro forma en 2017),2 3 d'accroître la part de notre chiffre d'affaires provenant de l'extérieur du Canada (d'environ 30 % en 2016 à 32 % selon les prévisions pro forma en 2017)^{4 8} et d'enrichir le portefeuille de produits d'analyse de notre secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse. Jean Desgagné, président et chef de la direction de Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse, est chargé de ces activités.

Établie en 1993, Trayport comptait environ 240 employés dans ses bureaux de Londres, de New York et de Singapour au 31 décembre 2017. Trayport continuera d'offrir sa plateforme de solutions sous licence à sa clientèle mondiale composée de négociateurs, de bourses, de courtiers-grossistes et de contreparties centrales de compensation dans le secteur des produits énergétiques, fournissant des services de détermination des cours, d'exécution des opérations et

¹ La rubrique *Initiatives et réalisations* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique Mise en garde concernant l'information prospective.

² Les sources de produits récurrents comprennent la quasi-totalité des produits tirés du secteur Solutions mondiales, perspectives et stratégies d'analyse, ainsi que les droits de maintien de l'inscription, les droits de garde, les droits de services d'agent des transferts et les autres revenus liés à l'accès ou aux abonnements.

³ Les produits pro forma pour 2017 excluent TMX Atrium, NGX et Shorcan Energy, mais ils incluent Trayport, pour l'ensemble de l'exercice.

⁴ Les produits pro forma pour 2017 excluent TMX Atrium, NGX et Shorcan Energy, mais ils incluent Trayport, pour l'ensemble de l'exercice. Ces informations proviennent de clients ayant une adresse ailleurs qu'au Canada.

de post-négociation. Nous prévoyons investir stratégiquement dans les projets de croissance de Trayport qui sont en cours, tout en cherchant des façons de développer et de déployer des produits d'analyse et de référence de manière à améliorer les stratégies de négociation, à exploiter à la fois la position de chef de file européen de Trayport et le savoir-faire de TMX sur les marchés énergétiques nord-américains pour créer de nouveaux produits et à explorer les relations stratégiques à établir dans de nouvelles régions.

Renseignements financiers sommaires:

- Le prix d'achat de 552 millions de livres sterling ou 952 millions de dollars canadiens⁵ comprend 331 millions de livres sterling ou 573 millions de dollars canadiens en trésorerie, ainsi que NGX et Shorcan Energy, dont la valeur combinée s'élève à 221 millions de livres sterling ou 379 millions de dollars canadiens.
- La contrepartie en trésorerie nécessaire à l'acquisition de Trayport a été financée au moyen du produit net du placement d'obligations non garanties du Groupe TMX clos le 11 décembre 2017, ainsi que par l'excédent de trésorerie et des emprunts provenant du programme de papier commercial du Groupe TMX.
- Les produits d'exploitation de Trayport pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se sont élevés à 60 millions de livres sterling ou 100 millions de dollars canadiens, 6 8 et le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA ») s'est établi à 33 millions de livres sterling ou 54 millions de dollars canadiens.⁷ Pour la période de 2014 à 2017, les produits d'exploitation de Trayport ont connu un taux de croissance annuel composé (« TCAC ») de 7 % et le BAIIA a progressé à un TCAC de 12 %.8 9
- Les produits d'exploitation combinés de NGX et de Shorcan Energy pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 14 décembre 2017 se sont établis à environ 58,3 millions de dollars canadiens et les charges d'exploitation combinées, à environ 34,9 millions de dollars canadiens.
- La transaction devrait influer positivement sur le résultat ajusté par action du Groupe TMX, ayant déjà entraîné un accroissement pour 2018¹⁰, compte non tenu des synergies.

⁵ Les montants en livres sterling ont été convertis en dollars canadiens au taux de change au comptant de 1,7193 de la Banque du Canada (au 14 décembre 2017).

⁶ Les montants en livres sterling ont été convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,6720 de la Banque du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ce montant correspond au bénéfice net de 27 millions de dollars canadiens de Trayport, auquel ont été rajoutés la charge d'impôt sur le résultat de 7 millions de dollars canadiens et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 20 millions de dollars canadiens (incluant 15,5 millions de dollars canadiens relatifs à des ajustements de la juste valeur se rapportant à notre acquisition de Trayport). Le BAIIA de Trayport comprend les profits et les pertes de change et les produits liés aux dividendes. Le BAIIA est une mesure non conforme aux IFRS. Voir l'analyse à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS. Les informations financières de Trayport n'ont pas fait l'objet d'un audit.

⁸ Les informations financières de 2014 à 2016 de Trayport n'ont pas fait l'objet d'un audit et ont été établies à partir des informations financières historiques et des états financiers de Trayport, qui ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables au Royaume-Uni, aux États-Unis et à Singapour (collectivement, « les PCGR étrangers »). Les informations financières de Trayport pour 2017 ont été ajustées pour les rendre conformes aux IFRS. Le BAIIA de Trayport exclut, de 2014 à 2016, les profits et les pertes de change et les produits liés aux dividendes et, en 2014 et en 2015, les frais de gestion de GFI Group (son propriétaire précédent).

⁹ Il est possible que le BAIIA de 2014 à 2016 ne soit pas comparable à celui de 2017 du fait principalement de différences entre les normes comptables se rapportant à l'inscription à l'actif et aux coûts d'amortissement antérieurement passés en charges d'environ 2 millions de dollars canadiens, aux profits et aux pertes de change, ainsi qu'aux produits liés aux dividendes exclus du BAIIA de 2014 à 2016, mais inclus en 2017.

¹⁰ Le résultat ajusté par action ne tient pas compte de l'incidence des coûts d'acquisition et de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises.

Les coûts de transaction prévus se rapportant à l'acquisition de Trayport et à la vente de NGX et de Shorcan Energy totalisent entre 19,2 et 22,2 millions de dollars (soit moins que notre estimation antérieure de 25,0 à 27,0 millions de dollars), dont environ 17,8 millions de dollars ont été engagés en 2017 et comptabilisés aux postes suivants:

(en millions de dollars)	
Coûts d'acquisition	13,8 \$
Charges financières	0,3
Profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy	2,0
Charges financières inscrites à l'actif	1,7
Total des coûts de transaction engagés en 2017	17,8 \$
Coûts de transaction estimés pour 2018	1,4 \$ - 4,4 \$

Le Groupe TMX et ICE ont aussi conclu un protocole d'entente non exécutoire portant sur l'exploration de nouvelles possibilités futures de collaboration.

Marchés financiers

Formation de capital

La TSX a connu son meilleur exercice depuis 2013 pour ce qui est du nombre de nouvelles sociétés émettrices, soit 44 (29 sociétés émettrices nouvellement inscrites et 15 nouvelles sociétés passées de la TSXV à la TSX). Les capitaux mobilisés provenant de premiers appels publics à l'épargne (« PAPE ») de sociétés ont visé un éventail de secteurs et ont totalisé 4,8 milliards de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En février 2017, la Table ronde pour propulser l'innovation, un groupe de travail indépendant financé par le Groupe TMX, a publié un rapport présentant des recommandations pour améliorer l'accès au capital de croissance pour les sociétés canadiennes de l'économie de l'innovation qui cherchent à croître au-delà des stades de la création et du démarrage. Annoncée en octobre 2016, cette Table ronde est une initiative du secteur privé dirigée par des investisseurs qui rassemble douze dirigeants issus du secteur canadien des services financiers, notamment des milieux de la finance, de l'investissement et de la formation de capital. Les solutions découlant des recommandations de la Table ronde pour propulser l'innovation sont issues à la fois des marchés public et privé. Elles s'attaquent aux problèmes de flexibilité et de financement à l'échelle de l'écosystème du Canada, lequel sert de base pour la viabilité à long terme de l'économie de l'innovation de notre pays.

En avril 2017, nous avons annoncé le lancement d'un prototype fondé sur la technologie des registres distribués (Distributed Ledger Technology - DLT), qui s'inscrit dans notre stratégie visant à maximiser les gains d'efficacité et à résoudre les problèmes courants de notre clientèle dans nos divers secteurs d'activité. Nous avons mis au point un prototype de système de vote électronique fondé sur la technologie DLT, communément appelée technologie de la chaîne de blocs (ou Blockchain), de concert avec Accenture. Conçu comme une solution de société ouverte pour Fiducie TSX, le prototype de système de vote électronique par procuration a pour but d'améliorer de façon notable l'efficacité et la précision du déroulement du vote durant les assemblées annuelles des actionnaires et à accroître la sûreté du processus grâce à des percées dans le domaine de la cryptographie. L'instauration d'un prototype fondé sur la technologie DLT contribuera à favoriser la participation à la gouvernance d'entreprise, car les actionnaires ne seront plus tenus d'être présents pour prendre part à un vote.

En juin 2017, la TSX et la TSXV ont annoncé la nomination d'un chef du développement des affaires en Israël. Cette nomination nous permettra de renforcer les liens que nous entretenons avec le milieu des affaires israélien ainsi que d'explorer de nouveaux débouchés dans le cadre de notre stratégie de croissance internationale.

En juillet 2017, la TSX a annoncé qu'elle avait franchi une étape importante : elle compte désormais 500 fonds négociés en bourse (« FNB ») inscrits à sa cote. Le nombre de FNB inscrits a plus que doublé au cours des cinq dernières années, ce qui porte leur capitalisation boursière totale à environ 145 milliards de dollars au 31 décembre 2017.

En octobre 2017, le Groupe TMX et la Bourse de Shenzhen (la « SZSE ») ont signé un protocole d'entente non exécutoire en vertu duquel ils conviennent d'explorer des possibilités de collaborations économiques principalement axées sur les secteurs de la technologie et de l'innovation. Aux termes du protocole d'entente, le Groupe TMX et la SZSE prévoient la mise sur pied d'un projet de services aux sociétés des secteurs de la technologie et de l'innovation en Chine et au Canada dans le but de mettre en contact les investisseurs et les sociétés de ces deux secteurs dans ces deux pays au moyen d'une plateforme étendue de formation de capital. Le protocole d'entente était assujetti à l'approbation de la China Securities Regulatory Commission, laquelle a été accordée le 27 septembre 2017, et il sera en vigueur pour une période de cinq ans.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

En mars 2017, la CDS a amorcé la mise en place du programme de services aux émetteurs qui avait été approuvé en décembre 2016 et qui comportait les modifications suivantes aux droits et au calendrier d'entrée en vigueur, sous réserve de certaines conditions imposées par les principaux organismes de réglementation provinciaux de la CDS.

- Tous les droits de gestion relatifs aux événements de droits et privilèges et aux événements de marché seront instaurés sur une période de deux ans. Les droits feront l'objet d'un escompte de 50 % pendant l'année civile 2017 et de 25 % pendant l'année civile 2018.
- Les événements se rapportant à des titres de créance de société déposés avant l'entrée en vigueur du programme ne feront pas l'objet de droits (jusqu'à l'échéance, inclusivement).
- Les événements se rapportant à des titres de créance gouvernementaux déposés avant l'entrée en vigueur du programme ne feront pas l'objet de droits (jusqu'à l'échéance, inclusivement).
- Une option de paiement initial prévoyant un escompte de 20 % (s'additionnant aux escomptes ci-dessus qui s'appliquent) sera offerte à l'égard d'instruments comportant des flux de paiement prévisibles.
- Les droits à l'égard du versement des intérêts et des paiements à l'échéance d'événements de débentures échéant en série ont été ajustés, passant de 100 \$ par événement à 25 \$ par événement (s'additionnant aux escomptes ci-dessus qui s'appliquent).
- La CDS a établi, sans frais, les plans de retraits systématiques et les programmes d'échange (aussi appelé substitution) (permettant à un émetteur de FNB d'offrir à son porteur de FNB la possibilité de substituer une catégorie de titres de FNB à une autre catégorie du programme d'échange au moyen d'un événement de conversion) en tant qu'événements de marché pour 2017. Les opérations entraîneront des droits de gestion d'événement si les émetteurs de FNB choisissent de continuer de recourir à la CDS pour traiter ces événements; ces droits (plans de retraits systématiques et programmes d'échange, ainsi que plan de réinvestissement des dividendes ou PRD) feraient cependant l'objet d'un escompte ainsi qu'il est décrit ci-dessus.

En juin 2017, nous avons annoncé le lancement d'un nouvel outil de présentation de l'information sur TSX NAVex, qui offrira aux émetteurs de fonds la transparence nécessaire à l'égard des conseillers qui assurent la vente de leurs produits. Premier portail du genre au Canada, le Portail d'information TSX NAVex a été conçu en collaboration avec Broadridge Financial Solutions, Inc. afin de fournir de précieux renseignements sur la distribution des produits, tout en offrant des fonctionnalités essentielles comme le traitement des commissions. Nous prévoyons que la plateforme sera lancée au début de 2018.

En septembre 2017, Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») a annoncé le passage réussi du cycle de règlement des valeurs mobilières de trois jours (T+3) à un cycle de deux jours (T+2). Le passage au cycle T+2 est le fruit des efforts collectifs déployés par de nombreux intervenants du secteur financier canadien. Planifié de manière à coıncider avec le même changement apporté au sein des marchés américains, le passage à un règlement plus rapide des opérations procure d'importants avantages à la clientèle de la CDS, permettant aux adhérents de mieux atténuer les risques de contrepartie, de marché et de liquidité grâce à la réduction du nombre de règlements en cours et du risque de coût de remplacement qui leur est lié.

En octobre 2017, Paiements Canada, la Banque du Canada et le Groupe TMX ont annoncé une collaboration visant la mise à l'essai d'une plateforme intégrée de règlement et de paiement de valeurs, fondée sur la technologie DLT, dans le cadre de la troisième phase du projet de recherche Jasper. Cette nouvelle phase du projet validera le principe visant la compensation et le règlement de valeurs à l'aide du modèle fondé sur la trésorerie inscrite au grand livre de la banque centrale. La plateforme viserait à accentuer la rapidité et l'efficacité grâce à l'automatisation des procédures de règlement de valeurs.

Marchés de dérivés

Négociation et compensation de dérivés

La MX a atteint deux nouveaux records de volume pour les contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60¹¹ (« SXF »): un record mensuel de 959 682 contrats négociés et un record quotidien de 211 811 contrats atteint le 11 décembre 2017. Un nouveau record mensuel d'intérêt en cours du SXF a également été établi, soit 446 494 contrats, le 12 décembre 2017.

Plusieurs des principaux produits de la MX ont établi des records de volume annuel quant au nombre de contrats négociés, notamment :

- Le nombre de contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (« BAX ») a atteint 28 962 355 contrats, surpassant de 10 % le sommet de 26 316 537 contrats établi en 2016.
- Le nombre de contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (« CGB ») a atteint 23 946 703 contrats, surpassant de 14 % le sommet de 20 968 281 contrats établi en 2016.

¹¹ L'indice S&P/TSX 60 est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI ») et de TSX Inc. (« TSX »). Standard & Poor'sMD et S&PMD sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow JonesMD est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »); et TSXMD est une marque déposée de la TSX. SPDJI, Dow Jones, S&P et la TSX ne cautionnent, n'endossent, ne vendent, ni ne promeuvent aucun produit fondé sur l'indice S&P/TSX 60 et ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans tel produit et ne peuvent être tenues responsables d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant l'indice S&P/TSX 60 ou les données y afférentes.

- Le nombre de contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (« CGF ») a atteint 358 078 contrats, surpassant de 19 % le sommet de 301 026 contrats en 2014.
- Le nombre de SXF a atteint 6 144 651 contrats, surpassant de 1 % le sommet de 6 090 257 contrats établi en 2016.
- Le nombre d'options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (« OBX ») a atteint 801 051 contrats, surpassant de 7 % le sommet de 748 991 contrats établis en 2007.

En décembre 2016, nous avons lancé des contrats à terme sur actions individuelles à l'égard d'environ 20 symboles compris dans l'indice S&P/TSX 6012. Le reste des symboles de l'indice a été ajouté au cours du premier trimestre de 2017. À la fin de décembre 2017, l'intérêt en cours atteignait environ 227 000 contrats négociés.

En septembre 2017, la CDCC a annoncé une proposition visant à élargir son service de titres à revenu fixe pour permettre à certaines entreprises canadiennes du côté acheteur d'effectuer la compensation des opérations au comptant ou des pensions sur titres directement à la CDCC. Le nouveau modèle de compensation directe de la CDCC vise à étendre l'éventail d'avantages importants associés à la compensation par contrepartie centrale, notamment au chapitre de l'optimisation des capitaux, de la marge et des garanties, à une nouvelle catégorie de membres appelés membres compensateurs à responsabilité limitée. L'intégration des membres compensateurs à responsabilité limitée à titre de membres compensateurs directs devrait débuter en 2018, à l'issue d'une consultation publique et sous réserve des approbations réglementaires.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (antérieurement, Perspectives sur le marché)

Le 30 avril 2017, nous avons vendu notre fournisseur de services d'infrastructure sans fil et extranet connu sous le nom de TMX Atrium. En 2016 et pour les quatre mois clos le 30 avril 2017, TMX Atrium a dégagé des produits d'environ 26,3 millions de dollars et de 8,6 millions de dollars, respectivement, et engagé des charges d'exploitation de quelque 30,3 millions de dollars et de 9,5 millions de dollars avant les frais liés au recentrage stratégique, respectivement. La décision de procéder à cette transaction s'inscrit dans notre stratégie visant à rationaliser notre structure organisationnelle et à connaître une croissance rentable à long terme.

¹² L'indice S&P/TSX 60 est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI ») et de TSX Inc. (« TSX »). Standard & Poor'sMD et S&PMD sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow JonesMD est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »); et TSXMD est une marque déposée de la TSX. SPDJI, Dow Jones, S&P et la TSX ne cautionnent, n'endossent, ne vendent, ni ne promeuvent aucun produit fondé sur l'indice S&P/TSX 60 et ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans tel produit et ne peuvent être tenues responsables d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant l'indice S&P/TSX 60 ou les données y afférentes.

En mai 2017, nous avons annoncé notre association avec IRESS, important fournisseur d'outils technologiques destinés aux sociétés de gestion de patrimoine et aux marchés financiers. Cette collaboration a pour objet d'établir la compatibilité entre les produits d'IRESS et l'application d'analyse des coûts liés aux opérations, TCA, de Produits d'analyse TMX. Grâce à cette application, les utilisateurs disposent d'un accès sécurisé à leur historique d'opérations et d'ordres et ils peuvent examiner le rendement de leurs opérations, l'acheminement de leurs ordres et la qualité des marchés à l'aide de formats intuitifs et personnalisables. L'application présente d'autres caractéristiques importantes, dont la conformité à la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID 2) et la capacité d'analyse de données de négociation de titres intercotés qui sont également inscrits à la cote de bourses ailleurs dans le monde.

Mise à jour sur la plateforme de compensation intégrée et le processus de recentrage stratégique¹³

En juin 2017, nous avons annoncé que nous avions choisi Tata Consultancy Services (« TCS »), chef de file en matière de services technologiques, de services-conseils et de solutions d'affaires, afin de mettre en œuvre une plateforme intégrée unique pour les activités de compensation et de règlement au Canada. Appelée TCS BaNCS pour les infrastructures de marché, cette plateforme innovatrice remplacera les systèmes existants dont s'étaient dotées la CDS et la CDCC, sous réserve des approbations réglementaires qui pourraient être nécessaires. Selon nos estimations actuelles, les sorties de trésorerie prévues atteindront entre 55,0 et 60,0 millions de dollars environ de 2017 à 2019, dont environ 9,0 millions de dollars ont été affectés aux dépenses d'investissement en 2017. La quasi-totalité des coûts se rapportera à des dépenses d'investissement et nous prévoyons l'engagement de près de la moitié des dépenses totales en 2018. Les économies annuelles de charges d'exploitation sur une base annualisée, comparativement à notre structure de coûts actuelle, seront de l'ordre de 6,0 à 8,0 millions de dollars à compter de 2020. Au cours de la transition à la nouvelle plateforme, les charges d'exploitation augmenteront vraisemblablement à court terme avant que des économies soient réalisées en 2020.

En septembre 2016, nous avons présenté une mise à jour détaillée au sujet des progrès réalisés dans le cadre de notre transformation organisationnelle en vue de simplifier notre organisation et avons affirmé que nous envisagions d'autres réductions des coûts, avant les charges liées au recentrage stratégique, associées surtout à la rémunération et aux avantages, de l'ordre de 8,0 à 10,0 millions de dollars par année en économies sur une base annualisée, qui devaient être réalisées pour la fin de 2016, et de 3,0 à 5,0 millions de dollars par année en économies additionnelles sur une base annualisée pour la fin de 2017, en montant net après déduction des coûts associés à l'embauche éventuelle de nouveaux employés en fonction de notre investissement relatif aux priorités stratégiques. Nous avons indiqué que la majeure partie de la réduction des effectifs serait terminée pour la fin du premier trimestre de 2017. Il était prévu qu'environ 95 employés à temps plein et 20 consultants et contractuels allaient être touchés.

À la fin de 2016, nous avions réalisé des économies d'environ 12,6 millions de dollars sur une base annualisée, déduction faite des coûts associés à l'embauche de nouveaux employés. Nous avons plus qu'atteint notre cible d'économies nettes de 8,0 à 10,0 millions de dollars par année sur une base annualisée à la clôture de 2016, essentiellement grâce à l'accélération du processus de remaniement organisationnel. La majeure partie de la réduction des effectifs était terminée à la fin du quatrième trimestre de 2016. La plupart des réductions d'effectifs prévues pour 2017 ont eu lieu au premier semestre de 2017.

¹³ La rubrique Mise à jour sur la plateforme de compensation intégrée et le processus de recentrage stratégique, ci-dessus, contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique Mise en garde concernant l'information prospective.

Siège social

En 2017 et en janvier 2018, nous avons instauré des changements touchant la structure organisationnelle et la haute direction, y compris de nouveaux rôles stratégiques et des responsabilités accrues pour des membres de notre équipe de haute direction.

- Luc Fortin a été nommé président et chef de la direction de la Bourse de Montréal ainsi que chef, Activités globales de négociation, à compter du 16 janvier 2018. Ce rôle élargi englobe maintenant nos activités de négociation de titres de participation et de marchés privés. Luc soutient la croissance des activités de négociation du Groupe TMX en vue d'offrir une expérience de premier ordre à nos clients des marchés boursiers et d'élaborer de nouveaux produits.
- Loui Anastasopoulos a été nommé président, Formation de capital et Fiducie TSX (qu'il présidait précédemment), à compter du 16 janvier 2018. Il est responsable de la direction de nos activités de Formation de capital, notamment des fonctions d'inscription à la cote de la TSX, de la TSXV et des services aux sociétés de la TSX, de même que de Fiducie TSX. Il a remplacé Ungad Chadda, qui a été promu premier vice-président et chef de la stratégie d'entreprise, développement des affaires et des affaires externes.
- Jean Desgagné a assumé le poste nouvellement créé de président et chef de la direction, Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse TMX (antérieurement, Perspectives sur le marché) en août 2017. Ce rôle de direction a pour fonction de mettre en place une approche d'entreprise cohésive pour le Groupe TMX visant des solutions novatrices axées sur la technologie et sur les données, et à en assurer la bonne marche. L'objectif consiste à améliorer l'expérience client des membres du milieu des marchés financiers du Groupe TMX en fournissant un accès rapide à des données de référence et à des produits d'analyse.
- Shaun McIver a été nommé chef des relations clients du Groupe TMX à compter du 16 janvier 2018. Il supervise les activités de marketing et de valorisation de la marque, l'efficacité de l'équipe de vente et les stratégies liées aux comptes clés de l'entreprise.
- En plus de son poste actuel de chef de la direction financière, John McKenzie a pris en charge un rôle de surveillance administrative de la CDS et de la CDCC en août 2017. Glenn Goucher, qui dirige la CDS et la CDCC, relève du conseil d'administration de ces deux chambres de compensation.
- Les responsabilités de Cheryl Graden ont été accrues pour comprendre la supervision de la gestion des risques d'entreprise à titre de première vice-présidente et chef du groupe des affaires juridiques et commerciales, de la gestion des risques d'entreprise et des relations gouvernementales.
- Jay Rajarathinam, qui s'est joint au Groupe TMX à titre de chef de l'information en juillet 2016 après avoir œuvré à la NYSE/Intercontinental Exchange, a été promu au sein de l'équipe de haute direction du Groupe TMX et relève directement de Lou Eccleston, chef de la direction.
- Eric Sinclair, président du secteur Perspectives sur le marché du Groupe TMX, a pris sa retraite à la fin d'août 2017. Au cours des 14 dernières années, M. Sinclair a grandement contribué au Groupe TMX en tant que champion de la croissance de nos activités axées sur les données en valorisant une forte expérience client, en développant de nouveaux produits et services et en créant une équipe de vente professionnelle.
- Par suite du partage des responsabilités pour les secteurs Formation de capital et Négociation de titres de participation, le poste de président et chef de la direction, Marchés boursiers mondiaux, a été éliminé. Le 16 janvier 2018, il a été annoncé que Nick Thadaney quitterait la société. Il a accepté d'assurer des fonctions spéciales de conseiller afin d'assurer une transition harmonieuse des questions d'ordre stratégique pour six semaines.

CHANGEMENTS À LA RÉGLEMENTATION¹⁴

Négociation de titres de participation

Le 25 janvier 2017, les ACVM ont annoncé l'approbation de réductions supplémentaires du plafonnement des frais de négociation active applicables aux FNB et aux titres non intercotés dont le prix d'exécution est d'au moins 1,00 \$. Ces frais sont passés de 0,0030 \$ à 0,0017 \$ par action ou par part négociée, le 1er mai 2017. En avril 2017, nous avons annoncé que nous allions réduire nos frais de négociation active sur ces titres à 0,0015 \$ par action ou par part négociée à compter du 1er mai 2017. Le crédit passif a été réduit à 0,0011 \$, à compter du 1er mai 2017 également, de façon à maintenir l'écart net de 0,0004 \$. Nous prévoyons que ces changements de frais pourraient donner lieu à une réduction annuelle des produits d'environ 1,3 à 1,5 million de dollars. Aucun changement des frais liés à Alpha n'est nécessaire étant donné que cette dernière utilise un modèle de tarification teneur-preneur inversé, qui donne lieu à une remise active plutôt qu'à des frais. La réduction du plafond des droits relatifs aux titres non intercotés est conforme sur le plan de l'orientation au processus que le Groupe TMX a lancé dans le cadre de son programme de réduction de la tarification teneur-preneur qui a débuté en juin 2015.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (antérieurement, Perspectives sur le marché)

La méthodologie des ACVM liée aux droits relatifs aux données estime une fourchette de frais pour les données de marché aux meilleurs prix (niveau 1) et de tous ordres confondus (niveau 2) d'après la contribution d'un marché à la détermination des prix et à l'activité de négociation. Le 1er octobre 2016, des modifications du Règlement 23-101 sur les règles de négociation sont entrées en vigueur et instaurent notamment un processus transparent qu'utiliseront les ACVM dans leur surveillance des droits relatifs aux données de marché facturés aux professionnels par un marché. En 2017, les ACVM ont appliqué la méthodologie au moins annuellement afin de déterminer si les frais relatifs aux données d'un marché sont plus élevés que la fourchette établie d'après cette méthodologie. Bien que cette méthodologie tienne compte de la valeur de l'offre des places boursières du Groupe TMX par rapport à nos concurrents canadiens, elle met en place un cadre réglementaire plus strict pour les droits relatifs aux données de marché. En avril 2017, nous avons reçu un avis de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») selon lequel nous devrons modifier nos droits relatifs aux données de marché pour Alpha. Les modifications sont entrées en vigueur le 1er octobre 2017 et nous prévoyons que les droits révisés donneront lieu à une réduction annuelle des produits de l'ordre de 0,8 à 1,0 million de dollars. Nous avons également été avisés que nous n'étions pas tenus de modifier nos droits relatifs aux données de marché pour la TSX et la TSXV.

CONJONCTURE DU MARCHÉ

Dans l'ensemble, les volumes de négociation de titres de capitaux propres au Canada ont progressé de 2 % en 2017 par rapport à 201615. La moyenne de l'indice CBOE Volatility Index (le « VIX ») s'est établie à 11,1 en 2017, en diminution marquée en regard de 15,8 en 2016. Le volume de négociation à la TSXV a augmenté de 15 % en 2017 comparativement à 2016. Cependant, celui de la TSX a chuté de 15 % au cours de la même période. Au Canada, les

¹⁴ La rubrique Changements à la réglementation contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique Mise en garde concernant l'information prospective.

¹⁵ Source: Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (compte non tenu des applications intentionnelles).

spéculations concernant une majoration des taux d'intérêt ont influé positivement sur la négociation des dérivés, comme en témoigne la hausse de 5 % du volume de contrats négociés sur la MX en 2017 par rapport à 2016.

Les indices boursiers canadiens et la capitalisation boursière des émetteurs inscrits ont augmenté en 2017, tant à la TSX qu'à la TSXV. À la TSXV (y compris le marché NEX), le montant total des fonds tirés des financements s'est accru de 40 % et le nombre total de financements a augmenté de 3 % en 2017 comparativement à l'exercice précédent. À la TSX, le montant total des fonds tirés des financements a décliné de 16 %, alors que le nombre total de financements a progressé de 4 % au cours de 2017 comparativement à 2016. En ce qui concerne les PAPE sur la TSX, le nombre de PAPE s'est accru de 48 % et le montant total des fonds tirés des financements par PAPE a grimpé de 292 % au cours de 2017 comparativement à l'exercice précédent.

Le 17 janvier 2018, la Banque du Canada a relevé à 1,25 % son taux cible de financement à un jour¹⁶. Selon la Banque, les données récentes ont été robustes, l'inflation se situe près de la cible et l'économie tourne à peu près à son plein potentiel. Toutefois, l'incertitude entourant l'avenir de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) brouille les perspectives économiques. La Banque s'attend à ce que l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (I'« IPC ») fluctue dans les prochains mois à mesure que les effets de divers facteurs temporaires (y compris les prix de l'essence et de l'électricité) s'estomperont. Abstraction faite de ces facteurs temporaires, l'inflation devrait se maintenir à près de 2 % au cours de la période de projection.

NOS ACTIVITÉS

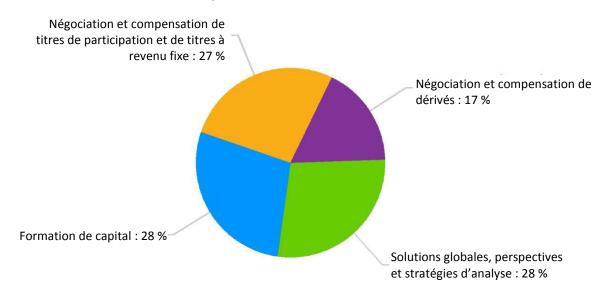
Les pages qui suivent donnent un aperçu et une description des produits et services, de la stratégie et des produits pour chacun de nos secteurs, énoncés ci-dessous.

- 1. Marchés financiers
 - Formation de capital i.
 - Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe
- 2. Marchés des dérivés et des produits énergétiques
 - i. Négociation et compensation de dérivés
 - Négociation et compensation de produits énergétiques (secteur vendu le 14 décembre 2017)
- 3. Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (antérieurement, Perspectives sur le marché)
 - i **TMX Datalinx**
 - ii. **TMX Perspectives**
 - Services de colocalisation et de gestion
 - iv. Trayport

Pour connaître les statistiques clés relatives à chacune des activités ci-dessus, il y a lieu de se reporter à la rubrique Résultats d'exploitation.

¹⁶ Source : Banque du Canada, communiqué de presse du 17 janvier 2018.

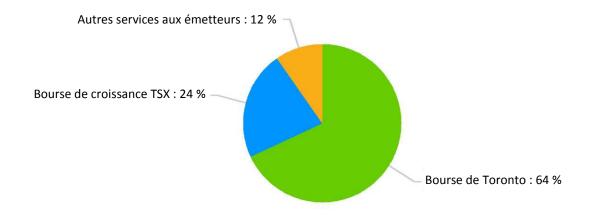
Produits du Groupe TMX en 2017 : 668,9 millions de dollars



MARCHÉS FINANCIERS

Formation de capital

Exercice clos le 31 décembre 2017 Produits du secteur Formation de capital de 188,7 millions de dollars



Aperçu et description des produits et services

Notre objectif consiste à fournir des solutions à des sociétés clientes ayant besoin de capital de croissance et de liquidités, ainsi qu'à offrir aux investisseurs un vaste éventail de possibilités d'investissement.

Le Groupe TMX exploite un écosystème à deux paliers unique en son genre, soit la TSX et la TSXV, afin d'aider les sociétés à avoir accès aux marchés publics, à mobiliser des capitaux et à fournir des liquidités aux actionnaires. La TSX est un chef de file parmi les bourses d'inscription à la cote pour des émetteurs nationaux et internationaux établis. La TSXV est la plateforme mondiale de premier plan permettant de faciliter la formation de capital de risque.

En règle générale, les émetteurs s'inscrivent initialement à la TSX dans le cadre d'un PAPE en migrant de la TSXV ou en recherchant un marché secondaire en plus de leur inscription actuelle. Les sociétés désirant obtenir du capital de risque s'inscrivent généralement à la TSXV dans le cadre d'un PAPE, ou par d'autres moyens comme par l'intermédiaire du programme des Sociétés de capital de démarrage (« SCD ») de la TSXV ou d'une prise de contrôle inversée (« PCI »). Nous exploitons également le marché NEX, destiné aux émetteurs qui ne satisfont plus aux critères de maintien de l'inscription de la TSXV.

Les émetteurs inscrivent en bourse une grande diversité de titres, certains de type traditionnel, comme les actions ordinaires, les actions privilégiées, les droits et les bons de souscription, et d'autres de structures variées, comme les actions échangeables, les titres d'emprunt convertibles, les parts de sociétés en commandite, les FNB et les produits structurés tels que les fonds de placement.

Nous sommes un chef de file mondial de l'inscription de petites et moyennes entreprises (« PME ») offrant une forte pondération en inscriptions d'émetteurs du secteur des ressources et comptant un nombre grandissant de sociétés du secteur de l'innovation (y compris les sociétés des secteurs des technologies, des technologies propres, de l'énergie renouvelable et des sciences de la vie). Depuis le début de 2017, nous cumulons 228 inscriptions internationales, dont 40 sont de nouvelles sociétés des secteurs des technologies et de l'innovation.

Les émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV ont amassé conjointement 54,5 milliards de dollars en 2017 (48,4 milliards de dollars à la TSX et 6,1 milliards de dollars à la TSXV).

Outre nos services d'inscription, nous offrons à nos émetteurs inscrits d'autres services. Les services aux sociétés de la TSX visent à rehausser et à élargir les services que nous offrons en vue de soutenir la croissance et les besoins particuliers de nos sociétés inscrites. Conjointement avec des fournisseurs de services de premier plan du secteur, nous offrons des solutions élaborées pour aider nos sociétés clientes à atteindre leurs objectifs. À titre d'exemple, nous avons fait équipe avec Ipreo Holdings LLC afin d'offrir aux émetteurs de la TSX et de la TSXV les fonctions dynamiques d'analyse approfondie dont ils ont besoin pour élaborer et mettre en œuvre leurs stratégies de relations avec les investisseurs. Fiducie TSX soutient les émetteurs et les sociétés fermées au moyen de services de fiducie, de transfert et de tenue des registres et, pour les émetteurs, des services d'administration des régimes offerts aux employés.

Stratégie

- Nos efforts de développement des affaires et de vente mettent l'accent sur les éléments suivants :
 - Activer de nouveaux bassins de capitaux dans de nouvelles régions et générer de nouvelles sources de capitaux qui ne sont pas actuellement actives sur nos marchés existants.
 - Assurer la croissance du secteur de l'innovation tout en maintenant notre secteur des ressources.
 - Élargir notre rayonnement géographique de manière à attirer des inscriptions internationales dans tous les secteurs.
- Simplifier et numériser les processus d'intégration des émetteurs en vue de rehausser la participation et de réduire les coûts pour les émetteurs.
- Élaborer des plateformes numériques en vue d'aider notre base d'émetteurs inscrits à promouvoir les occasions offertes auprès des investisseurs à l'échelle mondiale.
- Tirer parti de notre licence de fiduciaire et de nos capacités existantes en vue d'accéder à des possibilités connexes de Fiducie TSX.

Description des produits

Les produits que nous tirons du secteur Formation de capital proviennent de plusieurs services, dont les suivants :

Inscription initiale

Les émetteurs qui inscrivent pour la première fois leurs titres à la TSX et à la TSXV paient des droits d'inscription initiale en fonction de la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Les droits d'inscription initiale varient en fonction de la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission au moment de l'inscription.

Inscription additionnelle¹⁷

Les émetteurs déjà inscrits à l'une de nos bourses de valeurs paient des droits pour leurs opérations subséquentes sur les marchés financiers, notamment la mobilisation de nouveaux capitaux par la vente de titres additionnels et la réservation d'actions additionnelles devant être émises aux termes des régimes d'options sur actions. Les droits d'inscription additionnelle sont liés à la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, à l'intérieur de limites minimales et maximales.

La TSX a modifié le barème des droits d'inscription à la TSX (le « barème des droits ») à compter du 1er janvier 2018. Les modifications du barème des droits comprennent :

- une augmentation du maximum de droits d'inscription additionnelle à payer par une société émettrice, qui passe de 190 000 \$ à 250 000 \$;
- des modifications d'ordre administratif précisant le recouvrement des dépenses engagées par la TSX.

¹⁷ La rubrique *Inscription additionnelle* ci-dessus contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique Mise en garde concernant l'information prospective.

D'après les données historiques de 2017, nous évaluons que les droits révisés pourraient donner lieu à une hausse annuelle d'environ 5,0 à 7,0 millions de dollars des produits d'exploitation à partir du 1er janvier 2018.

Maintien de l'inscription 18

Les émetteurs inscrits à l'une de nos bourses de valeurs paient, pour maintenir leur inscription, des droits annuels en fonction de leur capitalisation boursière à la fin de l'année civile précédente, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Les droits de maintien de l'inscription pour les émetteurs existants sont facturés au premier trimestre de l'exercice, sont inscrits à titre de produits différés et sont amortis sur l'exercice selon le mode linéaire. Les droits de maintien de l'inscription pour les nouveaux émetteurs sont facturés dans le trimestre au cours duquel les nouvelles inscriptions sont enregistrées et sont amortis sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire.

Les droits facturés aux émetteurs varient en fonction du type d'émetteur (entreprise, produit structuré ou FNB). Dans le cas des émetteurs inscrits à la TSXV, nous facturons d'autres frais transactionnels, notamment à l'égard des régimes d'options sur actions, d'un changement d'activités.

Le total de la capitalisation boursière des émetteurs inscrits à la TSX a augmenté, passant de 2,74 billions de dollars à 2,97 billions de dollars de la fin de 2016 à la fin de 2017. La capitalisation boursière des émetteurs inscrits à la TSXV s'est accrue pour passer de 38,7 milliards de dollars à 51,4 milliards de dollars au cours de la même période. Nous avons également apporté des modifications au barème des droits de la TSX se répercutant sur les émetteurs du marché secondaire admissibles. Par ailleurs, il y a eu une réduction des droits annuels de maintien de l'inscription à payer par les sociétés d'acquisition à vocation spécifique au cours de leur dernière année d'inscription à la cote. Selon nos estimations, ces augmentations de la capitalisation boursière à la TSXV, déduction faite de l'incidence de certaines de ces autres modifications des droits, pourraient donner lieu à une hausse d'environ 1,0 million de dollars des produits d'exploitation tirés des droits de maintien de l'inscription en 2018.

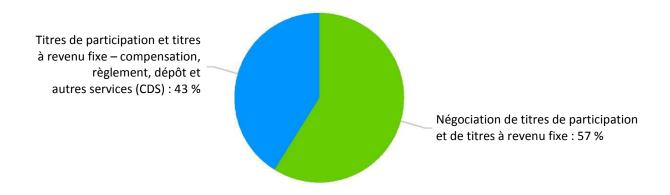
Autres services

Les produits de Fiducie TSX proviennent surtout d'une charge mensuelle contractuelle. Les droits relatifs aux services fiduciaires aux entreprises se rapportent aux services rendus notamment à titre de fiduciaires relativement aux titres de créance, d'agent de dépôt dans le cadre d'offres publiques d'achat, d'agent des bons de souscription, d'agent de reçus de souscription et d'agent d'entiercements volontaires. D'ordinaire, il s'agit de produits transactionnels.

¹⁸ La rubrique *Maintien de l'inscription* ci-dessus contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique Mise en garde concernant l'information prospective.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

Exercice clos le 31 décembre 2017 Produits du secteur Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe de 182,1 millions de dollars



Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe – TSX, TSXV, Alpha et Shorcan

Aperçu et description des produits et services

Nous exploitons des plateformes de négociation et de compensation novatrices, efficientes, fiables, rapides et faciles à utiliser.

Négociation de titres de participation

La TSX, la TSXV et Alpha exploitent des bourses entièrement électroniques qui facilitent la négociation sur le marché secondaire de titres inscrits à la TSX et à la TSXV sous forme d'enchères continues tout au long de la séance de bourse.

Des investisseurs et négociateurs individuels, institutionnels et autres passent des ordres d'achat ou de vente de titres par l'intermédiaire de courtiers qui agissent comme contrepartistes ou mandataires et qui sont des organisations participantes ou membres des bourses. Outre la négociation continue tout au long de la journée, la TSX et la TSXV offrent des enchères d'ouverture et de clôture qui constituent d'importantes sources de liquidités au Canada pendant ces périodes. Les enchères de clôture établissent également le cours de clôture de référence de nos titres inscrits. À la TSX et à la TSXV, une séance de négociation postérieure à la clôture offre une occasion supplémentaire de négociation au cours de clôture. Des options et fonctions additionnelles de négociation sont offertes pour soutenir une gamme de stratégies de négociation et assurer plus de souplesse aux clients - par exemple, la TSX et la TSXV offrent un éventail de types d'ordres cachés permettant aux clients d'obtenir une amélioration des cours par rapport aux cours affichés. La TSX, la TSXV et Alpha permettent également aux organisations participantes de rendre compte de leurs ordres appariés à l'interne en les imprimant sous forme d'applications sur les bourses, sans frais.

Négociation de titres à revenu fixe

Shorcan agit à titre de courtier intermédiaire en obligations spécialisé sur le marché canadien des titres à revenu fixe, offrant le courtage de produits incluant tant les obligations de référence et obligations peu liquides que les obligations provinciales, les obligations de sociétés, les obligations à coupons détachés et les obligations hypothécaires, ainsi que les pensions sur titres et les swaps. Shorcan s'adresse aux institutions financières inscrites en qualité de courtier auprès de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») et membres de la CDCC. Les investisseurs du côté acheteur ne sont pas des participants. L'accès aux courtiers intermédiaires peut être réalisé au moyen d'un écran de courtier à partir d'un ordinateur de bureau chez un négociateur. Les négociations réalisées par les courtiers intermédiaires sont anonymes avant et après l'opération. Toutefois, dans certains cas, les courtiers intermédiaires révèlent l'identité de la contrepartie avant l'exécution de l'opération. Shorcan permet également une séance de préparation dans le cadre de laquelle, une fois que les ordres de deux participants ont été appariés, ils disposent de sept secondes pour accroître le volume de l'opération à conclure entre eux.

Stratégie

- Mettre l'accent sur le renforcement des activités principales à l'aide d'activités centrées sur le client.
- Continuer de proposer des options et des fonctions de négociation novatrices qui visent à réduire les coûts et les risques d'exploitation pour les courtiers.
- Mettre à profit les technologies et les capacités existantes dans le but de mieux servir les clients.
- Accéder à d'autres catégories d'actifs (p. ex. les fonds communs de placement).

Description des produits

Négociation de titres de participation

La majorité des droits à la TSX, à la TSXV et à Alpha sont fondés sur le volume. Ces droits s'appliquent aux actions négociées et, dans la plupart des cas, une somme par action est facturée à un participant à la transaction, tandis que l'autre participant reçoit une remise calculée par action. L'excédent des droits facturés sur la remise constitue les droits nets reçus par les bourses pour chaque action négociée. Ces types de modèles visent à inciter différents types de clients et de comportements. Le principal barème de droits de la TSX et de la TSXV correspond à un modèle teneur-preneur selon lequel une remise est versée au participant à l'opération qui fournit les liquidités afin d'inciter les participants au marché à entrer des ordres passifs dans le registre central d'ordres à cours limité, tandis que le participant à l'opération recevant les liquidités verse des droits. Alpha soutient un modèle de tarification inversée qui vise à fournir un incitatif à recevoir des liquidités en fournissant une remise, les droits étant payés par le participant versant les liquidités. Peu importe la structure de droits appliquée, tout produit tiré des droits de négociation est constaté dans le mois au cours duquel l'opération est exécutée. (Voir la rubrique CHANGEMENTS À LA **RÉGLEMENTATION – Négociation de titres de participation)**

Négociation de titres à revenu fixe

Shorcan facture une commission de courtage aux deux participants lorsqu'une opération est exécutée. La commission visant une opération effectuée par l'entremise d'un courtier est intégrée au prix de l'opération dans le cadre des processus de compensation et de règlement. Les produits tirés de la négociation sont comptabilisés lorsque l'opération est réglée. La commission de courtage de Shorcan varie selon les différents types de titres à revenu fixe et diffère selon qu'il s'agit d'ordres appariés électroniquement ou de courtage à la voix.

Compensation, règlement et dépôt de titres de participation et de titres à revenu fixe et autres services - CDS

Aperçu et description des produits et services

La CDS est le carrefour de dépôt, de compensation et de règlement de valeurs du Canada pour les opérations nationales et transfrontalières sur valeurs admissibles au service de dépôt. La CDS appuie les marchés de titres de participation et de titres à revenu fixe ainsi que les marchés monétaires canadiens. Elle est responsable de la garde et du virement sécuritaires de titres, du traitement de transactions post-opération ainsi que de la perception et de la distribution des droits et privilèges liés aux titres déposés par les adhérents.

Les services de compensation et de règlement des opérations nationales de la CDS permettent aux adhérents de procéder à l'entrée, à la confirmation ou à l'appariement, au rapprochement, à l'établissement du solde net et au règlement d'opérations boursières et hors cote sur titres de participation, titres d'emprunt et titres du marché monétaire, ainsi que des transactions sur produits dérivés admissibles au dépôt (comme le traitement de droits et de bons de souscription et le règlement d'options exercées). La CDS offre des services connexes, tels les rachats d'office, les mesures de contrôle du risque et la production de rapports, et facilite la négociation de titres admissibles au CDSX, le système de compensation et de règlement multilatéral de la CDS, avant leur émission publique sur le marché (les opérations de négociation sur ces titres sont réglées après l'émission publique). La Banque du Canada a désigné le CDSX comme devant être assujettie à une surveillance revêtant une importance systémique en application de la Loi sur la compensation et le règlement des paiements (Canada).

Le service de dépôt de la CDS est responsable de la garde et du virement sécuritaires de titres d'entreprises nationales et étrangères admissibles, de la tenue rigoureuse de registres, du traitement de transactions post-opération, de la perception et de la distribution des droits et privilèges liés aux titres déposés par les adhérents.

Les autres services de la CDS comprennent l'émission de numéros internationaux d'identification des valeurs mobilières (« ISIN »), l'admissibilité au dépôt, l'enregistrement des titres de même que la gestion des droits et privilèges et des événements de marché.

En novembre 2014, la CDS a soumis à l'approbation de ses organismes de réglementation un avis de publication relatif aux modifications du barème de droits du programme de services aux émetteurs de la CDS. Les droits ont été approuvés en décembre 2016, sous réserve d'un certain nombre d'ajustements et de conditions, et ils ont été instaurés en mars 2017 (voir la rubrique INITIATIVES ET RÉALISATIONS - Marchés financiers - Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe).

Stratégie

Le Groupe TMX a amorcé l'harmonisation de la CDS et de la CDCC en fonction d'une stratégie de services postérieurs aux opérations. En vertu de cette stratégie, les deux entreprises feront ce qui suit :

- Mettre au point une solution de compensation efficiente de nouvelle génération qui s'applique à différentes catégories d'actifs et effectuer la migration vers cette solution.
- Envisager des possibilités liées aux technologies financières.
- Améliorer et mettre au point des solutions liées aux liquidités, à la productivité du capital et aux infrastructures mondiales.

Description des produits

Dans le cas d'opérations déclarées, tant les opérations boursières que les opérations hors cote, la CDS impute des droits de compensation aux adhérents pour chaque opération exécutée. Les droits de compensation sont constatés comme suit:

- Les droits par opération déclarée sont constatés lorsque les opérations boursières sont livrées à la CDS.
- Les droits d'établissement du solde net et de novation sont constatés lorsque le solde net des opérations boursières et la novation ont été établis.

Les autres droits afférents à la compensation sont constatés lorsque les services sont fournis.

Pour les opérations dont le solde net est établi au moyen du service de règlement net continu (« RNC »), les droits de règlement sont imputés en fonction du nombre d'opérations réglées, dont le solde net est établi. Les droits de règlement relatifs aux opérations dont le solde net n'a pas été établi (c'est-à-dire les opérations qui sont réglées selon le principe du règlement individuel) sont facturés par opération. Les droits de règlement sont constatés une fois que les opérations boursières sont réglées.

Les droits de dépôt sont imputés par opération alors que les droits de garde le sont en fonction du volume moyen quotidien d'opérations (soit le nombre d'actions détenues en ce qui a trait aux titres de participation et la valeur nominale pour ce qui est des titres à revenu fixe) et des positions détenues. Des droits de dépôt sont imputés pour la garde de titres, les activités connexes au dépôt et le traitement du suivi des droits et privilèges et des responsabilités liées aux événements de marché et ils sont constatés lorsque les services sont rendus.

Les produits tirés des services internationaux comprennent les produits générés par la prestation de services de liaison aux adhérents afin qu'ils concluent des opérations transfrontalières et créent des liens de garde avec d'autres organisations internationales. Les droits connexes se ventilent comme suit :

- Des droits sont imputés aux adhérents en fonction de l'utilisation des services offerts par la National Securities Clearing Corporation (la « NSCC ») et la Depository Trust Company (la « DTC »). Les adhérents sont cautionnés pour l'utilisation des services de la NSCC et de la DTC par l'intermédiaire respectivement du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC.
- Des droits de garde et les produits tirés d'autres services internationaux sont constatés lorsque les services sont fournis.

Les droits visant les services aux émetteurs correspondent à des droits facturés aux émetteurs ou à leurs mandataires au titre d'ISIN, de l'admissibilité au dépôt ainsi que des services de gestion des droits et des événements de marché qu'ils obtiennent.

Remises en parts égales sur les services de base de la CDS

Pour la période ouverte le 1^{er} novembre 2012 et les exercices ultérieurs ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, la CDS partage avec les adhérents en parts égales toute augmentation annuelle des produits tirés des services de compensation et d'autres services de base de Compensation CDS, par rapport aux produits de l'exercice 2012 (la « période de 12 mois close le 31 octobre 2012 »). À compter du 1er janvier 2015 et pour les exercices subséquents, la CDS partage aussi en parts égales avec les adhérents toute augmentation annuelle des produits applicables à la prime de liquidité du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la Depository Trust Company, par rapport aux produits de ce service pour la période de douze mois close le 31 décembre 2015. Les remises sont versées sur une base proportionnelle aux adhérents en fonction des droits qu'ils ont payés pour ces services.

Remises supplémentaires

De plus, la CDS doit restituer une somme supplémentaire de 4,0 millions de dollars par année aux adhérents à l'égard des services de compensation en bourse pour les opérations effectuées sur une bourse ou sur des systèmes de négociation parallèle (« SNP »).

MARCHÉS DES DÉRIVÉS ET DES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES

Négociation et compensation de dérivés – MX, CDCC et BOX

Nous nous employons à fournir des solutions adaptées à des catégories d'actifs multiples à nos clients au Canada et à l'étranger en leur offrant de la liquidité et de la transparence par l'entremise de notre écosystème de gestion des risques.

Aperçu et description des produits et services

Nos activités locales de négociation de produits dérivés financiers sont exécutées par l'intermédiaire de la MX, qui est la bourse de produits dérivés financiers normalisés du Canada. La MX, dont le siège social est à Montréal, propose des produits dérivés sur taux d'intérêt, indices, actions et devises. BOX est une bourse d'options sur actions située aux États-Unis dont la MX gère les activités techniques et assure le développement technologique. Au 31 décembre 2017, la MX détenait une participation d'environ 40 % dans BOX. Nos marchés de produits dérivés tirent des produits des services de négociation et de compensation fournis par la MX.

Négociation de produits dérivés

MX

La MX propose des produits dérivés sur taux d'intérêt, indices, actions et devises aux participants canadiens et internationaux. La MX assure la connectivité entre les participants et ses marchés des dérivés, elle établit des relations d'affaires avec les participants et elle collabore avec eux afin de s'assurer que les produits dérivés répondent aux besoins des investisseurs. Plus de la moitié du volume réalisé à la MX en 2017 est constitué de trois contrats à terme, plus précisément le BAX, le CGB et le SXF, alors que le volume résiduel est largement représenté par notre marché d'options sur actions et par le marché d'options sur FNB.

BOX

BOX est un marché de produits dérivés sur actions entièrement électronique et est l'un des nombreux marchés d'options sur actions des États-Unis. BOX compense toutes ses opérations au moyen de Options Clearing Corporation. BOX utilise notre technologie de pointe SOLA pour ce qui est de la négociation des options sur actions.

En janvier 2015, BOX a lancé un programme visant à inciter les abonnés à fournir des liquidités. En échange des liquidités et d'un montant en trésorerie négligeable qu'ils ont fournis, les abonnés ont reçu des droits liés au rendement sur les volumes qui se composent de parts de catégorie C de BOX et d'un engagement en matière de flux d'ordres. Les droits liés au rendement sur les volumes sont acquis sur 20 trimestres de la période d'engagement en matière de flux d'ordres de 5 ans si les objectifs minimaux en matière de volumes sont atteints. Si un abonné n'atteint pas ses objectifs minimaux en matière de volumes, ses droits liés au rendement sur les volumes peuvent être réattribués aux abonnés qui ont dépassé leurs objectifs minimaux en matière de volumes, le cas échéant. Dans ce cas, les droits liés au rendement sur les volumes peuvent devenir acquis plus tôt. Le programme de droits liés au rendement sur les volumes a reçu l'approbation de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis en septembre 2015. Conformément au programme de droits liés au rendement sur les volumes, les abonnés avaient droit à une participation d'ordre économique immédiate dans BOX en contrepartie des droits liés au rendement sur les volumes détenus.

En date du 1^{er} juillet 2016, nous avons établi que nous ne détenions pas la majorité des droits de vote au conseil d'administration, puisque les parts de catégorie C dans certains droits liés au rendement sur les volumes qui étaient devenus acquis ont conféré le droit de vote au conseil d'administration. Depuis cette date, nous ne consolidons plus les résultats de BOX puisque nous avons cessé de détenir la majorité des droits de vote au conseil d'administration et d'exercer le contrôle. Par conséquent, nos résultats financiers à compter du 1er juillet 2016 ne comprennent pas les résultats de BOX, sauf notre quote-part du résultat net de BOX, qui figure au poste Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les résultats financiers des périodes antérieures au 1er juillet 2016 incluent les résultats de BOX sur une base consolidée.

Depuis le 1er juillet 2016, les produits du secteur Négociation et compensation de dérivés comprennent également les produits tirés des licences de technologie SOLA consenties et de la prestation d'autres services à BOX. Ces produits étaient précédemment éliminés dans le cadre de leur consolidation dans nos états financiers.

Compensation de produits dérivés

La CDCC tient le rôle de contrepartie centrale de compensation des produits dérivés négociés en bourse au Canada et d'un éventail grandissant d'instruments financiers personnalisés. Le rôle de la CDCC consiste à assurer l'intégrité et la stabilité des marchés qu'elle soutient. La CDCC assure des services de contrepartie centrale de compensation à l'égard de la compensation et du règlement de toutes les opérations effectuées à la MX et de certains produits dérivés hors cote, y compris les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres à revenu fixe (« pension sur titres »). Par ailleurs, la CDCC est l'émetteur d'options négociées sur les marchés de la MX.

La CDCC est la seule contrepartie centrale de compensation intégrée en Amérique du Nord qui compense et règle des contrats à terme, des options et des options sur contrats à terme. Le Service canadien de compensation de produits dérivés (le « CDCS »), exploité par la CDCC, a été désigné par la Banque du Canada comme étant une institution d'importance systémique pour les marchés financiers en application de la Loi sur la compensation et le règlement des paiements (Canada).

La CDCC tire des produits de la compensation et du règlement, ainsi que de l'exercice d'options et de contrats à terme (voir la rubrique **Description des produits** plus loin).

TMX a amorcé l'harmonisation de la CDS et de la CDCC en fonction d'une stratégie de services postérieurs aux opérations. En vertu de cette stratégie, les deux entreprises feront ce qui suit :

- Mettre au point une solution de compensation efficiente de nouvelle génération qui s'applique à différentes catégories d'actifs et effectuer la migration vers cette solution.
- Envisager des possibilités liées aux technologies financières.
- Améliorer et mettre au point des solutions liées aux liquidités, à la productivité du capital et aux infrastructures mondiales.

Division de la réglementation des produits dérivés

La MX est un organisme d'autoréglementation (« OAR »), auquel incombe une responsabilité à l'égard du maintien de la transparence, de la crédibilité et de l'intégrité du marché des produits dérivés négociés en bourse au Canada. La Division de la réglementation de la MX, exploitée séparément des autres activités de la MX, est chargée de la réglementation des marchés de la MX et de leurs participants. Cette division est assujettie à la surveillance interne exclusive du Comité spécial de la réglementation. Ce comité, nommé par le conseil d'administration de la MX, est composé en grande partie d'administrateurs indépendants qui ne sont pas membres du conseil d'administration de la MX ou de la CDCC. La Division de la réglementation est un organisme sans but lucratif qui exerce ses activités selon le principe du recouvrement des coûts.

La Division de la réglementation génère des produits provenant des droits réglementaires (qui comprennent essentiellement les droits de surveillance du marché perçus par la MX pour le compte de la Division de la réglementation), et des amendes (qui proviennent des amendes imposées par la Division de la réglementation). Les droits réglementaires du marché sont constatés au cours du mois où les services sont fournis.

Tout surplus réalisé par la Division de la réglementation doit, sous réserve de l'approbation du Comité spécial de la réglementation, être redistribué aux participants agréés de la MX (à l'exclusion des produits tirés des amendes, qui ne peuvent être redistribués) alors que toute insuffisance de fonds doit être comblée au moyen d'une cotisation spéciale des participants de la MX ou d'une cotisation de la MX sur recommandation du Comité spécial de la réglementation. Les produits tirés des amendes sont comptabilisés séparément des produits tirés des droits réglementaires et ne peuvent être affectés qu'à des fins particulières approuvées, comme le versement de dons à des organismes de bienfaisance ou à des programmes de formation.

Stratégie

- Mettre l'accent sur la clientèle et sur l'expansion mondiale.
- Mettre au point des capacités numériques.
- Diversifier les sources de produits.
- Étendre et développer la gamme de produits actuelle.

Description des produits

Des droits sont facturés aux participants de la MX pour chaque opération d'achat et de vente de produits dérivés, principalement en fonction du type de contrat et du statut du participant. La MX facture des droits de négociation par opération, en fonction du nombre de contrats que comporte chacune des opérations. Les produits que tire la MX des droits de négociation sont directement tributaires du volume de contrats négociés sur le marché des produits dérivés. Les produits tirés des droits de négociation de produits dérivés sont constatés dans le mois au cours duquel les opérations sont exécutées.

Les membres compensateurs de la CDCC (les « membres compensateurs ») paient des droits de compensation et de règlement par opération, ce qui comprend les opérations sur titres à revenu fixe hors cote et les opérations de pension sur titres. Les droits relatifs aux opérations sur titres à revenu fixe sont fonction de la taille et du terme du contrat initial et les membres compensateurs acquittent des droits mensuels minimaux. Ils sont également admissibles à des conventions de partage des revenus en fonction du volume annuel d'opérations de pension sur titres qui ont été compensées. Les produits tirés des droits de compensation et de règlement, autres que ceux qui sont liés aux opérations de pension sur titres, sont tributaires du volume de négociation de contrats et fluctuent en fonction des mêmes facteurs qui touchent notre volume de négociation de produits dérivés. Les produits tirés de la compensation des produits dérivés sont constatés à la date de règlement de l'opération connexe. Quant aux produits tirés de la compensation d'opérations de pension sur titres à revenu fixe, ils sont constatés à la date de novation de l'opération connexe.

Négociation et compensation de produits énergétiques – NGX et Shorcan Energy

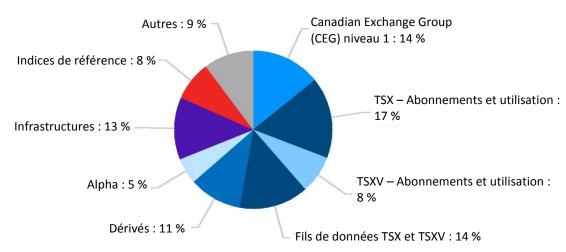
En octobre 2017, nous avons conclu une entente en vue de la vente de NGX et de Shorcan Energy à titre d'élément de la contrepartie totale liée à l'acquisition de Trayport (voir la rubrique Initiatives et réalisations - Acquisition de Trayport et vente de Natural Gas Exchange et de Shorcan Energy Brokers pour plus de renseignements). Le 14 décembre 2017, nous avons mené à bien la vente des entreprises NGX et Shorcan Energy. Le Groupe TMX a classé les entreprises vendues NGX et Shorcan Energy dans les activités abandonnées. Avant la vente, les activités de NGX et de Shorcan Energy représentaient la totalité des activités du secteur Négociation et compensation de produits énergétiques et une petite partie des activités du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse.

Ces entreprises ont été classées dans les activités abandonnées en date du 14 décembre 2017, ce qui correspond à la date de leur cession. Par conséquent, le Groupe TMX a présenté à nouveau les états consolidés du résultat net comparatifs de manière à distinguer les activités abandonnées des activités poursuivies.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (antérieurement, Perspectives sur le marché)

Exercice clos le 31 décembre 2017

Produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse de 186,5 millions de dollars



Aperçu et description des produits et services

Nous cherchons à offrir des ensembles intégrés de données pour alimenter des outils d'analyse exclusifs et de tiers à valeur supérieure afin d'aider les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement, ainsi qu'à offrir des solutions aux marchés européens de l'énergie de gros en matière de détermination des prix, d'exécution d'ordres, de transparence post-opération et de traitement de bout en bout.

TMX Datalinx

<u>Produits de données de marché en temps réel sur les titres de participation – TSX et TSXV, niveau 1 et niveau 2 et données d'Alpha</u>

Les activités de négociation à la TSX, à la TSXV et à Alpha produisent un flux de données en temps réel reflétant les ordres et les opérations exécutées. Le flux de données est complété par du contenu à valeur ajoutée (p. ex. dividendes, résultats) et rassemblé par TMX Datalinx, notre division des services d'information, en produits de données de marché en temps réel, qui sont transmis aux utilisateurs finaux directement ou par l'intermédiaire de fournisseurs canadiens et mondiaux vendant des données par voie électronique et pour des produits pour ordinateurs de bureau. Notre information boursière est disponible à l'échelle mondiale par l'entremise d'un grand nombre de services de télécommunications et d'extranet.

Nous offrons à nos abonnés des services en temps réel de dernier cours vendeur, de niveau 1 et de niveau 2 pour la TSX, la TSXV (y compris le marché NEX, un marché pour les émetteurs qui ne satisfont plus aux normes d'inscription de la TSXV) et Alpha. Le service de dernier cours vendeur est une innovation de TMX permettant d'afficher ouvertement sur Internet, en temps réel, les opérations récentes des marchés de la TSXV et d'Alpha, assurant ainsi une grande transparence des marchés. Les services de niveau 1 fournissent de l'information sur les opérations, les cotes

boursières, les mesures prises par les émetteurs et les indices. Les services de niveau 2 s'articulent davantage autour du registre d'ordres et permettent aux distributeurs d'obtenir le Carnet boursier pour la TSX, la TSXV et Alpha. Le service Carnet boursier est distribué aux utilisateurs finaux et comprend les présentoirs Marché par cours, Marché par ordre et Marché par courtier qui affichent tous les engagements en matière d'ordres et de négociation.

Nous fournissons également aux participants au marché un accès, à tous les marchés boursiers du pays, avec un court délai à l'information boursière consolidée en temps réel de niveau 1 et de niveau 2 au moyen de nos services Consolidated Data Feed (« CDF »), Canadian Best Bid and Offer (« CBBO »), Consolidated Last Sale (« CLS ») et Consolidated Depth of Book (« CDB ») offerts par l'agence de traitement de l'information TMX. Le mandat de notre agence de traitement de l'information accordé par les organismes de réglementation fait l'objet d'une demande de renouvellement pour une période de quatre ans débutant le 1^{er} juillet 2018.

<u>Produits de données de marché en temps réel sur les produits dérivés</u>

Nous tirons également des produits des données de la MX. De façon similaire aux marchés boursiers, nous distribuons des données de négociation en temps réel de niveau 1 et de niveau 2 de la MX aux participants aux marchés partout dans le monde, que ce soit directement ou par l'entremise de services de transmission de données.

Produits de données de marché historiques, en ligne et autres

Les produits de données de marché historiques comprennent des renseignements boursiers tels que les données boursières historiques, les statistiques officielles de marché et les cours de clôture, ainsi que de l'information sur les sociétés telle que les dividendes et les événements de marché. Ces renseignements servent aux fins de recherche, d'analyse et de compensation des opérations, notamment au moyen des suites offertes par les produits d'analyse de TMX en vue de rehausser la convivialité pour les clients.

Services de colocalisation et de gestion

Nous offrons des services de colocalisation à un large éventail de participants au marché du pays et à l'échelle internationale. Nos clients des services de colocalisation tirent profit d'un accès stable avec un court délai aux moteurs de négociation et aux fils de données de marché de la TSX, de la TSXV, d'Alpha et de la MX ainsi que d'un accès à d'autres clients des marchés financiers, de fournisseurs de contenus financiers et de fournisseurs de technologies. Au 31 décembre 2017, plus de 90 % des espaces étaient visés par des contrats ou vendus.

TMX Perspectives

<u>Produits d'analyse mondiale TMX</u>

Les produits d'analyse mondiale TMX fournissent de l'information et des perspectives sur le marché en mettant à profit les données sur les catégories d'actifs multiples recueillies auprès de tous les secteurs d'activité du Groupe TMX ou auprès d'autres sources. Les produits d'analyse mondiale TMX permettent aux clients d'obtenir un aperçu de l'activité, de la liquidité et des prix du marché afin qu'ils soient plus en mesure d'améliorer leurs stratégies de négociation, de respecter les exigences réglementaires et de gérer les risques. Les produits d'analyse mondiale TMX fournissent ces capacités aux clients au moyen de solutions axées sur l'affichage permettant de visualiser des données analytiques, et ils procurent un accès à une puissante gamme d'outils quantitatifs grâce auxquels les clients peuvent faire directement des constatations en se fondant sur les systèmes de données et de calculs analytiques de TMX.

Titres de participation et dérivés - Produits indiciels

Nous avons conclu avec S&P DJI une entente aux termes de laquelle nous partageons les droits de licence perçus auprès des organismes qui créent des produits fondés sur les indices S&P/TSX, tels que les fonds communs de placement et les FNB. De façon générale, ces droits de licence sont établis en fonction d'un pourcentage des fonds sous gestion relatifs à ces produits exclusifs. En janvier 2016, nous avons annoncé le renouvellement de l'accord d'exploitation et de licence pluriannuel entre TSX Inc. et S&P Dow Jones Indices (« S&P DJI »), poursuivant ainsi le développement de notre partenariat de longue date. L'entente conclue entre S&P DJI et TSX porte sur la création et la publication de tous les indices S&P/TSX, tout en conférant à la MX le droit d'inscrire des contrats à terme normalisés et des options sur les indices S&P/TSX¹⁹.

Titres à revenu fixe – Produits indiciels et produits d'analyse

Nous détenons une participation de 24,3 % dans FTSE TMX Global Debt Capital Markets Limited, une entreprise de services liés aux indices de titres à revenu fixe internationaux. Le bénéfice dégagé de notre participation de 24,2 % est constaté sous les rubriques Bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et Produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (en tant que redevance).

Trayport

En octobre 2017, nous avons conclu une entente en vue de l'acquisition de Trayport, laquelle a été conclue en décembre 2017 (voir la rubrique Initiatives et réalisations – Acquisition de Trayport et vente de Natural Gas Exchange et de Shorcan Energy Brokers pour obtenir de plus amples renseignements). Trayport est le principal réseau de connectivité et la principale plateforme de données et de produits d'analyse pour les marchés européens de commerce de gros du secteur énergétique. Trayport offre des solutions de détermination des cours, d'exécution d'opérations, de transparence après une opération et de traitement de bout en bout après une opération.

Stratégie

- Offrir des plateformes unifiées pour le contenu exclusif du Groupe TMX et corriger les lacunes sur le plan des produits pour l'ensemble du contenu de base du Groupe TMX.
- Développer les produits d'analyse mondiale TMX, une gamme d'outils d'analyse de données en temps réel et historiques couvrant des catégories d'actifs multiples et intégrant des données exclusives et de tiers.
- Développer les activités indicielles et d'indices de référence en évaluant les occasions qui se présentent sur le marché relativement à des catégories d'actifs nouvelles ou existantes (y compris les marchés de l'énergie et de marchandises).

19 Les indices S&P/TSX sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI ») et de TSX Inc. (la « TSX »). Standard & Poor'sMD et S&PMD sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), Dow JonesMD est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC et TSX^{MD} est une marque déposée de la TSX.

Description des produits

Pour accéder aux données en temps réel, les abonnés paient généralement des frais mensuels fixes, qui diffèrent selon le niveau d'information auquel ils ont accès. Outre les données en temps réel, bon nombre d'épargnants consultent les cotations en temps réel et paient des droits pour chaque cote boursière qui leur est fournie. Les fournisseurs d'information boursière et les utilisateurs des services de transmission de données en direct nous versent des droits mensuels fixes pour accéder aux sources de données.

Les produits tirés des services d'information boursière en temps réel sont constatés en fonction de l'utilisation par les clients et les fournisseurs, telle qu'elle est déclarée par ceux-ci, desquels on retranche une provision pour les remises sur vente provenant de ces mêmes clients. Les autres produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse sont constatés lorsque les services sont rendus.

En règle générale, nous vendons les produits de données historiques à un tarif fixe par produit. Les droits varient selon le type d'utilisation finale.

Les abonnés des services gérés du Groupe TMX, qui comprennent les services de colocalisation, paient des frais mensuels fixes en fonction du nombre d'espaces qu'ils occupent et des autres services connexes qu'ils reçoivent. Les services gérés sont généralement offerts pour une période allant de un an à cinq ans.

Les abonnés de Trayport paient un tarif mensuel pour accéder à la plateforme, généralement aux termes de contrats pluriannuels d'une durée moyenne d'environ deux ans.

En 2017, environ 45 % des produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse étaient facturés en dollars américains. En 2017, environ 93 % des produits de Trayport étaient facturés en livres sterling. À l'heure actuelle, nous ne couvrons pas ces produits, qui sont par conséquent exposés aux fluctuations des devises. (Voir la rubrique Gestion du risque financier - Risque de marché - Risque de change pour obtenir de plus amples renseignements.)

Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesures financières non conformes aux IFRS

Le BAIIA, le résultat ajusté par action et le résultat ajusté dilué par action sont des mesures non conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et n'ont pas de sens normalisé conformément aux IFRS. En conséquence, il est peu probable que ces mesures puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le BAIIA, le résultat ajusté par action et le résultat ajusté dilué par action servent à présenter notre performance financière continue d'une période à l'autre, abstraction faite d'un certain nombre d'ajustements. Ces ajustements comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, les coûts d'acquisition, le profit sur les contrats de change à terme, le profit sur la vente de Natural Gas Exchange Inc. (« NGX ») et de Shorcan Energy Brokers Inc. (« Shorcan Energy »), les charges de dépréciation hors trésorerie, la radiation de produits, la radiation d'actifs d'impôt différé, la hausse des actifs d'impôt différé en raison d'un report rétrospectif de pertes en capital, les charges liées au recentrage stratégique et les variations du montant net des actifs/passifs d'impôt différé faisant suite à la modification des taux d'imposition des sociétés au Québec, en Colombie-Britannique et aux États-Unis. La direction a recours à ces mesures tout en excluant certains éléments, car elle considère que cette approche donne lieu à une meilleure analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et sur le plan financier, y compris, dans certains cas, de notre capacité à générer de la trésorerie. En excluant ces éléments, nous pouvons aussi faire des comparaisons d'une période à une autre. Le fait d'exclure certains éléments ne signifie pas qu'ils sont de nature non récurrente ou qu'ils ne sont pas utiles aux investisseurs.

Mesures supplémentaires conformes aux IFRS

Le bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique ainsi que le bénéfice d'exploitation constituent des indicateurs importants de la capacité du Groupe TMX à dégager des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour répondre à ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, pour veiller au service des dettes en cours et pour financer les dépenses d'investissement futures. Ces indicateurs de la performance ont pour but de fournir des renseignements complémentaires utiles aux investisseurs et aux analystes; toutefois, ces indicateurs ne doivent pas être considérés isolément.

BOX (« Box Holdings »)

En janvier 2015, BOX a lancé un programme visant à inciter les abonnés à fournir des liquidités. En échange des liquidités et d'un montant en trésorerie négligeable qu'ils ont fournis, les abonnés ont reçu des droits liés au rendement sur les volumes qui se composent de parts de catégorie C de BOX et d'un engagement en matière de flux d'ordres. Les droits liés au rendement sur les volumes sont acquis sur 20 trimestres de la période d'engagement en matière de flux d'ordres de 5 ans si les objectifs minimaux en matière de volumes sont atteints. Si un abonné n'atteint pas ses objectifs minimaux en matière de volumes, ses droits liés au rendement sur les volumes peuvent être réattribués aux abonnés qui ont dépassé leurs objectifs minimaux en matière de volumes, le cas échéant. Dans ce cas, les droits liés au rendement sur les volumes peuvent devenir acquis plus tôt. Le programme de droits liés au rendement sur les volumes a reçu l'approbation de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis en septembre 2015. Conformément au programme de droits liés au rendement sur les volumes, les abonnés avaient droit à une participation d'ordre économique immédiate dans BOX en contrepartie des droits liés au rendement sur les volumes détenus.

En date du 1er juillet 2016, nous avons établi que nous ne détenions pas la majorité des droits de vote au conseil d'administration, puisque les parts de catégorie C dans certains droits liés au rendement sur les volumes qui étaient devenus acquis ont conféré le droit de vote au conseil d'administration. Depuis cette date, nous ne consolidons plus les résultats de BOX puisque nous avons cessé de détenir la majorité des droits de vote au conseil d'administration et d'exercer le contrôle. Par conséquent, nos résultats financiers à compter du 1er juillet 2016 ne comprennent pas les résultats de BOX, sauf notre quote-part du résultat net de BOX, qui figure au poste Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les résultats financiers des périodes antérieures au 1er juillet 2016 incluent les résultats de BOX sur une base consolidée.

À compter du 1^{er} juillet 2016, les produits du secteur *Négociation et compensation de dérivés* comprennent également les produits tirés des licences de technologie SOLA consenties et de la prestation d'autres services à BOX. Ces produits étaient précédemment éliminés dans le cadre de leur consolidation dans nos états financiers.

Vente de NGX et de Shorcan Energy – activités abandonnées

Le 14 décembre 2017, nous avons mené à bien la vente des entreprises NGX et Shorcan Energy. Le Groupe TMX a classé les entreprises vendues NGX et Shorcan Energy dans les activités abandonnées. Avant la vente, les activités de NGX et de Shorcan Energy représentaient la totalité des activités du secteur Négociation et compensation de produits énergétiques et une partie des activités du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse.

Ces entreprises ont été classées dans les activités abandonnées en date du 14 décembre 2017, ce qui correspond à la date de leur cession. Par conséquent, le Groupe TMX a présenté à nouveau les états consolidés du résultat net comparatifs de manière à distinguer les activités abandonnées des activités poursuivies.

L'information qui suit porte sur les états financiers du Groupe TMX pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Produits	668,9 \$	683,7 \$	(14,8) \$	(2) %
Charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique	356,3	383,6	(27,3)	(7) %
Bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au			()-/	()
recentrage stratégique ²⁰	312,6	300,1	12,5	4 %
Coûts d'acquisition ²¹	13,8	_	13,8	s.o. %
Charges liées au recentrage stratégique	_	21,0	(21,0)	(100) %
Bénéfice d'exploitation ²²	298,8	279,1	19,7	7 %
Bénéfice découlant des activités abandonnées, après impôt	176,8	15,7	161,1	1 026 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires				
du Groupe TMX	368,0	196,4	171,6	87 %
Résultat par action avant les activités abandonnées ²³				
De base	3,46	3,31	0,15	5 %
Diluée	3,43	3,30	0,13	4 %
Résultat par action ²⁴				
De base	6,66	3,60	3,06	85 %
Dilué	6,60	3,58	3,02	84 %
Résultat ajusté par action ²⁵				
De base	4,69	4,49	0,20	4 %
Dilué	4,65	4,47	0,18	4 %
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	276,6	314,4	(37,8)	(12) %

²⁰ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures supplémentaires conformes aux IFRS*.

²¹ Inclut les coûts liés à l'acquisition de Trayport.

²² Voir l'analyse à la rubrique Mesures supplémentaires conformes aux IFRS.

²³ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX; les activités abandonnées incluent NGX et Shorcan Energy.

²⁴ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

²⁵ Le résultat ajusté par action inclut les activités abandonnées, déduction faite du profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy, et est une mesure non conforme aux IFRS. Voir l'analyse à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX s'est chiffré à 368,0 millions de dollars, ou 6,66 \$ par action ordinaire de base et 6,60 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 196,4 millions de dollars, ou 3,60 \$ par action ordinaire de base et 3,58 \$ par action ordinaire après dilution pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. L'accroissement du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprend un profit après impôt de 157,3 millions de dollars sur la vente de NGX et de Shorcan Energy et un profit sur les contrats de change à terme se rapportant à l'acquisition de Trayport. Les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique ont été moins élevées et aucune charge liée au recentrage stratégique n'a été constatée en 2017 comparativement à 2016. La charge d'impôt a également diminué d'environ 2,4 millions de dollars en raison d'un report rétrospectif de pertes en capital, accroissant le bénéfice net en 2017. En outre, nous avons engagé des charges financières moins élevées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016. En 2016, nous avons comptabilisé des charges de dépréciation hors trésorerie de 8,9 millions de dollars à l'égard d'AgriClear et de TMX Atrium, alors qu'en 2017, nous avons inscrit des charges de dépréciation hors trésorerie et radié des coûts de produits totalisant 7,7 millions de dollars (après impôt) à l'égard d'AgriClear et de TMX Atrium.

Ces accroissements du bénéfice net ont été annulés en partie par les produits moindres, les coûts d'acquisition liés à Trayport et un ajustement d'impôt hors trésorerie de 2,9 millions de dollars lié à la radiation d'actifs d'impôt différé se rapportant à TMX Atrium. En 2017, nous avons comptabilisé des ajustements hors trésorerie de l'impôt d'environ 8,3 millions de dollars liés à la modification des taux d'imposition des sociétés de la Colombie-Britannique et des États-Unis, accroissant ainsi la charge d'impôt, alors qu'en 2016, nous avons constaté un ajustement hors trésorerie de l'impôt d'environ 3,2 millions de dollars se rapportant à une modification des taux d'imposition des sociétés du Québec, ce qui a réduit la charge d'impôt. L'augmentation du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016 a également eu une incidence défavorable sur le résultat de base et dilué par action.

Rapprochement du résultat ajusté par action de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Le tableau qui suit présente un rapprochement du résultat par action et du résultat ajusté par action.

	Exercice	clos le	Exercice	clos le
	31 décem	bre 2017	31 décem	bre 2016
(non audité)	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat par action avant les activités abandonnées	3,46 \$	3,43 \$	3,31 \$	3,30 \$
Résultat par action – activités abandonnées	3,20 \$	3,17 \$	0,29 \$	0,28 \$
Résultat par action ²⁶	6,66 \$	6,60 \$	3,60 \$	3,58 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :				
Amortissement des immobilisations incorporelles				
liées aux acquisitions	0,49	0,48	0,51	0,51
Coûts d'acquisition (y compris les charges				
financières) ²⁷	0,25	0,25	_	_
Profit sur les contrats de change à terme	(0,16)	(0,16)	_	_
Charges liées au recentrage stratégique	_	_	0,28	0,28
Augmentation des actifs d'impôt différé résultant				
du report rétrospectif de pertes en capital ²⁸	(0,04)	(0,04)	_	_
Profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy	(2,85)	(2,82)	_	_
Charges de dépréciation hors trésorerie (y compris				
la radiation de produits en 2017) ²⁹	0,14	0,14	0,16	0,16
Radiation d'actifs d'impôt différé ³⁰	0,05	0,05	_	_
Variation des actifs/passifs nets d'impôt différé				
résultant de la modification des taux				
d'imposition des sociétés au Québec, en				
Colombie-Britannique et aux États Unis	0,15	0,15	(0,06)	(0,06)
Résultat ajusté par action ³¹	4,69 \$	4,65 \$	4,49 \$	4,47 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	_	_	_	
en circulation	55 285 668	55 730 437	54 616 160	54 810 538

Le résultat ajusté dilué par action s'est accru de 4 %, passant de 4,47 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à 4,65 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par une baisse marquée des charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique, exclusion faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, mais annulée en partie par une diminution des produits. En outre, nous avons engagé des charges financières moins élevées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La hausse du résultat de base et dilué par action a été neutralisée en partie par l'incidence d'une hausse du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

²⁶ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

²⁷ Englobent les coûts liés à l'acquisition de Trayport (0,24 \$), y compris les charges financières (0,01 \$).

²⁸ Se rapportant à Razor Risk.

²⁹ Se rapportant à la dépréciation de TMX Atrium (0,10 \$) et d'AgriClear (0,06 \$) en 2016; ainsi qu'à la dépréciation de TMX Atrium (0,09 \$) et la dépréciation (0,03 \$) et la radiation de produits (0,02 \$) d'AgriClear en 2017.

³⁰ Se rapportant au réseau sans fil de TMX Atrium.

³¹ Le résultat ajusté par action inclut les activités abandonnées, déduction faite du profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy, et est une mesure non conforme aux IFRS. Voir l'analyse à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS.

Produits

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Formation de capital	188,7 \$	182,9 \$	5,8 \$	3 %
Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe Négociation et compensation de dérivés	182,1 114,8	173,5 117.5	8,6 (2,7)	5 % (2) %
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	186,5	208,3	(21,8)	(10) %
Autres	(3,2)	1,5	(4,7)	(313) %
	668,9 \$	683,7 \$	(14,8) \$	(2) %

Les produits se sont chiffrés à 668,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, en baisse de 14,8 millions de dollars, ou de 2 %, par rapport à 683,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les produits tirés du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse ont diminué par suite tant de la baisse de 5,9 millions de dollars des produits tirés de Razor Risk (entreprise vendue le 31 décembre 2016) que de la diminution de 17,7 millions de dollars des produits provenant de TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017), ce qui a été contrebalancé en partie par les produits de 4,5 millions de dollars obtenus de Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017). La baisse des produits du secteur Autres s'explique en majeure partie par la comptabilisation de pertes nettes de change plus élevées sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains et dans une monnaie autre que le dollar canadien au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et par le reclassement des produits tirés de l'entité réglementaire de BOX du secteur Autres au secteur Négociation et compensation de dérivés depuis le 1er juillet 2016. Ces diminutions ont été neutralisées dans une certaine mesure par les augmentations des produits tirés des secteurs Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe et Formation de capital. Les produits de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont progressé de 2 % par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2016, exclusion faite de Razor Risk et de TMX Atrium et de l'incidence nette de 6,5 millions de dollars de la déconsolidation de BOX (à compter du 1er juillet 2016).

Formation de capital

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Droits d'inscription initiale	12,5 \$	8,7 \$	3,8 \$	44 %
Droits d'inscription additionnelle	82,7	90,1	(7,4)	(8) %
Droits de maintien de l'inscription	70,3	65,6	4,7	7 %
Autres services aux émetteurs	23,2	18,5	4,7	25 %
	188,7 \$	182,9 \$	5,8 \$	3 %

Les droits d'inscription initiale à la cote de la TSX et de la TSXV ont été plus élevés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en raison de la hausse du nombre de nouveaux émetteurs inscrits et du montant tiré des financements par voie de PAPE sur la TSX et la TSXV.

- Les droits d'inscription additionnelle ont diminué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016 à la suite d'une baisse de 13 % du nombre d'opérations facturées à la TSX. En outre, les droits d'inscription additionnelle à la TSXV ont diminué, le nombre total de financements ayant fléchi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Les émetteurs inscrits à la TSXV et à la TSXV paient des droits de maintien de l'inscription annuels principalement en fonction de leur capitalisation boursière à la fin de l'année civile précédente, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Il y a eu une augmentation des droits de maintien de l'inscription tant à la TSX qu'à la TSXV en raison de l'accroissement de la capitalisation boursière des émetteurs au 31 décembre 2016 comparativement au 31 décembre 2015.
- Les produits tirés des autres services aux émetteurs ont progressé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016 en raison des produits plus élevés générés par les activités d'agent des transferts et les services fiduciaires aux entreprises de Fiducie TSX.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe	104,0 \$	102,3 \$	1,7 \$	2 %
Titres de participation et titres à revenu fixe – compensation, règlement, dépôt et autres services (CDS)	78,1	71,2	6,9	10 %
· ,	182,1 \$	173,5 \$	8,6 \$	5 %

- Les produits tirés du secteur Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe ont augmenté de 2 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cette hausse découle essentiellement de l'accroissement de la négociation de titres à revenu fixe résultant d'une activité plus soutenue liée aux obligations du gouvernement du Canada et aux swaps, en grande partie neutralisée par le déclin des produits issus de la négociation de titres de participation. L'ensemble du volume de titres négociés sur nos marchés boursiers a reculé de 5 % (142,0 milliards de titres pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, contre 149,7 milliards de titres pour l'exercice clos le 31 décembre 2016). Le volume à la TSXV a progressé de 15 %, tandis que le volume d'Alpha s'est accru de 4 % entre l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'exercice clos le 31 décembre 2017. Par contre, le volume à la TSX a reculé de 15 % au cours de la même période. La diminution des produits tirés de la négociation de titres de participation à la TSX a été plus que contrebalancée par la hausse des produits tirés de la négociation de titres de participation à la TSXV et à Alpha.
- À l'exclusion des applications intentionnelles, notre part de marché combinée des marchés boursiers au pays s'est établie à 63 % pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, en déclin par rapport à 69 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2016³². Ce recul de la part de marché traduit l'accroissement du volume de négociation des émissions non cotées à la TSX ou à la TSXV

³² Source: OCRCVM.

Les produits générés par la CDS ont progressé de 10 % entre l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'exercice clos le 31 décembre 2017 par suite des modifications apportées au barème de droits pour les services aux émetteurs entrées en vigueur le 1^{er} mars 2017.

Négociation et compensation de dérivés

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	114,8 \$	117,5 \$	(2,7) \$	(2) %

- La diminution des produits du secteur Négociation et compensation de dérivés résulte pour l'essentiel de l'incidence de l'exclusion des produits tirés de BOX à compter du 1er juillet 2016, date à laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX. Atténuant cette baisse, également depuis le 1er juillet 2016, les produits du secteur Négociation et compensation de dérivés comprennent les produits tirés des licences de technologie SOLA consenties et de la prestation d'autres services à BOX. Ces produits étaient précédemment éliminés dans le cadre de la consolidation des résultats d'exploitation de BOX dans nos états financiers. La réduction nette des produits se rapportant à BOX s'est élevée à 6,5 millions de dollars.
- Cette diminution a été neutralisée en partie par l'augmentation des produits tirés de la MX et de la CDCC, reflétant des volumes plus élevés quelque peu contrebalancés par les produits par contrat moindres découlant des remises plus élevées. Les volumes ont progressé de 5 % à la MX (96,3 millions de contrats négociés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, contre 91,9 millions de contrats négociés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016).
- Compte non tenu de BOX, les produits du secteur Négociation et compensation de dérivés de la MX et de la CDCC ont augmenté de 3 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	186,5 \$	208,3 \$	(21,8) \$	(10) %

La diminution des produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse rend compte d'une baisse de 5,9 millions de dollars des produits tirés de Razor Risk et de 17,7 millions de dollars des produits provenant de TMX Atrium. Cette diminution s'explique également par la baisse des produits recouvrés relativement à la déclaration partielle de l'utilisation du système de cotation en temps réel au cours des périodes antérieures, par la diminution du nombre d'abonnés professionnels aux services d'information boursière et par l'incidence défavorable de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en regard de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- Ces diminutions ont été quelque peu compensées par la progression des produits tirés des services de colocalisation, des données de référence et produits indiciels et des nouveaux produits d'analyse au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en regard de l'exercice clos le 31 décembre 2016. En outre, Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017) a généré des produits additionnels d'environ 4,5 millions de dollars.
- Les produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse ont augmenté de 1 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016, exclusion faite de Razor Risk et de TMX Atrium, et compte tenu de Trayport.
- Le nombre moyen d'abonnés professionnels aux services d'information boursière de la TSX et de la TSXV a diminué de 3 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016 (102 018 abonnés professionnels aux services d'information boursière en 2017, contre 105 629 abonnés en 2016).
- Le nombre moyen d'abonnés professionnels aux services d'information boursière de la MX a reculé de 4 % entre l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'exercice clos le 31 décembre 2017 (18 003 abonnés professionnels aux services d'information boursière de la MX en 2017, contre 18 681 abonnés en 2016).

Autres

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	(3,2) \$	1,5 \$	(4,7) \$	(313) %

La baisse des produits du secteur Autres s'explique en majeure partie par la comptabilisation d'un montant plus élevé de pertes nettes de change sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains et dans une monnaie autre que le dollar canadien au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et par le reclassement des produits tirés de l'entité réglementaire de BOX du secteur Autres au secteur Négociation et compensation de dérivés depuis le 1er juillet 2016.

Charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Rémunération et avantages	171,4 \$	183,1 \$	(11,7) \$	(6) %
Systèmes d'information et de négociation	51,2	67,2	(16,0)	(24) %
Frais de vente et charges générales et administratives	82,1	76,7	5,4	7 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	51,6	56,6	(5,0)	(9) %
	356,3 \$	383,6 \$	(27,3) \$	(7) %

Les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique se sont établies à 356,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, en recul de 27,3 millions de dollars, ou de 7 %, par rapport à celles de 383,6 millions de dollars inscrites pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les coûts au titre de la

rémunération et des avantages (y compris les charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés) ont diminué d'environ 7,7 millions de dollars dans le cadre de notre initiative de recentrage stratégique, alors que les charges liées à Razor Risk et à TMX Atrium ont diminué d'environ 11,9 millions de dollars et d'environ 20,8 millions de dollars, respectivement. Depuis le 1er juillet 2016, nous excluons les charges d'exploitation liées à BOX, qui s'étaient élevées à environ 7,6 millions de dollars au cours du premier semestre de 2016, puisque nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX. Ces réductions des charges ont été neutralisées en partie par l'accroissement d'environ 4,7 millions de dollars des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés et de 5,3 millions de dollars des indemnités de départ (non prises en compte dans les charges liées au recentrage stratégique). Les charges de rémunération plus élevées se rapportent également à Trayport, à l'augmentation des coûts d'occupation et à une hausse d'environ 2,2 millions de dollars des charges se rapportant à notre campagne mondiale de marketing.

Rémunération et avantages³³

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	171,4 \$	183,1 \$	(11,7) \$	(6) %

- Les coûts au titre de la rémunération et des avantages ont diminué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2016, ce qui s'explique par la baisse d'environ 10,3 millions de dollars et d'environ 4,1 millions de dollars des coûts liés à Razor Risk et à TMX Atrium, respectivement, ainsi que par l'exclusion des coûts liés à BOX à compter du 1er juillet 2016, date à laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX. En outre, les coûts au titre de la rémunération et des avantages (y compris les charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés) ont diminué d'environ 7,7 millions de dollars dans le cadre de notre initiative de recentrage stratégique. Les coûts liés aux projets (déduction faite du montant inscrit à l'actif quant aux coûts de main-d'œuvre) ont également diminué.
- Ces baisses ont été contrebalancées dans une large mesure par une augmentation d'environ 4,7 millions de dollars des coûts afférents aux régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés actuels en 2017 comparativement à 2016 par suite de l'augmentation du cours de notre action, ainsi que par l'accroissement des indemnités de départ (non prises en compte dans les charges liées au recentrage stratégique) d'environ 5,3 millions de dollars. Les coûts liés à la rémunération, y compris les augmentations au mérite, et à Trayport, ont également augmenté.
- Le Groupe TMX comptait 1 238 employés au 31 décembre 2017, contre 1 075 employés au 31 décembre 2016, en raison de l'accroissement d'environ 240 personnes de l'effectif par suite de l'acquisition de Trayport le 14 décembre 2017. Cette augmentation a été atténuée par la réduction de l'ensemble de l'effectif résultant de notre initiative de recentrage stratégique, de la vente de Razor Risk le 31 décembre 2016, qui comptait environ 30 personnes à son emploi, de la vente de TMX Atrium le 30 avril 2017, qui employait environ 20 personnes, ainsi que de la vente de NGX et de Shorcan Energy, qui employaient ensemble quelque 70 personnes.

³³ La rubrique Rémunération et avantages ci-dessus contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique Mise en garde concernant l'information prospective.

Nous anticipons qu'une hausse des indemnités de départ de l'ordre de 3,5 à 4,5 millions de dollars au premier trimestre de 2018, laquelle devrait donner lieu à des économies annuelles d'environ 2 millions de dollars à compter du deuxième trimestre de 2018, viendra sans doute alourdir les coûts au titre de la rémunération et des avantages par suite de changements organisationnels.

Systèmes d'information et de négociation

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	51,2 \$	67,2 \$	(16,0) \$	(24) %

Les charges au titre des systèmes d'information et de négociation ont diminué de 16,0 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en regard de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ce qui s'explique par la baisse des coûts liés à Razor Risk et à TMX Atrium. Par ailleurs, les charges liées à BOX ont été exclues à compter du 1er juillet 2016, date à laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX. Ces baisses ont été neutralisées, en partie, par la radiation de charges de 1,7 million de dollars (1,2 million de dollars, après impôt) se rapportant aux produits abandonnés d'AgriClear.

Frais de vente et charges générales et administratives

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	82,1 \$	76,7 \$	5,4 \$	7 %

- Les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 5,4 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016 du fait de la hausse de 2,6 millions de dollars des coûts d'occupation se rapportant principalement aux recouvrements réalisés en 2016, des coûts plus élevés de 2,2 millions de dollars se rapportant à notre campagne mondiale de marketing, ainsi que d'une hausse des frais externes.
- Ces hausses ont été contrebalancées en partie par la diminution des coûts liés à Razor Risk et à TMX Atrium, ainsi que par l'exclusion des charges liées à BOX à compter du 1er juillet 2016, date à la laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	51,6 \$	56,6 \$	(5,0) \$	(9) %

- La baisse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles reflète une diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles se rapportant à BOX à compter du 1er juillet 2016, date à laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles liées au système de négociation Quantum XA, à TMX Atrium et à Razor Risk ont également diminué.
- Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, qui se sont chiffrés à 51,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, comprennent 34,3 millions de dollars se rapportant à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (0,49 \$ par action de base et 0,48 \$ par action après dilution). Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 56,6 millions de dollars de l'exercice clos le 31 décembre 2016 incluaient 34,8 millions de dollars (34,3 millions de dollars, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle au cours du semestre clos le 30 juin 2016) se rapportant à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (0,51 \$ par action de base et après dilution).

Coûts d'acquisition

	Exercice clos le 31 décembre 2017		Exercice clos le 31 décembre 2016	
(en millions de dollars)	Montant avant impôt	Incidence sur le résultat de base et dilué par action ³⁴	Montant avant impôt	Incidence sur le résultat de base et dilué par action ³⁵
	13,8 \$	0,25 \$	- \$	- \$

L'augmentation des coûts d'acquisition se rapporte à l'acquisition de Trayport menée à terme le 14 décembre 2017 (voir la rubrique INITIATIVES ET RÉALISATIONS - Acquisition de Trayport et vente de Natural Gas Exchange et de Shorcan Energy Brokers).

³⁴ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

³⁵ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

Charges liées au recentrage stratégique

	Exercice clos le 3	31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016		
(en millions de dollars, sauf les montants par action) (non audité)	Montant avant impôt	Incidence sur le résultat de base et dilué par action ³⁶	Montant avant impôt	Incidence sur le résultat de base et dilué par action ³⁷	
Indemnités de départ et frais connexes	_	_	18,3 \$	0,24 \$	
Honoraires professionnels et frais de consultation et autres charges	_	_	2,7	0,04	
Charges liées au recentrage stratégique	- \$	- \$	21,0 \$	0,28 \$	

La diminution des charges liées au recentrage stratégique entre l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'exercice clos le 31 décembre 2017 rend compte d'une baisse des indemnités de départ et des sommes versées à des consultants. L'initiative de transformation organisationnelle était essentiellement terminée à la clôture de 2016 (voir la rubrique INITIATIVES ET RÉALISATIONS – Mise à jour sur la plateforme de compensation intégrée et le processus de recentrage stratégique).

Informations supplémentaires

Bénéfice découlant des activités abandonnées

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 3017 Exercice clos le 31 décembre 2016		Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage	
	176,8 \$	15,7 \$	161,1 \$	1 026 %	

- L'accroissement du bénéfice découlant des activités abandonnées provient pour l'essentiel du profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy. En 2017, nous avons mené à bien la vente de NGX et de Shorcan Energy pour un prix total de 379,2 millions de dollars à titre de contrepartie partielle de l'acquisition connexe de Trayport. Nous avons cédé des actifs nets de 174,0 millions de dollars. Une charge d'impôt sur le résultat de 45,4 millions de dollars a également été constatée, ce qui a donné lieu à un profit après impôt de 157,8 millions de dollars.
- Le bénéfice de NGX et de Shorcan Energy s'est élevé à 19,1 millions de dollars après impôt pour la période allant du 1er janvier 2017 au 14 décembre 2017, en hausse de 3,4 millions de dollars par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

³⁶ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

³⁷ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	2,9 \$	2,4 \$	0,5 \$	21 %

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, notre quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence a augmenté de 0,5 million de dollars du fait principalement de l'accroissement de notre quote-part du bénéfice de FTSE TMX Global Debt Capital Markets Limited. Cette hausse a été neutralisée en partie par la diminution de notre quote-part du bénéfice de BOX et de Candeal.

Charges de dépréciation

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	6,5 \$	8,9 \$	(2,4) \$	(27) %

- Au quatrième trimestre de 2016, nous avons déterminé que la juste valeur de TMX Atrium et d'AgriClear était inférieure à leur valeur comptable, ce qui a donné lieu à une charge de dépréciation de 8,9 millions de dollars.
- Au premier trimestre de 2017, nous avons déterminé que la juste valeur de TMX Atrium était inférieure à sa valeur comptable, ce qui a donné lieu à une charge de dépréciation de 4,8 millions de dollars se rapportant à la radiation de goodwill. En février 2017, nous avons conclu une entente de vente de TMX Atrium. L'opération a été menée à terme le 30 avril 2017 (voir la rubrique INITIATIVES ET RÉALISATIONS - Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse). Aucun montant notable de profit ou de perte n'a été inscrit au titre de la vente au deuxième trimestre de 2017.
- Au quatrième trimestre de 2017, nous avons déterminé que la juste valeur d'AgriClear était inférieure à sa valeur comptable, ce qui a donné lieu à une charge de dépréciation de 1,7 million de dollars.

Charges financières nettes

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	15,0 \$	31,4 \$	(16,4) \$	(52) %

La diminution des charges financières nettes s'explique par des profits plus élevés en 2017 qu'en 2016. En 2017, nous avions constaté des profits sur les contrats de change à terme se rapportant à l'acquisition de Trayport de 10,2 millions de dollars avant impôt (0,16 \$ par action de base et après dilution), des profits sur le papier commercial libellé en dollars américains, ainsi que des charges d'intérêts moindres attribuables à un endettement moyen moins élevé au cours de l'exercice. Par ailleurs, des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt ont été inscrits en 2017, comparativement à des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché en 2016. Contrebalançant ces réductions des charges financières nettes, nous avons engagé des charges financières d'environ 0,3 million de dollars à l'égard de l'acquisition de Trayport en 2017.

Charge d'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif³⁸

Charge d'impôt sur le résultat (en millions de dollars)		Taux d'impôt effectif (en pourcentage)		
Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	
89,0 \$	61,8 \$	32 %	26 %	

- Compte non tenu des ajustements, lesquels se rapportent principalement aux éléments indiqués ci-dessous, le taux d'impôt effectif de 2017 et de 2016 se serait établi à environ 27 %.
- Compte tenu de l'acquisition de Trayport, nous prévoyons que notre taux d'impôt prévu par la loi s'établira à environ 26 % en 2018.

2017

Au cours du quatrième trimestre de 2017, des ajustements hors trésorerie de l'impôt ont résulté de modifications des taux d'imposition des sociétés en Colombie-Britannique et aux États-Unis. Ces modifications ont accru le montant net des passifs d'impôt différé et réduit le montant net des actifs d'impôt différé, respectivement, donnant lieu à une augmentation correspondante du montant net hors trésorerie de la charge d'impôt différé d'environ 8,3 millions de dollars.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, nous avons engagé des coûts d'acquisition se rapportant à Trayport ainsi que des charges de dépréciation hors trésorerie se rapportant à AgriClear non déductibles aux fin de l'impôt, ce qui a eu pour effet d'augmenter notre taux d'impôt effectif du quatrième trimestre de 2017. Ce facteur a été contrebalancé en partie par le profit sur les contrats de change à terme, qui n'est imposé qu'à 50 % de notre taux prévu par la loi.

³⁸ La rubrique Charge d'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif ci-dessus contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique Mise en garde concernant l'information prospective.

Au cours du premier trimestre de 2017, nous avons engagé des charges de dépréciation hors trésorerie de 4,8 millions de dollars se rapportant à TMX Atrium. Nous avons également réduit la valeur d'actifs d'impôt différé de 2,9 millions de dollars se rapportant au réseau sans fil de TMX Atrium, ce qui a accru notre taux d'impôt effectif au premier trimestre de 2017. Ces éléments ont fait augmenter notre taux d'impôt effectif et la charge d'impôt sur le résultat du premier trimestre de 2017.

2016

- Au cours du quatrième trimestre de 2016, le taux d'imposition des sociétés au Québec a diminué à compter du 1er janvier de chaque année à partir du 1er janvier 2017. Ce changement a donné lieu à une baisse de la valeur du montant net des passifs d'impôt différé et à une diminution correspondante du montant net hors trésorerie de la charge d'impôt différé s'élevant à quelque 3,2 millions de dollars.
- Au cours du quatrième trimestre de 2016, nous avons engagé des charges de dépréciation hors trésorerie de 8,9 millions de dollars et subi une perte de 0,8 million de dollars sur la vente de Razor Risk. L'incidence fiscale nette de ces deux éléments correspond à une hausse de notre taux d'impôt effectif du quatrième trimestre de 2016.
- Au cours du troisième trimestre de 2016, nous avons comptabilisé des ajustements hors trésorerie de l'impôt sur le résultat d'un montant net d'environ 2,0 millions de dollars se rapportant essentiellement à la déconsolidation des résultats de BOX, ce qui a réduit la charge d'impôt sur le résultat.

Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	(Diminution) en dollars
	- \$	0,7 \$	(0,7) \$

- Depuis le 1^{er} juillet 2016, nous ne consolidons plus les résultats de BOX puisque nous avons cessé de détenir la majorité des droits de vote au conseil d'administration et d'exercer le contrôle. Par conséquent, nos résultats financiers à compter du 1er juillet 2016 ne comprennent pas les résultats de BOX et notre quote-part du résultat net de BOX figure dans nos états financiers au poste bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Nos résultats financiers pour les périodes antérieures au 1er juillet 2016 incluent les résultats de BOX sur une base consolidée et nous avons présenté le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe TMX

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Augmentation en dollars
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe TMX	3 182,8 \$	2 920,7 \$	262,1 \$

- Au 31 décembre 2017, 55 383 736 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation et 1 878 926 options étaient en cours aux termes du régime d'options sur actions.
- Au 7 février 2018, 55 403 013 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation et 1 831 909 options étaient en cours aux termes du régime d'options sur actions.
- L'augmentation du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe TMX provient principalement de l'inclusion d'un bénéfice net de 368,0 millions de dollars et du produit de l'exercice d'options sur actions de 17,3 millions de dollars, déduction faite des versements de dividendes de 107,8 millions de dollars aux actionnaires du Groupe TMX.

Secteurs

L'information qui suit tient compte des résultats sectoriels du Groupe TMX pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Formation de capital	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Négociation et compensation de dérivés	,	Autres	Total
Produits provenant des	188,7 \$	182,1 \$	114,8 \$	186,5 \$	(3,2) \$	668,9 \$
Produits intersectoriels		1,5	- 114,0 J	0,6	(2,1)	–
Total des produits	188,7	183,6	114,8	187,1	(5,3)	668,9
Bénéfice (perte) d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique	107,0	84,0	55,0	117,7	(51,1)	312,6

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Formation de capital	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Négociation et compensation de p dérivés	Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	Autres	Total
Produits provenant des clients externes	182,9 \$	173,5 \$	117,5 \$	208,3 \$	(1,5) \$	683,7 \$
Produits intersectoriels	_	1,8	_	1,8	(3,6)	_
Total des produits	182,9	175,3	117,5	210,1	(2,1)	683,7
Bénéfice (perte) d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique	113,6	75,2	46,0	108,2	(42,9)	300,1

Bénéfice (perte) d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique

La diminution du bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique dégagé par le secteur Formation de capital rend compte de l'accroissement des charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cette baisse a été contrebalancée en partie par les produits plus élevés provenant des droits d'inscription initiale et des droits de maintien de l'inscription, ainsi que par la hausse des produits tirés de Fiducie TMX, neutralisés en partie par les produits moins élevés provenant des droits d'inscription additionnelle.

L'accroissement du bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique du secteur Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe provient des produits plus élevés tirés de la négociation de titres à revenu fixe et provenant de la CDS, lesquels ont été neutralisés en partie par la baisse des produits tirés de la négociation de titres de participation. En outre, les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique ont été moins élevées en 2017 qu'en 2016.

Le bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique dégagé par le secteur Négociation et compensation de dérivés a augmenté, reflétant la baisse des charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique. Les produits générés par la MX et la CDCC ont aussi été plus élevés, reflétant une augmentation de 5 % des volumes à la MX, neutralisée en partie par l'incidence des produits par contrat moins élevés attribuables à des remises plus élevées. Le bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique dégagé par le secteur Négociation et compensation de dérivés traduit aussi l'exclusion des produits et des charges de BOX à compter du 1er juillet 2016, date à laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX. Également depuis le 1er juillet 2016, les produits et les charges de ce secteur comprennent les produits et les charges liés aux licences de technologie SOLA consenties et à la prestation d'autres services à BOX. Ces produits et les charges connexes étaient antérieurement éliminés dans le cadre de la consolidation des résultats d'exploitation de BOX dans nos états financiers. Le montant net de la diminution des produits du secteur Négociation et compensation de dérivés se rapportant à BOX entre l'exercice clos le 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est établi à 6,5 millions de dollars.

La hausse du bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique dégagé par le secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse s'explique essentiellement par les incidences favorables de la vente de Razor Risk et de TMX Atrium. Bien que les produits de Razor Risk aient reculé de 5,9 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016, les charges d'exploitation ont décliné de 11,9 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en regard de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les produits générés par TMX Atrium ont reculé de 17,7 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016, alors que les charges d'exploitation ont diminué de 20,8 millions de dollars entre les mêmes périodes.

Les produits du secteur Autres comprennent certains produits ainsi que des coûts du siège social et d'autres coûts liés à des initiatives, qui ne sont pas ventilés entre les secteurs d'exploitation. Les produits au titre des profits et pertes de change et les produits tirés des autres services sont présentés dans le secteur Autres. Les coûts et les charges liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles achetées, de même que certains ajustements de consolidation et d'élimination, sont également présentés dans le secteur Autres. L'augmentation de la perte d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique du secteur Autres manifeste une diminution des coûts du siège social et d'autres coûts attribués à d'autres secteurs, ainsi que des produits moins élevés. La baisse des produits du secteur Autres s'explique en majeure partie par la comptabilisation d'un montant plus élevé de pertes nettes de change sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains et en d'autres monnaies que le dollar canadien au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et par le reclassement des produits tirés de l'entité réglementaire de BOX du secteur Autres au secteur Négociation et compensation de dérivés depuis le 1^{er} juillet 2016.

Information géographique

Les tableaux qui suivent présentent des informations sur les produits, par zone géographique, pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016.

2017

(en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Groupe TMX
Produits	511,0 \$	118,2 \$	16,7 \$	23,0 \$	668,9 \$

2016

(en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Groupe TMX
Produits	493,2 \$	145,6 \$	16,2 \$	28,7 \$	683,7 \$

Les produits sont attribués en fonction du pays où les factures aux clients sont envoyées.

En 2017, les produits provenant de l'extérieur du Canada ont diminué de 32,6 millions de dollars, les produits provenant des États-Unis ayant reculé de 27,4 millions de dollars, soit 3 % du total des produits, et les produits des autres régions ayant fléchi de 5,7 millions de dollars, soit 1 % du total des produits. Ces diminutions s'expliquent par la vente de Razor Risk (entreprise vendue le 31 décembre 2016) et de TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017), dont les produits étaient principalement gagnés à l'extérieur du Canada. Ces diminutions ont été compensées dans une certaine mesure par les produits tirés de Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017), qui proviennent pour l'essentiel du Royaume-Uni.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Sommaire des flux de trésorerie

Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Augmentation (diminution) de la trésorerie en dollars
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	276,6 \$	314,4 \$	(37,8) \$
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	270,4	(207,3)	477,7
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(612,0)	(18,3)	(593,7)

- En 2017, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont diminué par rapport à 2016, du fait de l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé.
- En 2017, les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont été supérieures à celles de l'exercice 2016, au cours duquel nous avons affecté de la trésorerie à nos activités de financement. En 2016, nous avons utilisé 350,0 millions de dollars en trésorerie pour rembourser nos obligations non garanties de série C, alors qu'en 2017, la trésorerie a augmenté par suite de l'émission d'obligations non garanties de série D d'une valeur de 300,0 millions de dollars. L'incidence de cet accroissement de 650,0 millions de dollars de la trésorerie a été partiellement neutralisée par une diminution nette d'environ 150,0 millions de dollars du papier commercial émis et par l'accroissement des dividendes versés aux porteurs de titres de participation.
- En 2017, il y a eu une augmentation des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement par rapport à 2016, du fait de sorties de fonds de 613,5 millions de dollars liées à l'achat de Trayport et d'une hausse des sorties de fonds liées aux ajouts aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles, contrebalancées en partie par le produit tiré de la vente de TMX Atrium.

Sommaire de la situation de trésorerie et autres questions³⁹

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

(en millions de dollars)	Au 31 décembre	Au 31 décembre	(Diminution)	
	2017	2016	en dollars	
	225,1 \$	302,4 \$	(77,3) \$	

Au 31 décembre 2017, nous avions de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres négociables d'une valeur de 225,1 millions de dollars. La diminution de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres négociables reflète avant tout une sortie de trésorerie de 613,5 millions de dollars se rapportant à l'acquisition de Trayport, le versement de dividendes de 107,8 millions de dollars aux actionnaires du Groupe TMX et les ajouts aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles de 44,1 millions de dollars. Ces diminutions de la trésorerie ont été contrebalancées par des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 281,9 millions de dollars, par le produit tiré de l'émission de nos obligations non garanties de série D d'une valeur de 300,0 millions de dollars, par une augmentation nette du papier commercial d'environ 85,4 millions de dollars et par le produit de l'exercice d'options de 17,3 millions de dollars. Compte tenu de nos activités et de notre modèle d'exploitation actuels, nous estimons disposer de liquidités suffisantes pour exercer nos activités, faire des paiements d'intérêts, ainsi que satisfaire aux clauses restrictives de nos actes de fiducie régissant les obligations non garanties et aux modalités de notre convention de crédit modifiée et mise à jour (dans sa version modifiée en date du 14 décembre 2017) et de notre programme de papier commercial (voir la rubrique LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL - Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie), de même que satisfaire aux obligations de maintien du capital qui nous sont imposées par les organismes de réglementation.

Pour l'avenir, nous prévoyons d'accroître nos obligations en matière de capital se rapportant aux locaux, alors que nous consolidons nos installations de Toronto et de Montréal. Des dépenses d'investissement d'environ 17,0 millions de dollars ont été engagées en 2017 et des dépenses supplémentaires de quelque 13,0 millions de dollars sont prévues pour 2018. Les économies annuelles prévues donneront lieu à des réductions des charges d'exploitation d'environ 2,4 à 2,8 millions de dollars sur une base annualisée à partir du troisième trimestre de 2018. Au cours du deuxième trimestre de 2018, nous prévoyons également comptabiliser des charges d'environ 5,0 millions de dollars se rapportant à des résiliations de baux.

L'intégration de nos plateformes de compensation occasionnera également des sorties de trésorerie (voir la rubrique INITIATIVES ET RÉALISATIONS - Mise à jour sur la plateforme de compensation intégrée et le processus de recentrage stratégique).

Le financement par emprunt se rapportant à de futures occasions d'investissement pourrait être limité par la conjoncture économique actuelle et future, par les clauses restrictives de la convention de crédit modifiée et mise à jour (dans sa version modifiée en date du 14 décembre 2017) et des obligations non garanties ainsi que par les obligations de maintien du capital imposées par les organismes de réglementation. Au 31 décembre 2017, le papier commercial en cours totalisait 395,3 millions de dollars et la limite autorisée aux termes du programme s'élevait à 500,0 millions de dollars.

³⁹ La rubrique Sommaire de la situation de trésorerie et autres questions ci-dessus contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique Mise en garde concernant l'information prospective.

Total des actifs

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2017		
	25 624,8 \$	22 201,4 \$	3 423,4 \$

Notre bilan consolidé au 31 décembre 2017 englobe des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes qui ont été portés aux soldes avec les membres compensateurs et les adhérents. Ces soldes ont des montants égaux qui sont compris dans le total des passifs. L'augmentation de 3 423,4 millions de dollars du total des actifs depuis le 31 décembre 2016 résulte des soldes plus élevés à la CDCC se rapportant aux opérations de pension sur titres au 31 décembre 2017.

Régime de retraite à prestations définies

Selon les plus récentes évaluations actuarielles, nous estimons un déficit d'environ 12,3 millions de dollars dont une tranche de 1,4 million de dollars était capitalisée en 2017. La prochaine évaluation triennale obligatoire du régime de retraite de TMX aura lieu le 31 décembre 2019. Cependant, en raison des nouvelles règles de capitalisation proposées en Ontario, nous déposerons une nouvelle évaluation du régime de retraite au 31 décembre 2017.

Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie

Papier commercial

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Augmentation en dollars	
	395,3 \$	309,9 \$	85,4 \$	

Le Groupe TMX maintient un programme de papier commercial offrant à des investisseurs potentiels du papier commercial jusqu'à concurrence d'une valeur de 500,0 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) dont les diverses échéances sont d'au plus un an à compter de la date d'émission. Le papier commercial porte intérêt à des taux fondés sur les conditions offertes sur le marché au moment de l'émission. Le programme de papier commercial est entièrement sécurisé par une convention de crédit conclue avec un consortium de prêteurs.

Le papier commercial émis, qui correspond à une obligation non garantie, est de rang égal avec toutes les autres obligations non garanties de premier rang du Groupe TMX. DBRS Limited (« DBRS ») a attribué la note de crédit R-1 (faible) avec une tendance stable au papier commercial.

Un montant de 395,3 millions de dollars était en cours aux termes du programme au 31 décembre 2017, ce qui reflète une augmentation nette d'environ 85,4 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le papier commercial en cours au 31 décembre 2017 comprenait un montant d'environ 376,6 millions de dollars émis en dollars canadiens et un montant équivalant à environ 18,8 millions de dollars canadiens de papier commercial libellé en dollars américains. Le papier commercial est, par nature, à court terme, et la durée moyenne jusqu'à l'échéance à compter de la date d'émission était, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, de 61,2 jours pour le papier commercial en dollars canadiens et de 31,9 jours pour le papier commercial en dollars américains.

Obligations non garanties

Les obligations non garanties suivantes du Groupe TMX sont en cours :

Obligations non garanties	Principal (en millions de dollars)	Coupon	Échéance	Note de crédit de DBRS
Série A	400,0 \$	Taux de 3,253 % par année payable à terme échu en versements semestriels égaux (premier coupon long)	3 octobre 2018	A (élevé)
Série B	250,0	Taux de 4,461 % par année payable à terme échu en versements semestriels égaux (premier coupon long)	3 octobre 2023	A (élevé)
Série D	300,0	Taux de 2,997 % par année payable à terme échu en versements semestriels égaux	11 décembre 2024	A (élevé)

- Les obligations non garanties de série A et de série B peuvent être remboursées en totalité ou en partie, au gré du Groupe TMX, au prix de remboursement, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement. Le prix de remboursement est égal au plus élevé des montants suivants, soit le prix établi selon le rendement des obligations du Canada (comme il est défini dans l'acte de fiducie pertinent) ou 100 % du montant en principal des obligations non garanties faisant l'objet du remboursement jusqu'à la date de remboursement. Si les obligations non garanties de série B sont remboursées dans les trois mois précédant la date d'échéance de cette série, le prix de remboursement est égal à la totalité du montant en principal impayé sur les obligations de série B à rembourser.
- Le 11 décembre 2017, la société a complété un placement privé d'obligations non garanties de premier rang d'un montant en principal total de 300,0 millions de dollars (les « obligations non garanties de série D ») auprès d'investisseurs qualifiés. Les obligations non garanties de série D ont obtenu une note de crédit A (élevé) avec une tendance stable de DBRS Limited. Lors de l'émission initiale des obligations non garanties de série D, la société a engagé des charges financières de 1,7 \$, qui sont portées en diminution de la valeur comptable initiale des obligations non garanties. Les obligations non garanties de série D peuvent être remboursées en totalité ou en partie, au gré du Groupe TMX, au prix de remboursement, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement. Le prix de remboursement est égal au plus élevé des montants suivants, soit le prix établi selon le rendement des obligations du Canada (comme il est défini dans l'acte de fiducie pertinent) ou 100 % du montant en principal des obligations non garanties faisant l'objet du remboursement. Si les obligations non garanties sont remboursées dans les deux mois précédant la date d'échéance de cette série, le prix de remboursement sera égal à la totalité du montant en principal impayé sur les obligations non garanties, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement.
- Les actes de fiducie régissant les obligations non garanties (les « actes de fiducie ») comportent les clauses restrictives suivantes:
 - Clause de sûreté négative La clause de sûreté négative limite la capacité du Groupe TMX et de chacune de ses filiales importantes (comme il est défini dans les actes de fiducie) d'établir un privilège à l'égard des actifs de ces entités à moins que les obligations non garanties ne fassent l'objet d'une garantie similaire à un taux égal.

- Restriction sur l'endettement des filiales importantes du Groupe TMX Les actes de fiducie imposent des restrictions quant à la capacité des filiales importantes de contracter certains types de dettes.
- Remboursement lors d'un changement de contrôle de TSX Inc. ou de la MX assorti d'un événement déclencheur – Advenant le cas où surviendrait un changement de contrôle (comme il est défini dans les actes de fiducie) de TSX Inc. ou de la MX et suivant l'abaissement de la cote des obligations non garanties sous la catégorie investissement (comme il est défini dans les actes de fiducie), le Groupe TMX sera tenu de rembourser, au gré des porteurs d'obligations non garanties, la totalité ou une partie des obligations non garanties qu'ils détiennent à un prix au comptant correspondant à 101 % du principal impayé des obligations non garanties auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date du remboursement.
- Obligation imposée au Groupe TMX de maintenir au moins une note de crédit d'une agence d'évaluation du crédit (au sens défini dans les actes de fiducie).

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Augmentation en dollars
Obligations non garanties classées dans les passifs courants	399,8 \$	0,0 \$	399,8 \$
Obligations non garanties classées dans les passifs non courants	547,6 \$	648,7 \$	(101,1) \$
	947,4 \$	648,7 \$	298,7 \$

Facilités de crédit

En 2014, le Groupe TMX a conclu avec un consortium de prêteurs une convention de crédit visant l'établissement d'une facilité de crédit afin de sécuriser entièrement le programme de papier commercial, laquelle peut également être affectée aux besoins généraux de l'entreprise. Le montant initial disponible aux termes de la facilité de crédit du Groupe TMX était de 400,0 millions de dollars, ou l'équivalent en dollars américains, duquel est retranché le montant i) du papier commercial en cours et ii) de l'encours des effets intersociétés à payer à la NGX, à la CDS et à la CDCC.

En 2016, le Groupe TMX a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour venant à échéance le 2 mai 2019. La nouvelle facilité de 500,0 millions de dollars, ou l'équivalent en dollars américains, a remplacé la convention de crédit de 400,0 millions de dollars décrite ci-dessus, qui venait à échéance le 1er août 2016. Le montant disponible aux termes de cette facilité est aussi diminué du montant du papier commercial en cours et de l'encours des effets intersociétés dont il est question ci-dessus.

Le 14 décembre 2017, dans le cadre de l'acquisition de Trayport et de la vente de NGX et de Shorcan Energy, nous avons modifié la convention de crédit modifiée et mise à jour en vue d'en prolonger l'échéance jusqu'au 2 mai 2020. En outre, certaines autres modalités de la convention de crédit ont également été modifiées, notamment par l'assouplissement de la clause restrictive portant sur le ratio d'endettement total, comme il est décrit ci-dessous :

- un ratio de couverture des intérêts supérieur à 4,0 pour 1, le ratio de couverture des intérêts :
 - correspondant au ratio du BAIIA ajusté pour la période se composant des quatre plus récents trimestres écoulés par rapport aux charges d'intérêts consolidées annualisées pour les trois premiers trimestres suivant la date de clôture, soit le 14 décembre 2017;

- et par la suite, correspondant au ratio du BAIIA ajusté pour la période se composant des quatre plus récents trimestres écoulés par rapport aux charges d'intérêts consolidées pour ces quatre trimestres;
- un ratio d'endettement total d'au plus :
 - 3,75 pour 1 à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018;
 - 3,5 pour 1 à compter du 1^{er} janvier 2019 et par la suite.

Le ratio d'endettement total à tout moment correspond au ratio de la dette consolidée à ce moment par rapport au BAIIA ajusté pour la période se composant des quatre plus récents trimestres écoulés. Le BAIIA ajusté est défini comme le bénéfice consolidé avant intérêts, impôts, éléments extraordinaires, exceptionnels ou non récurrents, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et éléments sans effet sur la trésorerie.

Au 31 décembre 2017, toutes les clauses restrictives relativement à la convention de crédit modifiée et mise à jour étaient respectées.

Le tableau suivant présente un sommaire des taux et des commissions applicables de même que les ratios d'endettement total connexes prévus selon la convention de crédit modifiée et mise à jour. La commission d'attente est calculée sur la tranche inutilisée de la facilité renouvelable. Le taux applicable représente l'écart de la société qui est inclus dans le taux d'intérêt appliqué à la tranche prélevée sur la facilité.

Marge applicable selon le calcul matriciel						
Ratio d'endettement total (x)	Commission d'attente pour la partie non utilisée de la facilité renouvelable	Emprunts au taux préférentiel et emprunts au taux de base américain	Instruments d'acceptation bancaire/ Emprunts au TIOL / Lettres de crédit			
≤ 2,0	21,5 pb	7,5 pb	107,5 pb			
> 2,0 et ≤ 2,5	24,5 pb	22,5 pb	122,5 pb			
> 2,5 et ≤ 3,0	27,5 pb	37,5 pb	137,5 pb			
> 3,0 et ≤ 3,5	32,5 pb	62,5 pb	162,5 pb			
> 3,5 et ≤ 3,75	37,5 pb	87,5 pb	187,5 pb			
> 3,75	40,0 pb	100,0 pb	200,0 pb			

Contrats de change à terme servant de couverture à l'acquisition de Trayport

Le 27 octobre 2017, nous avons conclu des contrats de change à terme servant de couverture économique de la contrepartie en trésorerie du prix d'achat de l'acquisition de Trayport. Lors du règlement, nous avons réalisé des profits sur les contrats de change à terme que nous avons inclus dans les charges financières nettes (voir la rubrique Informations supplémentaires – Charges financières nettes).

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2017, le swap de taux d'intérêt suivant était en cours :

Taux d'intérêt	Date d'échéance	Principal (en millions)
1,08 %	2 mai 2019	100,0 \$

Ce swap a été mis en place pour couvrir, sur le plan économique, l'émission de papier commercial à compter du 3 octobre 2016 (voir la rubrique GESTION DU CAPITAL). Comme ce swap n'a pas été désigné comme couverture aux fins comptables, il est possible que le bénéfice net varie en raison de l'évaluation à la juste valeur du swap chaque trimestre, et ce, jusqu'à son échéance.

Taux d'intérêt effectifs

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2017 en ce qui a trait aux obligations non garanties et au papier commercial se présentent comme suit :

Obligations non garanties et papier commercial	Principal (en millions de dollars canadiens)	Échéance	Taux global
Obligations non garanties de série A	400,0 \$	3 octobre 2018	3,253 %
Obligations non garanties de série B	250,0	3 octobre 2023	4,461 %
Obligations non garanties de série D	300,0	11 décembre 2024	2,997 %
Papier commercial en dollars CA – taux d'intérêt économiquement couvert	100,0	Du 5 janvier au 2 février 2018	1,08 ⁴⁰ %
Papier commercial en dollars CA – taux d'intérêt non couvert	276,6	Du 5 janvier au 13 février 2018	1,39 ⁴¹ %
Papier commercial en dollars US – taux d'intérêt non couvert	18,8	Du 8 janvier au 22 janvier 2018	1,54 ⁴² %

Autres facilités de crédit et de trésorerie

La CDCC maintient des facilités de trésorerie d'un jour totalisant 600,0 millions de dollars afin de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus par la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.

La CDCC maintient également une facilité de pension sur titres auprès d'un consortium de six grandes banques à charte canadiennes. Cette facilité permet à la CDCC de disposer de liquidités à la fin de la journée si elle n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro ou si des liquidités d'urgence sont nécessaires en cas de défaillance d'un membre compensateur. Cette facilité permettra de disposer de liquidités en contrepartie de titres qui

⁴⁰ Taux relatif au dollar canadien.

⁴¹ Taux relatif au dollar canadien.

⁴² Taux relatif au dollar américain.

auront été donnés en nantissement à la CDCC ou qu'elle aura reçus. La taille de cette facilité composée de liquidités non engagées est passée de 13 638,0 millions de dollars à 13 788,0 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par suite des activités des membres compensateurs. La CDCC peut modifier la taille de cette facilité trimestriellement afin d'assurer la conformité avec sa politique de risque de liquidité.

La CDCC maintient une facilité de trésorerie de soutien renouvelable consortiale de 300,0 millions de dollars afin de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro ou si des liquidités d'urgence sont nécessaires en cas de défaillance d'un membre compensateur. Les avances prélevées à même la facilité sont garanties par des titres qui ont été donnés en nantissement à la CDCC ou qu'elle a reçus. Au 31 décembre 2017, aucun règlement lié aux opérations de pension sur titres de la CDCC n'était en défaut et aucun prélèvement n'était donc requis. Le 3 mars 2017, le Groupe TMX a prorogé la facilité du 3 mars 2017 au 2 mars 2018. Par ailleurs, la CDCC a conclu une entente qui permettrait à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDCC des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

La CDS a des prêts à vue d'exploitation non garantis s'élevant à 6,0 millions de dollars afin de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents, une facilité de découvert et des prêts à vue non garantis de 15,0 millions de dollars et une facilité à un jour de 5,5 millions de dollars américains demeurent accessibles. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain, selon la monnaie du prélèvement. Au 31 décembre 2017, aucun montant n'était prélevé sur ces facilités de crédit.

La CDS a également conclu, avec un consortium de banques, une entente de crédit de soutien garantie de 400,0 millions de dollars américains, ou l'équivalent en dollars canadiens. Cette entente permet de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent. Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain. Les montants peuvent être prélevés en dollars américains ou en dollars canadiens et, selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt pour l'entente de crédit de soutien garantie correspond au taux de base américain ou au taux préférentiel canadien. Au 31 décembre 2017, aucun montant n'était prélevé sur ces facilités de crédit. En 2017, nous avons modifié les modalités de la facilité de crédit de soutien de la CDS afin d'en prolonger l'échéance du 6 décembre 2017 au 28 février 2018.

En outre, la CDS a conclu une entente qui permettrait à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDS des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée aux fins des obligations de paiement découlant du CDSX et seulement si la CDS n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

Conformément aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers (les « PIMF ») et à des directives canadiennes supplémentaires en matière de réglementation et de surveillance, Compensation CDS et la CDCC tiennent chacune à jour un plan de redressement, qui sera mis en œuvre dans l'éventualité où l'entité n'est pas en mesure de fournir des opérations et des services critiques déterminés en tant qu'entité en situation de continuité d'exploitation.

Ces plans de redressement sont déposés auprès de leurs organismes de réglementation canadiens compétents. En ce qui concerne les plans de redressement, et si certaines conditions de financement sont satisfaites, le Groupe TMX a convenu d'assurer un certain soutien financier limité à Compensation CDS et à la CDCC, le cas échéant, dans le contexte d'un redressement.

AgriClear maintient, auprès d'une grande banque à charte canadienne, une facilité d'émission de lettres de crédit non engagée de 10,5 millions de dollars américains. La facilité sert à émettre des lettres de crédit visant à soutenir les activités d'AgriClear. Au 31 décembre 2017, des montants de 0,1 million de dollars canadiens et de 9,2 millions de dollars américains au titre des lettres de crédit étaient en cours. Le Groupe TMX a fourni une garantie de 10,5 millions de dollars américains relativement à cette facilité. AgriClear maintient également une convention de crédit non garantie pour des montants de 3,0 millions de dollars et de 3,0 millions de dollars américains. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux préférentiel américain, selon la monnaie du prélèvement. AgriClear recourt à ces facilités pour soutenir ses activités de règlement.

Shorcan maintient une facilité auprès d'une grande banque à charte afin de disposer de liquidités à la fin de la journée pour couvrir toute insuffisance de fonds en raison du calendrier des décaissements et des encaissements. Les prélèvements sur cette facilité sont garantis par des titres donnés en nantissement.

Obligations contractuelles

(en millions de dollars)		Moins de	De 1 an à	De 3 à	Plus de
(en millions de donais)	Total	1 an	3 ans	5 ans	5 ans
Papier commercial	395,3 \$	395,3 \$	- \$	- \$	- \$
Obligations non garanties	950,0	400,0	_	-	550,0
Obligation découlant de contrats de					
location-financement	0,1	0,1	_	_	-
Contrats de location simple	162,0	22,8	27,2	21,6	90,4
Obligations en matière de compensation et autres ⁴³	20 082,3	20 066,3	8,0	8,0	-

GESTION DU CAPITAL

Nos principaux objectifs de gestion du capital qui, selon notre définition, inclut notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie, nos titres négociables, notre capital social, notre papier commercial, nos obligations non garanties et nos diverses facilités de crédit, sont les suivants :

Conserver un capital suffisant pour poursuivre nos activités, maintenir la confiance du marché et satisfaire aux exigences réglementaires et aux exigences des facilités de crédit (voir la rubrique Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie pour une description de certaines clauses restrictives financières de la convention de crédit). À l'heure actuelle, nous avons pour objectif de conserver un minimum de 170,0 millions de dollars en trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables, sous réserve de modification.

⁴³ Les obligations en matière de compensation et autres obligations comprennent la juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts, le montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques, les soldes et les garanties en espèces détenus avec des membres compensateurs et les soldes avec les adhérents à la CDS. Ces activités de compensation comportent des actifs compensatoires.

- Maintenir des notes de crédit dans une fourchette qui cadre avec nos notes de crédit actuelles, soit celles de A (élevé) et de R1 (faible) consenties par DBRS.
- Utiliser les liquidités excédentaires pour investir dans les activités et poursuivre notre croissance.
- Rembourser le capital aux actionnaires, notamment en leur versant des dividendes et en rachetant des actions aux fins d'annulation.
- Réduire les niveaux d'endettement afin de ne pas excéder les ratios d'endettement total aux termes de la convention de crédit, qui diminuent avec le temps.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, nous gérons notre capital en respectant les obligations de maintien du capital qui nous sont imposées ainsi qu'à nos filiales par les organismes de réglementation. Certaines exigences décrites plus loin peuvent imposer des restrictions quant au montant des dividendes en amont ou à d'autres montants qu'une filiale peut distribuer à ses actionnaires.

- Relativement à la TSX, comme l'exige la CVMO, maintenir certains ratios financiers, sur une base consolidée et non consolidée, définis dans l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO, comme suit :
 - un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4 pour 1;
 - un ratio de levier financier d'au plus 4 pour 1.
- Relativement à la TSXV, l'obligation imposée par diverses commissions des valeurs mobilières provinciales de maintenir des ressources financières suffisantes.
- Relativement à la MX, l'obligation imposée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») de respecter les ratios réglementaires suivants définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par l'AMF:
 - un ratio de fonds de roulement de plus de 1,5 pour 1;
 - un ratio des flux de trésorerie sur l'encours total de la dette de plus de 20 %;
 - un ratio de levier financier de moins de 4,0;
- Relativement à la CDCC, l'obligation de conserver les montants suivants :
 - maintenir des ressources financières suffisantes, tel que l'exige la CVMO et l'AMF;
 - maintenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou des titres négociables de 5,0 millions de dollars pour couvrir une défaillance d'un membre compensateur ainsi que 5,0 millions de dollars supplémentaires advenant le cas où les 5,0 millions de dollars initiaux aient été entièrement utilisés lors d'une défaillance;
 - maintenir suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie et de titres négociables afin de couvrir les charges d'exploitation durant 12 mois, excluant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;

- maintenir des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'un total de 30,0 millions de dollars.
- Relativement à Shorcan:
 - l'obligation imposée par l'OCRCVM de maintenir des capitaux propres d'au moins 0,5 million de dollars;
 - l'obligation imposée par la National Futures Association de maintenir un capital net minimal;
 - l'obligation imposée par la CVMO de maintenir un fonds de roulement excédentaire minimal.
- Relativement à la CDS et à Compensation CDS, l'obligation imposée par la CVMO et l'AMF de respecter les ratios financiers suivants qui sont définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par la CVMO:
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4,0;
 - un ratio de levier financier d'au plus 4,0.
 - En outre, la CVMO exige que la CDS et Compensation CDS maintiennent un fonds de roulement leur permettant de couvrir six mois de charges d'exploitation (exclusion faite, dans le cas de la CDS, du montant des frais au titre des services partagés facturé à Compensation CDS). Compensation CDS a commencé à attribuer ses propres fonds aux fins de la cascade de gestion des défaillances du service de règlement net continu (RNC) pour la fonction du RNC. Depuis le 1er janvier 2016, Compensation CDS a contribué 1,0 million de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles en raison de la défaillance d'un membre compensateur.
- Relativement à Alpha, l'obligation imposée par la CVMO de respecter, sur une base consolidée et non consolidée, les ratios financiers suivants qui sont définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par la CVMO:
 - un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4,0 pour 1;
 - un ratio de levier financier d'au plus 4,0 pour 1.
- Relativement à Fiducie TSX, l'obligation imposée par le Bureau du surintendant des institutions financières de maintenir un certain montant minimal de capitaux propres et un ratio de capitaux propres ainsi que de respecter un ratio de levier financier d'au plus 8 %.

Au 31 décembre 2017, nous respections chacune des obligations précitées en matière de capital imposées de l'extérieur, à l'exception de celles visant le capital net minimal et le fonds de roulement excédentaire minimal de Shorcan imposées par la National Futures Association et par la CVMO, respectivement. Voir la rubrique Facilité de crédit du présent rapport de gestion pour obtenir une description des clauses restrictives financières qui nous sont imposées. Postérieurement à la clôture de l'exercice, nous avons effectué un apport en capital en faveur de Shorcan, ce qui a permis à cette dernière de respecter les exigences réglementaires de la National Futures Association (la « NFA ») et de la CVMO.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

Nos instruments financiers incluent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements dans des titres négociables, détenus dans le but de réaliser un revenu de placement. Les titres négociables sont composés de bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Nous avons désigné nos titres négociables comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur a été calculée en fonction des cours du marché. Aucun profit latent ou réalisé n'a été imputé au bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, contre des profits latents de 0,1 million de dollars et des profits réalisés de 0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les principaux risques reliés à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux titres négociables sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques Risque de crédit - Trésorerie et équivalents de trésorerie, Risque de crédit - Titres négociables, Risque de marché - Risque de taux d'intérêt – Titres négociables, Risque de liquidité – Trésorerie et équivalents de trésorerie et Risque de liquidité - Titres négociables.

Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent l'impôt retenu par la CDS lié aux paiements de droits faits par la CDS au nom d'adhérents de la CDS. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions afférents à cet impôt retenu sont contrôlées en définitive par la CDS; toutefois, le montant est remboursable à différentes administrations fiscales dans un délai relativement court et ne peut, par conséquent, être utilisé dans le cours normal des activités. Un montant équivalent et compensatoire est inclus dans le bilan consolidé au poste « Retenues d'impôt des adhérents ». Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions s'établissaient à 116,3 millions de dollars.

Les principaux risques auxquels sont exposés la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont le risque de crédit et le risque de liquidité. Pour obtenir une description de ces risques, il y a lieu de se reporter aux rubriques Risque de crédit - Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions et Risque de liquidité -Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

Créances clients

Nos instruments financiers incluent des créances clients, qui représentent les sommes à recevoir de nos clients. La valeur comptable est fondée sur les sommes réelles à recevoir, déduction faite d'une provision constituée pour les sommes susceptibles d'être irrécouvrables.

Les principaux risques que comportent les créances clients sont le risque de crédit et le risque de marché. Un exposé de ces risques est présenté sous la rubrique Risque de crédit - Créances clients et Risque de marché - Risque de change.

CDS – Garanties en espèces et privilèges des adhérents et autres fonds

Dans le cadre des activités de compensation de la CDS, les règles de cette dernière exigent que les adhérents lui fournissent une sûreté sous forme d'espèces ou de titres pour un montant calculé selon leurs activités. Les liquidités données en garantie et déposées auprès de la CDS sont constatées comme un actif, et un passif équivalent est inscrit, ces montants étant ultimement dus aux adhérents. Cette situation n'a pas d'incidence sur l'état consolidé du résultat net. Puisque les titres donnés en garantie ne donnent pas lieu à une entrée d'avantages économiques pour la CDS, ils ne sont pas comptabilisés.

Les valeurs mobilières des adhérents gardées en dépôt par la CDS et les transactions connexes liées à des privilèges autres qu'en trésorerie relatives à ces titres ne sont pas des actifs financiers de la société, et ces transactions ne donnent pas lieu à une obligation contractuelle ou implicite. La totalité des dividendes en espèces, intérêts et autres distributions en espèces que la société touche sur ces titres gardés en dépôt en attente de distribution sont constatés à titre d'actifs et un passif équivalent est inscrit, ces montants étant ultimement dus aux adhérents.

Les principaux risques liés à ces instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques Risque de crédit - CDS, Autre risque de prix du marché - CDS, Risque de marché - Risque de change, Risque de liquidité - Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents, Risque de liquidité - Service de liaison avec New York - CDS et Risque de liquidité - Facilités de crédit et de trésorerie - Activités de compensation.

CDCC – Règlements quotidiens des sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci

Dans le cadre des activités de compensation de la CDCC, les sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci, qui découlent de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des positions ouvertes sur contrats à terme et du règlement des opérations sur options, doivent être recouvrées par les membres compensateurs ou payées à ceux-ci avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Les sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci sont constatées dans les actifs et les passifs consolidés à titre de soldes avec les membres compensateurs et les adhérents. Cela n'a pas d'incidence sur les états consolidés du résultat net.

CDCC – Dépôts en espèces sur marge des membres compensateurs et dépôts en espèces dans le fonds de compensation

Ces soldes représentent les dépôts en espèces des membres compensateurs détenus au nom de la CDCC à titre de marge à l'égard des positions ouvertes et dans le fonds de compensation. Le montant en espèces détenu est comptabilisé en tant qu'actif et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux membres compensateurs. Ce qui précède n'a aucune incidence sur l'état consolidé du résultat net.

CDCC – Montants nets à recevoir/à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes

En février 2012, la CDCC a procédé au lancement de la compensation des opérations de pension sur titres à revenu fixe. Les opérations de pension sur titres hors cote entre les membres acheteurs et les membres vendeurs de la chambre de compensation font l'objet d'une novation avec la CDCC aux termes de laquelle les droits et les obligations des membres compensateurs dans le cadre des opérations de pension sur titres sont annulés et remplacés par de nouveaux accords avec la CDCC. Une fois la novation effectuée, la CDCC devient la contrepartie des membres acheteurs et des membres vendeurs de la chambre de compensation. En conséquence, le droit contractuel de recevoir et de rembourser le principal des opérations de pension sur titres, de même que le droit contractuel de recevoir et de verser des intérêts sur les opérations de pension sur titres sont transférés à la CDCC. Ces soldes représentent des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes. Les soldes à recevoir et à payer en cours liés au même membre compensateur sont compensés lorsqu'ils sont libellés dans la même devise et doivent être réglés au cours de la même journée, puisque la CDCC possède un droit juridiquement exécutoire de compenser et a l'intention de procéder au règlement sur la base du montant net. Les soldes incluent le principal initial des opérations de pension sur titres et les intérêts courus, lesquels sont comptabilisés au coût amorti. Puisque la CDCC est la contrepartie centrale, un montant équivalent est comptabilisé aux actifs et aux passifs du Groupe TMX.

Les principaux risques que comportent ces instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques Risque de crédit - CDCC, Autre risque de prix du marché - CDCC, Risque de liquidité - Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents et Risque de liquidité – Facilités de crédit et de trésorerie – Activités de compensation.

Papier commercial

Le Groupe TMX maintient un programme de papier commercial offrant à des investisseurs potentiels du papier commercial jusqu'à concurrence d'une valeur de 500,0 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) dont les diverses échéances sont d'au plus un an à compter de la date d'émission. Le papier commercial porte intérêt à des taux fondés sur la conjoncture de marché en vigueur au moment de l'émission.

Dans le cadre de la convention de crédit modifiée et mise à jour (se reporter à la rubrique Facilité de crédit), nous avons augmenté la limite autorisée aux termes du programme de papier commercial, qui est passée de 400,0 millions de dollars à 500,0 millions de dollars en date du 4 mai 2016.

Le papier commercial émis qui correspond à une obligation non garantie est de rang égal avec toutes les autres obligations non garanties de premier rang du Groupe TMX. DBRS a attribué la note de crédit R-1 (faible) avec une tendance stable au papier commercial.

Le papier commercial est exposé au risque de marché et au risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté7 sous les rubriques Risque de marché - Risque de taux d'intérêt - Papier commercial et obligations non garanties, Risque de marché - Risque de change et Risque de liquidité - Papier commercial, obligations non garanties et facilité de crédit.

Obligations non garanties

Les obligations non garanties suivantes du Groupe TMX sont en cours : des obligations non garanties de série A à 3,253 %, d'une durée de cing ans et d'un montant en principal de 400 millions de dollars, des obligations non garanties de série B à 4,461 %, d'une durée de dix ans et d'un montant en principal de 250 millions de dollars, et des obligations non garanties de série D à 2,997 %, d'une durée de sept ans et d'un montant en principal de 300,0 millions de dollars. Les obligations non garanties ont obtenu et maintiennent la note de crédit A (élevé) avec une tendance stable de DBRS. La juste valeur des obligations non garanties a été obtenue au moyen de cours de marché à titre de données.

Le 3 octobre 2018, les obligations non garanties de série A d'une valeur de 400 millions de dollars arriveront à échéance.

Les obligations non garanties sont exposées au risque de marché et au risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques Risque de marché - Risque de taux d'intérêt - Papier commercial et obligations non garanties et Risque de liquidité - Papier commercial, obligations non garanties et facilité de crédit.

Swaps de taux d'intérêt

Nous avons mis en place un swap de taux d'intérêt pour couvrir, sur le plan économique, l'émission de papier commercial à compter du 3 octobre 2016 (voir la rubrique Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie - Swaps de taux d'intérêt). Nous évaluons à la valeur de marché la juste valeur des swaps de taux d'intérêt, laquelle est déterminée en fonction de données observables du marché. Au 31 décembre 2017, la juste valeur du swap de taux d'intérêt correspondait à un actif de 1,1 million de dollars. Une charge de 0,1 million de dollars correspondant au montant net des intérêts payés a été imputée au bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La contrepartie de ce swap est une grande banque à charte canadienne. Comme ce swap n'a pas été désigné comme couverture aux fins comptables, il est possible que le bénéfice net varie en raison de l'évaluation à la juste valeur du swap chaque trimestre, et ce, jusqu'à son échéance.

Les swaps de taux d'intérêt sont exposés au risque de crédit. Un exposé de ce risque est présenté sous la rubrique Risque de crédit – Swaps de taux d'intérêt.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Goodwill et immobilisations incorporelles – Évaluation et tests de dépréciation

Nous avons comptabilisé un goodwill et des immobilisations incorporelles évalués à 5 067,6 millions de dollars au 31 décembre 2017, en hausse de 747,8 millions de dollars comparativement à 4 319,8 millions de dollars au 31 décembre 2016, ce qui reflète pour l'essentiel l'acquisition du goodwill et des immobilisations incorporelles se rapportant à Trayport, fournisseur chef de file mondial de solutions technologiques à l'intention des négociateurs, courtiers et bourses de produits énergétiques. Le 14 décembre 2017, nous avons mené à terme cette acquisition. Nous avons effectué une répartition provisoire du prix d'acquisition et avons l'intention d'établir la répartition définitive dans les douze mois suivant la date d'acquisition. La direction a déterminé que les tests de dépréciation en ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles nécessitent le recours à des estimations comptables critiques.

Le goodwill est comptabilisé au coût à l'acquisition moins toute perte de valeur subséquente. Nous évaluons le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, le cas échéant, et de toute perte de valeur. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs générés en interne comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue.

Les immobilisations sont considérées comme étant à durée d'utilité indéterminée lorsque la direction est d'avis que la période pendant laquelle les immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

Nous effectuons les tests de dépréciation comme suit :

Chaque date de clôture, nous passons en revue la valeur comptable du goodwill et de nos immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement, même s'il n'existe pas d'indication de dépréciation, et la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est fondée sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché quant à la valeur temps de l'argent et aux risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimative. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur, de même que toute incidence fiscale différée connexe, sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, une perte de valeur de 6,5 millions de dollars au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles a été enregistrée (voir la rubrique Résultats d'exploitation - Charges de dépréciation).

Un degré élevé de jugement doit être exercé pour évaluer l'incidence du rendement de l'exploitation et des changements macroéconomiques et pour estimer les flux de trésorerie. Des perturbations de nos activités et la faiblesse de l'économie, y compris un recul continu dans le secteur des ressources, pourraient entraîner des charges de dépréciation additionnelles au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles. Une autre charge de dépréciation importante dans l'avenir pourrait avoir une incidence importante sur notre bénéfice net présenté.

Formation de capital – Inscriptions

En 2017, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») Inscriptions demeure supérieure à sa valeur comptable et, par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a identifié trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 3,5 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 5,8 % du taux de croissance final ou une diminution de 22,7 % des flux de trésorerie.

Marchés financiers – Négociation de titres de participation

En 2017, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable du secteur Négociation de titres de participation demeure supérieure à sa valeur comptable, de sorte qu'aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a identifié trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 7,7 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 16,0 % du taux de croissance final ou une diminution de 38,8 % des flux de trésorerie.

Marchés financiers – CDS

En 2017, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de l'UGT CDS demeure supérieure à la valeur comptable, de sorte qu'aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a identifié trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit: une augmentation de 17,1 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 60,2 % du taux de croissance final ou une diminution de 65,3 % des flux de trésorerie.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse – TMX Datalinx et Produits d'analyse TMX

En 2017, la direction a révisé ses projections de croissance. La direction a déterminé que, en ce qui a trait à l'UGT Datalinx/Produits d'analyse, un changement raisonnablement possible d'une ou des hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable pourrait faire en sorte que cette UGT subisse une perte de valeur. La direction a identifié trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit: une augmentation de 0,8 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 1,2 % du taux de croissance final ou une diminution de 5,9 % des flux de trésorerie.

Négociation et compensation de dérivés – MX et CDCC

En 2017, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de l'UGT Dérivés demeure supérieure à sa valeur comptable et, par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a identifié trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 2,5 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 3,4 % du taux de croissance final ou une diminution de 26,1 % des flux de trésorerie.

Autres – AgriClear

Lancée en 2015, AgriClear est une plateforme en ligne offrant des services d'opérations et de paiement aux acheteurs et aux vendeurs de bétail américains et canadiens. En 2016, la direction a révisé ses prévisions de croissance pour AgriClear dans le cadre de la réévaluation du plan tactique de cette entreprise et elle a établi que la valeur recouvrable d'AgriClear était inférieure à la valeur comptable, de sorte qu'une charge de dépréciation de 3,6 millions de dollars a été comptabilisée. En 2017, nous avons inscrit une charge de dépréciation additionnelle au goodwill de 1,7 million de dollars, portant à zéro la valeur comptable d'AgriClear, et une charge de dépréciation des produits de 1,7 million de dollars (1,2 million de dollars après impôt).

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES ET TRIMESTRIELLES

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'information financière adoptée au cours de l'exercice à l'étude. Le 14 décembre 2017, nous avons mené à bien la vente de NGX et de Shorcan Energy. Le Groupe TMX a classé la vente de ces entreprises dans les activités abandonnées. Avant la vente, les activités de NGX et de Shorcan Energy représentaient la totalité des activités du secteur Négociation et compensation de produits énergétiques et une petite partie des activités du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse.

Ces entreprises ont été classées dans les activités abandonnées en date du 14 décembre 2017, ce qui correspond à la date de leur cession. Par conséquent, le Groupe TMX a présenté à nouveau les états consolidés du résultat net comparatifs de manière à distinguer les activités abandonnées des activités poursuivies.

Principales informations annuelles

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2017	2016	2015	
Produits	668,9 \$	683,7 \$	662,7	
Bénéfice net avant les activités abandonnées	191,2	180,0	(70,8)	
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires du Groupe TMX	368,0	196,4	(52,3)	
Total des actifs (aux 31 décembre)	25 624,8	22 204,1	17 017,4	
Passifs non courants (aux 31 décembre)	1 433,3	1 547,1	1 536,0	
Résultat par action avant les activités abandonnées ⁴⁴				
De base	3,46	3,31	(1,30)	
Dilué	3,43	3,30	(1,30)	
Résultat (perte) par action ⁴⁵				
De base	6,66	3,60	(0,96)	
Dilué(e)	6,60	3,58	(0,96)	
Résultat ajusté par action ⁴⁶				
De base	4,69	4,49	3,64	
Dilué	4,65	4,47	3,64	
Dividendes en espèces déclarés par action ordinaire	1,95	1,65	1,60	

Comparaison de l'exercice 2017 et de l'exercice 2016

(Voir les rubriques RÉSULTATS D'EXPLOITATION et LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL - Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

Comparaison de l'exercice 2016 et de l'exercice 2015

Produits

Les produits de 2016 ont progressé de 21,0 millions de dollars par rapport à 2015. Toutes les catégories de produits ont augmenté, sauf le secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse, en raison d'un déclin des produits de Razor Risk, ainsi que le secteur Autres. La baisse des produits du secteur Autres s'explique en majeure partie par la comptabilisation de pertes nettes de change sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains et dans une monnaie autre que le dollar canadien en 2016, contre des profits nets de change en 2015.

⁴⁴ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX; les activités abandonnées comprennent NGX et Shorcan Energy.

⁴⁵ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

⁴⁶ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS*.

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires du Groupe TMX, résultat par action et résultat ajusté par action

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX en 2016 s'est chiffré à 196,4 millions de dollars, ou 3,60 \$ par action ordinaire de base et 3,58 \$ par action ordinaire après dilution, contre une perte nette de 52,3 millions de dollars, ou 0,96 \$ par action ordinaire de base et après dilution, en 2015. En 2015, la perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe TMX a découlé des charges de dépréciation hors trésorerie de 221,7 millions de dollars (200,0 millions de dollars après impôt, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle) liées aux secteurs Formation de capital (Inscriptions), Négociation de titres de participation et Dérivés (BOX) et à d'autres actifs. En 2016, nous avons constaté des charges de dépréciation de 8,9 millions de dollars (8,9 millions de dollars après impôt) à l'égard de TMX Atrium et d'AgriClear. L'accroissement du bénéfice net en 2016 par rapport à 2015 reflète aussi une hausse des produits, une baisse des charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique et une légère diminution des charges liées au recentrage stratégique. En 2016, nous avons comptabilisé un ajustement hors trésorerie de l'impôt sur le résultat d'environ 3,2 millions de dollars au titre d'une modification du taux d'imposition des sociétés du Québec, ce qui a réduit la charge d'impôt, tandis qu'en 2015, nous avons similairement comptabilisé un ajustement hors trésorerie de l'impôt d'environ 7,1 millions de dollars se rapportant à une modification du taux d'imposition de l'Alberta, ce qui a accru la charge d'impôt. En outre, nous avons engagé des charges financières nettes moins élevées en 2016 qu'en 2015.

Le résultat dilué ajusté par action est passé de 3,64 \$ en 2015 à 4,47 \$ en 2016, en hausse de 23 %. Cette hausse du résultat dilué ajusté par action s'explique par l'accroissement des produits et par la diminution des charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique, exclusion faite de l'amortissement d'immobilisations incorporelles lié aux acquisitions. En outre, nous avons engagé des charges financières nettes moins élevées en 2016 qu'en 2015. (Voir le Rapport de gestion de 2015 pour prendre connaissance d'un rapprochement du résultat par action au résultat ajusté par action.)

Total des actifs

Notre bilan consolidé au 31 décembre 2016 englobe des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes qui ont été portés aux soldes avec les membres compensateurs et les adhérents. Ces soldes sont des montants égaux qui sont compris dans le total des passifs. L'augmentation de 5 184,0 millions de dollars du total des actifs entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 est en grande partie attribuable à la hausse importante de la compensation des opérations de pension sur titres par la CDCC en 2016 par rapport à 2015. Les soldes avec les membres compensateurs et les adhérents relatifs à la CDCC se chiffraient à 14 741,3 millions de dollars au 31 décembre 2016, contre 10 731,9 millions de dollars au 31 décembre 2015.

Passifs non courants

Les passifs non courants au 31 décembre 2016 étaient essentiellement les mêmes que ceux au 31 décembre 2015.

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars, sauf les montants par action – non audité)	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016
Formation de capital	49,4 \$	43,0 \$	51,6 \$	44,8 \$	46,6 \$	45,9 \$	51,8 \$	38,6 \$
Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe	25,2	22,9	26,8	29,2	26,5	23,7	26,5	25,6
Titres de participation et titres à revenu fixe – compensation, règlement, dépôt et autres	20.4	40.7	40.0	40.0	40.2	47.4	40.4	47.5
services (CDS)	20,4	18,7	19,9	19,0	18,2	17,4	18,1	17,5
Négociation et compensation de dérivés	27,6	27,7	31,4	28,1	28,4	27,2	30,4	31,5
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	48,3	41,6	46,3	50,3	53,2	51,9	52,2	51,0
Autres	_	(2,0)	(1,0)	(0,2)	2,0	0,3	0,8	(1,4)
Produits	170,9	151,9	175,0	171,2	174,9	166,4	179,8	162,8
Charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique	87,1	84,1	89,6	95,8	96,1	93,6	97,4	96,4
Bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique ⁴⁷	83,8	67,8	85,4	75,4	78,8	72.0	82,4	66,4
Coûts d'acquisition	13,4	0,4	65,4	75,4	70,0	72,8	02,4	00,4
Charges liées au recentrage stratégique	-	-	_	_	_	17,7	2,0	1,3
Bénéfice d'exploitation ⁴⁸	70,4	67,4	85,4	75,4	78,8	55,1	80,4	65,1
Bénéfice net avant les activités abandonnées	41,2	46,6	62,5	43,3	47,6	36,5	54,0	42,8
Bénéfice net découlant des activités abandonnées, après impôt	161,1	5,4	4,0	4,0	5,0	2,7	4,3	3,5
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires du Groupe TMX	202,3	52,0	66,5	47,3	52,6	39,2	58,3	46,3
Résultat par action avant les activités abandonnées ⁴⁹	202,3	32,0	00,3	47,3	32,0	33,2	30,3	40,5
De base	0,74	0,84	1,13	0,79	0,87	0,67	0,99	0,79
Dilué	0,74	0,84	1,12	0,78	0,86	0,67	0,99	0,79
Résultat par action ⁵⁰								
De base	3,65	0,94	1,20	0,86	0,96	0,72	1,07	0,85
Dilué	3,63	0,93	1,19	0,85	0,95	0,72	1,07	0,85

 $^{^{\}rm 47}\,$ Voir l'analyse à la rubrique Mesures supplémentaires conformes aux IFRS.

⁴⁸ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures supplémentaires conformes aux IFRS*.

⁴⁹ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX; les activités abandonnées comprennent NGX et Shorcan Energy.

⁵⁰ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

Revue des résultats du quatrième trimestre

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

- Les produits se sont chiffrés à 170,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en baisse de 4,8 millions de dollars par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2016 par suite d'une diminution constatée dans le secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse par suite de baisses de 6,7 millions de dollars de TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017) et de 1,4 million de dollars de Razor Risk (entreprise vendue le 31 décembre 2016). Les secteurs Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe, Négociation et compensation de dérivés et Autres ont également constaté des baisses. Ces diminutions ont été contrebalancées en partie par la hausse des produits du secteur Formation de capital et de la CDS.
- Les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique du quatrième trimestre de 2017 ont décliné de 8,9 millions de dollars par rapport à celles du quatrième trimestre de 2016, reflétant la réduction d'environ 2,2 millions de dollars et de 8,3 millions de dollars des charges liées à Razor Risk (entreprise vendue le 31 décembre 2016) et à TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017), respectivement. Par ailleurs, les charges se rapportant au poste rémunération et avantages ont également diminué, ce qui a été neutralisé en partie par l'accroissement des coûts d'occupation et de marketing.
- Le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX au quatrième trimestre de 2017 s'est chiffré à 202,3 millions de dollars, ou 3,46 \$ par action ordinaire de base et 3,43 \$ après dilution, contre un bénéfice net de 52,6 millions de dollars, ou 0,96 \$ par action ordinaire de base et 0,95 \$ après dilution, au quatrième trimestre de 2016. Au cours du quatrième trimestre de 2017, un profit d'environ 157,8 millions de dollars, après impôt, a été tiré de la vente de NGX et de Shorcan Energy et un profit a été réalisé sur le contrat de change à terme.
- Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont diminué au quatrième trimestre de 2017 par rapport à celles du quatrième trimestre de 2016, en raison du repli du bénéfice d'exploitation (compte non tenu des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles), déduction faite des coûts d'acquisition.
- Au quatrième trimestre de 2017, les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont été plus élevées que celles du quatrième trimestre de 2016, au cours duquel nous avons affecté de la trésorerie à nos activités de financement. Le remboursement de nos obligations non garanties de série C au cours du quatrième trimestre de 2016 s'était traduit par une sortie de trésorerie de 350,0 millions de dollars, tandis que l'émission de obligations non garanties de série D pour un montant de 300,0 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2017 a donné lieu à une entrée de trésorerie. Cet accroissement de 650,0 millions de dollars de la trésorerie a été partiellement contrebalancé par une réduction nette des émissions de papier commercial de près de 170,0 millions de dollars.
- Il y a eu augmentation des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement entre le quatrième trimestre de 2016 et le quatrième trimestre de 2017 en raison notamment d'une sortie de trésorerie de 613,5 millions de dollars liée à l'acquisition de Trayport. Par ailleurs, les sorties de fonds liées aux ajouts aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles se sont accrues. Une vente nette de titres négociables au quatrième trimestre de 2017, comparativement à un achat net de titres négociables au quatrième trimestre de 2016, a toutefois fait un certain contrepoids à ces sorties de trésorerie.

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du troisième trimestre de 2017

- Les produits se sont chiffrés à 170,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en hausse de 18,4 millions de dollars par rapport à ceux du troisième trimestre de 2017 par suite d'augmentations dans presque tous les secteurs, notamment les produits de 4,5 millions de dollars tirés de Trayport inscrits dans le secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse.
- Les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique ont augmenté au cours du quatrième trimestre de 2017 comparativement au troisième trimestre de 2017 en raison des charges d'exploitation de Trayport, d'une réduction de valeur d'actifs, des frais externes plus élevés et d'une hausse des coûts de marketing et d'occupation. Ces accroissements ont été dans une certaine mesure contrebalancés par la baisse des indemnités de départ et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique et le bénéfice d'exploitation ont augmenté entre le troisième trimestre de 2017 et le quatrième trimestre de 2017 par suite de la hausse des produits, neutralisée en partie par des charges d'exploitation plus élevées.
- Le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX au quatrième trimestre de 2017 s'est chiffré à 202,3 millions de dollars, ou 3,46 \$ par action ordinaire de base et 3,43 \$ après dilution, contre un bénéfice net de 52,0 millions de dollars, ou 0,94 \$ par action ordinaire de base et 0,93 \$ après dilution, au troisième trimestre de 2017. Au cours du quatrième trimestre de 2017, un profit d'environ 157,8 millions de dollars a été tiré de la vente de NGX et de Shorcan Energy et un profit a été réalisé sur le contrat de change à terme.

Comparaison du troisième trimestre de 2017 et du deuxième trimestre de 2017

- Les produits du troisième trimestre de 2017 ont reculé par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2017 par suite de la diminution des produits tirés de la CDS et des secteurs Formation de capital, Négociation et compensation de dérivés, Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe et Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse, y compris des produits d'environ 2,3 millions de dollars liés à TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017).
- Les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique du troisième trimestre de 2017 ont diminué de 5,5 millions de dollars en regard de celles du deuxième trimestre de 2017, reflétant surtout une baisse des coûts au poste rémunération et avantages, des charges d'infrastructure, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des charges d'environ 2,0 millions de dollars liées à TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017).
- Le bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique et le bénéfice d'exploitation ont diminué entre le deuxième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2017, la baisse des produits ayant été contrebalancée en partie par la baisse des charges d'exploitation.
- Au troisième trimestre de 2017, le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX s'est établi à 51,9 millions de dollars, ou 0,94 \$ par action ordinaire de base et 0,93 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 66,5 millions de dollars, ou 1,20 \$ par action ordinaire de base et 1,19 \$ par action ordinaire après dilution, au deuxième trimestre de 2017, ce qui reflète une baisse marquée des produits, neutralisée en partie par la baisse des charges d'exploitation et des charges financières nettes. En outre, au deuxième trimestre

de 2017, les actifs d'impôt différé avaient grimpé de 2,4 millions de dollars par suite du report rétrospectif de pertes en capital, réduisant ainsi la charge d'impôt et le bénéfice net.

Comparaison du deuxième trimestre de 2017 et du premier trimestre de 2017

- Les produits du deuxième trimestre de 2017 ont augmenté par rapport à ceux du premier trimestre de 2017 par suite de l'augmentation des produits de la CDS et de ceux tirés des secteurs Formation de capital et Négociation et compensation de dérivés, ce qui a été compensé dans une certaine mesure par la diminution des produits générés par les secteurs Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe et Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse, y compris les produits d'environ 4,5 millions de dollars tirés de TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017).
- Les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique du deuxième trimestre de 2017 ont diminué de 6,2 millions de dollars en regard de celles du premier trimestre de 2017, reflétant surtout une baisse d'environ 5,5 millions de dollars des charges liées à TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017).
- Le bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique et le bénéfice d'exploitation ont augmenté entre le premier trimestre de 2017 et le deuxième trimestre de 2017 en raison de la hausse des produits et de la baisse des charges d'exploitation.
- Au deuxième trimestre de 2017, le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX s'est établi à 66,5 millions de dollars, ou 1,19 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 47,3 millions de dollars, ou 0,85 \$ par action ordinaire après dilution, au premier trimestre de 2017, ce qui reflète l'augmentation des produits, la baisse des charges d'exploitation et des charges financières nettes et la hausse de 2,4 millions de dollars des actifs d'impôt différé résultant du report rétrospectif de pertes en capital. En outre, au cours du premier trimestre de 2017, le bénéfice net a été réduit par un ajustement hors trésorerie de l'impôt sur le résultat de 2,9 millions de dollars au titre de la radiation d'actifs d'impôt différé et par une charge de dépréciation hors trésorerie de 4,8 millions de dollars, les deux montants se rapportant à TMX Atrium.

Comparaison du premier trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

- Les produits du premier trimestre de 2017 ont diminué par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2016 par suite de la diminution des produits tirés des secteurs Formation de capital et Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse, y compris 1,4 million de dollars se rapportant à Razor Risk au quatrième trimestre de 2016, ce qui a été compensé dans une certaine mesure par l'augmentation des produits générés par le secteur Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe.
- Les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique du premier trimestre de 2017 sont demeurées essentiellement stables en regard de celles du quatrième trimestre de 2016, reflétant une hausse des charges au poste rémunération et avantages, contrebalancée par une baisse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. L'accroissement des charges au poste rémunération et avantages rend compte d'une hausse des cotisations sociales au premier trimestre de 2017 comparativement au quatrième trimestre de 2016, atténuée par la diminution des coûts liés à Razor Risk (entreprise vendue le 31 décembre 2016). Les coûts liés aux systèmes d'information et de négociation, tout comme les frais de vente et charges générales et administratives, sont demeurés essentiellement les mêmes.

- Le bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique et le bénéfice d'exploitation ont diminué entre le quatrième trimestre de 2016 et le premier trimestre de 2017 en raison de la baisse des produits.
- Au premier trimestre de 2017, le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX s'est établi à 47,3 millions de dollars, ou 0,85 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 52,6 millions de dollars, ou 0,95 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au quatrième trimestre de 2016, ce qui reflète la diminution des produits, les charges de dépréciation se rapportant à TMX Atrium et la radiation d'actifs d'impôt différé liés aux entreprises vendues.

Comparaison du quatrième trimestre de 2016 et du troisième trimestre de 2016

- Les produits du quatrième trimestre de 2016 ont surpassé ceux du troisième trimestre de 2016, témoignant de hausses des produits de la CDS et des secteurs Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe, Négociation et compensation de dérivés, ainsi que des secteurs Formation de capital, Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse et Autres.
- Les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique du quatrième trimestre de 2016 ont augmenté de 3 % par rapport à celles du troisième trimestre de 2016, sous l'effet de l'augmentation des frais de vente et des charges générales et administratives, y compris les taxes à la consommation et les frais externes, découlant principalement de la consolidation des plateformes des chambres de compensation, compensée par une diminution des frais d'occupation. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par une diminution séquentielle des charges au titre des systèmes d'information et de négociation dans le cadre de la radiation de charges de 2,8 millions de dollars se rapportant à des produits abandonnés au cours du troisième trimestre de 2016. Les coûts liés au poste Rémunération et avantages ont légèrement diminué, les coûts moindres découlant de la réduction de l'effectif étant en partie contrebalancés par d'autres coûts liés au poste Rémunération et avantages, notamment les charges plus élevées au titre des régimes incitatifs à long terme liés au rendement destinés aux employés.
- Le bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique et le bénéfice d'exploitation ont augmenté entre le troisième et le quatrième trimestre de 2016 par suite de la hausse des produits, qui a été quelque peu neutralisée par une légère hausse des charges d'exploitation, avant les charges liées au recentrage stratégique. L'amélioration du bénéfice d'exploitation au quatrième trimestre de 2016 par rapport au trimestre précédent résulte de l'accroissement des produits et d'une diminution marquée des charges liées au recentrage stratégique, y compris les indemnités de départ se rapportant à l'initiative que nous avons annoncée en septembre 2016.
- Au quatrième trimestre de 2016, le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX s'est établi à 52,6 millions de dollars, ou 0,95 \$ par action ordinaire après dilution, alors que nous avions affiché un bénéfice net de 39,2 millions de dollars, ou de 0,72 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au troisième trimestre de 2016, ce qui reflète l'accroissement des produits et la baisse marquée des charges liées au recentrage stratégique.

Comparaison du troisième trimestre de 2016 et du deuxième trimestre de 2016

- Les produits du troisième trimestre de 2016 ont diminué par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2016 du fait de la diminution des produits du secteur Négociation et compensation de dérivés à la suite de l'exclusion des produits liés à BOX à compter du 1er juillet 2016. Les produits du secteur Négociation et compensation de dérivés se rapportant à BOX ont diminué de 2,7 millions de dollars entre le deuxième trimestre de 2016 et le troisième trimestre de 2016. Il y a également eu une réduction des produits des secteurs Formation de capital et Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe et de la CDS en raison des conditions moins actives des marchés des actions par rapport au deuxième trimestre de 2016. Les produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse ont également fléchi entre le deuxième trimestre et le troisième trimestre de 2016.
- Les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique du troisième trimestre de 2016 ont diminué de 4 % par rapport à celles du deuxième trimestre de 2016 par suite de l'exclusion des charges d'exploitation liées à BOX effectuée lorsque nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX et par suite de la diminution des coûts résultant de la réduction de l'ensemble de l'effectif. Les charges au titre de la taxe à la consommation et des coûts de marketing ont également décliné au troisième trimestre de 2016 comparativement au deuxième trimestre de 2016. Ces diminutions ont été neutralisées dans une certaine mesure par l'augmentation des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés et par la hausse des charges globales au titre des systèmes d'information et de négociation, résultant en partie de la radiation de charges de 2,8 millions de dollars se rapportant à des produits abandonnés.
- Le bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique et le bénéfice d'exploitation ont diminué au troisième trimestre de 2016 par rapport au deuxième trimestre de 2016, rendant compte du recul des produits, contrebalancé dans une certaine mesure par la baisse des charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique. Le bénéfice d'exploitation a été beaucoup moins élevé au troisième trimestre de 2016 qu'au deuxième trimestre de 2016 du fait de l'accroissement des charges liées au recentrage stratégique, y compris les indemnités de départ en lien avec l'initiative que nous avons annoncée en septembre 2016.
- Le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX du troisième trimestre de 2016 s'est chiffré à 39,2 millions de dollars, ou 0,72 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre un bénéfice net de 58,3 millions de dollars, ou de 1,07 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au deuxième trimestre 2016, reflétant la baisse des produits et la hausse des charges liées au recentrage stratégique.

Comparaison du deuxième trimestre de 2016 et du premier trimestre de 2016

Les produits du deuxième trimestre de 2016 ont augmenté par rapport à ceux du premier trimestre de 2016 du fait de l'augmentation des produits des secteurs Formation de capital (provenant principalement des droits d'inscription additionnelle), Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse, Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe et Autres, ainsi que de la CDS, hausse contrebalancée dans une certaine mesure par une diminution des produits du secteur Négociation et compensation de dérivés. L'accroissement des autres produits est surtout attribuable à la comptabilisation de pertes nettes de change moins élevées sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains et en d'autres monnaies que le dollar canadien au deuxième trimestre de 2016 comparativement au premier trimestre de 2016.

- Les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique du deuxième trimestre de 2016 ont été essentiellement stables par rapport à celles du premier trimestre de 2016. L'augmentation des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés et la hausse des frais de vente et des charges générales et administratives, y compris des coûts de marketing plus élevés, ont pour l'essentiel contrebalancé la baisse des coûts au titre de la rémunération et des avantages ayant découlé d'une réduction des cotisations sociales et de la comptabilisation à l'actif d'un montant plus élevé au titre des coûts de main-d'œuvre au cours du deuxième trimestre de 2016 comparativement au premier trimestre de 2016.
- Le bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique et le bénéfice d'exploitation du deuxième trimestre de 2016 se sont accrus en regard de ceux du premier trimestre de 2016, rendant compte de l'accroissement des produits.
- Le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX du deuxième trimestre de 2016 s'est chiffré à 58,3 millions de dollars, ou 1,07 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre un bénéfice net de 46,3 millions de dollars, ou 0,85 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au premier trimestre de 2016, reflétant l'accroissement des produits.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Les filiales en exploitation du Groupe TMX fournissent des services cruciaux aux marchés financiers canadiens et aux marchés mondiaux des marchandises; notre capacité de fournir des produits et des services à nos clients repose sur une gestion efficace des risques. Les activités que nous menons afin d'offrir nos produits et nos services à nos clients nous exposent à divers risques. La gestion des risques d'entreprise vise à assurer que les conséquences des activités que nous menons à l'échelle de l'entreprise et qui nous exposent à des risques soient transparentes et bien comprises, qu'elles respectent dans une large mesure nos objectifs et notre appétence pour le risque et qu'elles maintiennent un juste équilibre entre le risque et le rendement.

Nous avons relevé certains principes qui guident notre gestion des risques, dont les suivants :

- Nous promouvons et maintenons, à l'échelle de l'entreprise, une culture d'intégrité qui met l'accent sur l'importance d'une gestion efficace des risques intégrée aux activités quotidiennes et aux processus décisionnels et qui encourage une communication franche et directe.
- Nos unités d'exploitation et nos fonctions internes (première ligne de défense) assument tous les risques auxquels elles sont exposées dans le cadre de leurs activités et sont tenues responsables de la gestion efficace de ces risques. Pour ce faire, elles peuvent compter sur l'appui des fonctions de gestion des risques (deuxième ligne de défense) et d'audit interne (troisième ligne de défense). Les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risques sont définis adéquatement à l'échelle de l'entreprise.
- Nous avons recours à des processus de gestion des risques efficaces et uniformes à l'échelle de l'entreprise de sorte que les risques soient transparents et qu'ils respectent notre niveau approuvé d'appétence pour le risque.
- Nous déployons les ressources nécessaires et disposons d'outils, de méthodes, de modèles et de technologies efficaces aux fins de la prise en charge des processus de gestion des risques.
- Notre programme de gestion des risques d'entreprise est conforme aux normes du secteur et aux exigences juridiques et réglementaires, et il fait l'objet de réévaluations régulières.

Risques et incertitudes

Le Comité de gestion des risques, un comité de gestion du Groupe TMX, a dressé une liste des risques d'entreprise principaux qui sont, à son avis, les risques les plus importants auxquels le Groupe TMX est exposé. Le Comité de gestion des risques procède à un examen officiel de ces risques d'entreprise principaux au moins une fois l'an en évaluant l'incidence et la probabilité de chacun compte tenu des stratégies d'atténuation connues et des contrôles internes en place. Ces risques d'entreprise principaux sont évalués en fonction de l'appétence pour le risque du Groupe TMX. Le Comité de gestion des risques examine également tous les risques nouveaux ou émergents qui doivent être pris en compte. Ces risques d'entreprise principaux sont regroupés dans l'une des catégories de risques, soit risque stratégique, financier, d'exploitation de même que juridique et réglementaire.

Les risques et incertitudes énumérés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels le Groupe TMX est exposé. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons actuellement comme peu importants pourraient aussi avoir un effet défavorable sur nos activités. Si l'un ou l'autre des risques suivants se matérialisait, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre réputation, nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Risques stratégiques

Risque lié à la concurrence

Nous sommes exposés au risque que des concurrents existants ou de nouveaux venus (y compris des fournisseurs de technologies perturbatrices) mettent à l'épreuve notre modèle d'affaires et nos objectifs commerciaux.

Nos activités du secteur Formation de capital font concurrence à d'autres bourses et à d'autres plateformes de financement.

Nous livrons concurrence aux bourses nord-américaines dans un vaste éventail de secteurs, de même qu'à l'échelle mondiale à l'égard des nouvelles inscriptions, notamment en ce qui a trait aux sociétés du secteur des ressources et aux PME. Nous concurrençons également des bourses nord-américaines et internationales en vue d'obtenir des inscriptions canadiennes. Au pays, nous rivalisons présentement avec trois autres bourses pour l'obtention d'inscriptions.

Bien que certains émetteurs canadiens envisagent de s'inscrire à la cote d'une autre importante bourse nord-américaine ou internationale, la grande majorité d'entre eux s'inscrivent à la cote de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX et n'ignorent pas nos marchés. Nous rivalisons également avec des institutions et divers participants au marché qui offrent d'autres formes de financement, y compris des capitaux privés, le capital-risque et d'autres sources de financement par emprunt.

Le financement collectif, une nouvelle approche permettant aux entreprises en démarrage et aux PME de mobiliser des capitaux en faisant appel à un grand nombre d'investisseurs pour faire de petits investissements par l'intermédiaire d'un portail Internet, fait également son entrée sur l'échiquier. De même, les premières émissions de cryptomonnaies (« PEC ») apparaissent comme un nouveau mode de mobilisation de capitaux sous forme d'unités électroniques d'actifs ou de devises.

La TSX, la TSXV et Alpha font face à une concurrence de la part d'autres bourses, d'autres marchés boursiers et d'autres mécanismes de négociation.

Nous faisons face à une concurrence des autres bourses, en particulier celles des États-Unis, étant donné qu'elles continuent de se regrouper et que les activités de placement se mondialisent de plus en plus. Ces concurrents peuvent notamment chercher à attirer des émetteurs canadiens inscrits à la cote de l'une de nos bourses. À titre d'exemple, l'un de nos concurrents situés aux États-Unis a acquis un SNP canadien dont la part du marché de négociation de titres de capitaux propres canadiens est la deuxième en importance et, par la suite, a amorcé le processus d'obtention du statut de bourse afin d'être en mesure de faire concurrence pour l'obtention d'inscriptions au Canada. Il se pourrait qu'en plus de courtiser les émetteurs canadiens pour obtenir leur inscription et leurs activités de négociation, ce concurrent fasse une percée dans d'autres secteurs où nous exerçons actuellement des activités, y compris la négociation d'autres catégories d'actifs, ou dans des secteurs couverts par nos secteurs Formation de capital, Dérivés ou Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse.

Par ailleurs, la diversité des autres marchés et bourses des États-Unis où se négocient des titres canadiens, notamment les marchés anonymes et les mécanismes d'internalisation, exerce une pression concurrentielle accrue sur nos activités. Par exemple, certains participants du marché aux États-Unis, appelés grossistes, sont actuellement en mesure de payer nos clients pour les flux d'ordres en vertu des lois et des règlements américains en matière de valeurs mobilières. Cette pratique est interdite au Canada, ce qui nous désavantage. L'OCRCVM a publié des directives et un avis technique afin de clarifier les exigences applicables aux courtiers en valeurs mobilières lorsque les ordres visant les titres canadiens sont exécutés hors des marchés canadiens; il s'agit là d'une étape importante de la démarche de l'OCRCVM pour régler les problèmes concernant l'acheminement des ordres aux États-Unis. Notre incapacité éventuelle de demeurer concurrentiels dans l'exécution des ordres pourrait faire diminuer le volume d'opérations sur nos bourses portant sur tous les titres d'émetteurs inscrits aussi sur d'autres bourses et avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. Notre part de marché combinée (englobant la Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX et Alpha) du volume total d'opérations sur nos bourses portant sur les titres d'émetteurs canadiens inscrits aussi sur d'autres bourses s'est établie à environ 30 % en 2017, alors qu'elle avait atteint environ 32 % en 2016. Notre équipe de vente spécialisée dans les titres de participation sur les marchés au comptant vise à accroître le nombre de participants étrangers et le volume d'ordres en faisant la promotion des avantages associés à la négociation à la Bourse de Toronto, à la Bourse de croissance TSX et à Alpha.

La concurrence s'est intensifiée à l'échelle nationale à l'égard des activités de négociation de titres de participation sur les marchés au comptant en raison de la constitution de SNP au Canada. Les progrès technologiques ont diminué les entraves à l'accès et ont mené à la création d'une multitude de bourses pour la négociation des titres inscrits à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. On compte actuellement 14 marchés boursiers au Canada qui négocient des titres inscrits à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX, notamment des marchés anonymes ou publics. Il existe également des mécanismes pointus visant à intégrer les flux d'ordres, des courtiers-fournisseurs de liquidité et des routeurs d'ordres intelligents qui facilitent les activités de négociation sur les autres marchés. Les nouveaux venus sur le marché ont fragmenté une part du marché boursier canadien et une pression concurrentielle importante provenant des acteurs existants et des nouveaux venus potentiels continue de s'exercer sur nous. Compte non tenu des applications intentionnelles, en ce qui concerne les émissions que nous négocions, notre part du marché combinée de la négociation de valeurs mobilières au pays s'est établie à 69 %51 en

⁵¹ Source: OCRCVM.

2017, en régression par rapport à 71 % en 2016. Compte non tenu des applications intentionnelles, pour toutes les émissions inscrites au Canada, notre part du marché combinée de la négociation de valeurs mobilières au pays ressortait à 63 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, en baisse en regard de 69 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ces bourses peuvent, entre autres choses, réagir plus rapidement à la pression concurrentielle, élaborer des produits et des services qui sont similaires ou constituent des substituts à ceux offerts par la Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX et Alpha et que les clients préfèrent, concevoir et élargir l'infrastructure de leurs réseaux et leurs gammes de produits avec plus d'efficacité, s'adapter plus rapidement aux nouvelles technologies et aux nouvelles attentes des clients et utiliser une technologie plus conviviale et plus fiable que celle de nos bourses. Si ces entreprises parviennent à attirer un nombre important d'ordres ou si d'autres changements de structures se produisent sur le marché et ont une incidence défavorable sur notre capacité de maintenir une concurrence efficace, nos produits tirés des activités d'inscription et de négociation et de la plateforme de données et de produits d'analyse pourraient diminuer de façon importante.

La concurrence est également vive sur les marchés au comptant, sur lesquels nos concurrents peuvent fixer des prix plus compétitifs pour leurs produits et services liés à la négociation et aux données. Bien que nous ayons modifié la tarification afin d'attirer une liquidité accrue sur nos marchés, le contexte concurrentiel dans lequel nous évoluons exerce d'importantes pressions sur la tarification de nos produits de négociation ou d'information boursière. Certains concurrents pourraient tenter d'augmenter leur part de marché en ce qui a trait à la négociation en réduisant leurs droits de négociation ou en offrant aussi aux fournisseurs de liquidité des réductions plus importantes, des prix renversés ou d'autres formes d'incitatifs financiers ou autres. Par le passé, nous avons réduit nos droits de négociation de titres de participation; nous pourrions, à l'avenir, être tenus de modifier notre tarification en réaction aux pressions exercées par la concurrence dans ce domaine. Si nous n'arrivons pas à offrir une tarification concurrentielle, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La MX et la CDCC font face à la concurrence d'autres marchés.

Bien que la MX soit la seule bourse de produits dérivés financiers offrant des produits normalisés et que la CDCC soit la seule chambre de compensation dont le siège social se trouve au Canada, leurs différentes activités sont exposées à des risques. La MX fait déjà concurrence, notamment, à des bourses d'options et d'autres dérivés, ainsi qu'au marché hors cote. Cette concurrence existe particulièrement aux États-Unis, mais également en Europe et en Asie. Par exemple, aux États-Unis, la MX rivalise sur le marché de la négociation des options sur actions simples sur des titres interinscrits d'émetteurs canadiens. Toutefois, les options négociées aux États-Unis ne sont pas fongibles avec celles qui sont négociées au Canada. De plus, la réforme de la réglementation régissant le marché hors cote qui est en cours au Canada pourrait entraîner l'arrivée de nouveaux concurrents dans secteur canadien de la compensation. Les plateformes de négociation intercourtiers et de courtier à client sur le marché hors cote présentent un risque concurrentiel accru pour la MX en raison des produits semblables et des produits de remplacement qu'elles offrent. Nous pourrions également à l'avenir faire face à la concurrence d'autres marchés canadiens. Ces concurrents peuvent, entre autres choses, réagir plus rapidement à la pression concurrentielle, élaborer des produits qui sont similaires à ceux offerts par la MX et que les clients préfèrent ou élaborer d'autres produits concurrents. Ils peuvent également vendre leurs produits à des prix plus concurrentiels, concevoir et élargir l'infrastructure de leurs réseaux et leurs gammes de produits avec plus d'efficacité, s'adapter plus rapidement aux nouvelles technologies et aux nouvelles attentes des clients et utiliser une technologie plus conviviale et plus fiable que celle de la MX. L'accroissement de cette concurrence pourrait réduire l'intérêt pour les produits de la MX, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Le marché des services de compensation au Canada pourrait devenir plus concurrentiel, car certains concurrents obtiennent d'organismes de réglementation des ordonnances d'exemption leur permettant d'exercer leurs activités à titre de chambres de compensation. Ainsi, en 2013, la banque centrale du Canada a assujetti SwapClear, système de compensation des swaps de taux d'intérêt négociés de gré à gré à l'échelle mondiale, à la surveillance réglementaire qu'elle exerce, en déclarant qu'il est susceptible de présenter un risque systémique pour le système financier canadien. SwapClear est exploité par LCH, entreprise établie au Royaume-Uni qui exploite un certain nombre de services de contrepartie centrale.

Les exigences réglementaires grandissantes imposées aux banques en matière de fonds propres aux termes de l'Accord de Bâle accroissent les coûts d'offre de services de chambre de compensation de contrats à terme pour le compte de clients finaux et pourraient avoir pour effet de rendre les services de compensation plus difficiles à obtenir par les clients finaux, ce qui pourrait mettre un frein à la croissance des activités de compensation de contrats à terme. D'autres importants concurrents pourraient obtenir une partie de ce marché puisqu'ils ont déjà commencé à offrir des services de compensation directement aux clients finaux, éliminant les difficultés auxquelles pourraient faire face les clients finaux dans l'obtention des services d'une chambre de compensation de la part de banques.

Le secteur de la négociation des dérivés est caractérisé par une vive concurrence sur le plan des prix. Même si nos marchés des dérivés ont établi des barèmes de prix visant à attirer une liquidité accrue tout en maintenant le même prix moyen par contrat, la conjoncture des marchés pourrait accentuer la concurrence et, ainsi, exercer des pressions considérables sur les prix. Certains concurrents pourraient augmenter leur part de marché en ce qui a trait à la négociation en réduisant leurs droits de négociation ou en offrant aux fournisseurs de liquidité des réductions plus importantes ou d'autres formes d'incitatifs financiers ou autres. Les situations susmentionnées pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Shorcan fait face à la concurrence des marchés hors cote et d'autres concurrents.

Sur le marché du courtage interprofessionnel de titres à revenu fixe, Shorcan rivalise avec plusieurs concurrents. L'incapacité éventuelle de Shorcan d'attirer un flux d'ordres de clients institutionnels de ce marché pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse

Le Canada compte désormais de multiples marchés avec lesquels nous devons rivaliser avec d'autres bourses et fournisseurs en ce qui a trait à la prestation de services d'information et d'analyse boursière. L'information boursière est générée par les activités de négociation et le succès de certains produits de données dépend du maintien des flux d'ordres.

Risque lié à l'économie

Nous sommes exposés au risque que les conditions macroéconomiques et la situation du secteur (notamment le cycle des produits de base et la croissance économique) mettent à l'épreuve notre modèle d'affaires et nos objectifs commerciaux.

Nous sommes tributaires de l'économie canadienne.

Nos résultats financiers sont, encore et toujours, touchés par l'économie canadienne, y compris par les prix des marchandises dans le secteur des ressources, et particulièrement la fluctuation du prix du pétrole brut. Toute période prolongée de ralentissement économique pourrait avoir d'importantes conséquences défavorables sur nos activités. Si la croissance du bénéfice des sociétés canadiennes était généralement inférieure à celle des sociétés étrangères, les bourses auxquelles les titres de ces autres émetteurs sont inscrits et sur lesquelles ils sont négociés pourraient se révéler plus attrayantes que les nôtres pour les investisseurs. Une longue période de ralentissement économique pourrait aussi avoir des conséquences défavorables sur le rendement des investissements, ce qui pourrait nuire considérablement au nombre d'émetteurs et de nouveaux émetteurs, à la capitalisation boursière de nos émetteurs inscrits, à l'augmentation du nombre de titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, au volume des opérations sur l'ensemble de nos marchés, au nombre de transactions liées à nos activités de compensation et de règlement de titres de participation et de titres à revenu fixe, aux services de dépôt et de garde et aux services liés aux droits et privilèges de même qu'aux ventes de données du marché.

La conjoncture économique mondiale pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation.

La conjoncture économique et la conjoncture des marchés au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Chine et dans le reste du monde ont une incidence sur les différents aspects de notre entreprise et sur nos sources de revenus. Notamment, une baisse des prix des marchandises, comme les fluctuations des prix du pétrole brut, pourrait avoir, et a eu, des répercussions négatives sur nos activités. Des changements du climat économique et politique aux États-Unis, notamment des modifications éventuelles de l'ALÉNA, pourraient se répercuter sur nos activités. Par ailleurs, le climat d'incertitude grandissante qui règne en Europe, y compris l'effet du Brexit et la possibilité de défaut de paiement sur la dette souveraine, pourrait aussi avoir des conséquences sur nos activités. Puisque la conjoncture économique, politique et commerciale ainsi que la confiance des investisseurs en général influent grandement sur les activités d'inscription, de financement, de négociation et de compensation, elles auront une influence sur les activités d'inscription (notamment le nombre de premiers appels publics à l'épargne), la capitalisation boursière de nos émetteurs, le volume des négociations et les ventes de données de tous nos marchés. De plus, nos clients des services de compensation doivent tenir compte de la hausse des coûts du crédit découlant de l'obligation de se conformer aux systèmes de constitution de marges, ce qui pourrait entraîner une baisse des volumes.

La conjoncture mondiale du marché et de l'économie a fluctué au cours des dernières années et nous avons observé de hauts niveaux comme de bas niveaux de volatilité. Des marchés plus volatils peuvent générer un accroissement du volume des opérations, mais une conjoncture défavorable prolongée peut avoir un effet défavorable sur le volume des négociations et la demande de produits d'information boursière et amener un ralentissement du recouvrement des créances clients ainsi qu'un accroissement du risque lié aux contreparties, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Une faible volatilité est susceptible, en outre, d'entraîner une baisse des activités de négociation, en particulier des activités touchant les produits dérivés.

Nous sommes tributaires de l'activité boursière, qui est indépendante de notre volonté.

Nos produits sont largement tributaires du niveau d'activité de nos bourses et de nos chambres de compensation, notamment le volume de titres négociés sur nos marchés au comptant, le nombre d'opérations, le volume des contrats et des produits négociés et compensés sur les titres négociés sur nos marchés des dérivés, le nombre d'émetteurs inscrits et leur capitalisation boursière, le nombre de nouvelles inscriptions, le nombre de négociateurs et de maisons de courtage actifs, le nombre de transactions liées à nos services de compensation et de règlement de titres de participation et de titres à revenu fixe, les services de dépôt et le nombre d'abonnés aux services d'information boursière.

Ces variables échappent à notre volonté. Elles sont notamment tributaires de l'attrait relatif des titres inscrits et négociés sur nos bourses ainsi que de l'attrait relatif de nos bourses en tant que plateformes d'inscription et de négociation pour ces titres, comparativement à d'autres bourses et à d'autres mécanismes de négociation. Ces variables sont, quant à elles, touchées par les facteurs suivants :

- la conjoncture économique globale et les politiques monétaires au Canada, aux États-Unis, en Europe et dans le monde en général (plus particulièrement les niveaux de croissance, la stabilité politique et la crise de la dette);
- les tendances générales en matière de financement des entreprises et des sociétés, y compris les tendances du secteur des bourses, les tendances des marchés des capitaux et les fusions et acquisitions;
- la conjoncture du secteur des ressources;
- le niveau et la volatilité des taux d'intérêt et l'attrait connexe de catégories d'actifs différentes;
- le cadre réglementaire relatif au placement dans des titres, notamment la réglementation des marchés et des autres acteurs du marché, tant au Canada que dans d'autres territoires;
- l'activité et le rendement relatifs des marchés financiers mondiaux;
- la confiance des investisseurs à l'égard des perspectives et de l'intégrité de nos émetteurs inscrits, de même qu'à l'égard des perspectives des émetteurs inscrits canadiens en général;
- la volatilité des prix sur les marchés mondiaux des marchandises et de l'énergie;
- les changements aux lois fiscales qui pourraient influer sur l'attrait relatif exercé par certains types de titres ou sur l'inscription dans certains pays.

Nous pourrions être en mesure d'influer indirectement sur le volume des opérations en offrant des mécanismes de négociation efficaces, sûrs et abordables, en donnant accès dans toute la mesure possible à une information à jour et fiable pouvant servir de fondement à des études, à des conseils et à des décisions de placement, et en facilitant au maximum l'accès aux installations d'inscription et de négociation. Toutefois, ces activités pourraient ne pas avoir d'incidence positive sur les facteurs qui sont indépendants de notre volonté ou ne pas les contrebalancer efficacement.

Risque lié à la planification stratégique

Nous sommes exposés au risque que des mesures stratégiques et des initiatives de changement mal planifiées diminuent les chances de succès d'une transformation organisationnelle.

Il est possible que nos processus de planification stratégique ne nous permettent pas de cerner les occasions ou les menaces et d'y répondre adéquatement, ce qui pourrait faire ne sorte que nous ne soyons pas en mesure d'élaborer de nouveaux produits et services qui répondent aux besoins changeants des clients.

Notre processus de planification stratégique comporte une analyse en profondeur du contexte dans lequel nous exerçons nos activités de même qu'une analyse importante de nos pairs et de la concurrence. Il est possible que nous ne repérions pas les occasions ou les menaces de notre secteur ou que nous n'y répondions pas malgré le temps et les ressources consacrés à ce processus.

Risque lié à l'exécution

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de prioriser les mesures nécessaires à la réalisation de notre stratégie et à l'atteinte de nos objectifs de manière efficace et efficiente.

Il est possible que l'exécution de notre stratégie ne produise pas les résultats escomptés.

Nous investissons des ressources considérables pour mettre au point et exécuter notre stratégie d'entreprise visant à accroître la rentabilité et à maximiser la valeur pour les actionnaires. Il se peut que nous ne réussissions pas à exécuter nos stratégies efficacement du fait, notamment, de la concurrence mondiale accrue, de l'incapacité de mobiliser ou de coordonner les ressources internes en temps opportun, de la difficulté à mettre en œuvre et à lancer de nouveaux produits et des restrictions en matière de réglementation. De plus, nous pourrions éprouver de la difficulté à obtenir du financement pour de nouvelles occasions d'affaires en raison des restrictions financières qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer dans l'avenir au Groupe TMX aux termes de notre programme de papier commercial, des obligations non garanties, de la facilité de crédit, de nos ordonnances de reconnaissance et de nos ententes de surveillance réglementaire. Ces facteurs pourraient tous avoir un effet défavorable important sur le succès de nos stratégies.

De nouvelles activités commerciales pourraient avoir un effet défavorable sur le bénéfice.

Nous pourrions entreprendre de nouvelles activités commerciales qui, bien qu'elles puissent nous ouvrir de nouvelles possibilités d'affaires, peuvent également nous imposer des restrictions ou avoir un effet défavorable sur notre rentabilité actuelle. Même si nous nous attendions à tirer des produits supplémentaires de ces nouvelles activités, il est possible que ces produits ne soient pas supérieurs aux coûts occasionnés par ces nouvelles activités ou qu'ils ne compensent pas la baisse correspondante des produits de sources existantes.

L'expansion de nos activités à l'échelle internationale pourrait nous poser des difficultés particulières impossibles à résoudre.

Nous poursuivons notre expansion internationale, notamment grâce à des acquisitions comme celle de Trayport, à l'ouverture de bureaux, à l'acquisition de systèmes de distribution, de technologies ou autres dans d'autres territoires, et à l'obtention d'approbations ou de dispenses des autorités de réglementation qui permettent aux participants agréés étrangers d'accéder à distance à nos marchés. Nous nous attendons à ce que l'élargissement de l'accès à nos bourses électroniques continue de faire progresser la part de nos revenus qui est générée à l'étranger. Notre présence sur les marchés internationaux pose certains risques, particulièrement au chapitre des marchés réglementés et des activités de compensation. Nous sommes notamment exposés aux risques suivants :

- des restrictions quant à l'utilisation des terminaux boursiers ou au nombre de contrats pouvant être négociés;
- une protection réduite de nos droits de propriété intellectuelle;
- des problèmes de recrutement de personnel ou de gestion des activités à l'étranger;
- des incidences fiscales potentiellement défavorables;
- l'exécution de conventions et le recouvrement de créances par la voie de systèmes judiciaires étrangers;
- les fluctuations du change touchant les activités internationales.

Nous serions tenus de respecter la législation et la réglementation des gouvernements et des autorités de réglementation de chaque pays où nous obtenons une autorisation ou une dispense nous permettant d'offrir l'accès à distance à nos marchés. Il peut notamment s'agir de lois, de règles et de règlements touchant divers aspects de nos activités. Dans nombre de cas, les coûts additionnels découlant de la conformité pourraient être considérables et contrebalancer les avantages possibles. Une expansion à l'échelle internationale pourrait exposer le Groupe TMX à des régions où planent de plus grandes incertitudes politiques, économiques et sociales que dans les pays développés.

Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur la réussite de nos projets de croissance internationale et sur nos produits et services et, par conséquent, sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque commercial

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de promouvoir et de vendre nos produits et services de manière efficace, ce qui pourrait se traduire par une baisse des produits.

Nos bourses sont tributaires de l'élaboration et de la commercialisation de nouveaux produits et services et de l'accueil qui leur est réservé.

Nous dépendons dans une large mesure de l'élaboration et du lancement de nouveaux produits de placement, de négociation et de compensation ainsi que de l'accueil que leur réservent les milieux financiers. Même si nous continuons à étudier et à élaborer de nouveaux produits et services qui répondent aux besoins du marché, rien ne garantit qu'ils recevront un bon accueil ni que nous ferons la promotion et la vente de produits et services de manière efficace. Nos produits actuels peuvent devenir obsolètes ou être délaissés par le marché avant que nous ne réussissions à mettre au point des produits améliorés ou des produits substituts. D'autres bourses, des SNP ou des ECN pourraient lancer de nouveaux produits ou services ou apporter des améliorations à leurs produits qui réduiraient l'intérêt pour les nôtres. Même si nous élaborions un nouveau produit intéressant, nous pourrions voir diminuer le niveau d'activité de nos bourses au profit d'un marché qui lancerait un produit similaire ou identique offrant une plus grande liquidité ou comportant un coût moins élevé. En outre, nos nouveaux produits pourraient ne pas être approuvés (ou ne pas l'être en temps opportun) par les autorités de réglementation. Toutes ces situations pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à l'intégration et au dessaisissement

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité d'intégrer les entreprises dont nous faisons l'acquisition de manière à atteindre les objectifs économiques prévues ou de nous dessaisir d'activités moins rentables de manière efficace.

Nous faisons face à des risques liés à l'intégration des activités, des systèmes et du personnel des entreprises dont nous faisons l'acquisition.

Dans le cadre de notre stratégie axée sur la croissance, nous prévoyons continuer de chercher à faire l'acquisition de sociétés et de technologies qui nous conviennent, comme nous l'avons fait par le passé. Une acquisition ne peut être couronnée de succès que si nous réussissons à intégrer les activités, les produits et le personnel de l'entreprise acquise, à garder les membres du personnel clés à notre service ainsi qu'à adapter nos contrôles de la gestion et des finances de même que nos systèmes et méthodes d'information pour permettre la prise en compte de l'entreprise acquise. Il est possible que l'intégration d'une acquisition réduise le temps que la direction peut consacrer à d'autres éléments de nos activités principales. En outre, aux termes des ordonnances de reconnaissance définitives52, le Groupe TMX doit obtenir une approbation préalable avant de pouvoir intégrer, regrouper ou réorganiser les activités ou les fonctions du siège social au sein des entités du Groupe TMX. L'obligation d'obtenir ces approbations peut limiter ou retarder la capacité du Groupe TMX d'apporter des modifications prévues à ces aspects de ses activités à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe TMX. Si un investissement, une acquisition ou une autre opération ne répondait pas aux attentes, nous pourrions être obligés d'en réduire la valeur ou de le vendre à perte.

Nous faisons face au risque d'être incapables de nous dessaisir d'activités moins rentables.

En plus des risques liés à l'intégration, auxquels ils sont similaires, nous faisons face au risque d'être incapables de nous dessaisir d'activités moins rentables en temps opportun et de manière efficace en vue de permettre une meilleure utilisation de nos ressources en capital ou autres.

Risques d'exploitation

Risque lié à la technologie

Nous sommes exposés au risque que nos technologies et les processus informatiques sous-jacents ne nous permettent pas de concevoir ou d'offrir nos produits et services de manière efficace.

Nous sommes très dépendants de nos systèmes de technologie de l'information, qui pourraient tomber en panne ou être sujets à des perturbations.

Nous sommes extrêmement dépendants de nos systèmes de technologie de l'information. La négociation et l'information sur nos marchés des titres au comptant et la négociation et la compensation sur nos marchés des dérivés

⁵² Ordonnances de reconnaissance émises par les autorités de réglementation des valeurs mobilières relativement à la transaction de Maple.

et marchés de l'énergie de même que les activités de compensation, de règlement et de dépôt de titres de participation et de titres à revenu fixe se font exclusivement par voie électronique. SOLA, le système de négociation exclusif de la MX, est actuellement utilisé par BOX et d'autres marchés. De plus, nous assurons les services techniques des plateformes de négociation et de surveillance de BOX.

Nous disposons de divers plans de reprise après incident et sinistre, de plans de secours ainsi que de diverses procédures de sauvegarde afin d'atténuer le risque d'interruption, de panne, de perturbation due notamment à des cyberattaques de notre technologie de l'information critique, y compris celle de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX, d'Alpha, de la MX, de la CDCC et de la CDS. Nous soumettons également à des tests et à des exercices nos plans de reprise après sinistre. Toutefois, selon la nature du sinistre ou de la perturbation, ces plans pourraient ne pas être adéquats étant donné qu'il est difficile de prévoir tous les scénarios possibles, de sorte que nous ne pouvons éliminer complètement le risque de panne ou d'interruption des systèmes. Nos activités de technologie de l'information ont déjà connu des pannes, des retards et d'autres perturbations à l'occasion, ce qui pourrait se reproduire.

L'architecture actuelle des systèmes de technologie de l'information de nos services de négociation et de compensation de titres au comptant et de dérivés, et de nos services d'information boursière pourrait ne pas répondre de façon efficace et efficiente aux besoins changeants de nos activités.

Nous améliorons sans cesse nos systèmes de technologie de l'information afin de faire face à l'accroissement et à l'évolution de nos activités de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt et du volume des demandes d'information boursière et de répondre aux demandes des clients en matière d'amélioration de la performance. À cette fin, il nous faut investir de façon continue dans nos systèmes, ce qui pourrait nous obliger à consacrer à ce poste des sommes importantes. Les changements apportés aux systèmes peuvent entraîner un risque et, bien que nous ayons mis en place et que nous appliquions des processus standard visant à gérer et à tester ces changements, nous ne sommes pas en mesure d'éliminer entièrement le risque de panne ou d'interruption de nos systèmes.

Si le système de négociation TMX Quantum XA, le système de négociation de dérivés SOLA, la plateforme de compensation SOLA ou le système CDSX de la CDS n'ont pas la performance attendue, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Sécurité de l'information

Nous sommes exposés au risque que des atteintes à la sécurité de l'information aient des conséquences néfastes sur les activités, la propriété intellectuelle et la réputation du Groupe TMX.

La sécurité de nos réseaux et de ceux de nos tiers fournisseurs de services pourrait être compromise, notamment par des cyberattaques.

Nos réseaux et ceux de nos tiers fournisseurs de services, de nos organisations participantes, de participants agréés et de nos clients pourraient être exposés à des cyber-risques, comme l'accès non autorisé, des virus informatiques, des attaques par déni de service et d'autres problèmes de sécurité. Des personnes qui réussiraient à contourner les mesures de sécurité pourraient utiliser illicitement de l'information nous appartenant ou causer des interruptions de service ou des pannes, ce qui pourrait altérer l'intégrité de nos marchés et des données transmises et avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Nous pourrions devoir mobiliser des ressources importantes pour protéger nos réseaux contre la menace de brèches de sécurité ou pour atténuer les conséquences d'une intrusion, comme l'atteinte à notre réputation ou des poursuites. Bien que nous ayons l'intention de continuer à mettre en œuvre des mesures de sécurité répondant aux normes du secteur, ces mesures pourraient se révéler inadéquates et entraîner des pannes de système et des retards susceptibles de se traduire par une baisse des volumes de négociation et d'avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque géopolitique et risque lié aux perturbations externes

Nous sommes exposés au risque que des bouleversements géopolitiques (p. ex., une attaque terroriste) ou que des perturbations externes qui ne sont pas de nature politique (p. ex., des conditions météorologiques extrêmes) aient une incidence sur la prestation de nos services essentiels.

Des facteurs géopolitiques, les changements climatiques et d'autres facteurs pourraient interrompre la poursuite de nos fonctions opérationnelles essentielles.

Nos fonctions opérationnelles essentielles pourraient être interrompues en raison de bouleversements géopolitiques, comme des actes terroristes, des actes criminels, de l'agitation politique ou d'autres types de perturbations externes, y compris des erreurs humaines, des changements climatiques, des catastrophes naturelles, des conditions météorologiques extrêmes, des interruptions de courant, des pannes de télécommunications, des vols ou des actes de sabotage ou de vandalisme. Compte tenu de notre position sur les marchés financiers canadiens, nous sommes plus susceptibles que d'autres sociétés d'être la cible de tels événements.

Afin de réduire le risque d'interruption, nous avons élaboré une série de plans d'urgence intégrés devant assurer la poursuite de nos fonctions opérationnelles essentielles, notamment des plans de reprise après sinistre et des plans de poursuite des activités. Nous disposons actuellement d'installations de sauvegarde pour assurer la redondance et la sauvegarde de l'information afin de réduire le risque d'interruption des systèmes clés et le délai de rétablissement de ceux-ci. Toutefois, ce ne sont pas tous les systèmes qui sont dupliqués, et tout événement perturbateur important pourrait avoir une incidence sur nos installations existantes et nos installations de sauvegarde. Toute interruption de nos services pourrait entacher notre réputation, nuire à notre image de marque et avoir un effet défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la gestion des compétences

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel compétent, compromettant ainsi l'atteinte de nos objectifs.

Nous devons recruter et maintenir en poste du personnel qualifié.

Notre succès dépend dans une large mesure du maintien en poste et du rendement d'un certain nombre de membres de la direction clés dont la rémunération est liée en partie à des options d'achat d'actions aux droits acquis et à des mesures incitatives à long terme qui comportent des dates d'échéance. La valeur de cette rémunération dépend de l'évolution de facteurs de rendement total pour les actionnaires, notamment la plus-value de nos actions. Le départ de ces personnes pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation. Nous sommes également d'avis que notre succès futur reposera largement sur notre capacité de recruter et de maintenir en poste du personnel technique, du personnel de direction et du personnel de commercialisation hautement qualifié. Rien ne garantit que nous réussirons à recruter et à maintenir en poste le personnel dont nous avons besoin.

Risque lié aux infrastructures essentielles

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de gérer efficacement nos infrastructures de négociation, de compensation et de règlement, ce qui pourrait se traduire par une défaillance générale de nos systèmes.

Nos services de négociation, de compensation et de dépôt sont exposés à un risque de perte attribuable à des défaillances opérationnelles.

La compromission, une défaillance ou une panne importante d'un système ou des défaillances répétées pourraient entraîner l'interruption de nos services de négociation des titres de participation sur les marchés au comptant, des services de négociation de la MX et des services de compensation de la CDCC, des services de compensation, de règlement et de dépôt de la CDS, ainsi que des services que nous fournissons à BOX, des retards de règlement, la perte de données, la corruption d'opérations de négociation et de compensation ainsi que de données et de relevés d'opérations ou la perturbation de nos activités commerciales, y compris les activités de BOX. Cette situation pourrait miner la confiance dans nos bourses et nos chambres de compensation et avoir un effet défavorable important sur notre réputation ou sur nos résultats d'exploitation, en plus de donner lieu à des plaintes de la clientèle, à des poursuites et à des sanctions réglementaires. Une panne des systèmes de la CDS pourrait également affecter d'autres infrastructures financières systémiquement importantes comme le Système de transfert de paiements de grande valeur exploité par Paiements Canada.

La CDS détient des titres pour le compte de ses adhérents en lieu sûr. Une faible proportion de ces titres est détenue physiquement. Ce risque est atténué au moyen d'une variété de mesures de sécurité physique de même que par des protections d'assurance. La CDS peut toutefois être exposée au risque de perte ou de vol de ces titres.

Les processus opérationnels de la CDS et de la CDCC, qui offrent des services de compensation et de contrepartie centrale, sont exposés au risque de défaillance dont ils pourraient être tenus responsables. La défaillance de ces processus pourrait entraîner des pertes financières significatives. Pour atténuer ce risque, la CDS et la CDCC ont mis en place un ensemble exhaustif de contrôles internes qui sont audités par une partie indépendante au moins une fois l'an. La CDS et la CDCC sont les seuls organismes de compensation affectés aux transactions qu'elles traitent.

Risque d'exploitation relatif aux activités d'agent des transferts et de services fiduciaires aux entreprises

Nos activités d'agent des transferts et de services fiduciaires aux entreprises pourraient subir des pertes découlant des risques d'exploitation.

Les principaux risques associés aux produits et aux services offerts par Fiducie TSX sont, par nature, liés à l'exploitation étant donné que Fiducie TSX ne prête pas de fonds ni ne négocie de titres négociables. Les risques d'exploitation les plus importants comprennent l'émission et les transferts de titres, le traitement des événements de marché, les décaissements, les entiercements, les services fiduciaires aux entreprises et de même que les activités de rapprochement de comptes distincts. Pour atténuer ces risques, la direction a mis en place un ensemble exhaustif de contrôles internes qui sont audités par une partie indépendante au moins une fois l'an.

Risque lié aux modèles

Nous sommes exposés au risque que la conception ou le fonctionnement de nos modèles de risque ayant trait à nos activités de compensation et de règlement ne soient pas efficaces, ce qui pourrait se traduire par une défaillance de nos systèmes.

Nous sommes tributaires de l'exactitude et de l'efficacité de la mise en œuvre des modèles de risque.

La CDS et la CDCC utilisent des modèles financiers pour estimer les expositions aux risques et la valeur de la marge et de la garantie devant servir à atténuer ces expositions. Ces modèles comportent des risques, notamment le risque lié à l'utilisation à mauvais escient de variables aux fins de l'établissement des modèles, à l'erreur de spécification du modèle ou aux erreurs découlant de la mise en œuvre ou de l'utilisation des modèles et de leurs résultats. Il pourrait en résulter une protection inadéquate contre les risques découlant d'une défaillance d'un membre effectuant des activités de compensation. Les risques liés aux modèles sont atténués au moyen des tests qui sont effectués avant la mise en œuvre des modèles et des contrôles internes mis en place aux fins de l'évaluation du caractère adéquat des modèles sur une base régulière. En outre, nos modèles de risque en matière d'activités de compensation font l'objet d'un examen et d'une validation par un tiers indépendant, ce qui permet de s'assurer que ces modèles continuent de fonctionner selon les objectifs de leur mise au point initiale. Toute défaillance des modèles peut donner lieu à une surévaluation ou à une sous-évaluation de l'exposition aux risques financiers et engendrer des risques systémiques.

Risque découlant de tiers

Nous sommes exposés au risque que le recours à des tiers fournisseurs ou à des fournisseurs de services d'impartition pour certaines technologies et certains processus opérationnels résulte en une perte de données commerciales essentielles ou compromette nos contrôles.

Nous sommes tributaires de tiers fournisseurs et fournisseurs de services.

Nous sommes tributaires de plusieurs tiers, notamment l'OCRCVM, des fournisseurs de services de traitement de données, des fournisseurs de logiciels et de matériel informatique, des fournisseurs de services de communication et de réseaux ainsi que des fournisseurs d'électricité et de nombreux autres fournisseurs, pour faire fonctionner certains éléments de nos entreprises, notamment nos systèmes de négociation, de compensation, de routage, de prestation de services d'information boursière, ainsi que d'autres produits et services. Ces tiers pourraient ne pas être en mesure

d'assurer la prestation de leurs services sans interruption ou d'une manière efficace et économique. En outre, nous pourrions ne pas être en mesure de renouveler les conventions conclues avec ces tiers ou encore de les renouveler selon des modalités avantageuses. Ces tiers pourraient ne pas être en mesure d'élargir adéquatement l'éventail de leurs services afin de satisfaire nos besoins. L'interruption, même temporaire, des services d'un tiers et notre incapacité de prendre d'autres arrangements appropriés ou le non-renouvellement de certaines conventions ou leur renouvellement à des modalités qui ne seraient pas avantageuses pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la concentration de la clientèle

Nos activités sont tributaires d'un nombre suffisant de clients.

Si nous déterminons qu'un marché n'est pas équitable, nous le fermerons. Pour qu'il y ait un marché équitable, il doit y avoir un nombre suffisant d'organisations participantes ou de participants agréés ayant accès à nos marchés des titres au comptant ou des dérivés, y compris à l'information boursière générée par ces bourses. L'interruption, même temporaire, des activités de négociation à nos bourses pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités dans les secteurs des valeurs mobilières, des dérivés ou de l'énergie, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nos activités de négociation et de compensation dépendent principalement d'un petit nombre de clients.

En 2017, environ 73 % de nos produits tirés des droits de négociation et autres, déduction faite des remises, à la Bourse de Toronto et environ 65 % de nos produits tirés des droits de négociation et autres à la Bourse de croissance TSX étaient attribuables aux dix principales organisations participantes de chacune de ces bourses, selon les volumes négociés.

En 2017, environ 58 % des produits de la CDS, déduction faite des remises, provenaient de ses dix principaux clients (à l'exclusion des autorités de réglementation en valeurs mobilières).

En 2017, environ 61 % des produits tirés des droits de négociation et de compensation de la MX et de la CDCC, déduction faite des remises, provenaient de leurs dix principaux participants, selon le volume de contrats négociés.

Si les produits provenant de plusieurs de ces clients venaient à diminuer de façon importante, nos activités en ressentiraient les effets négatifs.

Risque lié aux lois et à la réglementation

Contexte réglementaire et conformité

Nous sommes exposés au risque lié au caractère complexe et imprévisible de notre contexte réglementaire et juridique, notamment les lois et règlements qui se répercutent sur nos émetteurs inscrits. Les mesures que nous pourrions prendre en réponse aux exigences réglementaires pourraient entraîner une hausse des coûts d'exploitation. Nous sommes par ailleurs exposés au risque d'être dans l'incapacité de nous conformer aux lois et à la réglementation, ce qui pourrait se traduire par des pertes financières et une atteinte à notre réputation.

Coûts associés à la réglementation

Nous engageons des coûts pour nous conformer aux exigences réglementaires qui nous sont imposées conformément aux ordonnances de reconnaissance.

Il y a lieu de consulter la notice annuelle du Groupe TMX datée du 30 mars 2017 pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'incidence de la réglementation sur notre entreprise.

Nous exerçons nos activités au sein d'un secteur très réglementé, nous sommes assujettis à une réglementation étendue et nous pourrions à l'avenir faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation.

Nous sommes assujettis à des contraintes réglementaires importantes. Nous exerçons nos activités au sein d'un secteur très réglementé, nous sommes assujettis à une réglementation gouvernementale étendue et nous pourrions à l'avenir faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation. Les organismes de réglementation du Canada et ceux d'autres territoires où nous faisons affaire, comme les États-Unis, régissent les activités de notre société, de nos bourses et de nos chambres de compensation, ainsi que certaines de nos autres activités. Nos activités futures pourraient également être régies par les autorités de réglementation d'autres territoires au fil de notre expansion. Les organismes de réglementation du Canada proposent, de façon continue, des changements, notamment des modifications touchant les Règlements.

Au Canada, nos bourses sont réglementées par certaines autorités provinciales en valeurs mobilières. En outre, la MX est reconnue comme un OAR au Québec. Shorcan est une société inscrite sous la catégorie des « courtiers sur le marché dispensé » et a reçu l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce et des valeurs mobilières (I'« OCRCVM ») pour agir en tant que courtier interprofessionnel. Le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») et les provinces ont accordé à Fiducie TSX les permis requis de société de fiducie. Nos chambres de compensation sont réglementées par certaines autorités provinciales en valeurs mobilières; la CDS et la CDCC sont de plus assujetties à la réglementation et à la surveillance de la Banque du Canada.

Aux États-Unis, la MX exerce certaines activités à titre de chambre de commerce étrangère conformément à une ordonnance d'inscription émise par la Commodity Futures Trading Commission (« CFTC »). La CDCC est assujettie aux exigences réglementaires de la SEC et des autorités de réglementation de divers États des États-Unis. Shorcan est inscrite en tant que courtier-remisier auprès de la National Futures Association, qui voit à l'application des exigences de déclaration de la CFTC à l'égard des membres de celle-ci en vertu de la loi intitulée U.S. Commodity Exchange Act.

Ailleurs qu'aux États-Unis et au Canada, la MX est reconnue en tant que marché étranger en France et peut entreprendre certaines activités en Israël sous réserve des conditions énumérées dans une lettre de non-intervention émise par Israel Securities Authority. Pour la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX, TSX Inc. compte une agence en Chine, qui est assujettie à la réglementation de la China Securities Regulatory Commission. La CDCC a obtenu de l'Autorité européenne des marchés financiers le statut de chambre de compensation étrangère en vertu du règlement EMIR (European Market Infrastructure Regulation).

Nos organismes de réglementation disposent, à l'égard des entités qu'elles réglementent, de pouvoirs étendus en vertu desquels elles sont en mesure d'effectuer des vérifications et des enquêtes, de faire observer les règlements applicables et d'imposer des sanctions en cas d'inobservation de la réglementation. Le Service canadien de compensation de produits dérivés (« CDCS »), exploité par la CDCC, et le CDSX, exploité par Compensation CDS, ont tous deux été désignés par la Banque du Canada comme étant des institutions d'importance systémique en application de la Loi sur la compensation et le règlement des paiements (Canada). En vertu de cette désignation, la Banque du Canada est investie de pouvoirs élargis en matière de réglementation et de surveillance de Compensation CDS et de la CDCC.

Les organismes de réglementation sont investis de pouvoirs étendus en vertu desquels ils sont en mesure de nous interdire d'exercer certaines activités et de suspendre ou de révoquer les autorisations existantes nous permettant d'exercer certaines activités, dont nos activités menées à titre de bourse, de chambre de compensation ou d'OAR. En cas d'inobservation réelle ou prétendue de la législation ou de la réglementation en vigueur, nos entités réglementées pourraient faire l'objet d'enquêtes ou de poursuites administratives ou judiciaires susceptibles d'entraîner des pénalités importantes, y compris la suspension ou la révocation du statut nous permettant d'agir à titre de bourse, de chambre de compensation ou d'OAR, selon le cas. Une enquête ou des procédures, quelle qu'en soit l'issue, donneraient lieu à des coûts substantiels, mobiliseraient des ressources importantes et pourraient nuire à notre réputation, ce qui aurait un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La réglementation de nos activités pourrait imposer des obstacles ou des contraintes limitant notre capacité d'établir une organisation efficace et concurrentielle et d'étendre nos activités à l'échelle mondiale. Les autorités de réglementation des valeurs mobilières et d'autres organismes de réglementation imposent également à notre société, à nos bourses de valeurs et de dérivés ainsi qu'à nos chambres et activités de compensation des restrictions en matière de finance et de gouvernance. Certains des organismes de réglementation auxquels nous sommes assujettis ont le mandat d'approuver ou d'examiner les règles en matière d'inscription, de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt, le barème de droits de nos entités réglementées, ainsi que les caractéristiques et le fonctionnement de nos systèmes et les modifications qui y sont apportées. Ces approbations ou ces examens pourraient faire augmenter nos coûts et retarder nos plans de mise en œuvre. En outre, il se pourrait que des modifications apportées à la réglementation aient une incidence sur nos clients et un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation. La multiplication des marchés au Canada et l'incidence de la conjoncture économique mondiale continuent de se traduire par une réglementation plus stricte de nos activités imposée par les autorités de réglementation des valeurs mobilières et autres, tant au Canada qu'aux États-Unis et à l'étranger, pouvant même toucher des secteurs de nos activités qui, jusqu'alors, n'étaient pas réglementés.

Des conflits d'intérêts, réels ou perçus, pourraient survenir entre nos responsabilités en matière de réglementation et nos propres intérêts commerciaux. Bien que nous ayons mis en œuvre des mesures de gouvernance rigoureuses et que nous ayons mis en place, et continuerons de mettre en place, des politiques et des procédures pour gérer de tels conflits, un manquement à gérer de tels conflits de façon diligente et équitable pourrait nuire considérablement à notre réputation, entraîner des mesures de la part d'organismes de réglementation et avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De nouvelles exigences réglementaires pourraient entraîner une hausse des coûts de conformité à la réglementation applicable et des coûts liés à nos activités existantes ou à l'accès à de nouveaux secteurs.

Des organismes de réglementation du Canada, des États-Unis et d'Europe, notamment, ont relevé ou proposé, ou sont en train de mettre en place, un certain nombre de mesures et de changements liés à la réglementation. Nous ne

savons pas avec certitude si les changements seront mis en application ni sous quelle forme, et nous ne pouvons prévoir avec assurance l'incidence que de tels changements pourraient avoir sur nos entreprises et nos activités. Les règles, nouvelles ou modifiées, qui ont des répercussions sur nos bourses et nos chambres de compensation pourraient nous obliger à changer notre manière de mener nos activités, et celle de nos clients, ou de nous régir nous-mêmes. Advenant notre incapacité à de mettre en œuvre les changements requis et de nous y conformer en temps opportun, les autorités de réglementation concernées pourraient nous imposer des sanctions ou des restrictions, voire les deux, susceptibles d'entraîner une réduction importante de nos activités ou de nos produits.

Des exigences réglementaires nouvelles et inattendues pourraient entraîner une hausse des coûts de conformité à la réglementation applicable et de ceux liés aux activités existantes ou à l'accès à de nouveaux secteurs pour les entités concernées. De plus, une réglementation très étoffée pourrait freiner la croissance et l'innovation des marchés financiers dans l'ensemble et avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Compensation CDS et la CDCC exploitent des infrastructures liées aux marchés des capitaux, notamment des contreparties centrales pour les marchés au comptant et les marchés des dérivés, des marchés de marchandises, des systèmes de règlement de titres et des institutions de dépôt de valeurs centrales qui sont assujettis aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers (« PIMF ») du CSPR et de l'OICV régissant ces types de services, qui se reflètent dans les exigences des organismes de réglementation et les lois applicables, dont le Règlement 24-102 sur les obligations relatives aux chambres de compensation en matière de valeurs mobilières encadrant ces entités. La mise en œuvre des PIMF par les organismes de réglementation de ces entreprises continuera d'avoir une incidence sur les coûts de conformité. En 2016, conformément aux PIMF et aux directives canadiennes additionnelles en matière de surveillance et de réglementation, Compensation CDS et la CDCC ont chacune adopté un plan de redressement à mettre en œuvre dans l'éventualité où l'entité n'est pas en mesure d'assurer des activités et des services critiques établis à titre d'entité en situation de continuité d'exploitation. Ces plans de redressement ont été déposés auprès des organismes de réglementation canadiens compétents. En ce qui concerne les plans de redressement, si certaines conditions de financement sont satisfaites, le Groupe TMX a convenu d'assurer un certain soutien financier limité à Compensation CDS et à la CDCC, le cas échéant, dans le contexte d'un redressement.

Il est possible que des modifications réglementaires européennes visant les marchés de l'énergie puissent se répercuter sur la structure de ces marchés et, par conséquent, sur le nombre de bourses soutenues par Trayport.

Nos ordonnances de reconnaissance imposent des contraintes d'ordre réglementaire importantes.

Aux termes des ordonnances de reconnaissance, nous sommes assujettis à une réglementation et à une surveillance réglementaire étroites en ce qui a trait notamment aux droits, aux modèles de tarification, aux rabais et aux mesures incitatives. Ces ordonnances de reconnaissance imposent également des contraintes d'ordre réglementaire importantes sur nos activités. Les dispositions relatives à la réglementation et à la surveillance accrues prévues dans les ordonnances de reconnaissance confèrent à l'organisme de réglementation compétent de vastes pouvoirs qui peuvent, selon la manière dont ces pouvoirs seront exercés à l'avenir, imposer des barrières ou des restrictions qui limitent notre capacité de bâtir une organisation efficace et concurrentielle, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En ce qui a trait aux droits demandés par toutes nos bourses (la Bourse de Toronto, Alpha et la Bourse de croissance TSX), les ordonnances de reconnaissance imposent des restrictions ou des interdictions à l'égard de certains types de rabais ou de mesures incitatives visant les droits que de telles bourses pourraient offrir, y compris des rabais ou des mesures incitatives qui ne sont offerts qu'à un participant au marché en particulier ou qu'à une catégorie donnée de participants au marché. Ces interdictions et restrictions peuvent limiter la capacité de nos bourses de lancer éventuellement de nouveaux produits ou de les lancer en temps opportun, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'efficacité de nos futures stratégies, ou sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation futurs. En outre, en vertu des ordonnances de reconnaissance, la CVMO a le droit d'enjoindre à la Bourse de Toronto et à Alpha de soumettre de nouveau à son approbation des droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives qu'elle a déjà approuvés. Le cas échéant, si la CVMO décidait de ne pas approuver de nouveau les droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives antérieurs, ceux-ci devront être révoqués.

Les modifications aux droits de la Bourse de Toronto et d'Alpha sont déposées pour approbation auprès de la CVMO au moins sept jours ouvrables avant leur entrée en vigueur. Les modifications aux droits d'inscription à la Bourse de croissance TSX sont déposées pour approbation auprès de l'Alberta Securities Commission (I'« ASC ») et de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC ») au moins sept jours ouvrables d'avance. Avant d'entrer en vigueur, les modifications aux droits de négociation à la MX sont soumises à l'AMF et à la CVMO au moins sept jours ouvrables d'avance. Il est possible que l'AMF, la CVMO, la BCSC ou l'ASC demande un délai plus long pour revoir la demande de modification des droits, pour s'opposer aux modifications proposées des droits ou pour exiger qu'elles soient soumises à une révision.

De plus, les modifications apportées aux droits de TMX Datalinx liés aux données sur le marché et aux services de colocalisation de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX, d'Alpha et de la MX sont soumises pour approbation à la CVMO, à la BCSC, à l'ASC et à l'AMF, selon le cas, pour une période de sept jours ouvrables avant leur entrée en vigueur. Il est possible que les autorités de réglementation demandent un délai plus long pour revoir les droits d'inscription, pour s'opposer aux modifications proposées des droits ou pour exiger qu'elles soient soumises à une révision.

Avant d'entrer en vigueur, les modifications aux droits de la CDCC sont soumises à l'AMF et à la CVMO.

En ce qui a trait à la CDS, aux termes des ordonnances de reconnaissance applicables, certains droits demandés par la CDS et ses filiales sont soumis à l'approbation préalable des organismes de réglementation compétents. Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS consenties par la CVMO, l'AMF et la BCSC, les droits exigés pour les services et produits offerts par certaines filiales de la CDS seront les mêmes que ceux entrés en vigueur le 1er novembre 2011 (les « droits de base pour 2012 »). Nous ne pouvons pas rajuster ces droits sans l'approbation de la CVMO, de l'AMF et de la BCSC. De plus, nous ne pourrions demander l'approbation d'une augmentation des droits des services de compensation et des autres services de base (ces services sont décrits dans les ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF) que si les conditions avaient changé considérablement depuis le 1er août 2012, date de prise d'effet des ordonnances de reconnaissance, approbation qui pourrait ou non nous être accordée. Par conséquent, même si les charges peuvent augmenter à l'avenir (notamment par suite d'une baisse des volumes d'opérations), nous ne serions autorisés à demander une augmentation des droits sur ces services que si nous pouvions convaincre les organismes de réglementation compétents que les conditions actuelles ont sensiblement changé. En vertu des ordonnances de reconnaissance de la CDS, la CVMO et l'AMF ont toutes deux le pouvoir d'enjoindre à l'entité pertinente de la CDS de soumettre de nouveau à leur approbation des droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives qu'elles ont déjà approuvés. Le cas échéant, si la CVMO ou l'AMF, selon le cas, décidaient de ne pas approuver de nouveau des droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives antérieurs, ceux-ci devront être révoqués. Ces restrictions sur la capacité de modifier les droits de la CDS pourraient avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation à l'avenir (voir la rubrique NOS ACTIVITÉS - MARCHÉS

FINANCIERS - Compensation, règlement et dépôt de titres de participation et de titres à revenu fixe et autres services - CDS).

Nous avons engagé davantage de frais pour nous conformer aux exigences réglementaires supplémentaires qui nous sont imposées conformément aux ordonnances de reconnaissance. En outre, les droits de participation et des droits d'activité imposés par les autorités provinciales en valeurs mobilières s'appliquent tant à nous qu'à certaines de nos activités. L'ampleur générale des coûts réglementaires additionnels peut avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Conformément aux ordonnances de reconnaissance, nous devons également obtenir une approbation réglementaire préalable avant de mettre en œuvre quelque modification à de nombreux aspects de nos activités, notamment a) des modifications aux modèles de répartition interne des coûts et aux prix de cession interne entre les entités du même groupe, b) une intégration, une restructuration ou un regroupement importants des entreprises, des activités ou des fonctions internes entre des entités du Groupe TMX, c) des modifications autres que dans le cours normal des activités de la Bourse de croissance TSX, et d) quelque impartition des principaux services ou systèmes par un marché. L'obligation d'obtenir des approbations peut limiter ou retarder notre capacité d'apporter des modifications prévues à ces aspects de nos activités à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nos ordonnances de reconnaissance imposent des restrictions relatives à la propriété de nos actions avec droit de vote.

En vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote du Groupe TMX, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

Risques liés aux litiges et aux procédures judiciaires

Nous sommes exposés au risque que des litiges ou d'autres procédures judiciaires soient intentés contre nous.

Nous sommes exposés à des risques liés aux litiges et à d'autres procédures judiciaires.

Certains aspects de nos activités comportent des risques liés aux litiges. Des clients insatisfaits, entre autres, pourraient déposer des plaintes quant à notre mode de fonctionnement ou pourraient contester nos interventions, nos décisions ou notre compétence en matière réglementaire. Bien que nous puissions avoir droit à certaines indemnités contractuelles et à des limitations de responsabilité, ces droits pourraient ne pas être suffisants. En outre, en raison de la responsabilité civile à l'égard des déclarations fausses ou trompeuses dans nos documents d'information continue et nos déclarations et à l'égard de l'omission de publier en temps opportun des déclarations de changement important, en Ontario et dans certains autres territoires, des actionnaires insatisfaits peuvent plus aisément intenter des poursuites contre nous. Nous pourrions devoir engager des frais juridiques importants pour nous défendre, même si l'action est sans fondement. Si un jugement était rendu contre nous, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre réputation, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la propriété intellectuelle

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de protéger nos droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait nous faire subir une importante perte financière. Nous sommes exposés au risque qu'une réclamation pour violation de propriété intellectuelle puisse être émise contre nous.

Nous pourrions ne pas être en mesure de protéger nos droits de propriété intellectuelle.

Pour protéger nos droits de propriété intellectuelle, nous nous appuyons sur un ensemble de lois sur les marques de commerce, le droit d'auteur et les brevets, des mesures de protection des secrets commerciaux, des ententes de confidentialité et d'autres ententes contractuelles conclues avec les membres du même groupe que nous, nos clients, nos partenaires stratégiques et d'autres parties. Ces mesures de protection pourraient se révéler insuffisantes pour empêcher l'appropriation illicite de nos renseignements exclusifs. Nous pourrions ne pas être en mesure de déceler les cas d'utilisation non autorisée de nos droits de propriété intellectuelle ou de prendre des mesures adéquates pour faire valoir ces droits. Nous avons déposé nos marques de commerce au Canada et dans certains autres territoires ou fait des demandes en ce sens. Si nous ne sommes pas en mesure de protéger adéquatement nos droits de propriété intellectuelle, cela pourrait porter atteinte à notre marque, compromettre notre capacité de soutenir la concurrence efficacement et limiter notre capacité de maintenir ou à augmenter nos produits. De plus, nous pourrions devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources financières à la défense de nos droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous sommes exposés à des risques liés aux réclamations en matière de propriété intellectuelle.

Nous utilisons divers éléments de propriété intellectuelle aux termes de licences octroyées par des tiers. Il est possible que des tiers présentent éventuellement des réclamations contre nous ou nos clients, alléguant une violation de ces licences. Des réclamations pour violation alléguée des droits de propriété intellectuelle d'un tiers pourraient également être déposées contre nous. Si quelqu'un réussissait à faire valoir une telle réclamation, nous pourrions devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources financières à l'élaboration d'éléments de propriété intellectuelle ou à l'obtention d'une licence d'utilisation d'éléments de propriété intellectuelle qui ne contreviennent pas aux droits de cette autre personne ou à l'obtention d'une licence d'utilisation d'éléments de propriété intellectuelle auprès de leur propriétaire. Il est possible que nous ne réussissions pas à créer une licence ou qu'une licence ne puisse pas être obtenue ou qu'elle ne puisse pas être obtenue selon des modalités acceptables sur le plan commercial. De plus, tout litige pourrait être long et coûteux et avoir un effet défavorable sur nous, et ce, même si nous avons gain de cause.

Risques financiers

Change

Nous sommes exposés au risque que l'évolution des taux de change ait une incidence défavorable sur la valeur de nos produits, de nos charges, de nos actifs ou de nos passifs (voir la rubrique Risque de marché - Risque de change de la rubrique Gestion du risque financier).

Risque lié à la structure de coûts

Nous avons une structure de coûts essentiellement fixe.

Nos dépenses sont pour la plupart fixes et ne pourraient pas être réduites facilement à court terme à la suite d'une baisse des produits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Risque lié aux événements de marché

Un événement de marché systémique pourrait nuire à nos activités de compensation sur les marchés des dérivés et les marchés au comptant.

En cas de mouvement brusque et important des cours, certains participants au marché pourraient être incapables de s'acquitter de leurs obligations envers les courtiers, et ces derniers pourraient alors être incapables de s'acquitter de leurs obligations envers leurs contreparties. Un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités de la CDCC et de la CDS. Dans cette situation, des membres compensateurs ou d'autres participants pourraient être en défaut envers la CDCC ou la CDS. Comme il est mentionné sous les rubriques Risque de crédit - CDS et Risque de crédit - CDCC de la rubrique Gestion du risque financier, la CDCC ou la CDS auraient recours à leurs mécanismes de gestion des risques pour composer avec ces défauts. Dans des situations extrêmes, comme dans le cas de mouvements très importants des cours ou de défauts multiples survenant simultanément, ces mécanismes pourraient être insuffisants et entraîner des pertes importantes.

Risque lié à la structure du capital

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de concevoir, de mettre en place et de maintenir le modèle de financement d'entreprise et la structure du capital appropriés.

Nous avons une dette d'environ 950 millions de dollars et sommes assujettis à des clauses restrictives permanentes aux termes des actes de fiducie régissant les obligations non garanties et des modalités de notre programme de facilité de crédit et de papier commercial.

Les actes de fiducie régissant les obligations non garanties prévoient diverses clauses restrictives à l'intention du Groupe TMX et de ses filiales, dont une limitation de la capacité du Groupe TMX et de chacune de ses filiales importantes (comme il est défini dans les actes de fiducie) d'établir un privilège à l'égard des actifs de ces entités, des restrictions quant à la capacité des filiales importantes du Groupe TMX de contracter certains types de dettes et des exigences quant au remboursement des obligations non garanties en circulation lors d'un changement de contrôle de TSX Inc. ou de la MX assorti d'un événement déclencheur (p. ex., l'abaissement de la cote des obligations non garanties sous la catégorie investissement). Certaines de ces restrictions, ou l'ensemble de celles-ci, pourraient limiter notre souplesse de modification de notre structure du capital.

Modalités de notre programme de facilité de crédit et de papier commercial

En vertu de notre convention de crédit, certaines clauses restrictives nous imposent de respecter et de maintenir un ratio de couverture des intérêts et un ratio d'endettement, y compris d'effectuer les paiements de principal et d'intérêt à la date d'exigibilité. Il est important de respecter la totalité des modalités de notre facilité de crédit puisqu'elle sécurise entièrement notre programme de papier commercial (voir la rubrique Liquidités et ressources en capital - Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie - Facilité de crédit). Notre capacité de respecter les ratios financiers aux termes de la facilité de crédit et d'autres clauses restrictives, y compris effectuer les paiements de principal et d'intérêt à la date d'exigibilité, aux termes de la convention de crédit et des actes de fiducie dépend de nos flux de trésorerie et bénéfices, de notre niveau d'endettement et des autres mesures de rendement financier, qui varient en fonction des taux d'intérêt en vigueur et de la conjoncture économique, de la situation boursière et financière, de la concurrence, du cadre réglementaire et d'autres facteurs comme le volume des opérations sur des titres négociés à nos marchés boursiers, le nombre de transactions compensées et réglées par nos services de compensation, de règlement et de dépôt sur les marchés au comptant, le nombre de transactions, le volume de contrats ou de produits négociés et compensés sur nos marchés au comptant et de dérivés, le nombre de nouvelles inscriptions et d'inscriptions additionnelles sur nos marchés boursiers, le nombre et la capitalisation boursière des émetteurs inscrits, le nombre d'abonnés aux données de marché, la réglementation des droits par les autorités de réglementation en valeurs mobilières et une augmentation de la concurrence de la part d'autres bourses et marchés, autant de facteurs qui sont indépendants de notre volonté et de notre capacité de contrôler nos dépenses.

D'après le niveau d'activité actuel et la croissance projetée, nous estimons que nos flux de trésorerie tirés des activités et notre trésorerie suffisent à nos besoins de liquidités actuels. Toutefois, nous ne pouvons garantir que nos entreprises généreront suffisamment de bénéfices ou de flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation ou que la croissance projetée sera réalisée, ni que nous serons en mesure de contrôler suffisamment nos dépenses pour nous permettre de respecter les ratios financiers et les autres clauses restrictives ou de payer notre dette ou de financer nos autres besoins de liquidités. Si nous ne disposons pas de suffisamment de fonds, nous pouvons être tenus de renégocier les conditions de notre dette ou de restructurer ou de refinancer la totalité ou une partie de notre dette à l'échéance stipulée ou avant, de réduire ou de reporter des investissements de capital et des acquisitions, de réduire nos dividendes ou en supprimer le versement ou de vendre des actifs. Notre capacité de renégocier, de restructurer ou de refinancer notre dette tiendrait à la situation des marchés des capitaux et à notre situation financière à ce moment. L'omission de respecter les ratios financiers et d'autres clauses restrictives de la convention de crédit pourrait entraîner un défaut aux termes des actes de fiducie qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait obliger le Groupe TMX à rembourser les emprunts aux termes de la convention de crédit et des obligations non garanties avant leur date d'échéance. De plus, un cas de défaillance aux termes des actes de fiducie régissant les obligations non garanties qui donnerait lieu à l'avancement de l'échéance de la série visée des obligations non garanties pourrait entraîner l'avancement de l'échéance de la convention de crédit.

De plus, si nous ne sommes pas ou s'il est raisonnablement probable que nous ne soyons pas en mesure de nous conformer à une clause restrictive financière ou à un ratio prévu dans toute ordonnance de reconnaissance définitive, cette incapacité pourrait également donner lieu à une défaillance aux termes de la convention de crédit, si une autorité gouvernementale rend une décision ou ordonne que des restrictions nous soient imposées, ou à l'une ou l'autre de nos filiales, en raison de notre non-conformité si la majorité requise des prêteurs détermine que les restrictions ont ou auront une incidence défavorable importante, comme il est décrit dans la convention de crédit. Une défaillance surviendra également aux termes de la convention de crédit si une autorité gouvernementale rend une décision ou impose des restrictions relativement à notre capacité ou à celle de l'une de nos filiales de déplacer la trésorerie ou les

équivalents de trésorerie au sein du Groupe TMX et de nos filiales, si la majorité requise des prêteurs détermine que les restrictions ont ou auront une incidence défavorable importante. Si ces cas de défaillance aux termes de la convention de crédit donnaient lieu à l'avancement de l'échéance de la convention de crédit, ils pourraient constituer un cas de défaillance aux termes des actes de fiducie qui, à son tour, entraînerait l'avancement de l'échéance des obligations non garanties en circulation. Si nous sommes obligés de refinancer ces emprunts à des conditions moins favorables ou ne pouvons pas les refinancer, notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière pourraient en souffrir.

En raison de notre dette à taux variable, nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt, qui pourrait donner lieu à une augmentation considérable de nos obligations en matière de service de la dette. Nos ententes de couverture pourraient également accroître notre endettement.

Les emprunts aux termes du programme de papier commercial et la convention de crédit portent intérêt à un taux variable et nous exposent au risque de taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt augmentaient, nos obligations en matière de service de la dette à l'égard de la dette à taux variable subiraient une hausse même si le montant emprunté demeurait le même, et notre bénéfice net et nos flux de trésorerie, y compris les fonds disponibles pour assurer le service de la dette, enregistreraient une baisse correspondante. Bien que nous ayons conclu diverses ententes de couverture des taux d'intérêt afin d'atténuer en partie ce risque, rien ne garantit qu'elles se révéleront efficaces. Par ailleurs, si les taux d'intérêt diminuaient, nous comptabiliserions un endettement lié à ces ententes de couverture qui pourrait influer sur notre capacité d'atteindre nos ratios financiers prévus par la convention de crédit. Notre exposition à la majoration des taux d'intérêt variables de notre dette est également atténuée, dans une certaine mesure, par le fait que nous détenons de la trésorerie et des titres négociables comportant des taux d'intérêt variables.

Un recul de notre note de crédit pourrait altérer notre capacité de contracter une nouvelle dette.

DBRS a attribué la note A (élevé) assortie d'une tendance stable au Groupe TMX en qualité d'émetteur et a attribué la même note assortie d'une tendance stable aux obligations non garanties, y compris les obligations non garanties de série D. Le papier commercial s'est pour sa part vu attribuer une note de R-1 (faible) avec tendance stable par DBRS.

DBRS évalue et surveille régulièrement la note de notre papier commercial et celle de nos obligations non garanties. Toute révision à la baisse de la note existante pourrait avoir un effet défavorable sur nos coûts d'emprunt ou notre capacité d'accéder à des sources de liquidités et de capitaux et limiter les options de financement qui s'offrent à nous.

Les actions détenues par les investisseurs pourraient avoir une incidence défavorable sur la liquidité des actions du Groupe TMX.

Collectivement, les investisseurs parties à une entente de nomination⁵³ détiennent une partie importante des actions ordinaires en circulation du Groupe TMX. Le nombre substantiel d'actions ordinaires détenues par ces investisseurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité des actions ordinaires détenues par le public. La liquidité de nos actions ordinaires s'est effectivement améliorée un peu après le 22 août 2016, lorsque trois des

⁵³ Les « investisseurs parties à une entente de nomination » comprennent la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pension du Canada, Financière Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et Valeurs mobilières TD Inc., directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée, au 31 décembre 2017.

investisseurs parties à une entente de nomination ont vendu un total combiné de 5,4 millions d'actions ordinaires, soit environ 9,9 % de nos actions ordinaires émises et en circulation sous forme d'opération en bloc souscrite. Notre liquidité a continué de s'améliorer après l'opération conclue le 2 octobre 2017, lorsque deux investisseurs parties à une entente de nomination ont vendu un total combiné de 5,5 millions d'actions ordinaires, soit environ 9,9 % de nos actions ordinaires émises et en circulation. Compte tenu des critères d'admissibilité de l'indice composé S&P/TSX, il existe un risque permanent que nous soyons radiés de l'indice, ce qui pourrait rendre nos actions moins attrayantes pour certains investisseurs, notamment les fonds indiciels.

Gestion du risque financier

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de subir une perte par suite du manquement d'un emprunteur, d'une contrepartie, d'un membre compensateur ou d'un adhérent à ses obligations financières. Il a trait principalement aux activités de compensation de la CDS et de la CDCC, à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, aux titres négociables, aux créances clients, aux swaps sur rendement total, aux swaps de taux d'intérêt, aux activités de courtage de Shorcan et de Fiducie TSX.

En 2016, conformément aux PIMF et à des directives canadiennes supplémentaires en matière de réglementation et de surveillance, Compensation CDS et la CDCC ont chacune adopté un plan de redressement, qui sera mis en œuvre dans l'éventualité où l'entité n'est pas en mesure de fournir des opérations et des services critiques déterminés en tant qu'entité en situation de continuité d'exploitation (voir la rubrique Risque juridique et réglementaire - De nouvelles exigences réglementaires pourraient entraîner une hausse des coûts de conformité à la réglementation applicable et des coûts liés à nos activités existantes ou à l'accès à de nouveaux secteurs).

Risque de crédit – CDS

Le principal risque de crédit auquel la CDS et ses filiales sont exposées est le risque de perte découlant de l'inaptitude d'un adhérent aux services de compensation et de règlement de Compensation CDS à s'acquitter de ses obligations financières. Dans une moindre mesure, la CDS est exposée au risque de crédit en raison de la prestation de ses services avant le paiement.

L'exploitation des services de compensation et de règlement par Compensation CDS expose cette dernière au risque de crédit. Au cours de chaque jour ouvrable, les règlements de transactions peuvent donner lieu à une obligation de paiement net d'un adhérent envers Compensation CDS ou à une obligation de paiement de Compensation CDS envers un adhérent. L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS entraîne un risque lié au paiement, qui est une forme particulière de risque de crédit. Le risque lié au paiement est une forme de risque de crédit associé au règlement de valeurs mobilières; un vendeur peut livrer les valeurs mobilières, mais ne pas recevoir le paiement, ou un acheteur peut verser le paiement, mais ne pas recevoir les valeurs mobilières qu'il a acquises. Le risque lié au paiement est atténué par le versement de paiement irrévocable au CDSX, le système de compensation et de règlement multilatéral de la CDS, tel qu'il est décrit aux Règles de la CDS à l'intention des adhérents.

Dans le cadre des services de règlement offerts par Compensation CDS, le risque lié au paiement est transféré entièrement de Compensation CDS aux adhérents qui acceptent ce risque en vertu des règles contractuelles régissant les services de règlement. Ce transfert du risque lié au paiement est effectué principalement par le fait que les adhérents agissent à titre de prêteurs pour les autres adhérents au moyen de l'octroi de marges de crédit gérées au sein du système de règlement ou, autrement, au moyen d'arrangements fondés sur le partage du risque dans le cadre desquels des groupes d'adhérents cautionnent réciproquement les obligations de paiement de chacun des autres membres du groupe. Si un adhérent n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement envers Compensation CDS, ces adhérents obligés sont tenus d'effectuer le paiement. Le risque lié au paiement est atténué pour les adhérents au moyen de limites imposées aux adhérents quant à l'importance des obligations de paiement de chaque adhérent et des exigences de garantie liées à ces obligations de paiement. Ces deux mesures d'atténuation sont imposées en temps réel au système de règlement.

L'utilisation du Service de liaison avec New York (« SLNY ») et du Service de liaison direct avec la DTC (« SLDDTC ») crée un risque de crédit. Au cours de chaque jour ouvrable, les transactions de règlement par la NSCC ou la DTC peuvent entraîner une obligation de paiement net de la NSCC ou la DTC envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers la NSCC ou la DTC. Par conséquent, la CDS a le droit légal de recevoir les fonds d'un adhérent cautionné en position débitrice ou a une obligation de payer les fonds à un adhérent cautionné en position créditrice.

L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS dans le cadre du SLNY ou du SLDDTC entraîne un risque lié au paiement. Pour atténuer le risque de défaillance, Compensation CDS a établi des mécanismes d'atténuation du risque de défaillance pour limiter les pertes pour les adhérents obligés, tel qu'il est décrit aux Règles de la CDS à l'intention des adhérents. Le processus requiert que l'adhérent présente des biens en garantie à Compensation CDS et à la NSCC ou à la DTC.

L'exposition au risque de Compensation CDS au titre de ses services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles. Les garanties en espèces sont détenues par Compensation CDS à la Banque du Canada et à la NSCC ou à la DTC et les garanties autres qu'en espèces données en nantissement par les adhérents aux termes des Règles de la CDS sont détenues par Compensation CDS.

Au 1er janvier 2016, date d'entrée en vigueur d'une nouvelle exigence réglementaire fondée sur les PIMF, Compensation CDS détenait également un montant de 1,0 million de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables à titre de contribution au fonds provisionné aux fins de la cascade de gestion des défaillances de la fonction de RNC. Le recours à ce fonds de défaillance de 1,0 million de dollars est prévu en cas d'épuisement des contributions d'un adhérent suspendu au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance.

À la suite des évaluations du risque lié aux adhérents au 31 décembre 2017, le montant total de la garantie requise par Compensation CDS était de 5 888,3 millions de dollars (5 572,0 millions de dollars en 2016). Les garanties réelles données en nantissement en faveur de Compensation CDS au 31 décembre 2017 se chiffraient à 6 789,4 millions de dollars (6 630,4 millions de dollars en 2016). Les garanties données en nantissement au 31 décembre 2017 se composaient d'un montant en espèces (compris dans les soldes avec les adhérents dans le bilan consolidé) de 505,7 millions de dollars (501,4 millions de dollars en 2016) de même que de bons du Trésor et de titres à revenu fixe de 6 283,7 millions (6 129,0 millions en 2016). Les garanties autres qu'en espèces ne sont pas prises en compte dans notre bilan consolidé.

Il est possible que la CDS touche des paiements provenant d'émetteurs de titres relativement à des droits et privilèges, notamment des paiements à l'échéance ou des paiements d'intérêts, avant la date de paiement aux adhérents qui détiennent ces titres. En de rares circonstances, en raison du moment où ces paiements sont reçus ou de la conjoncture du marché, ces fonds peuvent être détenus par une grande banque à charte canadienne. Le cas échéant, la CDS serait exposée à l'éventuelle défaillance de la banque.

Une description détaillée des facilités de crédit de la CDS est présentée sous la rubrique Autres facilités de crédit et de trésorerie.

Risque de crédit – CDCC

La CDCC pourrait subir une perte advenant que les membres compensateurs omettent de remplir une de leurs obligations contractuelles, comme il est précisé dans les règles de la CDCC.

La CDCC est exposée au risque de crédit de ses membres étant donné qu'elle agit comme contrepartie centrale dans toutes les opérations sur les marchés de la MX et sur certains marchés hors cote soutenus par la CDCC. À ce titre, en cas de défaillance d'un membre compensateur, les obligations de ces contreparties défaillantes deviendraient la responsabilité de la CDCC.

L'instauration de stricts critères d'adhésion à la CDCC constitue la première ligne de défense du processus de gestion du risque de crédit de la CDCC, lequel comprend des exigences de nature financière et réglementaire. De plus, la CDCC examine de manière régulière la viabilité financière de ses membres compensateurs en fonction des critères pertinents afin d'assurer qu'ils satisfont en tout temps aux exigences. Dans le cas du non-respect d'une exigence par un membre compensateur, la CDCC a le droit, en vertu de ses règles, d'infliger à ce membre diverses sanctions.

L'une des principales techniques utilisées par la CDCC pour la gestion des risques eu égard au risque de crédit suscité par une contrepartie consiste à recevoir des dépôts sur marge en fonction du risque sous forme d'espèces, d'actions et de titres négociables émis par un gouvernement. Ainsi, lorsqu'un membre compensateur omet de régler un paiement et/ou ne peut répondre à un appel de marge quotidien ou s'acquitter de ses obligations découlant de contrats à terme ouverts, de contrats d'options et d'opérations de pension sur titres, les dépôts sur marge peuvent être saisis, puis servir à diminuer les pertes éventuelles subies dans le cadre de la liquidation de ses positions. Le système de couverture de la CDCC est appuyé par un processus de surveillance quotidienne de la marge et du capital (« SQMC ») qui évalue la solidité financière d'un membre compensateur par rapport aux exigences de couverture. La CDCC surveille les exigences de couverture d'un membre compensateur, établies en pourcentage de son capital (actifs nets admissibles). La CDCC fait des appels de marge additionnels si le ratio de l'exigence de couverture par rapport aux actifs nets admissibles dépasse 100 %. La marge additionnelle de couverture est égale à l'excédent du ratio sur 100 % et vise à assurer que, dans le cas d'une compensation, le déficit d'un membre compensateur ne dépasse pas la valeur de son entreprise. Afin de gérer l'exposition au risque découlant de certains risques idiosyncrasiques, la CDCC a imposé, en 2015, des marges supplémentaires, dont la marge pour le risque de concentration, imputable aux membres compensateurs dont la concentration dans certaines positions est trop élevée, la marge pour le risque de corrélation défavorable, imputable aux membres compensateurs détenant des positions en étroite corrélation avec leur propre

profil de risque de crédit, et la marge pour le risque d'asymétrie du règlement, qui vise à atténuer le risque qu'un adhérent potentiellement défaillant choisisse uniquement les positions qui lui conviennent dans le cadre du processus de règlement.

Les exigences réglementaires internationales imposées aux contreparties centrales telles que la CDCC ont mis en lumière la nécessité, pour les contreparties centrales, d'inclure dans le processus de gestion de défaut une composante de leurs capitaux sous risque. La CDCC détient un montant de 10,0 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles à la suite de la défaillance d'un membre compensateur. Ce montant de 10,0 millions de dollars doit être utilisé lorsque les dépôts sur marge et les dépôts dans le fonds de compensation d'un membre compensateur qui manque à ses obligations sont insuffisants pour combler les pertes subies par la CDCC. Le montant de 10,0 millions de dollars est scindé en deux tranches. La première tranche de 5,0 millions de dollars doit combler la perte résultant du premier cas de défaillance d'un membre compensateur. Si la perte est supérieure à 5,0 millions de dollars, et que, par conséquent, la première tranche est complètement épuisée, la CDCC utilise la seconde tranche de 5,0 millions de dollars pour remplir à nouveau la première tranche. Cette seconde tranche est en place afin de s'assurer qu'un montant de 5,0 millions de dollars soit disponible en cas de défaillance de la part d'un autre membre compensateur.

Les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation de la CDCC sont détenus à la Banque du Canada, ce qui atténue le risque de crédit auquel la CDCC serait exposée si les dépôts étaient détenus auprès de banques commerciales. Les garanties réelles données en nantissement en faveur de la CDCC au 31 décembre 2017 s'établissaient à 877,3 millions de dollars (842,8 millions de dollars en 2016). Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation ont été donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables; ces dépôts sont détenus par des dépositaires agréés. La CDCC peut saisir cette garantie en cas de défaillance d'un membre compensateur. Au 31 décembre 2017, des dépôts autres qu'en espèces sur marge de 8 413,5 millions de dollars (6 926,2 millions de dollars en 2016) et des dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation de 956,1 millions de dollars (571,3 millions de dollars en 2016) avaient été donnés en nantissement à la CDCC. Les garanties autres qu'en espèces sont détenues sous forme de titres émis par un gouvernement, de lettres de garantie et de titres de participation et ne sont pas incluses dans le bilan consolidé.

Une description des facilités de crédit de la CDCC est présentée sous la rubrique Autres facilités de crédit et de trésorerie.

Risque de crédit – Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

Nous gérons notre risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions en détenant la majorité de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie auprès de grandes banques à charte canadiennes ou sous forme de bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Risque de crédit – Titres négociables

Nous gérons notre exposition au risque de crédit découlant des placements en titres négociables en détenant des placements dans des fonds qui servent à gérer de façon active le risque de crédit ou en détenant des titres à revenu fixe individuels de première qualité qui ont une cote A/R1-faible ou une cote supérieure. De plus, le fait de détenir des titres à revenu fixe individuels limite notre exposition aux titres non gouvernementaux. Aux termes de notre politique

de placement, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire et des titres à revenu fixe.

La plus grande partie de notre portefeuille est détenue sous forme de dépôts bancaires, de billets et de bons du Trésor.

Risque de crédit – Créances clients

Notre exposition au risque de crédit lié aux créances irrécouvrables est tributaire des caractéristiques individuelles de nos clients, dont bon nombre sont des banques et des institutions financières. Nous établissons régulièrement des factures à l'intention de nos clients et disposons d'une équipe de recouvrement qui surveille les créances clients et réduit le plus possible le montant des créances clients en souffrance. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit découlant des créances d'un client en particulier. De plus, les clients dont les comptes ne sont pas en règle risquent de perdre leurs privilèges d'admission à la cote, de négociation, de compensation, d'accès à l'information boursière et d'autres services.

Risque de crédit – Swaps sur rendement total

Étant donné la nature bilatérale des swaps sur rendement total, nous sommes exposés au risque de crédit suscité par une contrepartie. Afin de gérer ce risque de crédit, nous ne concluons de swaps sur rendement total qu'avec de grandes banques à charte canadiennes.

Risque de crédit – Swaps de taux d'intérêt

Étant donné la nature bilatérale des swaps de taux d'intérêt, nous sommes exposés au risque de crédit suscité par une contrepartie. Afin de gérer ce risque de crédit, nous ne concluons de swaps de taux d'intérêt qu'avec de grandes banques à charte canadiennes.

Risque de crédit – Fiducie TSX

Fiducie TSX est exposée au risque de crédit chaque fois qu'elle effectue des opérations de change pour le compte de clients dans le cas où le client ou la contrepartie financière ne règle pas un contrat sur lequel les fluctuations des cours de change ont eu un effet défavorable. Le risque qu'une opération ne soit pas réglée par une contrepartie financière est considéré comme étant faible étant donné que Fiducie TSX ne fait affaire qu'avec des institutions financières reconnues qui regroupent des grandes banques à charte canadiennes.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte découlant des variations des prix et des taux du marché comme les cours des actions, les taux d'intérêt et les cours de change.

Risque lié au prix de l'action – Unités d'actions de négociation restreinte, unités d'actions à versement différé et swaps sur rendement total

Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux cours des actions lorsque nous attribuons des unités d'actions à versement différé et des unités d'actions de négociation restreinte à nos administrateurs et aux membres de notre personnel, respectivement, étant donné que notre obligation stipulée dans le cadre de ces arrangements est fondée en

partie sur le prix de nos actions. Nous avons conclu des swaps sur rendement total à titre de couverture partielle de la juste valeur des droits à l'appréciation de ces unités d'actions de négociation restreinte et de ces unités d'actions à versement différé.

Risque de taux d'intérêt – Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

Nous sommes exposés au risque de marché relatif à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux titres négociables. Ce risque est en partie atténué du fait que notre dette à court terme (papier commercial) porte des taux d'intérêt variables. Au 31 décembre 2017, le Groupe TMX détenait une somme de 50,1 millions de dollars (61,8 millions de dollars au 31 décembre 2016) dans des titres négociables, dont 100,0 % étaient des bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Risque de taux d'intérêt – Papier commercial

Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux intérêts versés sur notre papier commercial. En supposant que le papier commercial en cours ait une valeur d'environ 395,3 millions de dollars (le solde au 31 décembre 2017), l'incidence annuelle approximative d'une hausse de +1,0 % et d'une baisse de -1,0 % des taux d'intérêt, dont est assorti le papier commercial, sur le bénéfice avant impôt sur le résultat se traduirait par une diminution de 4,0 millions de dollars ou une augmentation de 4,0 millions de dollars, respectivement. Nous gérons en partie le risque de marché relatif aux intérêts versés sur notre papier commercial au moyen d'un swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 100,0 millions venant à échéance le 2 mai 2019 (voir la rubrique Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie - Swaps de taux d'intérêt).

Autre risque de prix du marché – CDS, CDCC et Shorcan

Nous sommes exposés aux facteurs de risque de marché découlant des activités de la CDS, de la CDCC et de Shorcan, si un client, une partie contractante ou un membre compensateur, selon le cas, néglige de prendre livraison ou de livrer des valeurs mobilières ou des produits dérivés à la date de règlement ou de livraison visée par contrat lorsque le prix contractuel est moins favorable que le prix courant du marché.

La CDS est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. La CDS a mis au point des processus de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les contributions aux fins de constitution de garantie de l'adhérent défaillant au fonds des adhérents et au fonds de défaillance du service de la contrepartie centrale.

L'exposition au risque de remplacement de la CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de

conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est créé lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est évaluée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

La CDCC est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent compensateur, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. La CDCC a mis au point des processus détaillés de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché soit au moyen de son processus d'enchères, soit au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les garanties sous forme de marge ou versées au fonds de compensation (au besoin), ces garanties étant provisionnées à ces fins par tous les membres compensateurs.

Le risque lié à Shorcan est limité par le rôle de mandataire qu'elle exerce, puisqu'elle n'achète ni ne vend de titres ni de marchandises pour son propre compte, par la courte période de temps entre la date de transaction et celle de règlement, et par la responsabilité des clients en défaut à l'égard de la différence entre les montants reçus à la vente des titres et des marchandises et les montants payés pour les acheter.

Nous sommes également exposés à d'autres risques de prix du marché à l'égard d'une partie de nos produits tirés des droits de maintien de l'inscription, qui sont fondés sur la valeur à la cote des émetteurs inscrits au 31 décembre de l'exercice précédent.

Risque de change

Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux cours de change applicables à notre trésorerie et à nos équivalents de trésorerie, aux créances clients ainsi qu'aux dettes fournisseurs libellés principalement en dollars américains. Nous sommes également exposés au risque de marché à l'égard des produits et des charges pour lesquels nous facturons des montants en devise, principalement en dollars américains. Compte tenu des produits et des charges d'exploitation de 2017 (exclusion faite de TMX Atrium, de NGX et de Shorcan Energy), l'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les produits, déduction faite des charges d'exploitation, s'élève à environ 6,5 millions de dollars. Compte tenu des produits et des charges d'exploitation de 2017 de Trayport, l'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport à la livre sterling sur les produits, déduction faite des charges d'exploitation, s'établit à environ 3,1 millions de dollars.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients, déduction faite des passifs courants, comprenaient un montant de 14,1 millions de dollars américains (20,3 millions de dollars américains en 2016) exposé aux variations du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain, un montant de 1,5 million de livres sterling exposé aux variations du cours de change entre la livre sterling et le dollar canadien (0,2 million de livres sterling en 2016) et un montant de 0,7 million d'euros exposé aux variations du cours de change entre l'euro et le dollar canadien (0,6 million d'euros en 2016).

L'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling et à l'euro sur ces soldes au 31 décembre 2017 se traduirait respectivement par une diminution ou une augmentation de 2,1 millions de dollars du bénéfice avant impôt sur le résultat. L'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling et à l'euro sur ces éléments au 31 décembre 2017 se traduirait respectivement par une diminution ou une augmentation de 5,3 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres.

Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux cours de change applicables à certains de nos effets de papier commercial. Au 31 décembre 2017, nous avions emprunté 15,0 millions de dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial. Ce montant de 15,0 millions de dollars américains n'est pas couvert par des contrats de change à terme, mais l'est en partie par nos actifs libellés en dollars américains. En ce qui concerne le papier commercial de 15,0 millions de dollars américains, l'incidence approximative d'une hausse ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain se traduirait respectivement par une augmentation ou une diminution de 1,9 million de dollars du bénéfice avant impôt sur le résultat.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement offerts par la CDS sont effectués en dollars canadiens et américains. Le risque de marché lié aux cours de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est libellée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

À l'heure actuelle, pour ce qui est de nos activités d'exploitation, nous n'avons pas recours à des stratégies de couverture des devises; par conséquent, une forte fluctuation des cours de change, plus particulièrement un raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain, peut avoir une incidence défavorable sur la valeur de nos produits ou de nos actifs libellés en dollars canadiens.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque de perte découlant de l'éventuelle incapacité du Groupe TMX ou de ses adhérents ou clients de s'acquitter de leurs obligations financières en temps opportun ou selon des prix raisonnables. Nous gérons le risque de liquidité au moyen de la gestion de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie et de nos titres négociables, lesquels sont détenus sous forme de placements à court terme, ainsi que de nos obligations non garanties, de notre papier commercial et de nos facilités de crédit et de trésorerie. Dans le cadre des services de dépôt et de compensation, le risque de liquidité découle de l'exigence de convertir la garantie en liquidités dans l'éventualité de la défaillance d'un adhérent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions se composent de trésorerie et de placements très liquides.

Titres négociables

Aux termes de notre politique de placement, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire et des titres à revenu fixe. Les titres à revenu fixe individuels détenus ont une cote A/R1-faible ou une cote supérieure et sont très liquides.

Au 31 décembre 2017, les titres négociables se composaient de bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents

Les dépôts sur marge de la CDCC et de la CDS et les marges du fonds de compensation de la CDCC sont détenus dans des instruments de trésorerie. Les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation des membres compensateurs, qui sont comptabilisés au bilan consolidé, sont détenus par la CDCC et conservés par la Banque du Canada. Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables sont conservés sous forme de titres gouvernementaux et d'autres titres et sont détenus par des dépositaires agréés. Les liquidités données en garanties par des adhérents à la CDS, lesquelles sont inscrites au bilan consolidé, sont détenues par la CDS auprès de la Banque du Canada, de la NSCC ou de la DTC. Les garanties autres qu'en trésorerie, qui ne sont pas inscrites au bilan consolidé, remises à la CDS par des adhérents aux termes des Règles de la CDS à l'intention des adhérents, sont détenues par la CDS sous forme de titres gouvernementaux liquides et de titres à revenu fixe.

Service de liaison avec New York - CDS

Le service de liaison avec New York, selon la façon dont il est conçu, n'impose pas de limites strictes quant à l'obligation de paiement en fin de journée par les adhérents, ce qui entraîne une exposition possible à un risque de liquidité illimité si un utilisateur du service ne s'acquitte pas de ses obligations. La CDS gère ce risque par une surveillance active des obligations de paiement et au moyen d'une facilité de trésorerie engagée qui couvre la plus grande partie des situations de défaut possibles de la part des adhérents. Le risque de liquidité résiduel excédant la facilité de trésorerie de la CDS est transféré aux adhérents qui continuent d'utiliser le service de liaison avec New York et, en conséquence, l'exposition de la CDS au risque de liquidité se limite à sa facilité de trésorerie disponible.

Facilités de crédit et de trésorerie – Activités de compensation

Pour gérer le risque de liquidité auquel elles sont exposées dans leurs opérations de compensation, la CDS et la CDCC ont obtenu différentes facilités de crédit (voir la rubrique Autres facilités de crédit et de trésorerie).

La CDS a des prêts à vue d'exploitation non garantis totalisant 6,0 millions de dollars afin de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents, une facilité de découvert et des prêts à vue non garantis de 15,0 millions de dollars et une facilité à un jour de 5,5 millions de dollars américains demeurent accessibles.

La CDS maintient une facilité de trésorerie de soutien garantie de 400,0 millions de dollars américains (ou son équivalent en dollars canadiens) sur laquelle des montants peuvent être prélevés en dollars américains ou en dollars canadiens. Cette entente permet de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent. Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par les adhérents de biens

principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et/ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain.

La CDCC maintient des facilités de trésorerie d'un jour totalisant 600,0 millions de dollars qui permettent de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus ou reçus en garantie par la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.

La facilité de trésorerie de soutien consortiale renouvelable permet de disposer de liquidités totalisant 300,0 millions de dollars à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro, de disposer d'une source de financement à un jour pour les titres ne figurant pas sur la liste des garanties admissibles de la Banque du Canada ou de couvrir les besoins de liquidités d'urgence advenant la défaillance d'un membre compensateur. Les avances prélevées à même la facilité seront garanties par des titres reçus par la CDCC. La facilité de pension sur titres consortiale permet également de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro ou de couvrir les besoins de liquidités d'urgence advenant la défaillance d'un membre compensateur. Cette facilité permettra de disposer de liquidités en contrepartie de titres qui auront été donnés en nantissement à la CDCC ou qu'elle aura reçus. Cette facilité était composée de liquidités non engagées qui ont augmenté, passant de 13 638,0 millions de dollars à 13 788,0 millions de dollars en 2017. En outre, au 31 décembre 2017, le montant de la facilité de pension sur titres s'établissait à quelque 13 800,0 millions de dollars par suite des activités des membres compensateurs. La CDCC peut ajuster cette facilité trimestriellement afin de se conformer à sa politique en matière de risque de liquidité.

Enfin, la facilité de trésorerie de la CDCC contractée auprès de la Banque du Canada doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

Papier commercial, obligations non garanties et facilité de crédit

Notre structure du capital comprend une dette d'environ 950 millions de dollars. Comme il est souligné à la rubrique Risque lié à la structure du capital, notre programme de papier commercial, nos obligations non garanties et notre facilité de crédit constituent pour nous une source de financement. Si la dette aux termes de notre programme de papier commercial, des obligations non garanties ou de la facilité de crédit (si des montants y sont prélevés) devait être remboursée avant la date d'échéance prévue en raison de non-respect des clauses restrictives des actes de fiducie, des modalités du programme de papier commercial ou de la facilité de crédit en cause, nous pourrions être tenus de trouver des sources de financement plus coûteuses ou être incapables d'obtenir une autre forme de financement. En ce qui a trait au papier commercial en particulier, le risque de liquidité s'entend du risque que nous ne puissions être en mesure d'emprunter au moyen d'une nouvelle émission de papier commercial dans le but de rembourser le papier commercial qui vient à échéance en raison d'un manque de liquidité ou d'une absence de demande pour notre papier commercial dans le marché. Pour atténuer ce risque, nous maintenons une convention de crédit pour couvrir ou sécuriser entièrement le programme de papier commercial (voir la rubrique Liquidités et ressources en capital -Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie – Facilité de crédit).

Comptabilité et contrôles

Modifications de méthodes comptables

Les nouvelles modifications suivantes sont entrées en vigueur pour la société (Groupe TMX Limitée) le 1er janvier 2017 :

- Modifications de l'IAS 7 dans le cadre de l'initiative concernant les informations à fournir (modifications de l'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie) – les passifs découlant des activités de financement de la société se composent d'emprunts et de certains autres passifs financiers. Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de ces éléments est présenté à la note 12;
- Modifications de l'IFRS 12 dans le cadre du cycle 2014-2016 des améliorations annuelles selon la norme, une entité n'est pas tenue de présenter des informations financières résumées relatives aux participations dans des filiales, des entreprises associées ou des coentreprises qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou qui font partie d'un groupe destiné à être cédé qui est classé comme tel). Ces modifications précisent qu'il s'agit de l'unique concession accordée relativement aux obligations d'information de l'IFRS 12 visant ces participations;
- Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (modification de l'IAS 12, Impôts sur le résultat) - les modifications précisent comment une entité doit évaluer si les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour utiliser une différence temporaire déductible.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Modifications futures de méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2017, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. Ces normes nouvelles et modifiées doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sauf indication contraire.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients - L'IASB et le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis ont publié conjointement une norme harmonisée sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. La norme IFRS 15 de l'IASB s'intitule Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Les dispositions précédentes contenues dans les IFRS et les PCGR américains étaient différentes et donnaient souvent lieu à des comptabilisations différentes pour des transactions économiquement similaires. L'IFRS 15 et le référentiel comptable équivalent selon les PCGR américains contiennent un modèle générateur de produits unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients, exception faite des contrats d'assurance, des instruments financiers et des contrats de location. Ce modèle préconise deux approches pour comptabiliser les produits des activités ordinaires, soit à un moment précis, soit progressivement. Le modèle prévoit l'analyse de transactions en cinq étapes pour déterminer si les produits peuvent être comptabilisés ainsi que le montant et/ou le moment de la comptabilisation de ceux-ci. De nouvelles estimations et de nouveaux seuils sur lesquels fonder le jugement ont été établis et ils pourraient influer sur le montant ou le moment où les produits des activités ordinaires seront comptabilisés. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 15 a été fixée pour les

exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 moyennant l'application rétrospective intégrale, l'application rétrospective assortie de mesures pratiques facultatives ou une méthode prospective modifiée en plus des obligations d'information.

La société a entrepris l'évaluation de chaque source de produits d'importance en fonction du modèle en cinq étapes prescrit pour déterminer l'incidence sur le moment et le montant de la comptabilisation des produits. Selon cette évaluation, la Société a déterminé que cette norme n'aura une incidence que sur le moment de la comptabilisation des produits tirés des droits d'inscription. Cependant, il n'est pas prévu que cette incidence soit significative. La société a l'intention d'adopter l'approche de l'effet cumulatif de transition à l'IFRS 15.

IFRS 9, Instruments financiers - L'IFRS 9 remplace les lignes directrices de l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, en ce qui concerne le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, et les nouvelles normes en matière de comptabilité de couverture. Les actifs financiers doivent être classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale, soit le coût amorti, soit la juste valeur. Dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction de l'option de la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables aux fluctuations du risque de crédit sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global tandis que la part restante des variations est comptabilisée dans le résultat net. L'IFRS 9 prévoira qu'un plus grand nombre de stratégies de couverture seront admissibles à la comptabilité de couverture, fera intervenir plus de jugement en ce qui a trait à l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture et inclura un seul modèle de dépréciation de la perte attendue prospective. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 a été fixée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et l'application anticipée est autorisée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour évaluer le classement et l'évaluation de ses actifs financiers, la société a procédé à l'analyse de son modèle économique de gestion des actifs financiers, des caractéristiques respectives des flux de trésorerie et des modalités contractuelles de ces actifs. Pour évaluer la dépréciation de ses instruments financiers, la société a relevé les actifs et les catégories d'actifs qui entrent dans le champ d'application et a appliqué une approche simplifiée ou une approche en trois étapes pour la dépréciation en fonction des changements dans la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. L'adoption de l'IFRS 9 devrait donner lieu à une modification de la méthode comptable de la société visant la comptabilisation, le classement et l'évaluation des instruments financiers. Cependant, il n'est pas prévu que cette incidence soit significative. La Société entend adopter l'IFRS 9 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018.

Améliorations annuelles - Cycle 2014-2016 (modifications de l'IFRS 1 et de l'IAS 28) - Les modifications éliminent les exemptions périmées visant les nouveaux adoptants prévues par l'IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière, et précisent que le choix d'évaluer une entreprise associée ou une coentreprise à sa juste valeur aux termes de l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, en ce qui a trait à une participation détenue directement, ou détenue indirectement par l'intermédiaire d'une société de capital-risque ou de toute autre entité admissible, peut se faire en fonction de chaque participation. Les modifications entrent en vigueur rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La société a l'intention d'adopter ces modifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1er janvier 2018. À l'heure actuelle, la société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.

- Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2, Paiement fondé sur des actions) – Les modifications clarifient la comptabilisation des incidences des conditions d'acquisition des droits liés à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, ainsi que la comptabilisation d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions faisant en sorte qu'il passe d'un règlement en trésorerie à un règlement en titres de capitaux propres. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'application anticipée est permise. La société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. La société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.
- IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée (interprétation de l'IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères) Cette interprétation clarifie la comptabilisation des transactions qui sont assorties du versement ou de la perception d'avances en monnaie étrangère. Cette interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société envisage d'adopter l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. La société ne s'attend pas à ce que cette interprétation ait une incidence significative sur ses états financiers.
- IFRS 16, Contrats de location L'IASB a publié une nouvelle norme qui propose un modèle unique permettant de déterminer ce qui constitue un contrat de location et sa comptabilisation dans les états financiers. L'IFRS 16 remplace l'IAS 17, Contrats de location, et les directives en matière d'interprétation qui s'y rapportent. L'IFRS 16 utilise un modèle fondé sur les contrôles pour l'identification des contrats de location, lequel fait la distinction entre un contrat de location et un contrat de service selon qu'un actif identifiable est contrôlé par le client. Parmi les modifications importantes qui ont été apportées, il faut souligner l'élimination de la distinction faite entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement, conduisant à la comptabilisation de tous les actifs et passifs, indépendamment du type de contrat. De plus, l'IFRS 16 exige l'application de la comptabilisation dégressive aux charges locatives sur la durée de vie du contrat de location. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 16 s'applique aux exercices qui seront ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et une application anticipée sera autorisée pour les entités qui ont adopté l'IFRS 15. La société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1^{er} janvier 2019. La portée de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») du Groupe TMX, au sens attribué à ce terme dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), visent à fournir l'assurance raisonnable que l'information devant être communiquée dans les documents que nous déposons aux termes de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières. De plus, ces procédures et contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information devant être présentée dans ces documents est recueillie et communiquée à la direction, y compris au chef de la direction et au chef des finances, selon ce qui est approprié, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps opportun

concernant la communication de l'information au public. Bien que nous examinions régulièrement nos contrôles et procédures de communication de l'information, ceux-ci ne peuvent nous fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Nos membres de la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, ont effectué une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information au 31 décembre 2017. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 31 décembre 2017.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est chargée d'établir et de mettre en œuvre un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, au sens du Règlement 52-109. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière s'entend du processus conçu par le chef de la direction et le chef des finances, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction ou d'autres membres de notre personnel pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, et il couvre notamment des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés donnant une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs du Groupe TMX, 2) sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements du Groupe TMX ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration du Groupe TMX et 3) sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs du Groupe TMX qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites intrinsèques; en conséquence, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et peut ne pas être en mesure d'empêcher ni de détecter les inexactitudes résultant d'une erreur ou d'une fraude.

Nos membres de la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, ont effectué, sous réserve de la limitation de l'étendue de la conception dont il est question ci-dessous, une évaluation de l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017 au moyen du modèle publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en 2013. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2017.

Limitation de l'étendue de la conception

Le Groupe TMX a limité l'étendue de la conception des CPCI et de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de manière à exclure les contrôles, les politiques et les procédures de Trayport, entreprise acquise le 14 décembre 2017. La limitation de l'étendue est conforme à l'alinéa 3.3 1) b) du Règlement 52-109, en vertu duquel un émetteur peut limiter la conception du CIIF de manière à exclure les contrôles, les politiques et les procédures d'une entreprise que l'émetteur a acquise au plus 365 jours avant la clôture de l'exercice.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées de Trayport :

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2017
Actifs courants	28,6
Actifs non courants ⁵⁴	1 015,8
Passifs courants	22,7
Passifs non courants	0,7

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2017
Produits	100,3
Charges	66,2
Bénéfice d'exploitation	34,1

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière apportée au cours du trimestre clos le 31 décembre 2017 n'a eu d'incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Relations et transactions avec les parties liées

Société mère

Les actions du Groupe TMX sont détenues par un grand nombre d'actionnaires et, par conséquent, aucune partie n'exerce un contrôle ultime sur le Groupe TMX. Bien que, collectivement, les investisseurs parties à une entente de nomination⁵⁵ détiennent une partie importante des actions ordinaires du Groupe TMX en circulation, en vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote du Groupe TMX, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

⁵⁴ Les actifs non courants de Trayport au 31 décembre 2017 comprennent un montant de 1 005,1 millions de dollars au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles se rapportant à l'acquisition de Trayport.

⁵⁵ Les « investisseurs parties à une entente de nomination » comprennent la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pension du Canada, Financière Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et Valeurs mobilières TD Inc., directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée. En octobre 2017, l'Alberta Investment Management Corporation et Scotia Capitaux Inc. ont vendu leurs positions et ne sont plus des investisseurs parties à des ententes de nomination. De même, Marchés Mondiaux CIBC n'est plus un investisseur partie à une entente de négociation.

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants, y compris les membres du conseil d'administration du Groupe TMX, était la suivante pour l'exercice :

(en millions de dollars)	2017	2016
Salaires et autres avantages à court terme	8,2 \$	9,9 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	0,7	1,0
Paiements fondés sur des actions	6,0	15,1
	14,9	26,0

Transactions avec les parties liées

Collectivement, les investisseurs parties à une entente de nomination détiennent une part importante de nos actions ordinaires en circulation. Le Groupe TMX et ses filiales font régulièrement affaire avec plusieurs de ces investisseurs parties à une entente de nomination dans le cours normal de leurs activités. Les transactions sont conclues aux cours du marché en vigueur et à des conditions générales du marché.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion du Groupe TMX renferme de l'« information prospective » (au sens attribué à ce terme dans la législation en valeurs mobilières canadienne applicable) qui est fondée sur des attentes, des hypothèses, des estimations, des prévisions et d'autres facteurs que la direction estime pertinents en date du présent rapport de gestion. On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'information prospective à l'emploi de termes et d'expressions de nature prospective comme « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « planifier », « viser », « estimer », « avoir l'intention de », ou « croire », ou des variantes de ces termes et expressions ou leur forme négative ou des déclarations selon lesquelles certaines mesures ou certains événements ou résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « pourront », ou non, être prises, survenir ou se matérialiser. De par sa nature, l'information prospective exige que nous formulions des hypothèses et est exposée à des risques et à des incertitudes d'importance en raison desquels nos attentes, nos conclusions et nos hypothèses pourraient se révéler inexactes.

L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion comprend notamment les avantages attendus de l'acquisition de Trayport pour le Groupe TMX; l'incidence attendue de l'acquisition de Trayport sur le bénéfice et le résultat ajusté par action du Groupe TMX; les coûts de transactions estimés pour 2018; la capacité d'intégrer Trayport au Groupe TMX et les synergies éventuelles en découlant, de même que le moment où cette intégration et ces synergies se concrétiseront; le renforcement, procuré par l'acquisition de Trayport, de la stratégie du Groupe TMX consistant à progresser vers des produits récurrents tirés de données et de services d'analyse à l'échelle mondiale; l'incidence de l'acquisition de Trayport sur certains des secteurs d'activité du Groupe TMX, notamment sur les marchés financiers, les marchés des produits dérivés ainsi que sur le secteur Solutions globales, perspectives et stratégies, en raison d'une présence européenne; la conversion prévue de Trayport au modèle SaaS (logiciel à la demande) et le moment de cette conversion; le potentiel d'expansion géographique; la capacité du Groupe TMX d'accélérer la croissance de Trayport; la capacité du Groupe TMX de réduire autrement la dette ainsi que le calendrier connexe; l'initiative d'intégration d'entreprises du Groupe TMX, y compris l'intégration des plateformes de compensation, notamment les dépenses en trésorerie prévues relativement à l'intégration de nos plateformes de compensation et les économies de coûts attendues de cette initiative, de même que le moment où cette intégration et ces économies se

concrétiseront; les coûts associés au regroupement de nos bureaux et les énoncés portant sur les économies de coûts attendues du regroupement de nos bureaux; d'autres énoncés portant sur les réductions de coûts et les charges liées au recentrage stratégique; l'incidence de la modification des droits de négociation de titres de participation, des droits relatifs aux données de marché et des droits d'inscription additionnelle sur les produits du Groupe TMX; l'incidence de l'augmentation de la capitalisation boursière globale des émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV (de 2016 à 2017), compte tenu des changements aux droits de maintien de l'inscription, sur les produits du Groupe TMX; la hausse anticipée des indemnités de départ par suite de changements organisationnels, l'économie de coûts annuelle attendue de ces changements et le moment où cette hausse et ces économies se concrétiseront; le taux d'impôt prévu par la loi du Groupe TMX anticipé pour 2018; d'autres facteurs relatifs aux bourses de valeurs, aux produits dérivés et aux chambres de compensation ainsi qu'à l'entreprise, aux objectifs et aux priorités stratégiques, à la conjoncture du marché, aux tarifs, aux projets de nature technologique et à d'autres initiatives, ainsi qu'aux résultats financiers ou à la situation financière, aux activités et aux perspectives du Groupe TMX, qui comportent des risques et des incertitudes d'importance.

Ces risques incluent la concurrence d'autres bourses ou marchés, y compris les systèmes de négociation parallèles et les nouvelles technologies, à l'échelle nationale ou internationale; la dépendance à l'égard de l'économie canadienne; les répercussions défavorables sur nos résultats de la conjoncture ou de l'incertitude entourant l'économie mondiale, notamment les modifications aux cycles commerciaux qui ont une incidence sur notre secteur; l'incapacité de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié; des facteurs géopolitiques et autres qui pourraient entraîner une interruption des activités; la dépendance à l'égard de la technologie de l'information; la vulnérabilité de nos réseaux et des fournisseurs de services tiers à l'égard des risques de sécurité, notamment des cyberattaques; l'incapacité de formuler ou de mettre en œuvre adéquatement nos stratégies; les contraintes imposées par la réglementation; les contraintes imposées en raison de notre niveau d'endettement; les risques liés aux litiges ou à d'autres procédures; la dépendance envers une clientèle suffisante; l'incapacité d'élaborer, de commercialiser ou de faire accepter de nouveaux produits; l'incapacité d'intégrer les entreprises acquises, y compris l'acquisition de Trayport, de manière à atteindre les objectifs économiques prévus ou de nous dessaisir d'activités moins rentables de manière efficace; le risque de change; l'incidence défavorable de nouvelles activités commerciales; les incidences défavorables de dessaisissements d'activités; l'incapacité de répondre à nos besoins de trésorerie en raison de notre structure de société de portefeuille et des restrictions applicables au versement de dividendes; la dépendance envers des fournisseurs tiers de produits et de services; la dépendance des activités de négociation à l'égard d'un petit nombre de clients; les risques liés à nos activités de compensation; les défis de l'expansion internationale; les restrictions sur la propriété d'actions ordinaires du Groupe TMX; notre incapacité de protéger notre propriété intellectuelle; les répercussions défavorables d'un événement de marché systémique sur certaines de nos activités; les risques liés au crédit des clients; le fait que les structures de coûts sont largement fixes; l'incapacité de réaliser des réductions de coûts selon les montants ou le calendrier prévus; la dépendance à l'égard du niveau d'activité boursière qui échappe à notre volonté; les contraintes réglementaires qui s'appliquent aux activités du Groupe TMX et de ses filiales réglementées, les coûts relatifs aux services de compensation et de dépôt, les volumes de négociation (qui pourraient être supérieurs ou inférieurs aux prévisions) et les produits; les niveaux futurs des produits, qui pourraient être moins importants que prévu, ou des coûts, qui pourraient être plus importants que prévu.

L'information prospective est fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment les hypothèses relatives à la capacité du Groupe TMX de soutenir la concurrence mondiale et régionale; la conjoncture économique et commerciale en général; les cours de change (notamment les estimations des cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain ou la livre sterling); les prix des marchandises; le niveau des opérations et de l'activité sur les marchés et particulièrement le niveau des opérations sur les principaux produits du Groupe TMX; les activités d'expansion, de marketing et de vente; la disponibilité continue de financement à des conditions acceptables pour des projets futurs; les niveaux de productivité du Groupe TMX, de même que ceux de ses concurrents; la concurrence sur le marché; les activités de recherche et de développement; la capacité de lancer avec succès de nouveaux produits et leur acceptation par les clients; le lancement réussi de diverses ressources et capacités technologiques; l'incidence de divers règlements sur le Groupe TMX et ses clients; le maintien de bonnes relations entre le Groupe TMX et son personnel, et la durée de toute interruption de travail, panne du matériel ou autre interruption importante des activités à l'un de ses établissements, à l'exception des interruptions pour entretien et autres interruptions similaires prévues.

Bien que nous estimions que des événements ou des faits subséquents pourraient nous amener à modifier notre point de vue, nous n'avons nullement l'intention de mettre à jour la présente information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige. Il ne faut pas se fier à la présente information prospective comme s'il s'agissait de notre avis à une date postérieure à celle du présent rapport de gestion. Nous avons tenté de répertorier les facteurs importants susceptibles de faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats réels de ceux qui sont actuellement présentés dans l'information prospective. Toutefois, il peut exister d'autres facteurs pouvant faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats de ceux qui sont actuellement prévus, estimés ou attendus. Rien ne garantit que l'information prospective se révélera exacte, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier outre mesure à l'information prospective. La liste des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nous ne se veut pas exhaustive. La rubrique RISQUES ET INCERTITUDES du présent rapport de gestion contient une description des facteurs de risque susmentionnés.

États Financiers

Déclaration de la direction

La direction est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers consolidés (les « états financiers »), du rapport de gestion et des autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière et, de l'avis de la direction, ils donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et de l'évolution de la situation financière de Groupe TMX Limitée. L'information financière figurant dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers, sauf indication contraire.

Par l'intermédiaire du comité des finances et de l'audit, composé d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction et qui sont tous des administrateurs indépendants au sens du Règlement 52-110 sur le comité d'audit, le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et en matière de surveillance des systèmes de contrôle interne. Il incombe au comité des finances et de l'audit d'examiner les états financiers et le rapport de gestion et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le comité rencontre la direction et les auditeurs externes pour discuter des plans d'audit, des contrôles internes à l'égard des méthodes comptables et des processus de communication de l'information financière ainsi que d'autres questions concernant l'audit et la communication de l'information financière.

Les auditeurs externes de Groupe TMX Limitée nommés par les actionnaires, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., sont chargés de vérifier les états financiers et d'exprimer une opinion sur ceux-ci. Les auditeurs externes communiquent librement avec les membres de la direction et du comité des finances et de l'audit et se réunissent régulièrement avec eux pour faire le point sur l'audit.

Louis V. Eccleston

Chef de la direction Groupe TMX Limitée John McKenzie

Chef de la direction financière Groupe TMX Limitée



KPMG s.r.I./s.e.n.c.r.L.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Téléphone 416-777-8500 Télécopieur 416-777-8818 Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Groupe TMX Limitée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe TMX Limitée (la « société »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2017 et 2016, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Groupe TMX Limitée aux 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

KPMG Sr. 1. | SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 12 février 2018 Toronto, Canada

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	175,0 \$	240,6 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	15	116,3	66,0
Titres négociables	15	50,1	61,8
Clients et autres débiteurs	16	102,3	84,9
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	4 et 10	-	781,3
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	4 et 10	-	122,8
Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents	10	19 946,0	16 315,5
Autres actifs courants	23	18,1	16,2
		20 407,8	17 689,1
Actifs non courants			
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	4 et 10	-	27,4
Goodwill et immobilisations incorporelles	17	5 067,6	4 319,8
Autres actifs non courants	23	134,4	128,3
Actifs d'impôt différé	9	15,0	36,8
Total des actifs		25 624,8 \$	22 201,4 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	19	90,3 \$	77,5 \$
Retenues d'impôt des adhérents	15	116,3	66,0
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	4 et 10	_	781,3
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	4 et 10	_	122,8
Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents	10	19 946,0	16 315,5
Dette	12	795,0	309,9
Prélèvement sur les facilités de crédit et de trésorerie	12	-	4,6
Autres passifs courants	23	61,1	56,0
Describe and a second		21 008,7	17 733,6
Passifs non courants Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	4 et 10	_	27,4
Dette	12	547,6	648,7
Autres passifs non courants	23	61,3	58,0
Passifs d'impôt différé	9	824,4	813,0
Total des passifs		22 442,0	19 280,7
Total 465 passiis		22 442,0	13 200,7
Capitaux propres			
Capital social	26	2 915,5	2 896,4
Surplus d'apport	24	11,8	10,3
Résultats non distribués (déficit)		252,6	(5,3)
Cumul des autres éléments du résultat global		2,9	19,3
Total des capitaux propres		3 182,8	2 920,7
Engagements et passifs éventuels	21 et 22		
Total des passifs et des capitaux propres		25 624,8 \$	22 201,4 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvés au nom du conseil d'administration le 12 février 2018 :

/s/ Charles Winograd	, président	/s/ William Linton	, administrateur

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens,		Pour les exercices clos les	31 décembre
sauf les montants par action)	Note	2017	2016
Produits	6	668,9 \$	683,7 \$
Intérêts liés aux opérations de pension sur titres	· ·	000)5 	σσσ,, φ
Produits d'intérêts		78,4	61,7
Charges d'intérêts		(78,4)	(61,7)
Intérêts liés aux opérations de pension sur titres, montant net			
Total des produits		668,9	683,7
Charges			
Rémunération et avantages		171,4	183,1
Systèmes d'information et de négociation		51,2	67,2
Frais de vente et charges générales et administratives		82,1	76,7
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		51,6	56,6
Total des charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées			_
au recentrage stratégique		356,3	383,6
Bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au			
recentrage stratégique		312,6	300,1
Coûts d'acquisition	3	13,8	_
Charges liées au recentrage stratégique	21	_	21,0
Bénéfice d'exploitation		298,8	279,1
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		,	•
Quote-part du bénéfice des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	18	2,9	2,4
Charges de dépréciation	17	(6,5)	(8,9)
Autres produits	1,	(0,5)	0,6
Produits financiers (charges financières)			0,0
Produits financiers	3 et 7	13,1	1,7
Charges financières	4 et 7	(28,1)	(33,1)
Charges financières nettes		(15,0)	(31,4)
Distriction and Planck to the state of the s			
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat et le bénéfice découlant des activités abandonnées		280,2	241,8
		•	·
Charge d'impôt sur le résultat	9	89,0	61,8
Bénéfice net avant le bénéfice découlant des activités abandonnées, après impôt		191,2	180,0
Bénéfice découlant des activités abandonnées, après impôt	4	176,8	15,7
Bénéfice net		368,0 \$	195,7 \$
District the second of the second			
Bénéfice net attribuable		368 O. Ć	106 4 ¢
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société Aux participations ne donnant pas le contrôle		368,0 \$	196,4 \$
Aux participations ne domant pas le controle		368,0 \$	(0,7) 195,7 \$
		308,0 3	193,7 3
Résultat par action (attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux			
propres de la société)			
Bénéfice net avant les activités abandonnées, après impôt – de base	8	3,46 \$	3,31 \$
Bénéfice net avant les activités abandonnées, après impôt – de base	8	3,43 \$	3,30 \$
	-	5,15 4	-/ Y
Bénéfice net – de base	8	6,66 \$	3,60 \$
Bénéfice net – dilué	8	6,60 \$	3,58 \$

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)		Pour les exercices clos les	our les exercices clos les 31 décembre	
	Note	2017	2016	
Bénéfice net		368,0 \$	195,7 \$	
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés du résultat net				
Pertes actuarielles au titre des régimes de retraite à prestations définies et				
autres régimes d'avantages complémentaires de retraite (après l'économie				
d'impôt de 0,9 \$; économie d'impôt de 0,3 \$ en 2016)	25	(2,3)	(0,7)	
Total des éléments qui ne seront pas reclassés aux				
états consolidés du résultat net		(2,3)	(0,7)	
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement aux états consolidés du résultat net Perte latente sur la conversion des états financiers des établissements à				
l'étranger		(16,4)	(5,6)	
Reclassement dans le bénéfice net des pertes sur les swaps de taux d'intérêt		(10,4)	(3,0)	
(charge d'impôt de 0,4 \$ en 2016)	12	_	1,1	
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement aux				
états consolidés du résultat net		(16,4)	(4,5)	
Résultat global total		349,3 \$	190,5 \$	
Résultat global total attribuable :				
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société		349,3 \$	193,1 \$	
Aux participations ne donnant pas le contrôle		- J-5,5 V	(2,6)	
		349,3 \$	190,5 \$	

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)				P	our l'exercice clos le	31 décembre 2017
			propres	de la société		
	Note	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués (déficit)	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2017		2 896,4 \$	10,3 \$	19,3 \$	(5,3) \$	2 920,7 \$
Bénéfice net		-	-	-	368,0	368,0
Autres éléments du résultat global						
Écarts de conversion		_	_	(16,4)	_	(16,4)
Pertes actuarielles au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages						
complémentaires de retraite, après impôt	25	_	_	_	(2,3)	(2,3)
Résultat global total		-	-	(16,4)	365,7	349,3
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	28	_	_	_	(107,8)	(107,8)
Produit de l'exercice d'options sur actions		17,3	-	_	_	17,3
Coût des options sur actions exercées		1,8	(1,8)	_	-	-
Coût du régime d'options sur actions	24	_	3,3	-	_	3,3
Solde au 31 décembre 2017		2 915,5 \$	11,8 \$	2,9 \$	252,6 \$	3 182,8 \$

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

Solde au 31 décembre 2016

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux

propres de la société **Cumul des** Total attribuable autres Résultats aux détenteurs éléments non d'instruments **Participations Total des** de capitaux Capital du résultat distribués ne donnant pas capitaux Surplus Note social d'apport global (déficit) propres le contrôle propres Solde au 1er janvier 2016 2 861,7 \$ 11,0 \$ 21,9 \$ (106,6)\$ 2 788,0 \$ 30,3 \$ 2 818,3 \$ Bénéfice net (perte nette) 196,4 196,4 (0,7)195,7 Autres éléments du résultat global Écarts de conversion (3,7)(3,7)(1,9)(5,6)Variation nette des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie, après impôt 12 1,1 1,1 1,1 Pertes actuarielles au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite, après impôt 25 (0,7)(0,7)(0,7)Résultat global total (2,6)195,7 190,5 193,1 (2,6)Dividendes aux détenteurs d'instruments de 28 (90,2)(90,2)(90,2)capitaux propres Dividende aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (3,4)(3,4)Changements relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle dans BOX Holdings (4,2)(4,2)(24,3)(28,5)Produit de l'exercice d'options sur actions 31,6 31,6 31,6 Coût des options sur actions exercées 3,1 (3,1)Coût du régime d'options sur actions 24 2,4 2.4 2.4

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

10,3 \$

19,3 \$

2 896,4 \$

(5,3)\$

2 920,7 \$

2 920,7 \$

- \$

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)		Pour les exercices clos les 31 décembre			
	Note	2017	2016		
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation					
Bénéfice (y compris les activités abandonnées) avant l'impôt sur le résultat	4	507,5 \$	261,5 \$		
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets	7	J07,5 Ş	201,5 \$		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		56,1	61,2		
Charges de dépréciation et radiations	17	8,3	10,7		
Profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy avant l'impôt sur le résultat	4	(203,2)	10,7		
Autres produits	7	(203,2)	(0,6)		
Charges financières nettes	7	14,4	30,9		
Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de	,	±+,+	30,3		
la mise en équivalence	18	(2,9)	(2,4)		
Coût du régime d'options sur actions	24	3,3	2,4		
Charges au titre des prestations définies	25	3,8	3,7		
Pertes de change latentes	23	(2,5)	0,3		
Clients et autres débiteurs, et charges payées d'avance		(11,8)	(9,5)		
Fournisseurs et autres créditeurs		0,8	1,5		
Provisions		(7,9)	14,0		
Produits différés		(2,8)	7,7		
			•		
Autres actifs et passifs Montant en trécorrie payé au titre des prestations définies	25	11,0	7,2		
Montant en trésorerie payé au titre des prestations définies	25	(2,2)	(5,2)		
Impôt sur le résultat payé		(95,3)	(69,0)		
		276,6	314,4		
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement					
Intérêts payés	7	(29,0)	(31,8)		
Règlement net des instruments dérivés	12	10,2	(1,1)		
Réduction des obligations au titre des contrats de location-financement	22	(0,1)	(1,0)		
Produit de l'exercice d'options sur actions	24	17,3	31,6		
Dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	28	(107,8)	(90,2)		
Dividende versé aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		· , ,	(3,4)		
Frais de refinancement de la facilité de crédit et de la dette	12	(2,0)	(1,0)		
Remboursement sur les obligations non garanties	12	· · · ·	(350,0)		
Produit de l'émission d'obligations non garanties	12	300,0	· -		
Variation nette du papier commercial	12	86,4	235,2		
Prélèvement sur les facilités de crédit et de trésorerie, montant net	12	(4,6)	4,4		
		270,4	(207,3)		
		===,	(==:,=)		
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement					
Intérêts reçus		3,6	2,2		
Dividendes reçus		0,5	1,6		
Ajouts aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles,					
déduction faite des subventions		(39,6)	(13,5)		
Titres négociables, montant net		11,7	9,4		
Acquisition de Trayport et vente de NGX et de Shorcan Energy, déduction faite de la					
trésorerie	3 et 4	(613,5)	_		
Produit de la vente d'activités, déduction faite de la trésorerie cédée	5	25,3	_		
Diminution de la trésorerie découlant de la perte du contrôle de BOX Holdings		_	(17,6)		
Autres activités d'investissement		-	(0,4)		
		(612,0)	(18,3)		
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(65,0)	88,8		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		240,6	154,1		
Pertes de change latentes sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus					
en monnaie étrangère		(0,6)	(2,3)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		175,0 \$	240,6 \$		
riesorene et equivalents de tresorene à la ciotare de la periode		±7.3,0 9	240,0 ې		

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)

NOTE 1 - INFORMATION GÉNÉRALE

Groupe TMX Limitée est une société domiciliée au Canada et constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Ontario). Son bureau principal est situé dans The Exchange Tower au 130 King Street West, à Toronto (Ontario), au Canada.

Groupe TMX Limitée contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre d'entités qui exploitent des bourses, des marchés et des chambres de compensation essentiellement pour des marchés financiers au Canada et offrent des services choisis à l'échelle mondiale, notamment :

- TSX Inc. (« TSX »), qui exploite la Bourse de Toronto, bourse canadienne pour les sociétés à grande capitalisation, Bourse de croissance TSX Inc. (« Bourse de croissance TSX »), qui exploite la Bourse de croissance TSX, bourse canadienne pour le marché du capital de risque public, et Alpha Trading Systems Inc. (« Alpha »), qui exploite également une bourse à laquelle sont négociés des titres;
- Bourse de Montréal Inc. (la « MX »), bourse canadienne de produits dérivés, et ses filiales, y compris la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), qui agit à titre de chambre de compensation des options et des contrats à terme normalisés négociés à la MX et de certains produits hors-cote et d'opérations de pension sur titres à revenu fixe. La MX détient également une participation dans BOX Holdings Group LLC (« BOX Holdings »), qui détient entièrement BOX Market LLC (« BOX »). BOX fournit un marché pour la négociation d'options sur actions aux États-Unis. La société comptabilise son placement dans BOX Holdings selon la méthode de la mise en équivalence (note 18);
- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et ses filiales (la « CDS »), y compris Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS »), qui exploite des services informatisés de compensation et de règlement des opérations sur titres de participation et titres à revenu fixe et de garde de titres au Canada;
- Trayport Limited (« Trayport »), fournisseur chef de file mondial de solutions technologiques à l'intention des négociateurs, des courtiers et des bourses de produits énergétiques, qui a son siège social à Londres, au Royaume-Uni. Le 14 décembre 2017, la société a acquis Trayport auprès d'Intercontinental Exchange Inc. (« ICE ») (note 3);
- Shorcan Brokers Limited (« Shorcan »), un courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe et un courtier inscrit du marché dispensé;
- Fiducie TSX, un fournisseur de services fiduciaires aux entreprises, de services d'agent comptable, de services d'agent des transferts et de services de change.

Le 14 décembre 2017, la société a vendu Natural Gas Exchange Inc. (« NGX ») et ses filiales, qui exploitent une bourse où sont négociés et compensés des contrats de gaz naturel, d'électricité et de pétrole brut en Amérique du Nord, ainsi que Shorcan Energy Brokers Inc. (« Shorcan Energy »), courtier de contrats de pétrole brut, à ICE (note 4). En conséquence, la société a reclassé les activités de NGX et de Shorcan Energy dans les activités abandonnées et elle a retraité les états consolidés du résultat net comparatifs.

Les présents états financiers consolidés annuels audités aux 31 décembre 2017 et 2016 et pour les exercices clos à ces dates (les « états financiers ») comprennent les comptes de Groupe TMX Limitée et de ses filiales (collectivement appelées la « société »), et les participations de la société dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 2 – BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le conseil d'administration de la société a approuvé les états financiers le 12 février 2018.

Les principales méthodes comptables de la société ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers, sauf indication contraire. Parallèlement, les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par toutes les entités de la société. La société a eu recours à son jugement dans la présentation des principales

méthodes comptables de même que des informations connexes dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. La société a également exigé que les notes afférentes aux états financiers consolidés mettent l'accent sur les champs qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de la performance financière et de la situation financière de la société, du point de vue de la direction.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont évalués à la juste valeur:

- Certains instruments financiers (note 14);
- Participation dans une société fermée (note 23);
- Passifs découlant des régimes de paiements fondés sur des actions (note 24);
- Obligations juridiques liées aux coûts de remise en état découlant de la mise hors service de locaux et de matériel (note 21).

La société a recours à la hiérarchie des justes valeurs pour classer par catégories les données utilisées pour évaluer les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur. Les justes valeurs sont classées selon que la société utilise : les cours du marché non ajustés (Niveau 1); des techniques d'évaluation utilisant des données observables du marché (Niveau 2); ou des techniques d'évaluation utilisant des données non observables du marché (Niveau 3).

C) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs jugés pertinents par la direction. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les jugements, les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passés en revue régulièrement et toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements qui ont été exercés dans le cadre de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers sont présentés dans les notes qui suivent :

- Consolidation d'une filiale Depuis le 1er juillet 2016, la société ne détient plus la majorité des droits de vote au conseil d'administration de BOX Holdings, et elle a déterminé qu'elle n'en exerce pas le contrôle. La société utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans BOX Holdings (note 18);
- Réaffectation du goodwill et de certaines immobilisations incorporelles en raison d'un recentrage stratégique, qui a commencé en 2015, la société a passé en revue ses secteurs d'exploitation. La restructuration de la structure d'information de la société a eu pour effet de modifier la composition d'une ou de plusieurs unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill et certaines immobilisations incorporelles ont été affectés pour les besoins des tests de dépréciation (note 17).

L'information sur les incertitudes au titre des estimations et des hypothèses qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des présents états financiers est présentée dans les notes qui suivent :

- Justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris en ce qui a trait à l'acquisition de Trayport et à la vente de NGX et de Shorcan Energy, les justes valeurs provisoires aux termes de la méthode de l'acquisition se fondent sur les meilleurs estimations de la directions formulées au moyen de méthodes reconnues d'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris (notes 3 et 4)
- Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée des tests de dépréciation sont effectués à l'aide de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de sortie, lorsque ces données sont disponibles, et les calculs de la valeur d'utilité, déterminée au moyen des meilleures estimations de la direction quant aux flux de trésorerie futurs, des taux de croissance à long terme et des taux d'actualisation appropriés. Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au moment de l'acquisition à l'aide des méthodes reconnues et amorties sur leur durée d'utilité économique estimée, à l'exception des cas où l'on juge que les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée, lorsqu'il n'y a aucune limite prévisible à l'égard de la période au cours de laquelle ces immobilisations incorporelles généreraient des flux de trésorerie nets. Ces évaluations et durées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant au rendement futur et aux périodes pendant lesquelles une valeur est attendue des immobilisations incorporelles (note 17);

- Évaluation des obligations au titre des prestations définies des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi – les évaluations des actifs et des passifs au titre des prestations définies reposent sur des hypothèses actuarielles faites par la direction suivant les conseils de l'actuaire externe de la société (note 25);
- Provisions et éventualités le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer si des provisions ou des éventualités doivent être comptabilisées ou présentées, et à quel montant. La direction fonde ses décisions sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au cas par cas (note 21);
- Paiements fondés sur des actions Les passifs liés aux régimes de paiements fondés sur des actions de la société sont évalués à la juste valeur au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu qui se fonde sur les hypothèses de la direction. Les hypothèses de la direction sont fondées sur les variations historiques du prix des actions, la politique de dividende et l'expérience passée de la société (note 24);
- Impôt sur le résultat la comptabilisation de l'impôt sur le résultat exige la formulation d'estimations portant, par exemple, sur le recouvrement des actifs d'impôt différé. Lorsque les provisions pour impôt estimées et les passifs d'impôt finaux sont différents, un ajustement est effectué dès que l'écart est relevé (note 9).

D) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités contrôlées par la société et elles sont consolidées à compter de la date où le contrôle est transféré à la société jusqu'à la date où prend fin ce contrôle. Les soldes et opérations entre les filiales de la société ont été éliminés lors de la consolidation. À la perte de contrôle d'une filiale, la société décomptabilise les actifs et les passifs de l'entité ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et tous capitaux propres. Un profit ou une perte sera alors porté à l'état consolidé du résultat net et toute participation conservée sera évaluée à la juste valeur à la date de la perte de contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les variations de la participation de la société qui ne donnent pas lieu à une perte de contrôle sont comptabilisées en tant que transactions sur les capitaux propres.

Les entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont des entités ayant des politiques financières ou des politiques en matière d'exploitation sur lesquelles la société a déterminé qu'elle exerce une influence notable, mais non le contrôle. Les placements dans ces entités sont initialement constatés au coût, puis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

E) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités de la société sont évalués à l'aide de la devise du principal contexte économique dans lequel l'entité évolue (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change mensuel moyen approprié. Le profit ou la perte de change latent qui en découle est imputé au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les produits gagnés, les charges engagées et les actifs achetés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de la période ou au cours de change en vigueur au moment du règlement de l'opération. Les profits et les pertes de change latents et réalisés qui en découlent sont inclus dans les produits au poste « Autres produits » à l'état consolidé du résultat net pour la période.

F) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits sont comptabilisés lorsque le service est rendu ou le produit est fourni, lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à la société et lorsque les produits ainsi que les coûts engagés relativement à l'opération peuvent être évalués de façon fiable.

Formation de capital

Les produits du secteur Formation de capital comprennent des produits tirés des services d'inscription et d'autres services aux émetteurs.

Les inscriptions initiales et additionnelles sont comptabilisées lorsque l'inscription a eu lieu. Les services de maintien de l'inscription des émetteurs existants sont facturés au cours du premier trimestre de l'exercice et le montant y afférent est constaté dans les produits différés et il est amorti sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire. Les services de maintien de l'inscription des nouveaux émetteurs sont facturés au moment où les titres de l'émetteur sont officiellement inscrits en Bourse et le montant y afférent est constaté dans les produits différés et il est amorti sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire.

Les autres produits tirés des services aux émetteurs comprennent les produits tirés des services d'agent comptable et d'agent des transferts, des services fiduciaires aux entreprises et les produits tirés de la négociation de titres sur le marché dispensé qui sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis. Les produits tirés des autres services aux émetteurs comprennent également la marge liée aux fonds détenus et administrés pour le compte de clients.

Négociation et compensation de produits dérivés

Les produits du secteur Négociation et compensation de produits dérivés comprennent les produits tirés des droits de négociation, des droits de compensation et des licences de technologie consenties à BOX.

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux marchés des dérivés sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis. Les droits perçus sont comptabilisés à la date de novation de l'opération à laquelle ils se rapportent.

Les produits de BOX tirés de Options Price Reporting Authority (« OPRA ») sont reçus tous les trimestres et ils sont établis en fonction de la quote-part de BOX du volume des échanges du secteur (et non en fonction des contrats). Les produits trimestriels tirés de OPRA font l'objet d'une estimation mensuelle et sont comptabilisés tous les mois. Depuis le 1er juillet 2016, la société comptabilise son placement dans BOX Holdings selon la méthode de la mise en équivalence (note 18).

iii) Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (antérieurement Perspectives sur le marché)

Les produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse comprennent les produits tirés des services de données en temps réel, des autres produits de données de marché, des solutions de transmission de données et des solutions technologiques.

Les produits tirés des services d'information boursière en temps réel sont constatés en fonction de l'utilisation, telle qu'elle est déclarée par les clients et les fournisseurs, déduction faite d'une provision pour tenir compte des ajustements au titre des ventes de ces mêmes clients. La société procède à des vérifications périodiques des renseignements qui lui sont fournis et elle inscrit des ajustements aux produits, le cas échéant, au moment où la recouvrabilité des produits est raisonnablement assurée.

Les autres produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse sont constatés sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

iv) Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

Les produits du secteur Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe comprennent les produits tirés des services de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt liés aux actions et aux titres à revenu fixe.

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs à la négociation d'actions et de titres à revenu fixe sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis.

Les produits tirés des services de compensation, de règlement et de dépôt liés aux actions et des titres à revenu fixe sont comptabilisés comme suit :

- Les services de compensation comprennent la production de rapports et la confirmation de tous les types d'opérations au sein du système multilatéral de compensation et de règlement désigné par l'expression CDSX. Les services de compensation incluent également l'établissement du solde net et la novation des opérations boursières effectuées au moyen du service de règlement net continu (« RNC ») de la CDS avant le règlement. Les droits connexes sont comptabilisés comme suit :
 - les droits de production de rapports sont comptabilisés lorsque les opérations sont transmises à la CDS;
 - les droits d'établissement du solde net et de novation sont comptabilisés lorsque l'établissement du solde net et la novation à l'égard des opérations sont effectués;
 - les autres droits liés aux opérations de compensation sont comptabilisés lorsque les services sont fournis;

- les produits tirés des droits de règlement sont comptabilisés à la date de règlement de l'opération à laquelle ils se rapportent.
- Les droits de dépôt sont demandés pour la garde des titres, les activités connexes de dépôt, le traitement des droits et privilèges et des événements de marché et ils sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.
- Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS attribuées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), la CDS est tenue de partager avec les adhérents à parts égales toute augmentation des produits annuels tirés des services de compensation et autres services de base de Compensation CDS, comparativement aux produits de la période de 12 mois close le 31 octobre 2012. À compter du 1^{er} janvier 2015 et des exercices subséquents, la CDS partage également avec les adhérents à parts égales toute augmentation annuelle des produits applicables à la prime de liquidité du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec Depository Trust Company.
- Les remises sont constatées en tant que réduction des produits dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles se rapportent.

Les autres produits tirés de la négociation et de la compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe sont constatés lorsque les services sont fournis.

v) Négociation et compensation de produits énergétiques

Les produits tirés des droits de négociation, de compensation et de règlement de produits énergétiques et des droits connexes sont constatés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. Les profits et les pertes latents sur les contrats dérivés s'équivalent et s'annulent et, par conséquent, n'ont aucune incidence sur l'état consolidé du résultat net.

vi) Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés en tant que produits de la période pendant laquelle le service est fourni.

vii) Intérêts liés aux opérations de pension sur titres

Dans le cadre de ses activités de compensation d'opérations de pension sur titres, la CDCC touche des produits d'intérêts et engage des charges d'intérêts à l'égard de toutes les opérations de pension sur titres qui sont compensées par l'intermédiaire de la CDCC. Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sont équivalents; toutefois, puisque la CDCC n'a pas le droit juridique de compenser ces montants, ils sont comptabilisés séparément à l'état consolidé du résultat net. Les produits d'intérêts sont gagnés, et les charges d'intérêts sont engagées, sur la durée des opérations de pension sur titres.

G) CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs qui figurent dans les présents états financiers consolidés ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'information financière adoptée au cours de l'exercice à l'étude.

NOTE 3 – ACQUISITION DE TRAYPORT

Le 14 décembre 2017, la société a mené à terme l'acquisition de Trayport, fournisseur chef de file mondial de solutions technologiques à l'intention des négociateurs, des courtiers et des bourses de produits énergétiques, auprès d'Intercontinental Exchange, Inc. (« ICE »), en contrepartie de 551,8 £ (951,7 \$). L'autorité chargée de la concurrence et des marchés au Royaume-Uni, la UK Competition and Markets Authority, a approuvé la vente de Trayport à la société. La transaction a été annoncée en octobre 2017.

Parallèlement à l'acquisition de Trayport, la société a finalisé la vente de NGX et de Shorcan Energy à ICE, d'une valeur combinée de 220,5 £ (379,2 \$) (note 4). La vente de NGX et de Shorcan Energy a servi de contrepartie partielle à l'acquisition de Trayport par la société. Le prix d'achat net de 331,3 £ (572,5 \$) a été financé au moyen de papier commercial de 173,0 \$, de fonds en caisse de 101,2 \$ et d'un montant de 298,3 \$ tiré du placement d'obligations non garanties de série D, déduction faite des frais (note 12). La société a conclu des opérations de change à terme afin de couvrir, sur le plan économique, 352,7 £ (610,0 \$). En conséquence, un profit de 10,2 \$ a été comptabilisé à titre de produits financiers (note 7).

La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises et la société consolide 100 % des résultats d'exploitation de Trayport depuis la date de l'acquisition. Les actifs et les passifs de Trayport sont inclus dans les états financiers consolidés. Trayport est incluse dans le secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (note 6).

Le tableau suivant présente la répartition provisoire du prix d'achat.

Goodwill	621,7 \$
Immobilisations incorporelles	383,4
Autres actifs et passifs, montant net	11,0
Passifs d'impôt différé sur les immobilisations incorporelles identifiables	(64,4)
Juste valeur des actifs nets acquis	951,7 \$

Au moment d'effectuer la répartition provisoire du prix d'achat, la société a tenu compte notamment de l'utilisation prévue des actifs acquis, de l'analyse de la performance financière passée et de l'estimation de la performance future des activités de Trayport. La société n'a pas encore obtenu toutes les informations liées à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris lui permettant de finaliser la répartition du prix d'achat, y compris l'évaluation des immobilisations incorporelles identifiables, de l'impôt sur le résultat, de certains autres actifs et passifs, ainsi que des ajustements définitifs au fonds de roulement. La répartition du prix d'achat sera menée à terme dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Le tableau suivant présente une estimation provisoire des composantes des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition au 31 décembre 2017.

Immobilisations incorporelles	Juste valeur à la date d'acquisition	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette	Durée de vie utile (en années)
Relations clients	307,6 \$	(0,5)\$	307,1 \$	25
Nom commercial	39,2	_	39,2	Indéterminée
Technologiques conçues	36,6	(0,2)	36,4	2 à 10
Total	383,4 \$	(0,7) \$	382,7 \$	

Une tranche d'environ 13,8 \$ des coûts liés à l'acquisition a été comptabilisée à titre de charge à l'état consolidé du résultat net.

Si l'acquisition de Trayport avait eu lieu le 1^{er} janvier 2017, l'état consolidé du résultat net de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 aurait inclus des produits de 100,3 \$ et un bénéfice d'exploitation de 34,1 \$, y compris des produits antérieurs à l'acquisition de 95,9 \$ et un bénéfice d'exploitation de 31,6 \$. Pour déterminer ces montants, la direction a présumé que les ajustements de la juste valeur, établis de façon provisoire, qui ont été effectués à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2017.

NOTE 4 – VENTE DE NGX ET DE SHORCAN ENERGY

Parallèlement à l'acquisition de Trayport (note 3), la société a finalisé la vente de NGX et de Shorcan Energy à ICE, d'une valeur combinée de 220,5 £ (379,2 \$), le 14 décembre 2017. La vente de NGX et de Shorcan Energy a servi de contrepartie partielle à l'acquisition de Trayport par la société. Le Commissaire de la concurrence a fourni une lettre de non-intervention à l'égard de la vente de NGX et de Shorcan Energy à ICE.

L'information financière liée au profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy se présente comme suit :

	31 décembre 2017
Produit brut tiré de la vente de NGX et de Shorcan Energy	379,2 \$
Actifs net cédés	(174,0)
Coûts de transaction	(2,0)
Profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy, avant impôt	203,2
Charge d'impôt sur le résultat	(45,4)
Profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy, après impôt	157,8 \$

	31 décembre 2017
Goodwill	10,4 \$
Immobilisations incorporelles	188,0
Autres actifs et passifs, montant net	(24,4)
Total des actifs cédés	174,0 \$

La société a classé la vente de NGX et de Shorcan Energy à titre d'activité abandonnée. Avant la vente, les activités de NGX et de Shorcan Energy composaient l'intégralité du secteur Négociation et compensation de produits énergétiques et une petite partie du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse. Une activité abandonnée est une composante de l'entreprise de la Société dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués et qui : i) représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; ii) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les activités de NGX et de Shorcan Energy n'avaient pas été auparavant classées comme étant détenues en vue de la vente ni à titre d'activité abandonnée. Le classement à cet effet a eu lieu le 14 décembre 2017, soit la date de cession des activités. Par conséquent, la Société a présenté à nouveau les états consolidés du résultat net comparatifs de manière à distinguer les activités abandonnées des activités poursuivies.

L'information sur la performance financière et les flux de trésorerie présentée dans le tableau suivant porte sur la période allant de l'ouverture de la période jusqu'à la date de la vente et sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

	14 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits	58,3 \$	58,3 \$
Charges d'exploitation	34,9	39,1
Bénéfice d'exploitation	23,4	19,2
Charges financières	0,7	0,5
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat et le profit sur la vente	24,1	19,7
Charge d'impôt sur le résultat	4,9	4,0
Profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy, après impôt	157,8	_
Bénéfice provenant des activités abandonnées	176,8 \$	15,7 \$

	14 décembre 2017	31 décembre 2016
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	19,1 \$	20,7 \$
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	0,1	-
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités		
d'investissement	(3,1)	(4,7)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées	16,1 \$	16,0 \$

NOTE 5 – VENTE DE TMX ATRIUM

En février 2017, la société a conclu une entente visant la vente de son entreprise de services d'infrastructure sans fil et d'extranet, TMX Atrium. Au 31 mars 2017, la société a déterminé que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») TMX Atrium était inférieure à sa valeur comptable. Dans le cadre de son évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT TMX Atrium, la société a utilisé le produit attendu de la vente, moins les frais de sortie. Pour le trimestre clos le 31 mars 2017, l'incidence de ce calcul s'est traduite par une charge de dépréciation de 4,8 \$ liée au goodwill à l'état consolidé du résultat net. De plus, la société a déterminé que les pertes fiscales subies par TMX Atrium n'étaient plus recouvrables et a radié un montant de 2,9 \$ d'actifs d'impôt différé au poste « Charge d'impôt sur le résultat » de l'état consolidé du résultat net.

La vente de TMX Atrium a été conclue le 30 avril 2017. Pour l'exercice clos 31 décembre 2016, TMX Atrium a dégagé des produits de 26,3 \$ et engagé des dépenses d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique de 30,3 \$. Pour la période de quatre mois close le 30 avril 2017, TMX Atrium a dégagé des produits de 8,6 \$ et engagé des dépenses d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique de 9,5 \$.

NOTE 6 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La société compte quatre secteurs d'exploitation. Un secteur d'exploitation est une composante de la société qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des opérations avec d'autres composantes de la société pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles. Les informations fournies sur les secteurs d'exploitation sont fondées sur celles qui sont contenues dans les rapports internes destinés au principal responsable de l'exploitation. Il a été déterminé que ce dernier, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des secteurs d'exploitation, est le chef de la direction de la société.

A) INFORMATION SUR LES SECTEURS À PRÉSENTER

Avant la vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4), la Société comptait cinq secteurs à présenter, dont le secteur Négociation et compensation de produits énergétiques. Ce secteur se composait entièrement de NGX et de Shorcan Energy. Par suite de la vente, la société compte maintenant quatre secteurs à présenter, qui se présentent comme suit :

- Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (antérieurement Perspectives sur le marché) : Offrir des ensembles intégrés de données pour alimenter des outils d'analyse propriétaires et tiers à valeur supérieure afin d'aider les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement. Le secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse comprend les activités suivantes de la société : TMX Datalinx, TMX Perspectives et, depuis le 14 décembre 2017, Trayport (note 3). Le 30 avril 2017, la société a mené à terme la vente de TMX Atrium (note 5).
- Formation de capital : Dynamiser et élargir le « milieu du financement » afin de faciliter davantage la mobilisation de capitaux pour les émetteurs de tout type à tous les stades de leur développement et de fournir un accès à d'autres sources de capitaux. Le secteur Formation de capital comprend les activités suivantes de la société : la Bourse de Toronto (« TSX »), bourse canadienne pour les sociétés à grande capitalisation; la Bourse de croissance TSX, bourse canadienne pour le marché du capital de risque public; Marchés privés TSX, courtier inscrit du marché dispensé; et Fiducie TSX, fournisseur de services fiduciaires aux entreprises, de services d'agent comptable, de services d'agent des transferts et de services de change.
- Négociation et compensation de produits dérivés : Intensifier la création de nouveaux produits et exploiter la position unique que nous occupons sur le marché pour tirer profit de la demande croissante pour les produits dérivés au Canada et dans le monde. Le secteur Négociation et compensation de produits dérivés comprend les activités suivantes de la société : la Bourse de Montréal, bourse canadienne des produits dérivés; et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), chambre de compensation d'options et de contrats à terme normalisés et de certains produits horscote et d'opérations de pension sur titres à revenu fixe.
 - Depuis le 1^{er} juillet 2016, la société a déterminé qu'elle ne détient plus la majorité des droits de vote de BOX Holdings Group LLC (« BOX Holdings »), qui détient en propriété exclusive BOX Market LLC (« BOX »), qui fournit un marché pour la négociation d'options sur actions aux États-Unis. Depuis le 1er juillet 2016, la société ne consolide plus BOX et comptabilise son placement dans BOX Holdings selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les résultats de BOX ne sont pas inclus, à l'exception de la quote-part de la société dans le bénéfice net (la perte nette) de BOX. Depuis la même date, les résultats des licences de technologie consenties à BOX sont inclus dans le secteur Négociation et compensation de produits dérivés. Les produits tirés des licences de technologie consenties à BOX étaient précédemment éliminés dans le cadre de la consolidation des résultats d'exploitation de BOX.
- Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe : Exploiter des plateformes de négociation et de compensation de titres novatrices, efficientes, fiables, rapides et faciles à utiliser. Le secteur Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe comprend les activités suivantes de la société : les activités de négociation de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX et de la Bourse Alpha TSX; la société Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS »), qui offre des services informatisés de compensation et de règlement des opérations sur titres de participation et titres à revenu fixe et de garde de titres au Canada; et Shorcan Brokers Limited, courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe.

Certains produits et coûts du siège social de la société ne sont pas ventilés entre les secteurs d'exploitation. Les produits liés aux profits et aux pertes de change et aux autres services sont présentés dans le secteur Autres. Les coûts et les charges liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles achetées, de même que certains ajustements de consolidation et d'élimination, sont également présentés dans le secteur Autres.

8,9 \$

8,9 \$

Les informations liées à chaque secteur à présenter se présentent comme suit :

Charges de dépréciation

Pour l'exercice clos le						31 décembre 2017
	Solutions globales, perspectives et stratégies	Formation	Négociation et compensation de	Négociation et compensation de titres de participation et de		
	d'analyses TMX	de capital	produits dérivés	titres à revenu fixe	Autres	Total
Produits (externes)	186,5 \$	188,7 \$	114,8	\$ 182,1	\$ (3,2)\$	668,9 \$
Produits intersectoriels	0,6	_	_	1,5	(2,1)	-
Total des produits	187,1 \$	188,7 \$	114,8	\$ 183,6	\$ (5,3)\$	668,9 \$
Bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au						
recentrage stratégique	117,7 \$	107,0 \$	55,0	\$ 84,0	\$ (51,1)\$	312,6 \$
Postes choisis Amortissements des immobilisations						
corporelles et incorporelles	1,9 \$	0,1 \$	0,2	\$ 0,5	\$ 48,9 \$	51,6 \$
Charges de dépréciation	- \$	- \$	- :	\$ -	\$ 6,5 \$	6,5 \$
Pour l'exercice clos le						31 décembre 2016
	Solutions globales, perspectives et stratégies	Formation	Négociation et compensation de	Négociation et compensation de titres de participation et de		
	d'analyses TMX	de capital	produits dérivés	titres à revenu fixe	Autres	Total
Produits (externes)	208,3 \$	182,9 \$	117,5	\$ 173,5	\$ 1,5 \$	683,7 \$
Produits intersectoriels	1,8	_	_	1,8	(3,6)	-
Total des produits	210,1 \$	182,9 \$	117,5	\$ 175,3	\$ (2,1)\$	683,7 \$
Bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au	100.2 6	112.6.6	46.0	^ 7F.2	ć (42.0) ć	200.1.6
recentrage stratégique	108,2 \$	113,6 \$	46,0	\$ 75,2	\$ (42,9)\$	300,1 \$
Postes choisis Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3,0 \$	0,2 \$	2,9	\$ 0,4	\$ 50,1 \$	56,6 \$
	3,0 φ	-,- 4	=,5	٠, .	,- 4	,5 Y

Le principal responsable de l'exploitation évalue la performance des secteurs d'exploitation en fonction du bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique, mesure pour laquelle il n'y a pas de définition dans les IFRS. Cette mesure du bénéfice exclut la quote-part du bénéfice des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les charges de dépréciation, les charges liées au recentrage stratégique, les coûts d'acquisition ainsi que les autres frais et charges ayant trait à des événements isolés de nature inhabituelle.

- \$

Le bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique de même que le bénéfice d'exploitation constituent des indicateurs importants de la capacité de la société à dégager des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour répondre à ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, pour veiller au service des dettes en cours et pour financer les dépenses d'investissement futures. Les charges de dépréciation comprennent la dépréciation du goodwill et des immoblisations incorporelles découlant des acquisitions et elles ne sont pas considérées comme un élément lié à l'exploitation. Ces indicateurs de la performance ont pour but de fournir des renseignements complémentaires utiles aux investisseurs et aux analystes; toutefois, ils ne doivent pas être considérés isolément.

- \$

B) INFORMATIONS SUR LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les produits de la société par zones géographiques se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Canada	511,0 \$	493,2 \$
États-Unis	118,2	145,6
Royaume-Uni	16,7	16,2
Autres	23,0	28,7
	668,9 \$	683,7 \$

Les produits sont attribués en fonction du pays où les factures aux clients sont envoyées.

Aucun client n'a compté pour plus de 10 % du total des produits de la société.

Les actifs non courants de la société par zones géographiques se présentent comme suit :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Canada	5 150,5 \$	4 373,6 \$
Royaume-Uni	20,5	_
États-Unis	21,3	45,9
Autres	0,8	10,6
	5 193,1 \$	4 430,1 \$

Les actifs non courants ci-dessus comprennent principalement le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les autres actifs, mais excluent les actifs au titre des avantages du personnel et les actifs d'impôt différé.

NOTE 7 – PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les variations de la juste valeur des titres négociables. Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts et les contrats de locationfinancement. Tout profit ou perte réalisé sur les swaps de taux d'intérêt et les contrats de change à terme est également inclus dans les charges financières nettes à l'état consolidé du résultat net.

Le tableau suivant présente les charges financières de la période.

Pour les exercices clos les	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits financiers			
Produits d'intérêts tirés de sommes investies	15	2,9 \$	1,7 \$
Règlement net d'instruments dérivés	3	10,2	
Charges financières		13,1	1,7
Charges d'intérêts sur les emprunts, y compris les variations de change et			
l'amortissement des frais de financement	12	(29,0)	(31,8)
Règlement net des swaps de taux d'intérêt	12	1,0	(1,1)
Désactualisation des provisions	21	(0,1)	(0,2)
		(28,1)	(33,1)
		(15,0) \$	(31,4)\$

NOTE 8 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière, ajusté pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, découlant des options sur actions attribuées aux membres du personnel.

Le tableau suivant présente le résultat de base et dilué par action, compte non tenu et compte tenu des activités abandonnées (note 4), pour les périodes indiquées.

Pour les exercices clos les		31 déc	cembre 2017		31 déc	embre 2016
	Sans les activités abandonnées	Activités abandonnées	Total	Sans les activités abandonnées	Activités abandonnées	Total
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	191,2 \$	5 176,8 \$	368,0 \$	180,7 \$	15,7 \$	196,4 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base Incidence des options sur actions	55 285 668	55 285 668	55 285 668	54 616 160	54 616 160	54 616 160
dilutives	444 769	444 769	444 769	194 378	194 378	194 378
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué	55 730 437	55 730 437	55 730 437	54 810 538	54 810 538	54 810 538
Bénéfice de base par action Bénéfice dilué par action	3,46 \$ 3,43 \$		6,66 \$ 6,60 \$	3,31 \$ 3,30 \$	0,29 \$ 0,28 \$	3,60 \$ 3,58 \$

NOTE 9 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

A) CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT PORTÉE À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Le tableau qui suit présente la charge d'impôt sur le résultat portée à l'état consolidé du résultat net de la période.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charge d'impôt exigible		
Impôt sur le résultat de la période	83,3 \$	79,8 \$
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	0,1	0,6
Charge d'impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(3,3) \$	(15,7)\$
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(2,3)	0,3
Changements dans les taux d'impôt quasi adoptés	8,3	(3,2)
Dépréciation d'actifs d'impôt différé	2,9	_
Charge d'impôt sur le résultat avant les activités abandonnées	89,0	61,8
Charge d'impôt sur le résultat liée aux activités abandonnées avant le profit		
sur la vente (note 4)	4,9	4,0
Charge d'impôt sur le résultat lié à la vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4)	45,4	_
Total de la charge d'impôt sur le résultat	139,3 \$	65,8 \$

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où la société est établie, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

Les positions fiscales incertaines sont comptabilisées dans les états financiers en utilisant l'estimation la plus probable du montant que la direction s'attend à payer.

L'impôt différé est comptabilisé au titre de certaines différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

En raison des éléments qui suivent, la charge d'impôt sur le résultat attribuable au bénéfice diffère des montants calculés par application du taux d'impôt combiné fédéral et provincial de 26,5 % (26,5 % en 2016) au bénéfice avant les activités abandonnées et l'impôt sur le résultat :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat et le bénéfice découlant des activités abandonnées)	280,2 \$	241,8 \$
Charge d'impôt sur le résultat prévue selon le calcul	74,3 \$	64,1 \$
Charges de dépréciation (note 17)	1,7	2,4
Charges non déductibles	0,9	0,9
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(2,2)	0,9
Changements dans les taux d'impôt quasi adoptés	8,3	(3,2)
Radiation d'actifs d'impôt différé	2,9	_
Coûts d'acquisition, déduction faite des profits de change réalisés (note 3)	2,3	_
Vente de TMX Atrium (note 5)	1,4	_
Perte du contrôle de BOX Holdings	_	(2,8)
Ajustements de taux liés aux modifications législatives à la fiscalité aux États-Unis	_	(0,8)
Autres	(0,6)	0,3
Charge d'impôt sur le résultat avant les activités abandonnées	89,0 \$	61,8 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Colombie-Britannique a augmenté son taux général d'imposition du revenu des sociétés afin qu'il passe de 11 % à 12 %, à compter du 1er janvier 2018. La société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 2,5 \$ par suite de la modification du taux d'impôt, lequel est devenu quasi adopté le 26 octobre 2017.

Dans le cadre de la réforme fiscale américaine qui a été adoptée le 22 décembre 2017, le taux d'impôt fédéral des sociétés aux États-Unis a été réduit, passant de 35 % à 21 %, à compter du 1er janvier 2018. La société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 5,8 \$ par suite de la modification du taux d'impôt.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la province de Québec a réduit son taux général d'imposition du revenu des sociétés afin qu'il passe de 11,9 % à 11,5 % sur quatre ans, à compter du 1er janvier de chaque année, comme suit : 11,8 % en 2017, 11,7 % en 2018, 11,6 % en 2019 et 11,5 % en 2020. La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 3,2 \$ par suite de la modification du taux d'impôt, lequel est devenu quasi adopté le 15 novembre 2016.

B) ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

La société comptabilise un actif d'impôt différé seulement dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel cet élément pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs (passifs) d'impôt différé aux 31 décembre sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs M		ntant net	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Locaux et matériel	6,0 \$	5,4 \$	(0,7)\$	(2,6)\$	5,3 \$	2,8 \$
Montant cumulatif des immobilisations corporelles /						
incorporelles admissibles	22,8	29,2	(860,6)	(852,2)	(837,8)	(823,0)
Report en avant de pertes fiscales	6,1	27,4	_	-	6,1	27,4
Avantages futurs du personnel	4,9	4,7	(2,0)	(2,5)	2,9	2,2
Paiements fondés sur des actions	10,6	9,0	_	-	10,6	9,0
Autres	3,9	6,4	(0,4)	(1,0)	3,5	5,4
Actifs (passifs) d'impôt différé	54,3 \$	82,1 \$	(863,7)\$	(858,3)\$	(809,4)\$	(776,2)\$
Compensation d'impôt	(39,3)	(45,3)	39,3	45,3	-	-
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	15,0 \$	36,8 \$	(824,4)\$	(813,0)\$	(809,4)\$	(776,2)\$

Les actifs et passifs d'impôt peuvent être compensés dans les états financiers si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et si les actifs et passifs d'impôt exigible concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais que la société a l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Locaux et matériel	Montant cumulatif des immobilisations corporelles / incorporelles admissibles	Report en avant de pertes fiscales	Avantages futurs du personnel	Paiements fondés sur des actions	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	3,5 \$	(834,7) \$	20,1 \$	2,4 \$	4,3 \$	8,7 \$	(795,7) \$
Constaté dans le bénéfice net	(0,7)	10,8	7,4	(0,5)	4,7	(3,1)	18,6
Constaté dans les activités abandonnées	_	0,5	(0,2)	_	_	0,3	0,6
Constaté dans les autres éléments							
du résultat global	_	_	_	0,3	_	(0,4)	(0,1)
Constaté dans les capitaux propres	0,3	0,7	(0,1)	-	_	(0,1)	0,8
Effet des variations des cours de change	(0,3)	(0,3)	0,2	_	_	-	(0,4)
Solde au 31 décembre 2016	2,8	(823,0)	27,4	2,2	9,0	5,4	(776,2)
Constaté dans le bénéfice net	2,0	1,7	(9,7)	0,4	1,6	(1,6)	(5,6)
Constaté dans les activités							
abandonnées	(0,1)	49,4	(11,3)	(0,6)	_	(0,3)	37,1
Constaté à l'acquisition de Trayport	0,5	(65,0)	_	_	-	0,1	(64,4)
Constaté dans les autres éléments							
du résultat global	_	_	_	0,9	_	-	0,9
Effet des variations des cours de change	0,1	(0,9)	(0,3)	_	_	(0,1)	(1,2)
Solde au 31 décembre 2017	5,3 \$	(837,8) \$	6,1 \$	2,9 \$	10,6 \$	3,5 \$	(809,4) \$

Au 31 décembre 2017, des tranches de néant et de 6,1 \$ des actifs d'impôt différé susmentionnés avaient trait à des pertes fiscales subies au Canada et aux États-Unis, respectivement (15,0 \$ et 12,4 \$, respectivement, en 2016). La recouvrabilité de ces actifs dépend de la disponibilité des bénéfices imposables futurs de ces entités juridiques. La société croit que ces pertes pourront être recouvrées.

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Pertes fiscales	46,5 \$	46,9 \$
Autres différences temporaires déductibles	203,6	170,4
	250,1 \$	217,3 \$

Au 31 décembre 2017, une tranche de 4,8 \$ des pertes fiscales ci-dessus arrivera à échéance d'ici 2034 (en 2016, une tranche de 12,3 \$ des pertes fiscales arrivait à échéance d'ici 2034). Le montant résiduel n'a pas de date d'échéance selon la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourrait imputer ces pertes fiscales. La société cherchera malgré tout à tirer parti des stratégies futures de planification fiscale aux fins de l'utilisation des pertes fiscales, le cas échéant.

Au 31 décembre 2017, aucun passif d'impôt différé pour les différences temporaires déductibles de 1,1 \$ liées aux placements dans des filiales canadiennes ou étrangères n'avait été comptabilisé puisque la société est en mesure de contrôler le moment du renversement des différences temporaires et qu'il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible (130,2 \$ en 2016). Les différences temporaires relatives aux autres filiales canadiennes n'ont pas été comptabilisées étant donné qu'il est possible de les régler sans incidence fiscale.

NOTE 10 – SOLDES AVEC LES ADHÉRENTS, LES MEMBRES COMPENSATEURS ET LES PARTIES CONTRACTANTES

Les soldes avec les adhérents, les membres compensateurs et les parties contractantes aux bilans consolidés comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Soldes avec les adhérents	691,7 \$	731,4 \$
Soldes avec les membres compensateurs	18 377,0	14 741,3
Garantie en espèces des membres compensateurs	877,3	842,8
Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents	19 946,0 \$	16 315,5 \$
Contrats de produits énergétiques	- \$	781,3 \$
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	-	150,2
Soldes avec des parties contractantes	- \$	931,5 \$

Ce qui précède n'a aucune incidence sur les bilans consolidés puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

A) SOLDES RELATIFS À LA COMPENSATION ET AU RÈGLEMENT ET SOLDES AVEC LES ADHÉRENTS DE LA CDS

Les soldes avec les adhérents comprennent les garanties en espèces données en nantissement et déposées auprès de Compensation CDS et les dividendes en espèces, les intérêts en espèces et les autres distributions en espèces en attente de distribution (les « droits et autres fonds ») sur les titres gardés en dépôt. Les garanties en espèces sont détenue par Compensation CDS auprès de la Banque du Canada et de la National Securities Clearing Corporation (la « NSCC ») ainsi que de la Depository Trust Company (la « DTC ») et sont comptabilisées en tant qu'actif et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux adhérents.

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Droits et autres fonds	186,0 \$	230,0 \$
Garantie en espèces des adhérents	505,7	501,4
Soldes avec les adhérents	691,7 \$	731,4 \$

Les dépôts sur marge de Compensation CDS sont détenus dans des instruments liquides. Le service de liaison avec New York (« SLNY ») de Compensation CDS ne prévoit pas de limites strictes quant à l'obligation de paiement en fin de journée par les adhérents, ce qui entraîne la possibilité d'exposition à un risque de liquidité illimité si un utilisateur du service ne s'acquitte pas de ses obligations. Compensation CDS gère ce risque par une surveillance active des obligations de paiement et au moyen d'une facilité de trésorerie engagée qui couvre la plus grande partie des situations de défaut possibles de la part des adhérents. L'excédent du risque de liquidité résiduel sur la facilité de crédit de Compensation CDS est transféré aux adhérents qui continuent d'utiliser le service de liaison avec New York et, par conséquent, l'exposition au risque de liquidité de Compensation CDS se limite au maximum de sa facilité de liquidité disponible.

Au 31 décembre 2017, à la suite des évaluations du risque lié aux adhérents, le montant total de la garantie requise par Compensation CDS était de 5 888,3 \$ (5 572,0 \$ en 2016). Les garanties réelles données en nantissement en faveur de Compensation CDS aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Montant en espèces (compris dans les soldes avec les adhérents dans le bilan consolidé)	505,7 \$	501,4 \$
Bons du Trésor et titres à revenu fixe	6 283,7	6 129,0
Total des garanties données en nantissement	6 789,4 \$	6 630,4 \$

Les garanties autres qu'en espèces ne sont pas prises en compte dans les bilans consolidés de la société.

B) SOLDES RELATIFS À LA COMPENSATION ET AU RÈGLEMENT ET SOLDES DES MEMBRES COMPENSATEURS DE LA CDCC

Les soldes avec les membres compensateurs comprennent les soldes avec les membres compensateurs de la CDCC (les « membres compensateurs ») comme suit :

- Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci Ces soldes découlent de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des positions ouvertes sur contrats à terme normalisés ou du règlement quotidien des opérations sur options. Ces montants doivent être recouvrés des membres compensateurs et payés à ceux-ci avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le bilan consolidé puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.
 - Au 31 décembre 2017, le montant brut des règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci se chiffrait à 25,2 \$ et à 25,2 \$, respectivement (180,0 \$ et 180,0 \$ en 2016). Ces soldes sont ensuite compensés pour chaque membre compensateur au titre de la trésorerie à payer ou à recevoir liée à l'évaluation à la valeur de marché des contrats à terme, aux primes sur options et à l'insuffisance ou l'excédent des dépôts en espèces sur marge à la date du bilan.
- Montants nets à recevoir/à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes Les opérations de pension sur titres hors-cote entre les membres acheteurs et les membres vendeurs de la chambre de compensation font l'objet d'une novation avec la CDCC aux termes de laquelle les droits et les obligations des membres compensateurs dans le cadre des opérations de pension sur titres sont annulés et remplacés par de nouveaux accords avec la CDCC. Une fois la novation effectuée, la CDCC devient la contrepartie des membres acheteurs et des membres vendeurs de la chambre de compensation. En conséquence, le droit contractuel de recevoir et de rembourser le principal des opérations de pension sur titres, de même que le droit contractuel de recevoir et de verser des intérêts sur les opérations de pension sur titres sont transférés à la CDCC.

Ces soldes représentent des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes. Au 31 décembre 2017, le montant brut à recevoir et à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes s'élevait à 30 585,7 \$ et à 30 585,7 \$ (27 037,7 \$ et 27 037,7 \$). Ces contrats, lorsqu'ils sont analysés par membre compensateur, donnent lieu à des positions brutes débitrices et à des positions brutes créditrices. Comme le permettent les règles de la CDCC, les soldes à recevoir et à payer en cours liés au même membre compensateur sont compensés lorsqu'ils sont libellés dans la même devise et doivent être réglés au cours de la même journée, puisque la CDCC possède un droit juridiquement exécutoire de compenser et a l'intention de régler le montant net. Les soldes incluent le principal initial des opérations de pension sur titres et les intérêts courus, lesquels sont comptabilisés au coût amorti. Puisque la CDCC est la contrepartie centrale, un montant équivalent est comptabilisé aux actifs et aux passifs de la société.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des soldes avec les membres compensateurs visés par une compensation, des conventions-cadres de compensation exécutoires ou des conventions-cadres similaires.

Au			31 décembre 2017
Actif (passif)	Actif ou (passif) brut pour les contreparties dans une position d'actif net (de passif net)	Passifs (actifs) portés en diminution des actifs nets (passifs nets) par contrepartie	Montants nets présentés dans le bilan consolidé
Actifs financiers		-	
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	22,7 \$	\$ (0,5)\$	22,2 \$
Montants nets à recevoir dans le cadre des opérations de pension sur			
titres ouvertes	23 072,9	(4 718,1)	18 354,8
	23 095,6	(4 718,6)	18 377,0
Passifs financiers			
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	(24,6)	2,4	(22,2)
Montants nets à payer dans le cadre des opérations de pension sur			
titres ouvertes	(25 867,6)	7 512,8	(18 354,8)
	(25 892,2)	7 512,2	(18 377,0)
Montant net	(2 796,6) \$	2 796,6 \$	- \$

Au			31 décembre 2016
Actif (passif)	Actif ou (passif) brut pour les contreparties dans une position d'actif net (de passif net)	Passifs (actifs) portés en diminution des actifs nets (passifs nets) par contrepartie	Montants nets présentés dans le bilan consolidé
Actifs financiers			
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	178,9 \$	(1,1)\$	177,8 \$
Montants nets à recevoir dans le cadre des opérations de pension sur			
titres ouvertes	16 615,4	(2 051,9)	14 563,5
	16 794,3	(2 053,0)	14 741,3
Passifs financiers			
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	(178,9)	1,1	(177,8)
Montants nets à payer dans le cadre des opérations de pension sur			
titres ouvertes	(24 985,8)	10 422,3	(14 563,5)
	(25 164,7)	10 423,4	(14 741,3)
Montant net	(8 370,4) \$	8 370,4 \$	- \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le plus important montant lié à un règlement à recevoir d'un membre compensateur a été de 173,0 \$ (179,4 \$ en 2016) et le plus important montant lié à un règlement à payer à un membre compensateur a été de 149,9 \$ (191,5 \$ en 2016). Ces montants liés aux règlements ne tiennent pas compte des montants nets à recevoir dans le cadre d'opérations de pension sur titres ouvertes, qui sont également à recevoir des membres compensateurs.

Les garanties en espèces des membres compensateurs sont composées de dépôts en espèces sur marge et de dépôts en espèces dans le fonds de compensation des membres compensateurs qui sont détenus par la CDCC auprès de la Banque du Canada. Les garanties en espèces, soit sous forme de marge à l'égard de positions ouvertes, soit dans le cadre du fonds de compensation, sont détenues par la CDCC et sont constatées à titre d'actifs et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux membres compensateurs. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le bilan consolidé puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

Les garanties réelles données en nantissement en faveur de la CDCC aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Garanties en espèces détenues		
Dépôts en espèces sur marge des membres compensateurs	727,9 \$	720,0 \$
Dépôts en espèces dans le fonds de compensation	149,4	122,8
	877,3 \$	842,8 \$

Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables sont détenus sous forme de titres émis par un gouvernement, de lettres de garantie et de titres de participation par des dépositaires agréés. Les membres compensateurs peuvent également donner en nantissement des récépissés d'entiercement directement à la CDCC. Les garanties autres qu'en espèces données en nantissement en faveur de la CDCC aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Garanties autres qu'en espèces données en nantissement		_
Dépôts autres qu'en espèces sur marge	8 413,5 \$	6 926,2 \$
Dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation	956,1	571,3
	9 369,6 \$	7 497,5 \$

Les garanties autres qu'en espèces ne sont pas incluses dans les bilans consolidés de la société.

C) ACTIFS SOUS ADMINISTRATION DE FIDUCIE TSX

Fiducie TSX administre un certain nombre de fonds distincts, qui représentent des sommes détenues pour le compte de clients dans le cadre de services fiduciaires et de services similaires. Les actifs sous administration réels dans Fiducie TSX aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Trésorerie	221,1 \$	656,3 \$
Bons du Trésor et titres à revenu fixe	406,0	680,6
Total des actifs sous administration	627,1 \$	1 336,9 \$

Étant donné que ces montants ne sont pas contrôlés par Fiducie TSX ou par la société, les actifs sous administration ne sont pas inclus au bilan consolidé.

D) SOLDES RELATIFS À LA COMPENSATION ET AU RÈGLEMENT DE NGX

Le 14 décembre 2017, la société a vendu NGX à ICE (note 4).

Au 31 décembre 2016, les soldes relatifs à la compensation et au règlement de NGX au bilan consolidé de la société comprenaient les éléments suivants :

- Montants à recevoir et à payer aux termes des contrats de produits énergétiques Ces soldes représentent les montants à recevoir et à payer pour les contrats de produits énergétiques dont la livraison physique a été effectuée ou dont les montants du règlement ont été établis, mais dont les paiements n'ont pas encore été effectués. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le bilan consolidé puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.
- Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts Ces soldes représentent la juste valeur à la date du bilan des contrats d'échange de produits énergétiques dont le règlement est effectué en nature et qui ne sont pas encore livrés ainsi que des contrats d'échange de produits énergétiques à terme dont le règlement sera effectué en espèces. NGX a classé les montants à recevoir et à payer aux termes de ses contrats de produits énergétiques ouverts comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur est fondée sur l'écart entre le cours au moment de l'entrée en vigueur du contrat et le cours de compensation. Le cours de compensation est le prix établi par NGX pour chaque instrument admis à la négociation à la fermeture d'un marché financier dans chaque carrefour où se négocient les prix et il est utilisé conjointement avec les éventails de prix du marché publiés. Selon le type d'instrument et l'échéance dont il est assorti, certains cours de compensation peuvent être établis en fonction de données de négociation réelles extraites du système de négociation de NGX et d'études de marché ou de rapports d'industrie quotidiens. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le bilan consolidé puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

NGX exige de chaque partie contractante qu'elle signe la convention de la partie contractante, qui est une convention normalisée permettant la compensation des risques positifs et négatifs liés à une seule partie contractante.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des instruments financiers comptabilisés qui sont soumis aux dispositions de la convention au 31 décembre 2016.

Au			31 décembre 2016
	Montant brut	Montant compensé dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé
Actifs financiers			
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	3 802,4 \$	(3 021,1)\$	781,3 \$
Montants à recevoir au titre de la juste valeur des contrats de			
produits énergétiques ouverts	1 668,4	(1 518,2)	150,2
	5 470,8	(4 539,3)	931,5
Passifs financiers			
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	(3 802,4)	3 021,1	(781,3)
Montants à payer au titre de la juste valeur des contrats de produits			
énergétiques ouverts	(1 668,4)	1 518,2	(150,2)
	(5 470,8)	4 539,3	(931,5)
Montant net	- \$	- \$	- \$

NGX exigeait de chaque partie contractante qu'elle donne une garantie suffisante, en espèces ou sous forme de lettres de crédit, qui était supérieure à son risque de crédit en cours, ce qui comprenait le coût de remplacement d'un contrat au prix de marché courant, tel qu'il était déterminé par NGX conformément à sa méthodologie de constitution de dépôts de couverture. Une grande banque à charte canadienne conservait les dépôts de garantie en espèces et les lettres de crédit. NGX aurait pu réaliser la garantie en cas de défaut d'une partie contractante. NGX évaluait en temps réel la perte éventuelle totale liée tant au risque de crédit qu'au risque de marché découlant de chaque partie contractante et elle la considère comme étant le total des éléments suivants:

- le montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques en cours;
- la « marge de variation », qui comprend le total du risque lié à l'évaluation à la valeur de marché de l'ensemble des contrats d'achat et de vente à terme;
- la « marge initiale », soit un montant qui correspond à une estimation de la perte éventuelle qu'une partie contractante pourrait subir à l'égard de son portefeuille dans le cas d'une fluctuation défavorable du prix qui mènerait à un intervalle de confiance de 99,7 % au cours d'une période de liquidation.

NGX veille également à maintenir des ressources liquides suffisantes pour couvrir ses coûts d'exploitation pour une période de 12 mois ainsi que pour répondre aux exigences de règlement quotidiennes de sa plus importante partie contractante dans le cadre d'un scénario de marché soumis à des conditions critiques. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le plus important montant à recevoir d'une partie contractante était de 45,4 \$ US et le plus important montant à payer à une partie contractante était de 61,3 \$ US.

Les garanties réelles données en nantissement en faveur de NGX aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2016
Dépôts de garantie en espèces	495,7 \$
Lettres de crédit	2 080,5
Total des garanties données en nantissement	2 576,2 \$

Les garanties réelles données en nantissement en faveur de NGX ne sont pas incluses au bilan consolidé en 2016.

NOTE 11 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société est exposée à de nombreux risques financiers vu la nature de ses activités, qui font l'objet de précisions ci-dessous. Elle s'efforce de surveiller et d'atténuer les effets défavorables de ces risques au moyen de ses politiques et procédés de gestion des risques.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte advenant qu'un emprunteur, une contrepartie, un membre compensateur ou un adhérent manque à ses obligations financières. Il a trait principalement aux activités de compensation de Compensation CDS et de la CDCC, aux activités de Fiducie TSX, aux activités de courtage de Shorcan, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, aux titres négociables, aux créances clients, aux swaps de taux d'intérêt et aux swaps sur rendement total de la société.

Opérations de compensation et de courtage

La société est exposée au risque de crédit advenant que des adhérents, dans le cas de Compensation CDS, des membres compensateurs, dans le cas de la CDCC, et des clients, dans le cas de Fiducie TSX et de Shorcan, manquent à leurs obligations financières.

Compensation CDS

Compensation CDS est exposée au risque de perte dans le cas où un adhérent aux services de compensation et de règlement des paiements de Compensation CDS ne respecterait pas ses obligations financières. Dans une moindre mesure, Compensation CDS est exposée au risque de crédit lorsqu'elle rend des services avant qu'ils ne soient payés.

Les services de compensation et de règlement offerts par Compensation CDS entraînent une exposition au risque de crédit. Au cours de chaque jour ouvrable, les règlements de transactions peuvent engendrer une obligation de paiement net d'un adhérent envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers un adhérent. L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS entraîne un risque lié au paiement, soit une forme particulière de risque de crédit. Le risque lié au paiement est une forme de risque de crédit qui survient dans les cas de règlement des paiements de titres lorsqu'un vendeur remet des titres et n'obtient aucun paiement ou lorsqu'un acheteur effectue un paiement, mais ne reçoit pas les titres qu'il a achetés. Le risque lié au paiement est atténué par le versement de paiement irrévocable au CDSX, le système multilatéral de compensation et de règlement de Compensation CDS, tel qu'il est décrit aux Règles de Compensation CDS à l'intention des adhérents.

Dans le cadre des services de règlement offerts par Compensation CDS, le risque lié au paiement est transféré entièrement de Compensation CDS aux adhérents qui acceptent ce risque en vertu des règles contractuelles régissant les services de règlement. Ce transfert du risque lié au paiement est effectué principalement par le fait que les adhérents agissent à titre de prêteurs pour les autres adhérents au moyen de l'octroi de marges de crédit gérées au sein du système de règlement ou, autrement, au moyen d'arrangements fondés sur le partage du risque dans le cadre desquels des groupes d'adhérents cautionnent réciproquement les obligations de paiement de chacun des autres membres du groupe. Si un adhérent n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement envers Compensation CDS, ces adhérents obligés sont tenus d'effectuer le paiement. Le risque lié au paiement est atténué pour les adhérents au moyen de limites imposées aux adhérents quant à l'importance des obligations de paiement de chaque adhérent et des exigences de garantie liées à ces obligations de paiement. Ces deux mesures d'atténuation sont imposées en temps réel au système de règlement.

L'utilisation du SLNY et du Service de liaison direct avec la DTC (« SLDDTC ») crée un risque de crédit pour Compensation CDS. Au cours de chaque jour ouvrable, les transactions de règlement par la NSCC ou la DTC peuvent engendrer une obligation de paiement net de la NSCC ou la DTC envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers la NSCC ou la DTC. Par conséquent, Compensation CDS a le droit légal de recevoir les fonds d'un adhérent cautionné en position débitrice ou a une obligation de payer les fonds à un adhérent cautionné en position créditrice.

L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS dans le cadre du SLNY ou du SLDDTC entraîne un risque lié au paiement. Pour atténuer le risque de défaillance, Compensation CDS a établi des mécanismes d'atténuation du risque de défaillance pour limiter les pertes pour les adhérents obligés, tel qu'il est décrit dans les Règles de Compensation CDS à l'intention des adhérents. Le processus requiert que l'adhérent présente des biens en garantie à Compensation CDS et à la NSCC ou à la DTC (note 10).

L'exposition au risque de Compensation CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles. Les garanties en espèces sont détenues par Compensation CDS auprès de la Banque du Canada et de la NSCC ou de la DTC et les garanties autres qu'en espèces données en nantissement par les adhérents aux termes des Règles de la CDS sont détenues par Compensation CDS (note 10).

Au 1^{er} janvier 2016, Compensation CDS détenait également un montant de 1,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables à titre de contribution au fonds provisionné aux fins de la cascade de gestion des défaillances de la fonction de RNC. Le recours à ce fonds de défaillance de 1,0 \$ est prévu en cas d'épuisement des contributions d'un adhérent suspendu au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance.

Il est possible que Compensation CDS touche des paiements provenant d'émetteurs de titres relativement à des droits et privilèges, notamment des paiements à l'échéance ou des paiements d'intérêts, avant la date de paiement aux adhérents qui détiennent ces titres. En de rares circonstances, en raison du moment où ces paiements sont reçus ou de la conjoncture du marché, ces fonds peuvent être détenus par une grande banque à charte canadienne. Le cas échéant, Compensation CDS serait exposée à l'éventuelle défaillance de la banque.

CDCC

La CDCC pourrait subir une perte advenant que les membres compensateurs omettent de remplir une de leurs obligations contractuelles, comme il est précisé dans les règles de la CDCC.

La CDCC est exposée au risque de crédit de ses membres étant donné qu'elle agit comme contrepartie centrale dans toutes les opérations sur les marchés de la MX et sur certains marchés hors cote soutenus par la CDCC. À ce titre, en cas de défaillance d'un membre compensateur, les obligations de ces contreparties défaillantes deviendraient la responsabilité de la CDCC.

L'instauration de stricts critères d'adhésion à la CDCC constitue la première ligne de défense du processus de gestion du risque de crédit de la CDCC, lequel comprend des exigences de nature financière et réglementaire. De plus, la CDCC examine de manière régulière la viabilité financière de ses membres compensateurs en fonction des critères pertinents afin d'assurer qu'ils satisfont en tout temps aux exigences. Dans le cas du non-respect d'une exigence par un membre compensateur, la CDCC a le droit, en vertu de ses règles, d'infliger à ce membre diverses sanctions.

L'une des principales techniques utilisées par la CDCC pour la gestion des risques eu égard au risque de crédit suscité par une contrepartie consiste à recevoir des dépôts de garantie en fonction du risque sous forme d'espèces, d'actions et de titres négociables émis par un gouvernement et de récépissés d'entiercement. Ainsi, lorsqu'un membre compensateur omet de régler un paiement ou ne peut répondre à un appel de marge quotidien ou s'acquitter de ses obligations découlant de contrats à terme normalisés ouverts, de contrats d'option et d'opérations de pension sur titres, les dépôts sur marge peuvent être saisis, puis servir à diminuer les pertes éventuelles subies dans le cadre de la liquidation de ses positions.

Le système de couverture de la CDCC est appuyé par le processus de Surveillance quotidienne de la marge et du capital (« SQDC ») qui évalue la solidité financière des membres compensateurs par rapport aux exigences de couverture. La CDCC veille au respect par ses membres des exigences de marge par rapport à leur capital (actifs nets admissibles). La CDCC fait des appels de marge additionnels si le ratio de l'exigence de couverture par rapport aux actifs nets admissibles dépasse 100 %. La marge additionnelle de couverture est égale à l'excédent du ratio sur 100 % et vise à assurer que, dans le cas d'une compensation, le déficit d'un membre compensateur ne dépasse pas la valeur de son entreprise. Afin de gérer l'exposition au risque découlant de certains risques commerciaux précis, la CDCC a imposé, en 2015, des marges supplémentaires, dont la marge pour le risque de concentration, imputable aux membres compensateurs dont la concentration dans certaines positions est trop élevée, la marge pour le risque de corrélation défavorable, imputable aux membres compensateurs détenant des positions en étroite corrélation avec leur propre profil de risque de crédit, et la marge pour le risque d'asymétrie du règlement, qui vise à atténuer le risque qu'un adhérent potentiellement défaillant choisisse uniquement les positions qui lui conviennent dans le cadre du processus de règlement.

Les exigences réglementaires internationales imposées aux contreparties centrales comme la CDCC ont mis en lumière la nécessité, pour les contreparties centrales, d'inclure dans le processus de gestion de défaut une composante de leurs capitaux sous risque. La CDCC détient un montant de 10,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles suite à la défaillance d'un membre compensateur (note 13). Le montant de 10,0 \$ doit être utilisé lorsque les dépôts sur marge et les dépôts dans le fonds de compensation d'un membre compensateur qui manque à ses obligations sont insuffisants pour combler les pertes subies par la CDCC. Le montant de 10,0 \$ est scindé en deux tranches. La première tranche de 5,0 \$ doit combler la perte résultant du premier cas de défaillance d'un membre compensateur. Si la perte est supérieure à 5,0 \$, et que, par conséquent, la première tranche est complètement épuisée, la CDCC utilise la seconde tranche de 5,0 \$ pour remplir à nouveau la première tranche. Cette seconde tranche est en place afin de s'assurer qu'un montant de 5,0 \$ est disponible en cas de défaillance de la part d'un autre membre compensateur.

Les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation de la CDCC sont détenus auprès de la Banque du Canada, ce qui atténue le risque de crédit auquel la CDCC serait exposée si les dépôts étaient détenus auprès de banques commerciales. Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation ont été donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables; ces dépôts sont détenus par des dépositaires agréés (note 10). La CDCC peut saisir cette garantie en cas de défaillance d'un membre compensateur.

Fiducie TSX

Fiducie TSX est exposée au risque de crédit chaque fois qu'elle effectue des opérations de change pour le compte de clients dans le cas où le client ou la contrepartie financière ne règlent pas un contrat sur lequel les fluctuations des cours de change ont eu un effet défavorable. Le risque qu'une opération ne soit pas réglée par une contrepartie financière est considéré comme étant faible étant donné que Fiducie TSX ne fait affaire qu'avec des institutions financières reconnues qui regroupent des grandes banques à charte canadiennes.

Shorcan

Shorcan est exposée au risque de crédit advenant que des clients omettent de régler leurs paiements à la date de règlement visée par contrat. Le risque est limité en raison de son statut de mandataire, en ce sens qu'elle n'achète ni ne vend de titres pour son propre compte. À titre de mandataire, si une opération n'est pas réglée, Shorcan a le droit de déroger à sa politique habituelle d'anonymat et de demander à deux contreparties de régler le contrat directement.

ii) Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La société gère son risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions en détenant la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie auprès de grandes banques à charte canadiennes ou en bons du Trésor du gouvernement du Canada.

iii) Titres négociables

La société gère son exposition au risque de crédit découlant des placements en titres négociables en détenant des placements dans des fonds qui servent à gérer de façon active le risque de crédit ou en détenant des titres à revenu fixe de première qualité ou des dépôts à terme individuels qui ont une cote A/R1-faible ou une cote supérieure. De plus, le fait de détenir des titres à revenu fixe individuels limite l'exposition de la société aux titres non gouvernementaux. Aux termes de la politique de placement de la société, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire ou dans des titres à revenu fixe; néanmoins, le portefeuille est composé en majeure partie de dépôts bancaires, de billets et de bons du Trésor.

iv) Créances clients

Le risque de crédit de la société découlant des comptes irrécouvrables dépend des caractéristiques particulières des clients, dont un grand nombre sont des banques et des institutions financières. La société facture régulièrement ses clients et confie à une équipe de recouvrement la surveillance des comptes clients et le contrôle du montant des débiteurs en souffrance afin de le réduire au minimum. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit découlant des débiteurs d'un client en particulier. De plus, les clients dont les comptes ne sont pas en règle risquent de perdre leurs privilèges d'admission à la cote, de négociation, de compensation, d'accès à l'information boursière et d'autres services.

v) Swaps de taux d'intérêt et swaps sur rendement total

La société limite son risque de crédit lié aux contreparties découlant des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur rendement total en ne faisant affaire qu'avec des grandes banques à charte canadiennes.

B) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend de la possibilité que la société subisse une perte en raison des fluctuations des prix et des taux du marché, comme les cours de change, les taux d'intérêt, les prix des marchandises et les prix des actions.

Risque de change

La société est exposée au risque de change sur les produits et les charges sur les marchés où elle facture et s'approvisionne en monnaie étrangère. Elle est également exposée au risque de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et les dettes fournisseurs, qui sont libellés en monnaie étrangère, principalement en dollars américains. Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients, déduction faite de la tranche des passifs courants, comprenaient un montant de 14,1 \$ US, qui était exposé aux variations du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain, de 1,5 £, qui était exposé aux variations du cours de change entre la livre sterling et le dollar canadien, de 0,7 €, qui était exposé aux variations du cours de change entre l'euro et le dollar canadien (20,3 \$ US, 0,2 £ et 0,6 € en 2016). De plus, les devises dans lesquelles sont libellés les actifs se rapportant à Trayport et à d'autres établissements à l'étranger, sont, le dollar américain (« dollar US »), l'euro (« EUR ») et la livre sterling (« GPB ») et l'incidence des fluctuations des cours de change sur la quote-part de la société dans ces actifs nets est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat global dans le bilan consolidé.

La société est également exposée au risque de change sur ses avances libellées en dollars US prélevées sur le papier commercial. Au 31 décembre 2017, les avances prélevées sur le papier commercial comprenaient un montant de 15,0 \$ US, lequel est exposé aux fluctuations du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien (15,0 \$ US en 2016).

À l'heure actuelle, pour ce qui est de ses activités d'exploitation, la société n'a pas recours à des stratégies de couverture des devises; par conséquent, une forte fluctuation des cours de change, plus particulièrement un raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain, peut avoir une incidence défavorable sur la valeur du bénéfice net ou des actifs nets libellés en dollars canadiens de la société.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement offerts par Compensation CDS sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est libellée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses titres négociables, sur ses obligations non garanties et sur le papier commercial.

Au 31 décembre 2017, la société détenait une somme de 50,1 \$ en titres négociables dont la totalité était détenue dans des bons du Trésor (en 2016, 61,8 \$ dont la totalité était détenue dans des bons du Trésor).

La société a également un montant de 395,3 \$ en papier commercial (note 12). La société a conclu un swap de taux d'intérêt pour gérer en partie son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de son papier commercial.

iii) Risque sur actions

La société est exposée au risque sur actions en raison de ses paiements fondés sur des actions, étant donné que son obligation aux termes de ces arrangements est en partie fonction du prix des actions de la société. La société a conclu des swaps sur rendement total à titre de couverture économique partielle des droits à l'appréciation de ces paiements fondés sur des actions.

iv) Autres risques de prix du marché

La société est exposée aux facteurs de risque de marché découlant des activités de la CDCC, de Compensation CDS et de Shorcan, si un membre compensateur, un adhérent ou un client, selon le cas, manque à ses obligations de recevoir ou de livrer des produits dérivés ou des titres à la date de règlement contractuelle, quand le prix contractuel est moins favorable que le prix courant du marché.

CDCC

La CDCC est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. La CDCC a mis au point des processus détaillés de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché soit au moyen de son processus d'enchères, soit au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les garanties sous forme de marge ou versées au fonds de compensation (au besoin), ces garanties étant provisionnées à ces fins par tous les membres compensateurs.

Compensation CDS

Compensation CDS est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent, auguel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. Compensation CDS a mis au point des processus de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les contributions aux fins de constitution de garantie de l'adhérent défaillant au fonds des adhérents et au fonds de défaillance du service de la contrepartie centrale.

L'exposition au risque de remplacement de Compensation CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur le risque calculées quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est créé lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est évaluée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

TSX et Bourse de croissance TSX

En outre, la société est exposée au risque de prix du marché à l'égard d'une partie de ses services de maintien de l'inscription, lesquels sont fondés sur les cours du marché des émetteurs inscrits au 31 décembre de l'exercice précédent.

Shorcan

Le risque lié à Shorcan est limité par le rôle de mandataire qu'elle exerce, puisqu'elle n'achète ni ne vend de titres pour ellemême, par la courte période de temps entre la date de transaction et celle de règlement, et par la responsabilité des clients en défaut à l'égard de la différence entre les montants reçus à la vente des titres et les montants payés pour les acheter.

v) Sommaire de la sensibilité aux risques de marché

			Incidence sur les capitaux propres attribuables aux détenteurs
	Variations des facteurs sous-jacents	Incidence sur le bénéfice avant l'impôt sur le résultat	d'instruments de capitaux propres de la société
Monnaies étrangères			
Dollar US, EUR et GBP	+10,0 %	2,1 \$	5,3 \$
Dollar US, EUR et GBP	-10,0 %	(2,1)	(5,3)
Avances sur le papier commercial en dollars US	+10,0 %	(1,9)	s.o.
Avances sur le papier commercial en dollars US	-10,0 %	1,9	S.O.
Taux d'intérêt			
Titres négociables	+1,0 %	(0,1)	S.O.
Titres négociables	-1,0 %	0,1	S.O.
Swaps de taux d'intérêt	+1,0 %	1,4	S.O.
Swaps de taux d'intérêt	-1,0 %	(1,4)	S.O.
Papier commercial	+1,0 %	(4,0)	S.O.
Papier commercial	-1,0 %	4,0	S.O.
Obligations non garanties	+1,0 %	S.O.	S.O.
Obligations non garanties	-1,0 %	\$.0.	S.O.
Prix des instruments de capitaux propres			
Unités d'actions de négociation restreinte et unités			
d'actions à versement différé	+25,0 %	(10,1)	S.O.
Unités d'actions de négociation restreinte et unités			
d'actions à versement différé	-25,0 %	9,7	S.O.
Swaps sur rendement total	+25,0 %	8,1	S.O.
Swaps sur rendement total	-25,0 %	(6,6)	S.O.

C) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une perte soit subie en raison de l'incapacité de la société ou de l'incapacité des emprunteurs, des contreparties, des membres compensateurs et des adhérents de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun et à des prix raisonnables. La société gère son risque de liquidité selon ses procédures de gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des titres négociables, qui sont tous détenus dans des instruments à court terme, ainsi que de ses obligations non garanties, de ses facilités de crédit et de trésorerie et du papier commercial (note 12) de même que du capital (note 13).

Les échéances contractuelles des passifs financiers de la société s'établissent comme suit :

Au		3:	1 décembre 2017
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Retenues d'impôt des adhérents*	116,3 \$	- \$	- \$
Intérêts courus à payer	6,5	-	-
Autres fournisseurs et autres créditeurs	57,4	-	-
Provision liée au recentrage stratégique	4,2	-	-
Obligations aux termes des contrats de location-financement	0,1	-	-
Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents*	19 946,0	-	-
Swaps de taux d'intérêt	_	1,1	_
Papier commercial	395,3	_	_
Obligations non garanties	400,0	-	550,0

^{*} Les passifs financiers ci-dessus sont couverts par des actifs qui ne peuvent être utilisés dans le cours normal des activités.

NOTE 12 – DETTE ET FACILITÉS DE CRÉDIT ET DE TRÉSORERIE

La société est exposée au risque de liquidité en raison de ses activités de compensation et de la structure de son capital (note 11). Pour gérer ce risque, la société se sert de différentes facilités de crédit et de liquidité, de papier commercial et d'obligations non garanties en guise de sources de financement. Dans le cas du non-respect d'une clause restrictive d'un acte de fiducie, des modalités du programme de papier commercial ou des facilités de crédit, la société pourrait être obligée de trouver d'autres sources de financement qui seraient possiblement moins avantageuses.

A) DETTE

L'encours de la dette de la société aux 31 décembre se présente comme suit :

				2017	2016
			Principal	Valeur	Valeur
	Taux d'intérêt	Échéance	autorisé	comptable	comptable
Obligations non garanties de série A	3,253 %	3 oct. 2018	400,0 \$	399,8 \$	399,5 \$
Obligations non garanties de série B	4,461 %	3 oct. 2023	250,0	249,2	249,2
Obligations non garanties de série D	2,997 %	11 déc. 2024	300,0	298,3	
Obligations non garanties				947,3	648,7
Papier commercial	1,36 % - 1,41 % /	Du 5 janvier au			
	(\$ US) 1,47 % - 1,60 %	13 février 2018	500,0	395,3	309,9
Papier commercial				395,3	309,9
Facilité de crédit de Groupe TMX Limitée	Acceptations bancaires/ TIOL à 1 mois + 137,5 pb	2 mai 2020	500,0	_	_
Facilité de crédit		2 2020		_	_
Total de la dette				1 342,6	958,6
Moins la partie courante de la dette				(795,0)	(309,9)
Dette non courante				547,6 \$	648,7 \$

i) **Obligations non garanties**

La société conserve des obligations non garanties qui sont des obligations non garanties de premier rang directes de la société et elles sont de rang égal à celui de toutes les autres dettes de premier rang non garanties et non subordonnées. Les obligations non garanties ont obtenu la « note A (élevé) assortie d'une tendance stable » par DBRS Limited (« DBRS »). Le 11 décembre 2017, la société a mené à bien un placement privé visant des obligations non garanties de premier rang (les « obligations non garanties de série D ») d'un montant en principal total de 300,0 \$ auprès d'investisseurs qualifiés. La société a engagé des frais de financement de 1,7 \$ lors de l'émission initiale des obligations non garanties de série D, et ces coûts ont été comptabilisés initialement dans la valeur comptable des obligations non garanties au poste « Dette » du bilan consolidé.

La société peut à tout moment, à son gré, rembourser, en totalité ou en partie, les obligations non garanties de série A, de série B et de série D, avant leur échéance respective. Le prix de remboursement correspond au plus élevé entre le prix selon le rendement des obligations du Canada applicable (tel que défini dans l'acte de fiducie approprié) et la totalité du principal des obligations non garanties remboursées, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement. Si les obligations non garanties sont remboursées dans les trois mois précédant la date d'échéance des obligations non garanties de série B ou dans les deux mois précédant la date d'échéance des obligations non garanties de série D, le prix de remboursement est égal à la totalité du montant en principal impayé sur la série remboursée, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement.

Les obligations non garanties sont comptabilisées au coût amorti et sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé des charges d'intérêts sur ses obligations non garanties de série A, de série B et de série D de 13,3 \$, de 11,3 \$ et de 0,5 \$, respectivement (13,3 \$, 11,3 \$ et néant respectivement en 2016).

ii) Papier commercial

La société dispose d'un programme de papier commercial dans le cadre duquel elle peut proposer à ses investisseurs potentiels jusqu'à concurrence de 500 \$ (ou l'équivalent en dollars américains) de papier commercial (400 \$ ou l'équivalent en dollars américains avant le 4 mai 2016) pouvant être émis avec diverses échéances d'au plus un an. Le papier commercial porte intérêt à des taux fondés sur les conditions du marché en vigueur au moment de son émission.

Le papier commercial émis consiste en obligations non garanties de Groupe TMX Limitée et a égalité de rang avec toutes les autres obligations non garanties de premier rang de la société. DBRS a attribué au papier commercial une cote de R-1 (faible) avec tendance stable.

Le papier commercial est présenté au coût amorti et évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a émis et remboursé du papier commercial d'un montant cumulatif de 2 681,3 \$ et de 2 594,8 \$, respectivement (1 393,9 \$ et 1 158,7 \$ respectivement en 2016).

Au 31 décembre 2017, la valeur comptable du papier commercial émis en circulation était de 395,3 \$, dont une tranche de 18,8 \$ correspond à l'équivalent en dollars canadiens du papier commercial libellé en dollars américains (309,9 \$ et 20,1 \$, respectivement, en 2016).

iii) Facilité de crédit de Groupe TMX Limitée

La société a conclu une convention de crédit (la « facilité de crédit de Groupe TMX Limitée ») auprès d'un consortium de prêteurs pour sécuriser entièrement le programme de papier commercial et pour satisfaire les besoins généraux de l'entreprise. La convention de crédit sert a atténuer l'exposition de la société au risque de liquidité si elle n'est pas en mesure d'emprunter au moyen d'une nouvelle émission de papier commercial dans le but de rembourser le papier commercial qui vient à échéance en raison d'un manque de liquidité ou d'une absence de demande pour le papier commercial de la société dans le marché.

Le 14 décembre 2017, la société a modifié les modalités de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée afin de proroger l'échéance du 2 mai 2019 au 2 mai 2020. Outre la prorogation de la date d'échéance, certaines modalités de la convention de crédit ont également été modifiées, notamment l'assouplissement des clauses restrictives financières (note 13). La société a engagé des charges financières de 0,3 \$ pour la modification des modalités de la facilité de crédit et a inclus ces coûts à titre de charges à l'état consolidé du résultat net.

Le montant disponible aux termes de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée est d'au plus 500 \$, duquel est retranché le montant global i) du papier commercial en circulation et ii) des billets intersociétés en cours à payer à Compensation CDS et à la CDCC (395,3 \$ et 10,0 \$ au 31 décembre 2017, respectivement).

MX a une lettre de garantie en cours de 0,6 \$ émise au moyen de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée. Cette lettre de garantie a été émise à titre de garantie en faveur du fiduciaire aux termes du régime de revenu complémentaire de retraite de la MX relativement aux avantages sociaux futurs à payer (note 25).

iv) Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt en place aux 31 décembre sont les suivants :

Swap	Date d'échéance	Taux d'intérêt à recevoir par la société	Taux d'intérêt à payer par la société	Valeur nominale			tif (passif) à juste valeur
				2017	2016	2017	2016
Série 5	2 mai 2019	Acceptations					
		bancaires à 1 mois	1,083 %	100,0 \$	100,0 \$	1,1 \$	0,1 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé 0,1 \$ dans les charges financières nettes à l'état consolidé du résultat net, ce qui représente le montant net payé sur les swaps de taux d'intérêt (1,1 \$ payé en 2016).

La société a désigné certains swaps de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie. L'objectif de la société est d'éliminer la fluctuation des flux de trésorerie liée aux paiements d'intérêts à verser par la société sur son papier commercial au moyen de swaps de taux d'intérêt sur la durée de la dette. La juste valeur est évaluée à l'aide d'un service d'évaluation des prix fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés, lequel s'appuie entre autres sur un écart de crédit.

B) AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT ET DE TRÉSORERIE

Les prélèvements de la société sur ses autres facilités de crédit et de trésorerie en vigueur aux 31 décembre se présentent comme suit :

				2017 Valeur	2016 Valeur
	Taux d'intérêt†	Échéance	Autorisé	comptable	comptable
Marge de crédit d'exploitation d'AgriClear	_	S.O.	3,0	- \$	- \$
Marge de crédit d'exploitation d'AgriClear	_	s.o.	3,0 \$ US	_	_
Lettre de crédit d'AgriClear	_	s.o.	10,5 \$ US	_	_
Prêt à vue d'exploitation de CDS limitée	-	s.o.	6,0	_	_
Prêt à vue d'exploitation de Compensation CDS	-	s.o.	10,0	_	2,1
Facilité de découvert de Compensation CDS	-	s.o.	5,0	_	_
Facilité de prêt à un jour de Compensation CDS	-	s.o.	5,5 \$ US	-	_
Facilités de crédit				_	2,1
Facilité de trésorerie de soutien garantie de					
Compensation CDS	_	28 fév. 2018	400,0 \$ US	_	_
Facilité de trésorerie de soutien renouvelable	Taux préférentiel		, .		
consortiale de la CDCC	moins 1,75 %	2 mars 2018	300,0	_	2,5
Facilités de trésorerie d'un jour de la CDCC	-	s.o.	600,0	_	_
Facilité de pension sur titres consortiale de					
la CDCC	-	2 mars 2018	13 788,0	_	_
Facilité de découvert de Shorcan	-	s.o.	50,0	_	_
Facilités de trésorerie	_			=	2,5
Total des facilités de crédit et de trésorerie				- \$	4,6 \$

†Le taux d'intérêt sur les emprunts aux termes des facilités de crédit et de trésorerie varie étant donné que le taux réel est fondé sur les taux de marché en vigueur au moment du prélèvement.

Facilités d'AgriClear

AgriClear Limited Partnership (« AgriClear ») est une plateforme électronique ainsi qu'un système de paiement et de règlement d'opérations visant des produits agricoles tangibles au Canada et aux États-Unis. AgriClear a contracté deux facilités de crédit d'exploitation qui ne sont ni engagées ni garanties, soit une de 3,0 \$ et une autre de 3,0 \$ US, afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des acheteurs et des vendeurs ainsi que de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux préférentiel américain, selon la monnaie du prélèvement.

Par ailleurs, AgriClear a contracté auprès d'une grande banque à charte canadienne une facilité d'émission de lettres de crédit à vue de 10,5 \$ US. Groupe TMX Limitée a garanti des obligations aux termes de la facilité d'émission de lettres de crédit à vue. Des lettres de crédit d'un montant de 0,1 \$ et de 9,2 \$ US étaient émises et en circulation au 31 décembre 2017.

Facilités de la CDS

La CDS a des prêts à vue d'exploitation non garantis s'élevant à 6,0 \$ afin de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents, une facilité de découvert et des prêts à vue non garantis de 15,0 \$ et une facilité à un jour de 5,5 \$ US demeurent accessibles. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain, selon la monnaie du prélèvement.

Compensation CDS a conclu une facilité de trésorerie de soutien garantie d'un montant de 400,0 \$ US, ou l'équivalent en dollars canadiens, dont les montants peuvent être prélevés en dollars américains ou en dollars canadiens. Cette entente permet de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent. Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain. Selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt pour l'entente de crédit de soutien garantie correspond au taux de base américain ou au taux préférentiel canadien. Au cours de l'exercice, la société a modifié les modalités de la facilité de trésorerie de soutien de la CDS afin de proroger son échéance du 6 décembre 2017 au 28 février 2018.

En outre, la CDS a conclu des ententes qui permettraient à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDS des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée aux fins des obligations de paiement découlant de CDSX et seulement si Compensation CDS n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

Au 31 décembre 2017, Compensation CDS avait prélevé un montant de néant pour faciliter les paiements de droits aux adhérents (2,1 \$ en 2016).

iii) Facilités de la CDCC

La CDCC a des facilités de trésorerie d'un jour de 600,0 \$ qui permettent de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus par la CDCC ou donnés en nantissement à la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.

La CDCC maintient une facilité non engagée de pension sur titres de 13 788,0 \$ qui lui permet de disposer de liquidités à la fin de la journée si elle n'est pas en mesure de remettre la facilité de trésorerie d'un jour à zéro. Cette facilité permettrait de disposer de liquidités en contrepartie de titres qu'aurait reçus la CDCC ou qui lui auraient été donnés en nantissement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la CDCC a augmenté la taille de sa facilité de pension sur titres pour la faire passer de 13 638,0 \$ à 13 788,0 \$ en raison des activités des membres compensateurs.

De plus, le 6 février 2017, la Société a augmenté la taille de sa facilité de pension sur titres pour la faire passer de 13 638,0 \$ à 13 788,0 \$ en raison des activités des membres compensateurs.

En outre, la CDCC maintient une facilité de soutien renouvelable consortiale de 300,0 \$ afin de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro. Les avances prélevées à même la facilité sont garanties par des titres reçus par la CDCC ou donnés en nantissement à la CDCC. Au 31 décembre 2017, aucun règlement lié aux opérations de pension sur titres de la CDCC n'était en défaut (2,5 \$ en 2016). Le montant a été contrebalancé en totalité par des titres liquides compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et il a été intégralement remboursé après la date de clôture.

Le 3 mars 2017, la société a prorogé les facilités de crédit du 3 mars 2017 au 2 mars 2018.

De plus, la CDCC a conclu une entente qui permettrait à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDCC des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

v) Facilité de Shorcan

Shorcan maintient une facilité de découvert auprès d'une grande banque à charte afin de disposer de liquidités à la fin de la journée pour couvrir toute insuffisance de fonds en raison du calendrier des décaissements et des encaissements en lien avec les opérations de courtage. Cette facilité est garantie par des titres donnés en nantissement.

vi) Convention de soutien de Groupe TMX Limitée

En 2016, conformément aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers et autres règlements canadiens et recommandations de surveillance, Compensation CDS et la CDCC ont chacune adopté un plan de redressement qui s'appliquera si l'entité est incapable d'assurer sans interruption ses opérations et services essentiels. Ces plans de redressement ont été déposés auprès des organismes de réglementation du Canada appropriés. Le 1er janvier 2017, dans le cadre des plans de redressement, et si certaines conditions de financement sont respectées, Groupe TMX Limitée a accepté de fournir un certain soutien financier limité à Compensation CDS et à la CDCC, le cas échéant, dans le cas d'un redressement.

C) RAPPROCHEMENT DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau ci-dessous décrit les variations des passifs découlant des activités de financement de la société, y compris les variations en trésorerie et hors trésorerie. Les passifs issus des activités de financement sont des passifs pour lesquels des flux de trésorerie ont été classés, ou encore des flux de trésorerie futurs seront classés, dans le tableau consolidé des flux de trésorerie au titre des activités de financement.

	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	Variation de change (hors trésorerie)	Solde au 31 décembre 2017
Obligations non garanties	648,7 \$	298,6 \$	-	947,3 \$
Papier commercial	309,9	86,4	(1,0)	395,3
Prêt à vue d'exploitation de Compensation CDS Facilité de trésorerie de soutien renouvelable	2,1	(2,1)	-	-
consortiale de la CDCC Swaps de taux d'intérêt et contrats de change à	2,5	(2,5)	-	-
terme utilisés aux fins de couverture (note 23) Obligations au titre des contrats de location	(0,1)	1,2	-	1,1
financement (note 22)	0,4	(0,3)	_	0,1
Total	963,5	381,4	(1,0)	1 343,9

NOTE 13 – MAINTIEN DU CAPITAL

Les principaux objectifs de gestion du capital de la société, qui, par définition, inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres négociables, le capital social, les obligations non garanties, le papier commercial et les diverses facilités de crédit, sont les suivants :

- conserver un capital suffisant pour poursuivre les activités, maintenir la confiance du marché et satisfaire aux exigences réglementaires et aux exigences des diverses facilités. À l'heure actuelle, la société a pour objectif de conserver un minimum de 170 \$ en trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables, sous réserve de modifications;
- maintenir une note de crédit dans une fourchette qui cadre avec les notes de crédit actuelles de la société attribuées par DBRS, soit celles de A (élevé) et de R1-faible;
- utiliser les liquidités excédentaires pour investir dans les activités et poursuivre la croissance;
- rembourser le capital aux actionnaires, notamment en leur versant des dividendes et en rachetant des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- réduire les niveaux d'endettement afin de les ramener en dessous des ratios de levier total qui diminuent avec le temps, comme il est précisé ci-après au paragraphe a).

La société entend atteindre les objectifs susmentionnés en gérant son capital conformément aux obligations de maintien du capital qui lui sont imposées, ainsi qu'à ses filiales, obligations qui sont décrites ci-dessous :

- a. Relativement à la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée (note 12), laquelle exige de la société qu'elle maintienne les ratios financiers suivants :
 - i. un ratio de couverture des intérêts de plus de 4,0 pour 1;
 - ii. un ratio de levier total d'au plus :
 - 3,75 pour 1 jusqu'au 31 décembre 2018;
 - 3,50 pour 1 à compter du 1^{er} janvier 2019 et par la suite.
- b. Relativement à la TSX, comme l'exige la CVMO, maintenir certains ratios financiers, sur une base consolidée et non consolidée, définis dans l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO, comme suit :
 - i. un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - ii. un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4 pour 1;
 - iii. un ratio de levier financier d'au plus 4 pour 1.
- c. Relativement à Alpha Exchange Inc., comme l'exige la CVMO, maintenir certains ratios financiers, sur une base consolidée et non consolidée, définis dans l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO, comme suit :
 - i. un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - ii. un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4,0 pour 1;

- iii. un ratio de levier financier d'au plus 4,0 pour 1.
- d. Relativement à la Bourse de croissance TSX, comme l'exigent diverses commissions des valeurs mobilières provinciales, maintenir des ressources financières suffisantes.
- Relativement à la MX, comme l'exige l'AMF, respecter certains ratios financiers définis dans l'ordonnance de reconnaissance de l'AMF, comme suit :
 - i. un ratio de fonds de roulement de plus de 1,5 pour 1;
 - ii. un ratio des flux de trésorerie sur l'encours total de la dette de plus de 20 %;
 - iii. un ratio de levier financier de moins de 4,0.
- Relativement à la CDCC, maintenir certains montants, comme suit :
 - maintenir des ressources financières suffisantes, tel que l'exigent la CVMO et l'AMF;
 - ii. un montant de 5,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de permettre le recouvrement en cas de défaillance de la part d'un membre compensateur plus un montant de 5,0 \$ au cas où le montant initial de 5,0 \$ aurait été utilisé entièrement lors d'un cas de défaillance;
 - iii. un montant suffisant en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables pour couvrir les charges d'exploitation sur 12 mois, à l'exclusion de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - iv. un total de 30,0 \$ en capitaux propres.
- Relativement à la CDS et à Compensation CDS, l'obligation imposée par la CVMO et l'AMF de respecter les ratios financiers suivants qui sont définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par la CVMO:
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4 pour 1;
 - ii. un ratio de levier financier d'au plus 4 pour 1.

De plus, la CVMO exige que la CDS et Compensation CDS maintiennent un fonds de roulement suffisant pour couvrir les charges d'exploitation sur six mois (à l'exclusion, dans le cas de la CDS, du montant des frais des services partagés imputé à Compensation CDS).

La CDS est tenue d'attribuer une partie de ses propres fonds aux fins de la cascade de gestion des défaillances de la fonction de RNC. Depuis le 1er janvier 2016, la société contribue 1,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles subies en raison de la défaillance d'un membre compensateur.

- Relativement à Shorcan:
 - selon l'OCRCVM, maintenir des capitaux propres d'au moins 0,5 \$;
 - selon la National Futures Association (la « NFA »), maintenir un capital net minimal;
 - iii. selon la CVMO, maintenir un fonds de roulement excédentaire minimal.
- Relativement à Fiducie TSX, comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières, maintenir un certain niveau relativement aux montants en capital et au ratio de capital et un ratio de levier financier d'au plus 8 %.

Au 31 décembre 2017, la société respectait chacune des obligations précitées en matière de capital imposées de l'extérieur, à l'exception de celles visant le capital net minimal et le fonds de roulement excédentaire minimal de Shorcan imposées par la NFA et la CVMO, respectivement. Postérieurement à la clôture de l'exercice, la société a effectué un apport en capital en faveur de Shorcan, ce qui a permis à cette dernière de respecter les exigences réglementaires de la NFA et de la CVMO.

NOTE 14 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont généralement décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à échéance ou lorsque la société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers à une autre partie sans conserver la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs financiers.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé seulement si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

- Comptabilité de couverture Lorsque la comptabilité de couverture peut être appliquée, une relation de couverture est désignée et documentée au début de la couverture afin de détailler la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, aussi bien au début de la couverture que de façon continue, si l'on s'attend à ce que les instruments de couverture soient « hautement efficaces » pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. La comptabilité de couverture cesse d'être pratiquée, de manière prospective, si l'instrument de couverture n'est plus efficace à titre de couverture, s'il est résilié ou vendu, ou si l'élément couvert est vendu ou résilié de façon anticipée. Le profit ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est transféré(e) dans l'état consolidé du résultat net durant la même période que celle au cours de laquelle les éléments couverts influent sur le bénéfice net.
- Couvertures de flux de trésorerie Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture dérivé, après impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global alors que toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé du résultat net dans les charges financières nettes. Les intérêts découlant des dérivés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres au règlement net des swaps de taux d'intérêt dans les charges financières nettes à l'état consolidé du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.
- Autres dérivés La société détient des swaps sur rendement total qui offrent une couverture économique partielle contre son exposition au risque lié au cours de l'action découlant de ses régimes de rémunération fondée sur des actions prévoyant un règlement en trésorerie (note 23), mais qui ne sont pas désignés comme des couvertures à des fins comptables. Ainsi, ces dérivés sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci sont portées à l'état consolidé du résultat net.

A) INSTRUMENTS FINANCIERS – VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS

La société classe ses actifs financiers non dérivés dans les catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel ils ont été

- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont soit classés comme étant détenus à des fins de transaction, soit classés comme des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net par la direction lorsque la société les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net. Les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.
- Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction supplémentaires directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la transaction d'origine lorsque l'effet de l'actualisation est négligeable.
- Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci, à l'exception de pertes de valeur et de certains profits et pertes de change, sont inscrites dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net à mesure qu'elles surviennent, tout comme les profits et pertes de change découlant d'éléments monétaires. Les profits et pertes de change découlant d'éléments non monétaires, notamment un placement dans un instrument de capitaux propres, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassé à l'état consolidé du résultat net.

Le classement des instruments financiers de la société ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se présentent comme suit:

	31 déce	embre 2017	31 déce	embre 2016
	Valeur	Juste	Valeur	Juste
	comptable	valeur	comptable	valeur
Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net				
– Désignés				
Titres négociables	50,1 \$	50,1 \$	61,8 \$	61,8 \$
	50,1	50,1	61,8	61,8
– Classés				
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	_	-	150,2	150,2
Swaps sur rendement total	_	-	3,3	3,3
Swaps de taux d'intérêt	1,1	1,1	0,1	0,1
	1,1	1,1	153,6	153,6
Actifs financiers disponibles à la vente				
Placement dans une société fermée	0,8	0,8	0,8	0,8
	0,8	0,8	0,8	0,8
Prêts et créances				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175,0	175,0	240,6	240,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	116,3	116,3	66,0	66,0
Clients et autres débiteurs	102,3	102,3	84,9	84,9
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	102,3	102,3	781,3	781,3
Garantie en espèces des membres compensateurs	877,3	877,3	842,8	842,8
Soldes avec des membres compensateurs	18 377,0	18 377,0	14 741,3	14 741,3
Soldes avec des adhérents	691,7	691,7	731,4	731,4
Joines avec des adiferents	20 339,6	20 339,6	17 488,3	17 488,3
			17 .00,0	17 .00,0
Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net				
- Classés			(150.2)	(450.2)
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	(0.1)	(0.1)	(150,2)	(150,2)
Swaps sur rendement total	(0,1)	(0,1)	(450.2)	(4.50.2)
	(0,1)	(0,1)	(150,2)	(150,2)
Autres passifs financiers				
Autres fournisseurs et autres créditeurs	(57,4)	(57,4)	(37,1)	(37,1)
Intérêts courus à payer	(6,5)	(6,5)	(6,0)	(6,0)
Retenues d'impôt des adhérents	(116,3)	(116,3)	(66,0)	(66,0)
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	_	_	(781,3)	(781,3)
Garantie en espèces des membres compensateurs	(877,3)	(877,3)	(842,8)	(842,8)
Soldes avec des membres compensateurs	(18 377,0)	(18 377,0)	(14 741,3)	(14 741,3)
Soldes avec des adhérents	(691,7)	(691,7)	(731,4)	(731,4)
Obligations au titre des contrats de location-financement	(0,1)	(0,1)	(0,4)	(0,4)
Prélèvement sur les facilités de crédit et de trésorerie	_	_	(4,6)	(4,6)
Papier commercial	(395,3)	(395,3)	(309,9)	(309,9)
Obligations non garanties	(947,3)	(972,1)	(648,7)	(684,7)
	(21 468,9)\$	(21 483,7)\$	(18 169,5)\$	(18 205,5)\$

La valeur comptable des instruments financiers de la société, à l'exception des obligations non garanties, se rapproche de leur juste valeur chaque date de clôture. La juste valeur des obligations non garanties a été obtenue au moyen de cours de marché observables, soit des données de niveau 2.

B) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers de la société comptabilisés à la juste valeur se présente comme suit :

Au	Évalu	31 décembre 2017		
Actif (passif)	Niveau 1			
Titres négociables	50,1 \$	- \$	- \$	50,1 \$
Swaps sur rendement total	_	(0,1)	_	(0,1)
Swaps de taux d'intérêt	_	1,1	_	1,0
Placement dans une société fermée	_	_	0,8	0,8

Au	Évaluations de la juste valeur selon le			31 décembre 2016
Actif (passif)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Titres négociables	61,8 \$	- \$	- \$	61,8 \$
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	_	150,2	_	150,2
Swaps sur rendement total	_	3,3	_	3,3
Swaps de taux d'intérêt	_	0,1	_	0,1
Placement dans une société fermée	_	_	0,8	0,8
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	-	(150,2)	_	(150,2)

Au cours des périodes indiquées, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

NOTE 15 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS ET TITRES NÉGOCIABLES

A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES **RESTRICTIONS**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent les éléments suivants :

31 décembre 2017	31 décembre 2016
68,7 \$	64,0 \$
47,6	108,8
52,9	52,7
1,8	11,9
4,0	3,2
175,0 \$	240,6 \$
116,3 \$	66,0 \$
116,3 \$	66,0 \$
	68,7 \$ 47,6 52,9 1,8 4,0 175,0 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois et comprennent également la trésorerie soumise à des restrictions. La MX exploite une division distincte pour la réglementation qui est responsable de l'approbation des adhérents et de la réglementation du marché et qui est exploitée selon la méthode du recouvrement des coûts. Les liquidités soumises à des restrictions comprennent les surplus de la division de la réglementation et un montant équivalent et compensatoire est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent l'impôt retenu par Compensation CDS sur les paiements de droits faits par Compensation CDS au nom d'adhérents de Compensation CDS. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions afférents à cet impôt retenu sont contrôlés en définitive par Compensation CDS; toutefois, le montant est remboursable à différentes administrations fiscales dans un délai relativement court et ne peut, par conséquent, être utilisé dans le cours normal des activités. Un montant équivalent et compensatoire est inclus au bilan consolidé dans le passif courant, au poste « Retenues d'impôt des adhérents ».

B) TITRES NÉGOCIABLES

Les titres négociables comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Bons du Trésor	50,1 \$	61,8 \$
Titres négociables	50,1 \$	61,8 \$

La société a désigné ses titres négociables comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant imputées dans les produits financiers à l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les justes valeurs ont étés calculées en fonction des cours du marché ou de données de marché observables.

NOTE 16 – CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les clients et autres débiteurs comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances clients, montant brut	89,7 \$	68,6 \$
Moins la provision pour créances douteuses	(2,7)	(2,8)
Créances clients, montant net	87,0	65,8
Autres débiteurs	15,3	19,1
Clients et autres débiteurs	102,3 \$	84,9 \$

Les clients et autres débiteurs sont régulièrement examinés aux fins d'indications objectives de dépréciation.

Les échéances des créances clients sont généralement fixées à 30 jours. Les créances clients qui sont en souffrance depuis plus de trois mois sont considérées comme dépréciées, et une provision pour créances douteuses, qui varie selon l'ancienneté de la créance, est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé du résultat net. D'autres créances clients spécifiques font également l'objet d'une provision, le cas échéant.

Le tableau ci-dessous présente le classement chronologique des créances clients :

Aux	31	décembre 2017	31 (décembre 2016
	Montant brut	Provision	Montant brut	Provision
Créances en règle	62,0 \$	- \$	46,7 \$	- \$
Créances en souffrance depuis 1 à 90 jours	22,1	-	17,5	0,1
Créances en souffrance depuis plus de 90 jours	5,6	2,7	4,4	2,7
Créances clients	89,7 \$	2,7 \$	68,6 \$	2,8 \$

L'évolution de la provision pour créances douteuses de la société se présente comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Solde au 1 ^{er} janvier	2,8 \$	2,9 \$
Provision comptabilisée durant l'exercice, déduction faite de la reprise sur la provision	1,5	1,4
Créances radiées tenues pour irrécouvrables	(1,6)	(1,5)
Solde aux 31 décembre	2,7 \$	2,8 \$

Aucune provision pour perte de valeur n'est jugée nécessaire pour les autres débiteurs.

NOTE 17 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A) GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Le goodwill est comptabilisé au coût à l'acquisition moins toute perte de valeur subséquente. Les immobilisations incorporelles comme les marques de commerce, les produits dérivés, les désignations réglementaires et les produits structurés sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée étant donné que la direction est d'avis que la période pendant laquelle ces immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

Le tableau qui suit présente un sommaire du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée de la société :

	Goodwill	Marques de commerce	Produits dérivés	Désignations réglementaires	Produits structurés	Total
Solde au 1er janvier 2016	1 084,8 \$	252,1 \$	632,0 \$	1 408,6 \$	107,0 \$	3 484,5 \$
Dépréciation	(8,9)	_	_	_	_	(8,9)
Perte du contrôle de BOX Holdings	_	(1,4)	_	(0,3)	-	(1,7)
Effet des variations des cours de change	(1,4)	(0,1)	_	_	-	(1,5)
Solde au 31 décembre 2016	1 074,5	250,6	632,0	1 408,3	107,0	3 472,4
Acquisition de Trayport (note 3)	621,7	39,2	_	_	-	660,9
Vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4)	(10,4)	(4,9)	_	(1,0)	(107,0)	(123,3)
Vente de TMX Atrium (note 5)	(18,6)	(1,6)	_	_	-	(20,2)
Dépréciation	(6,5)	_	_	_	-	(6,5)
Effet des variations des cours de change	0,9	_	_	_	-	0,9
Solde au 31 décembre 2017	1 661,6 \$	283,3 \$	632,0 \$	1 407,3 \$	- \$	3 984,2 \$

La société évalue le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. La société choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de l'actif net identifiable acquis. Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres en tant que contrepartie, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, le cas échéant, et de toute perte de valeur. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs générés en interne comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue.

Les coûts engagés dans le cadre des activités de recherche, entreprises en vue d'acquérir des connaissances techniques nouvelles, sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts engagés pour les activités de développement sont inscrits à l'actif lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- l'achèvement de l'actif en vue de son utilisation ou de sa vente est faisable d'un point de vue technique;
- la société a l'intention d'achever l'actif afin de l'utiliser ou de le vendre;
- la société pourra utiliser l'actif une fois achevé;
- l'actif sera utile et devrait générer des avantages économiques futurs probables pour la société;
- la société a les ressources appropriées disponibles pour achever le développement et utiliser l'actif;
- la société peut évaluer de façon fiable les coûts attribuables à l'actif au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties à compter de la date d'acquisition ou, dans le cas d'immobilisations incorporelles générées en interne, à compter du moment auquel l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et révisées au besoin.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, comme suit :

Actif	Mode	Taux
Relations clients	Linéaire	17 à 34 ans
Solutions technologiques	Linéaire	1 à 10 ans

Le tableau qui suit présente un sommaire des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée de la société :

	Solutions technologiques	Relations clients	Positions ouvertes	Total
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	108,7 \$	1 021,4 \$	2,0 \$	1 132,1 \$
Ajouts dans le cadre des activités générales	9,2	1 021,4 3	2,0 3	9,2
Perte du contrôle de BOX Holdings	(12,4)	(50,8)	_	(63,2)
Sorties	(2,2)	(30,8)	_	(2,2)
Ajustements	(5,0)	_	_	(5,0)
Effet des variations des cours de change	(2,4)	(3,2)	_	(5,6)
Solde au 31 décembre 2016	95,9	967,4	2,0	1 065,3
Ajouts dans le cadre des activités générales	17,4	_	_,-	17,4
Acquisition de Trayport (note 3)	36,6	307,6	_	344,2
Vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4)	(14,5)	(83,5)	_	(98,0)
Ajustements	(1,1)	_	_	(1,1)
Dépréciation/radiations	(3,2)	_	_	(3,2)
Effet des variations des cours de change	(0,1)	_	-	(0,1)
Solde au 31 décembre 2017	131,0 \$	1 191,5 \$	2,0 \$	1 324,5 \$
Cumul des amortissements				
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	68,1 \$	146,8 \$	2,0 \$	216,9 \$
Charge pour l'exercice	13,0	34,8	_,o	47,8
Perte du contrôle de BOX Holdings	(12,4)	(24,7)	_	(37,1)
Sorties	(0,4)	_	_	(0,4)
Ajustements	(5,0)	_	_	(5,0)
Effet des variations des cours de change	(2,3)	(2,0)	_	(4,3)
Solde au 31 décembre 2016	61,0	154,9	2,0	217,9
Charge pour l'exercice	12,7	34,5	·_	47,2
Acquisition de Trayport (note 3)	0,2	0,5	_	0,7
Vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4)	(7,4)	(15,5)	-	(22,9)
Dépréciation/radiations	(1,4)	_	-	(1,4)
Effet des variations des cours de change	(0,4)	_	_	(0,4)
Solde au 31 décembre 2017	64,7 \$	174,4 \$	2,0 \$	241,1 \$
Valeurs comptables nettes				
Au 31 décembre 2016	34,9 \$	812,5 \$	- \$	847,4 \$
Au 31 décembre 2017	66,3 \$	1 017,1 \$	- \$	1 083,4 \$

C) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses actifs d'impôt différé et ses actifs liés aux avantages du personnel futurs afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement même s'il n'y a aucune indication de perte de valeur, et la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des frais de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un

taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des frais de sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne peuvent pas être reprises. En ce qui a trait aux autres actifs non financiers, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a déterminé que certaines UGT avaient des valeurs recouvrables inférieures à leur valeur comptable respective. Ainsi, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé une charge de dépréciation de 6,5 \$ au titre du goodwill dans l'état consolidé du résultat net. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a déterminé que certaines UGT avaient une valeur recouvrable inférieure à leur valeur comptable respective. Ainsi, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé une charge de dépréciation de 8,9 \$ au titre du goodwill dans l'état consolidé du résultat net.

Au 31 décembre, les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée affectés à chaque UGT, après les charges de dépréciation présentées ci-dessus, s'établissaient comme suit :

Aux		31 décembre 2017 Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité		31 décembre 2016 Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité
-	Goodwill	indéterminée	Goodwill	indéterminée
Inscriptions	13,3 \$	1 290,1 \$	13,3 \$	1 294,4 \$
Datalinx/Produits d'analyse	707,7	74,3	708,4	89,2
Trayport	622,4	39,2	_	_
Négociation de titres de participation	5,1	229,6	5,1	210,9
MX/CDCC	159,4	663,9	159,4	663,3
CDS	89,5	22,0	89,5	22,0
NGX	-	-	3,2	112,0
Autres	64,2	3,5	95,6	6,1
	1 661,6 \$	2 322,6 \$	1 074,5 \$	2 397,9 \$

Les valeurs recouvrables des UGT ci-dessus ont été déterminées en fonction de calculs de la valeur d'utilité, à l'aide des projections de la direction à l'égard des flux de trésorerie actualisés sur des périodes de 5 ans ainsi qu'une valeur finale. La valeur finale s'entend de la valeur attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée. La valeur finale des UGT est déterminée à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % pour toutes les UGT importantes, à l'exception de l'UGT MX/CDCC, qui est de 4,5 %, fondé sur les estimations de la société quant aux résultats d'exploitation futurs attendus, aux plans d'affaires futurs, à la conjoncture économique et aux perspectives générales du secteur d'activité dans lequel évolue l'UGT. Un taux d'actualisation avant impôt est utilisé pour calculer le montant recouvrable de ces UGT. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué est de 11,6 % à 14,1 %, lequel taux a été établi en tenant compte du coût moyen pondéré du capital de la société et de certaines primes de risque, en fonction de l'expérience passée de la direction.

Ces hypothèses constituent des jugements subjectifs fondés sur les résultats passés de la société, sa connaissance des activités et sa connaissance du contexte économique dans lequel elle évolue. Si les hypothèses à l'égard des flux de trésorerie attendus, des taux de croissance à long terme ou des taux d'actualisation avant impôt qui seront formulées à l'avenir diffèrent de celles

utilisées, les tests de dépréciation futurs pourraient donner lieu à des résultats différents et indiquer que des UGT, de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles correspondants, ont subi une perte de valeur.

Au 31 décembre 2017, la direction a déterminé que l'UGT Datalinx/Produits d'analyse pouvait faire l'objet d'un changement raisonnablement possible en ce qui a trait à l'une ou plusieurs des hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, ce qui pourrait faire en sorte que cette UGT subisse une perte de valeur. Une augmentation de 0,8 % du taux d'actualisation, une diminution de 1,2 % du taux de croissance final ou une diminution de 5,9 % des flux de trésorerie annuels pourraient faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

NOTE 18 – PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence se détaillent comme suit :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Participation dans FTSE TMX Global Debt Capital Markets Limited	50,2 \$	48,1 \$
Placement dans BOX Holdings	19,8	21,5
Autres	16,3	15,6
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de		
la mise en équivalence	86,3 \$	85,2 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un montant de 2,9 \$ au titre de sa quote-part du bénéfice des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (2,4 \$ en 2016).

A) FTSE TMX GLOBAL DEBT CAPITAL MARKETS LIMITED

Au 31 décembre 2017, la société détenait une participation indirecte de 24,25 % dans les capitaux propres de FTSE TMX Global Debt Capital Markets Limited (« FTSE »). Le placement est comptabilisé dans sa monnaie fonctionnelle, la livre sterling, selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières résumées en livres sterling concernant FTSE s'établissent comme suit :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs courants	45,5 £	25,1 £
Actifs non courants	86,2	94,3
Passifs courants	(24,6)	(10,2)
Passifs non courants	(12,3)	(11,8)
Actifs nets (100 %)	94,8 £	97,4 £
Pour les exercices clos les	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits	22,6 £	20,1 £
Bénéfice net et résultat global (100 %)	4,3	2,1
Quote-part du bénéfice et du résultat global (24,25 %)	1,0 £	0,5 £

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé 2,7 \$ au titre de sa quote-part du bénéfice dans les états consolidés du résultat net et une perte de 0,7 \$ au titre de la conversion d'un établissement à l'étranger dans les états consolidés du résultat global (0,8 \$ et 0,4 \$ respectivement en 2016). Toujours pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a reçu 2,3 \$ de FTSE dans le cadre du régime de redevances, montant qui est inclus dans le secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (2,0 \$ en 2016).

B) BOX HOLDINGS GROUP LLC

Au 1^{er} juillet 2016, la société a comptabilisé 15,6 \$ US au titre de sa participation conservée de 41,33 % dans BOX Holdings, valeur obtenue au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés, lequel est fondé sur les meilleures estimations de la direction concernant les flux de trésorerie attendus liés aux activités actualisés selon un taux avant impôt. Son placement dans BOX Holdings est comptabilisé dans sa monnaie fonctionnelle, le dollar américain, selon la méthode de la mise en équivalence.

0,2 \$ US

0,4 \$ US

Les informations financières résumées en dollars américains concernant BOX Holdings s'établissent comme suit :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs courants	19,3 \$ US	19,5 \$ US
Actifs non courants	5,6	6,1
Passifs courants	(1,8)	(1,8)
Passifs non courants	(0,2)	(0,1)
Actifs nets (100 %)	22,9 \$ US	23,7 \$ US
	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	Pour le semestre clos le 31 décembre 2016
Produits	15,5 \$ US	9,6 \$ US
Bénéfice net et résultat global (100 %)	0.5	1.0

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé 0,3 \$ au titre de sa quote-part du bénéfice dans les états consolidés du résultat net et une perte de 1,4 \$ au titre de la conversion d'un établissement à l'étranger dans les états consolidés du résultat global (quote-part du bénéfice de 0,6 \$ et profit de 0,8 \$ pour le semestre clos le 31 décembre 2016).

NOTE 19 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Quote-part du bénéfice et du résultat global (41,33 %)

Les fournisseurs et autres créditeurs se composent des éléments suivants :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes fournisseurs et charges à payer	30,2 \$	28,1 \$
Taxes de vente à payer	8,7	3,9
Charges du personnel et des administrateurs à payer	40,2	36,0
Intérêts courus à payer	6,5	6,0
Excédent réglementaire	4,0	3,2
Autres	0,7	0,3
Fournisseurs et autres créditeurs	90,3 \$	77,5 \$

La juste valeur des fournisseurs et autres créditeurs est presque équivalente à la valeur comptable vu la courte durée jusqu'à leur règlement. Les créditeurs à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évalués au montant de la transaction d'origine lorsque l'effet de l'actualisation est négligeable.

Les obligations au titre des avantages à court terme, notamment les salaires et les crédits de vacances annuels, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de son régime incitatif à court terme est comptabilisé s'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer un montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

NOTE 20 – PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se composent de ce qui suit :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Inscriptions	3,6 \$	2,2 \$
Solutions technologiques	4,0	2,1
Marchés de l'énergie	_	8,0
Autres	1,1	9,3
Produits différés courants	8,7 \$	21,6 \$
Marchés de l'énergie	- \$	3,6 \$
Autres	0,2	-
Produits différés non courants	0,2 \$	3,6 \$

Les produits différés comprennent essentiellement les inscriptions initiales et additionnelles à la Bourse de croissance TSX, lesquelles sont payées avant que le service ne soit fourni et sont différées jusqu'au moment où l'inscription est effective et le service est terminé.

Les produits différés liés aux solutions technologiques comprennent les droits provenant des abonnements annuels au service d'information de Trayport et de la CDS ainsi que les droits afférents aux solutions de réseaux et d'infrastructures et aux logiciels de gestion des risques. Au 31 décembre 2017, les produits différés au titre des solutions technologiques ne comprennent plus les droits afférents aux solutions de réseaux et d'infrastructures et aux logiciels de gestion des risques en raison de la vente de Razor Risk. En oute, les produits différés du secteur Marchés de l'énergie ne comprennent plus les produits tirés de NGX, qui constate les produits tirés des droits de négociation, des droits de compensation et des droits connexes sur les mois de transaction, de livraison et de règlement de chaque opération.

NOTE 21 – PROVISIONS ET ÉVENTUALITÉS

A) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Le tableau qui suit contient un sommaire des provisions de la société :

	Contrats de				
	location	Passifs relatifs au démantèlement	Taxe à la	Recentrage	Takal
	déficitaires		consommation	stratégique	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	1,1 \$	8,1 \$	1,6 \$	0,1 \$	10,9 \$
Provisions comptabilisées au cours					
de la période	0,4	0,1	1,6	17,8	19,9
Désactualisation	_	0,2	_	-	0,2
Provisions utilisées au cours de la					
période	(0,5)	(0,9)	_	(4,8)	(6,2)
Solde au 31 décembre 2016	1,0 \$	7,5 \$	3,2 \$	13,1 \$	24,8 \$
Courant	0,7 \$	- \$	3,0 \$	13,1 \$	16,8 \$
Non courant	0,3	7,5	0,2	-	8,0
Solde au 31 décembre 2016	1,0 \$	7,5 \$	3,2 \$	13,1 \$	24,8 \$
Provisions comptabilisées au cours					
de la période	0,6	0,4	0,3	-	1,3
Provisions utilisées au cours de la					
période	(1,0)	(1,1)	(2,5)	(8,9)	(13,5)
Solde au 31 décembre 2017	0,6 \$	6,8 \$	1,0 \$	4,2 \$	12,6 \$
Courant	0,3 \$	0,1 \$	1,0 \$	4,2 \$	5,6 \$
Non courant	0,3	6,7	_	-	7,0
Solde au 31 décembre 2017	0,6 \$	6,8 \$	1,0 \$	4,2 \$	12,6 \$

i) Contrats de location déficitaires

La société évalue la provision pour un contrat de location déficitaire à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre i) le coût attendu de la résiliation du contrat ou la pénalité qui en découle et ii) le coût net attendu lié au respect des engagements de location, déduction faite de tout produit tiré de la sous-location. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a déterminé qu'elle n'utiliserait plus certains espaces de bureaux aux termes d'un contrat de location non résiliable (note 22). Le contrat de location arrivera à échéance en 2018. Une provision de 0,6 \$ a été constituée à l'égard des paiements futurs actualisés, déduction faite des produits tirés de la sous-location attendus.

Passifs relatifs au démantèlement

La société comptabilise une provision pour remise en état de sites pour certains de ses contrats de location lorsque les locaux loués ont été modifiés.

iii) Taxe à la consommation

La société comptabilise une provision en se fondant sur ses meilleures estimations des montants qui doivent être payés aux administrations fiscales du fait de crédits d'impôts sur les intrants réclamés.

iv) Charges liées au recentrage stratégique, y compris les indemnités de cessation d'emploi

En septembre 2016, la société a présenté une mise à jour portant sur son processus de recentrage stratégique, qui a été amorcé en 2015 par un certain nombre de changements organisationnels. Cette mise à jour énonce l'engagement de la société à mettre en œuvre un plan destiné à simplifier sa structure organisationnelle et à stimuler son évolution à titre de fournisseur de solutions axé sur la clientèle des marchés financiers du Canada et du reste du monde.

À la suite de l'annonce du plan, la société a comptabilisé une provision de 17,8 \$ en 2016 au titre des charges liées au recentrage stratégique attendues, englobant notamment des honoraires de services-conseils de 1,1 \$ et des indemnités de cessation d'emploi de 16,7 \$. Les coûts estimés sont fondés sur les modalités habituelles de la société ou les modalités pertinentes du contrat avec l'employé.

B) PASSIFS ÉVENTUELS

À l'occasion, dans le cours de ses activités, la société ou ses filiales agissent à titre de défenderesses dans le cadre de poursuites, y compris les poursuites en dommages-intérêts et de dépens subis, ou dans le cadre de procédures mettant en cause les mesures, les décisions ou les compétences de la société ou de ses filiales. L'issue de ces questions dépend de la résolution future qui comprend des incertitudes relatives aux litiges ou à d'autres procédures. D'après l'information dont dispose la société à l'heure actuelle, la direction est d'avis qu'il est improbable que la société doive faire des paiements importants ou assume d'autres obligations en lien avec de telles poursuites ou procédures.

NOTE 22 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS LIÉES À DES CONTRATS DE LOCATION

La société est liée aux termes de contrats de location à long terme et de licences, comme suit :

- La location de bureaux aux termes de divers contrats de location simple à long terme dont les durées résiduelles sont d'au plus 16 ans, y compris certaines obligations liées à la mise hors service d'immobilisations relativement à ces contrats de location.
- La location de matériel informatique et de logiciels pour des durées résiduelles allant de un an à quatre ans aux termes de contrats de location simple.
- La location de matériel informatique et de logiciels pour des durées résiduelles allant de un an à trois ans aux termes de contrats de location-financement.

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La société classe les contrats de location dans le cadre desquels le bailleur conserve une part considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété comme des contrats de location simple. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple, et tout avantage reçu au titre de la location, sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les paiements à effectuer au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Moins de un an	22,8 \$	18,7 \$
De un an à cinq ans	48,8	42,6
Plus de cinq ans	90,4	93,9
	162,0 \$	155,2 \$

La société doit acquitter des charges supplémentaires au titre des taxes et de la maintenance ainsi que d'autres frais directs relativement à ses contrats de location. Ce montant supplémentaire se chiffrera à environ 11,8 \$ pour l'exercice 2018 (13,2 \$ en 2017).

Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des obligations de la société visant à remettre dans leur état initial certains locaux loués (note 21).

La société a d'autres engagements sous forme de contrats à long terme liés à la technologie d'un montant de 49,8 \$, dont une tranche de 21,1 \$ arrive à échéance à moins de un an.

La société a conclu des contrats de sous-location de locaux à bureau avec des tiers. Les créances de location liées à ces contrats de sous-location se présentent comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Moins de un an	1,5 \$	1,5 \$
De un an à cinq ans	3,6	0,6
	5,1 \$	2,1 \$

Des paiements de 33,9 \$ ont été inscrits à l'état consolidé du résultat net relativement aux contrats de location simple, déduction faite de tout produit tiré de la sous-location (30,0 \$ en 2016).

B) CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

La société classe les contrats de location de matériel dans le cadre desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés à la société comme des contrats de location-financement. Les actifs loués sont inscrits à l'actif au commencement du contrat de location, à un montant égal à leur juste valeur ou, si celle- ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont ensuite amortis sur leur durée d'utilité. Les paiements au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les dettes liées aux contrats de location-financement qui doivent être payées dans moins de un an sont comprises dans les autres passifs courants et le solde est comptabilisé dans les autres passifs non courants au bilan consolidé. Les dettes liées aux contrats de location-financement se présentent comme suit :

		;	31 décembre 2017		3	31 décembre 2016
	Paiements		Valeur actualisée	Paiements		Valeur actualisée
	minimaux		des paiements	minimaux		des paiements
	futurs au titre		minimaux au titre	futurs au titre		minimaux au titre
	de la location	Intérêts	de la location	de la location	Intérêts	de la location
Moins de un an	0,1 \$	- \$	0,1 \$	0,5 \$	0,1 \$	0,4 \$

La juste valeur des dettes liées aux contrats de location-financement est presque équivalente à la valeur comptable.

C) ENGAGEMENTS ET REMISES DE DROITS DE LA CDS

Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS consenties par la CVMO et l'AMF, les droits exigés pour les services et produits offerts par Compensation CDS seront les mêmes que ceux entrés en vigueur le 1er novembre 2011 (les « droits de base pour 2012 »). Compensation CDS ne peut pas ajuster les droits sans l'approbation de la CVMO, de l'AMF et de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »). De plus, Compensation CDS ne peut demander l'approbation d'une augmentation des droits sur les services de compensation et les autres services de base de Compensation CDS (lesquels sont présentés dans les ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF) que si les circonstances ont changé de façon notable depuis le 1^{er} août 2012, date d'entrée en vigueur des ordonnances de reconnaissance.

Aux termes des ordonnances de reconnaissance accordées par l'OSC et l'AMF, pour la période de deux mois ouverte le 1er novembre 2012 et les exercices suivants ouverts à compter du 1er janvier 2013, la CDS partagera toute augmentation des produits annuels tirés des services de compensation et autres services de base de Compensation CDS, à parts égales avec les adhérents. À compter du 1er janvier 2015 et des exercices subséquents, la CDS partage également avec les adhérents à parts égales toute augmentation annuelle des produits applicables à la prime de liquidité du SLNY ou du SLDDTC par rapport aux produits tirés de ce service comptabilisés pour la période de douze mois close le 31 décembre 2015.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la remise à verser s'est établie à 3,9 \$ (3,7 \$ en 2016).

De plus, la société est dans l'obligation de remettre une somme supplémentaire aux adhérents à l'égard des services de compensation en bourse pour les opérations effectuées sur une bourse ou sur un système de négociation parallèle (« SNP »). Cette remise a augmenté graduellement au fil des ans, jusqu'à atteindre son maximum de 4,0 \$ annuellement en octobre 2016. Ces remises sont comptabilisées et inscrites à titre de réduction dans les produits financiers de l'exercice auguel elles se rapportent.

NOTE 23 – AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

A) AUTRES ACTIFS

Les autres actifs courants et non courants comprennent ce qui suit :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charges payées d'avance	13,6 \$	10,0 \$
Swaps sur rendement total (note 24)	_	3,3
Autres	_	1,1
Actifs d'impôt exigible	4,5	1,8
Autres actifs courants	18,1 \$	16,2 \$
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la	86,3 \$	85,2 \$
mise en équivalence (note 18) Actifs au titre des avantages du personnel (note 25)	80,3 Ş 7,6	85,2 \$ 9,4
Locaux et matériel	38,0	31,4
Placement dans une société fermée	0,8	0,8
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 12)	1,1	0,1
Autres	0,6	1,4
Autres actifs non courants	134,4 \$	128,3 \$

La société détient un placement dans une société fermée dont les actions ne sont pas négociées sur un marché actif. La juste valeur de ce placement a été comptabilisée au coût à l'acquisition. La direction estime que le coût du placement se rapproche de sa juste valeur.

B) AUTRES PASSIFS

Les autres passifs courants et non courants comprennent ce qui suit :

Aux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits différés (note 20)	8,7 \$	21,6 \$
Provisions (note 21)	5,6	16,8
Obligations aux termes des contrats de financement (note 22)	0,1	0,4
Swaps sur rendement total (note 24)	0,1	_
Passifs d'impôt exigible	46,6	17,2
Autres passifs courants	61,1 \$	56,0 \$
Produits différés (note 20)	0,2 \$	3,6 \$
Provisions (note 21)	7,0	8,0
Obligations au titre des régimes incitatifs à long terme et de la rémunération		
des administrateurs (note 24)	30,0	27,5
Avantages du personnel à payer (note 25)	18,7	17,7
Autres	5,4	1,2
Autres passifs non courants	61,3 \$	58,0 \$

NOTE 24 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Aux termes du régime incitatif à long terme, certains membres du personnel et dirigeants de la société recevront une combinaison d'attributions aux termes du régime incitatif à long terme consistant en des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur l'écoulement du temps et des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé une charge au titre de la rémunération et des avantages aux termes des accords de paiements fondés sur des actions suivants :

- Régime d'options sur actions;
- Régime d'unités d'actions de négociation restreinte, régime d'unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et régime d'unités d'actions à versement différé;
- Régime d'achat d'actions des membres du personnel.

A) RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Aux termes du régime d'options sur actions, les options sont acquises trimestriellement sur une durée de 4 ans et ont une échéance maximale de 10 ans. Aux termes du régime d'options sur actions, la juste valeur des options sur actions attribuées a été estimée à la date de l'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et compte tenu des hypothèses suivantes : prix de l'action de 72,21 \$ (40,39 \$ en 2016) et, selon la tranche, taux de dividende de 2,5 % à 2,8 % (de 2,6 % à 4,0 % en 2016); durée de vie attendue de 2 ans à 5 ans (de 2 ans à 5 ans en 2016); volatilité attendue de 16,0 % à 18,5 % (de 19,7 % à 27,6 % en 2016); taux d'intérêt sans risque de 1,1 % à 1,4 % (de 0,7 % à 1,1 % en 2016); et taux de renonciation attendu de 9,4 % à 22,1 % (de 9,4 % à 22,0 % en 2016). Les hypothèses sont fondées sur les variations historiques du prix des actions de la société et la politique de dividende historique; la durée de vie attendue est fondée sur l'expérience passée de la société. La juste valeur moyenne pondérée qui en découle, calculée pour les options sur actions attribuées en 2017, s'élève à 7,68 dollars (5,40 dollars en 2016).

Les options en circulation au 31 décembre 2017 viendront à échéance en 2018, 2019, 2020, 2021, 2025, 2026 et 2027.

Les variations du nombre d'options sur actions en circulation se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les		31 décembre 2017		31 décembre 2016
_	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
En circulation, à l'ouverture de la période	1 734 569	46,82 \$	1 975 787	49,83 \$
Attribution	590 578	72,21	641 398	40,39
Expiration	(586)	28,67	_	_
Renonciation	(83 468)	50,76	(253 300)	45,45
Exercice	(362 167)	47,90	(629 316)	50,82
En circulation aux 31 décembre	1 878 926	54,41 \$	1 734 569	46,82 \$
Acquises et exerçables aux 31 décembre	657 399	49,76 \$	620 445	50,88 \$

Les fourchettes de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante des options en circulation s'établissent comme suit :

Aux		31 décembre 2017		31 décembre 2016
Fourchette de prix d'exercice (en dollars)	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante
28,67 \$ - 29,99 \$	_	-	4 549	0,1
40,00 \$ - 49,99 \$	883 672	7,4	1 134 436	8,1
50,00 \$ - 59,99 \$	418 745	4,0	591 778	4,6
60,00 \$ - 60,73 \$	3 806	8,6	3 806	9,6
70,00 \$ - 72,73 \$	572 703	9,1	-	_
	1 878 926	7,2	1 734 569	6,9

La société comptabilise son régime d'options sur actions à l'intention des membres du personnel admissibles prévoyant un règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres selon la méthode de la juste valeur. Selon la méthode de la juste valeur, le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu et il est amorti sur le délai d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'options dont il est prévu que les droits deviendront acquis. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé des charges de rémunération et des avantages de 3,3 \$ (2,4 \$ en 2016) à l'égard de son régime d'options sur actions.

Le nombre d'options sur actions attribuées à une même personne aux termes du régime de la société ou de toute autre convention de rémunération fondée sur des actions ne peut en aucun cas dépasser 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation de la société. Au 31 décembre 2017, 3 117 745 actions ordinaires de la société demeurent réservées en vue de leur émission au moment de l'exercice des options sur actions attribuées dans le cadre du régime, soit environ 6 % des actions ordinaires en circulation de la société.

B) RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE, RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE FONDÉES SUR LE RENDEMENT ET RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS À VERSEMENT DIFFÉRÉ

Les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement deviennent acquises au cours d'une période maximale de 35 mois et sont exigibles pourvu que le membre du personnel soit encore à l'emploi de la société à la fin de la deuxième année civile suivant celle où les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement ont été attribuées. En ce qui concerne les unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement, le montant de l'attribution à payer à la fin de cette période d'acquisition sera calculé en fonction du rendement total pour les actionnaires par rapport au rendement brut total de l'indice composé S&P/TSX au cours de la période. Le rendement total pour les actionnaires correspond à la plus-value du prix des actions de la société majoré des dividendes versés par action ordinaire de la société, calculée au moment de l'acquisition des droits relatifs aux unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement.

La société dispose d'un régime qui permet notamment aux dirigeants qui n'ont pas respecté les exigences en matière d'actionnariat de convertir la totalité ou une partie de leurs attributions aux termes du régime incitatif à court terme en unités d'actions à versement différé. De plus, les membres du conseil d'administration qui ne renoncent pas à leur rémunération ou qui ont demandé qu'elle soit versée à l'employeur se voient attribuer des unités d'actions à versement différé annuellement, et peuvent convertir une partie de leur rémunération annuelle en unités d'actions à versement différé. Ces dernières sont acquises immédiatement. Le montant de l'attribution à payer est établi selon le nombre d'unités en circulation multiplié par le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours des actions ordinaires de la société à la date du paiement. Les unités d'actions à versement différé seront payées seulement lorsque le dirigeant ou l'administrateur prendra sa retraite ou cessera d'occuper un poste au sein de la société ou de l'une ou l'autre de ses filiales désignées à l'occasion.

La société inscrit son obligation au titre des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement, le cas échéant, dans la période de service au cours de laquelle les droits à l'attribution sont gagnés. Le passif est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution et à chaque date de clôture suivante. Au 31 décembre 2017, le total des charges à payer au titre des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et des unités d'actions à versement différé de la société s'établissait à 40,0 \$, dont une tranche de 10,0 \$ est incluse dans les fournisseurs et autres créditeurs et une tranche de 30,0 \$, dans les autres passifs non courants (en 2016, 34,0 \$, 6,5 \$ et 27,5 \$, respectivement, pour les unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions à versement différé).

Le montant maximal à payer ne peut être connu qu'au moment où les attributions doivent être payées et est fonction du rendement total pour les actionnaires de l'attribution jusqu'au paiement. La charge à payer est calculée à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours des actions ordinaires de la société à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel qui prévoient un règlement en trésorerie est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur entre la date d'attribution et la date d'évaluation sont portées à l'état consolidé du résultat net au cours du délai d'acquisition, avec une variation des passifs courants ou non courants qui en sont la contrepartie, en fonction de la période à laquelle l'attribution devrait être versée. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé une charge au titre de la rémunération et des avantages et des frais de vente et charges générales et administratives de 11,2 \$ et de 2,7 \$ respectivement (en 2016, respectivement 16,1 \$ et 10,4 \$) à l'égard des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et des unités d'actions à versement différé.

La société a conclu une série de swaps sur rendement total qui reproduisent synthétiquement les caractéristiques économiques de l'achat par la société de ses propres actions à titre de couverture économique partielle des droits à la plus-value de l'élément des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions à versement différé qui ne repose pas sur le rendement. La société a également conclu une série de swaps sur rendement total à titre de couverture économique des droits à l'appréciation des actions liés aux unités d'actions à versement différé.

La société a classé ses swaps sur rendement total comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et évalue à la valeur de marché la juste valeur des swaps sur rendement total et comptabilise les ajustements qui en découlent dans le résultat net. La société évalue également simultanément à la valeur de marché l'obligation envers les porteurs d'unités et comptabilise les ajustements qui en découlent aux résultats. La juste valeur est fondée sur le cours des actions ordinaires de la société à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La juste valeur des swaps sur rendement total et les obligations envers les porteurs d'unités sont inscrites au bilan consolidé. Les contrats sont réglés en espèces à l'échéance.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, des pertes latentes et des profits réalisés respectifs de 2,1 \$ et de 2,5 \$ ont été comptabilisés dans la charge au titre de la rémunération et des avantages dans les états financiers consolidés (profits latents et réalisés de 4,9 \$ et de 4,9 \$, respectivement, en 2016).

C) RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

La société dispose d'un régime d'achat d'actions à l'intention de ses membres du personnel admissibles. Aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel, les cotisations de la société et celles des membres du personnel admissibles seront utilisées par l'administrateur du régime pour acheter des actions ordinaires de la société sur le marché libre. Chaque membre du personnel admissible peut verser jusqu'à 10 % de son salaire au régime d'achat d'actions des membres du personnel. La société versera à l'administrateur du régime les fonds nécessaires à l'achat de une action ordinaire de la société pour chaque tranche de deux actions ordinaires achetée pour le compte du membre du personnel admissible, jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale de 2 500 dollars par année.

La société comptabilise ses cotisations comme une charge au titre de la rémunération et des avantages lorsque les montants sont versés au régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la charge au titre de la rémunération et des avantages relative à ce régime s'est élevée à 1,9 \$ (1,9 \$ en 2016).

NOTE 25 – AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL

La société offre des régimes de retraite agréés assortis d'un volet à cotisations définies et à prestations définies qui couvrent la quasi-totalité des membres du personnel, de même que des régimes de revenu complémentaire à l'intention de ses cadres dirigeants. Le coût de ces programmes est capitalisé à l'heure actuelle, à l'exception des régimes de revenu complémentaire de NGX et des régimes de revenu complémentaire de la MX, dont une tranche est garantie par une lettre de garantie. La société offre également d'autres avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi comme des prestations complémentaires pour soins médicaux et dentaires, qui sont financés au fur et à mesure et au moyen de cotisations par des membres du régime dans certaines circonstances.

A) RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les charges sont inscrites dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net à mesure qu'elles sont engagées. La charge totale constatée à l'égard du régime à cotisations définies de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevée à 7,5 \$, ce qui représente la cotisation de l'employeur pour la période (7,1 \$ en 2016).

B) RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

La société détermine la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la date de clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite enregistré aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2016, et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2019. Pour les régimes de revenu complémentaire de TSX, les évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de la capitalisation ont été effectuées en date du 31 décembre 2016, et les prochaines évaluations doivent être effectuées en date du 31 décembre 2017. Pour les régimes de revenu complémentaire de la CDS, une évaluation aux fins de la capitalisation doit être effectuée annuellement; l'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été réalisée en date du 1er janvier 2017 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1er janvier 2018. Finalement, en ce qui concerne les régimes d'avantages complémentaires de retraite, la date d'évaluation était le 31 décembre 2015, les résultats étant extrapolés au 31 décembre 2017, et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1er mai 2018.

Le bilan consolidé de la société aux 31 décembre comprend les actifs au titre des prestations constituées et les obligations au titre des prestations constituées relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de la société, comme l'expose le tableau ci-après :

	· ·	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		s d'avantages es de retraite
	2017	2016	2017	2016
Actifs au titre des avantages du personnel	7,6 \$	9,4 \$	- \$	- \$
Avantages du personnel à payer	(0,5)	(2,3)	(16,9)	(14,4)
	7,1 \$	7,1 \$	(16,9)\$	(14,4)\$

Les avantages du personnel à payer présentés dans le bilan consolidé comprennent également les obligations en vertu du régime d'avantages postérieurs à l'emploi qui s'élèvent à 1,3 \$ (1,0 \$ en 2016).

L'obligation nette de la société au titre des régimes de retraite et des régimes de revenu complémentaire est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée et la juste valeur des actifs de tout régime doit en être déduite. Les avantages sont fondés sur la rémunération et les années de service. L'obligation nette de la société au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures, actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Aux termes de ces régimes, les taux d'actualisation utilisés sont fondés sur le rendement d'obligations de sociétés canadiennes cotées AA.

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qui se fonde sur les meilleures estimations de la direction et qui utilise la méthode des prestations projetées au prorata des services. Si le calcul donne lieu à un excédent, les normes comptables exigent qu'un montant maximum soit fixé à hauteur duquel cet excédent peut être comptabilisé en tant qu'actif. Le montant total de l'actif au titre des régimes à prestations définies que la société peut constater est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs d'un excédent du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour déterminer un avantage économique, les exigences de financement minimal découlant des évaluations actuarielles les plus récentes sont également prises en considération. Un avantage économique est disponible si la société peut le réaliser à un moment quelconque pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des obligations des régimes.

Le tableau qui suit présente la composition des actifs et des passifs au titre des avantages du personnel.

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes complémentaires	•
	2017	2016	2017	2016
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	114,3 \$	108,5 \$	14,4 \$	13,0 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,9	2,5	0,9	0,8
Coût financier	4,3	4,3	0,6	0,5
Prestations versées	(12,2)	(4,4)	(0,5)	(0,5)
Cotisations des membres du personnel	0,1	0,2	_	_
Pertes actuarielles (gains actuariels)	5,3	3,2	1,7	0,6
Vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4)	(2,0)	-	(0,2)	_
Solde aux 31 décembre	111,7 \$	114,3 \$	16,9 \$	14,4 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	121,4 \$	113,8 \$	- \$	- \$
Produits d'intérêts	4,6	4,7	_	_
Cotisations de l'employeur	1,5	4,7	0,5	0,5
Cotisations des membres du personnel	0,1	0,2	_	_
Prestations versées	(12,2)	(4,4)	(0,5)	(0,5)
Frais d'administration des régimes	(0,4)	(0,4)	_	_
Gains actuariels	3,8	2,8	-	_
Juste valeur aux 31 décembre	118,8 \$	121,4 \$	- \$	- \$
Actif (passif) au titre des prestations constituées aux 31 décembre	7,1 \$	7,1 \$	(16,9)\$	(14,4)\$

Les actifs du régime se présentent comme suit :

	Pourcentage des actifs du reg		
Catégorie d'actifs	31 décembre 2017	31 décembre 2016	
Titres de capitaux propres	47,1 %	49,9 %	
Titres de créance	36,7 %	34,2 %	
Autres	16,2 %	15,9 %	
	100,0 %	100,0 %	

Les actifs des régimes comprennent des unités détenues dans un fonds commun de placement qui détient des obligations non garanties de Groupe TMX Limitée. Ces obligations non garanties représentent moins de 0,100 % de la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2017 (0,070 % en 2016).

MX a fourni une lettre de garantie d'un montant de 0,6 \$ (0,6 \$ en 2016) en faveur du fiduciaire du régime de revenu complémentaire de la MX et elle a utilisé à cet effet une partie de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée (note 12).

Le coût des services, qui représente les avantages s'accumulant pour les membres du personnel, ainsi que le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime, sont comptabilisés dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net.

Les composantes des coûts au titre des régimes à prestations définies de la société constatés au cours de l'exercice clos le 31 décembre sont présentées ci-dessous :

	· ·	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		s d'avantages es de retraite
	2017	2016	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,9 \$	2,5 \$	0,9 \$	0,8 \$
(Produit) coût financier, montant net	(0,4)	(0,4)	0,6	0,5
Frais d'administration des régimes	0,4	0,4	_	_
Charge nette au titre des régimes comptabilisée à l'état				
consolidé du résultat net	1,9 \$	2,5 \$	1,5 \$	1,3 \$

La société comptabilise tous les gains et pertes actuariels découlant de ses régimes à prestations définies et de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les gains ou les pertes actuariels sont portés au poste « Rémunération et avantages » à l'état consolidé du résultat net. Quand il y a modification des prestations d'un régime, la quote-part des avantages complémentaires au titre des services passés rendus par les membres du personnel ayant fait l'objet de la modification est comptabilisée immédiatement dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net.

Le total des gains actuariels et des pertes actuarielles et l'incidence du plafonnement de l'actif comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent comme suit :

	· ·	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		es d'avantages res de retraite
	2017	2016	2017	2016
Incidence de la démographie	2,3 \$	- \$	1,0 \$	- \$
Incidence des hypothèses financières	4,0	4,7	0,7	0,6
Incidence des ajustements liés à l'expérience	(1,0)	(1,5)	_	_
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des produits				
d'intérêts)	(3,8)	(2,8)	_	_
Pertes actuarielles (gains actuariels) dans les autres éléments				
du résultat global	1,5 \$	0,4 \$	1,7 \$	0,6 \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations aux 31 décembre sont les suivantes :

	· ·	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		s d'avantages es de retraite
	2017	2016	2017	2016
Taux d'actualisation (moyenne pondérée)	3,50 %	3,80 %	3,50 %	3,80 %
Taux d'inflation (indice des prix à la consommation)	1,75 %	1,75 %	s.o.	S.O.
Valeur de rachat	3,00 %	3,00 %	s.o.	S.O.
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	3,25 %	s.o.	S.O.

Les hypothèses relatives aux taux de mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et sur des tables de mortalité. La table de mortalité utilisée en 2016 et en 2017 pour les régimes de retraite, les régimes de revenu complémentaire et les autres régimes complémentaires de retraite est la table de mortalité RRA 2014 pour le secteur privé du rapport *La mortalité des retraités canadiens* et l'échelle de projection CPM-B, et la table de mortalité RRA 2014 et l'échelle de projection CPM-B pour les paiements forfaitaires. Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé au 31 décembre 2017 s'élevait à 6,15 %, taux qui diminuera sur une période de 12 ans pour s'établir à 4,50 % (en 2016, le taux était de 6,3 %, taux qui diminuera sur une période de 13 ans pour s'établir à 4,50 %).

Des changements raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, toutes les autres hypothèses demeurant par ailleurs constantes, auraient une incidence sur les obligations au titre des prestations constituées comme l'indique le tableau ci-dessous.

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraites	
(Augmentation) diminution	2017	2016	2017	2016
Diminution de 50 points de base du taux d'actualisation	(7,3)\$	(6,7)\$	(1,2)\$	(1,0)\$
Augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation	6,4	6,0	1,1	0,9
Diminution de 25 points de base des hypothèses liées à l'inflation	-	0,2	s.o.	s.o.
Augmentation de 25 points de base des hypothèses liées à l'inflation	-	(0,2)	s.o.	S.O.
Augmentation de 1 an des taux de mortalité	(2,0)	(1,8)	(0,7)	(0,6)
Diminution de 100 points de base des taux tendanciels initiaux et finaux	s.o.	s.o.	0,8	0,6
Augmentation de 100 points de base des taux tendanciels initiaux				
et finaux	s.o.	S.O.	(0,9)	(0,7)

En 2018, la société prévoit verser des cotisations d'environ 3,6 \$ aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite. Les montants supplémentaires à verser aux termes des régimes de revenu complémentaire de la société seront déterminés par la direction lorsque les évaluations auront été établies.

NOTE 26 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série. Aucune action privilégiée n'a été émise.

Chaque action ordinaire de la société confère à son porteur le droit d'exprimer une voix à toutes les assemblées des actionnaires, sous réserve de certaines restrictions imposées à l'égard des droits de vote et de la cessibilité des actions. Aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la société, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

Chaque action ordinaire de la société confère également à son porteur le droit de recevoir des dividendes chaque fois que le conseil d'administration de la société en fait la déclaration. Tous les dividendes que le conseil d'administration de la société déclarera et versera seront déclarés et versés en montants égaux par action sur toutes les actions ordinaires, sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées. Les porteurs des actions ordinaires participeront, sur une même base par action, à toute distribution des actifs nets de la société en cas de liquidation ou de dissolution, sous réserve toutefois des droits des porteurs des actions privilégiées.

Il n'existe aucun droit préférentiel de souscription, d'achat, de rachat ou de conversion rattaché aux actions ordinaires, sauf en ce qui a trait à la vente forcée d'actions ou aux dispositions de rachat d'actions dans le contexte de l'application de la restriction relative à la propriété des actions avec droit de vote de la société.

Marchés mondiaux CIBC Inc., Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc., directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée, ont tous convenu de maintenir une participation minimale prédéterminée dans la société pour une période de cinq ans à partir du 14 septembre 2012. Au cours de la première année, chacun de ces investisseurs devait détenir au moins 6,25 %, puis, pour chacune des quatre années suivantes, au moins 5,625 % des actions ordinaires de la société qui étaient en circulation au 14 septembre 2012. L'engagement de maintenir une participation minimale prédéterminée dans la société est venu à échéance en septembre 2017.

En 2012, la société a conclu des ententes de nomination avec Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pension du Canada, Marchés mondiaux CIBC Inc., Groupe Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc., directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée (les « investisseurs parties à une entente de nomination »), aux termes de laquelle chaque investisseur partie à une entente de nomination obtient le droit de proposer un candidat à l'élection des administrateurs du conseil d'administration de la société jusqu'à la première des deux occurrences suivantes : a) le 14 septembre 2018; ou b) l'investisseur partie à une entente de nomination cesse de détenir, directement ou indirectement, 5,0 % de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la société au 14 septembre 2012. Au 31 décembre 2017, les ententes de nomination conclues avec Alberta Investment Management Corporation, Scotia Capitaux Inc. et Marchés mondiaux CIBC Inc. avaient pris fin. Au cours des six années postérieures au 14 septembre 2012, si un investisseur partie à une entente de nomination (y compris un investisseur partie à une entente de nomination dont l'entente de nomination a pris fin) désire vendre 0,75 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la société, il doit le faire conformément aux procédures établies convenues par les investisseurs parties à une entente de nomination.

Les transactions suivantes ont été réalisées à l'égard des actions ordinaires de la société au cours de la période :

		entièrement libérées		Capital social
	2017	2016	2017	2016
Solde à l'ouverture de la période	55 021 569	54 392 253	2 896,4 \$	2 861,7 \$
Options exercées	362 167	629 316	19,1	34,7
Solde aux 31 décembre	55 383 736	55 021 569	2 915,5 \$	2 896,4 \$

Les actions de la société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « X ».

NOTE 27 – RELATIONS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

A) SOCIÉTÉ MÈRE

Les actions de la société sont détenues par un grand nombre d'actionnaires et, par conséquent, aucune partie n'exerce un contrôle ultime sur la société. Bien que, collectivement, les investisseurs parties à une entente de nomination détiennent une partie importante des actions ordinaires de la société en circulation, en vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la société, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération des principaux dirigeants, y compris les membres du conseil d'administration, se présente comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	8,2 \$	9,9 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	0,7	1,0
Paiements fondés sur des actions	6,0	15,1
	14,9 \$	26,0 \$

C) AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les investisseurs parties à une entente de nomination détiennent collectivement une part importante des actions ordinaires en circulation de la société. La société et ses filiales font régulièrement affaire avec plusieurs de ces investisseurs parties à une entente de nomination dans le cours normal de leurs activités. Les transactions sont conclues aux cours du marché en vigueur et à des conditions générales du marché.

NOTE 28 – DIVIDENDES

Les dividendes comptabilisés et versés au cours de la période s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les		31 décembre 2016		
	Dividende	Total des	Dividende	Total des
	par action	dividendes versés	par action	dividendes versés
Dividende versé en mars	0,45 \$	24,8 \$	0,40 \$	21,8 \$
Dividende versé en juin	0,50	27,6	0,40	21,8
Dividende versé en septembre	0,50	27,7	0,40	21,9
Dividende versé en décembre	0,50	27,7	0,45	24,7
Total des dividendes versés		107,8 \$		90,2 \$

Le 12 février 2018, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 50 cents par action. La société versera ce dividende, dont le montant total est estimé à 27,7 \$, le 16 mars 2018 aux actionnaires inscrits en date du 2 mars 2018.

NOTE 29 – MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2017, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. Ces normes nouvelles et modifiées doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sauf indication contraire.

• IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients – L'IASB et le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis ont publié conjointement une norme harmonisée sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. La norme IFRS 15 de l'IASB s'intitule Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. Les dispositions précédentes contenues dans les IFRS et les PCGR américains étaient différentes et donnaient souvent lieu à des comptabilisations différentes pour des transactions économiquement similaires. L'IFRS 15 et le référentiel comptable équivalent selon les PCGR américains contiennent un modèle générateur de produits unique qui

s'applique aux contrats conclus avec des clients, exception faite des contrats d'assurance, des instruments financiers et des contrats de location. Ce modèle préconise deux approches pour comptabiliser les produits des activités ordinaires, soit à un moment précis, soit progressivement. Le modèle prévoit l'analyse de transactions en cinq étapes pour déterminer si les produits peuvent être comptabilisés ainsi que le montant et/ou le moment de la comptabilisation de ceux-ci. De nouvelles estimations et de nouveaux seuils sur lesquels fonder le jugement ont été établis et ils pourraient influer sur le montant ou le moment où les produits des activités ordinaires seront comptabilisés. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 15 a été fixée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 moyennant l'application rétrospective intégrale, l'application rétrospective assortie de mesures pratiques facultatives ou une méthode prospective modifiée en plus des obligations d'information.

La société a entrepris l'évaluation de chaque source de produits d'importance en fonction du modèle en cinq étapes prescrit pour déterminer l'incidence sur le moment et le montant de la comptabilisation des produits. Selon cette évaluation, la Société a déterminé que cette norme n'aura une incidence que sur le moment de la comptabilisation des produits tirés des droits d'inscription. Cependant, il n'est pas prévu que cette incidence soit significative. La société a l'intention d'adopter l'approche de l'effet cumulatif de transition à l'IFRS 15.

La société évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 15 sur les sources de produits de Trayport. Elle ne s'attend toutefois pas à ce que l'incidence soit significative.

• IFRS 9, Instruments financiers – L'IFRS 9 remplace les lignes directrices de l'IAS 39, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation, en ce qui concerne le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, et les nouvelles normes en matière de comptabilité de couverture. Les actifs financiers doivent être classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale, soit le coût amorti, soit la juste valeur. Dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction de l'option de la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables aux fluctuations du risque de crédit sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global tandis que la part restante des variations est comptabilisée dans le résultat net. L'IFRS 9 prévoira qu'un plus grand nombre de stratégies de couverture seront admissibles à la comptabilité de couverture, fera intervenir plus de jugement en ce qui a trait à l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture et inclura un seul modèle de dépréciation de la perte attendue prospective. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 a été fixée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'application anticipée est autorisée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour évaluer le classement et l'évaluation de ses actifs financiers, la société a procédé à l'analyse de son modèle économique de gestion des actifs financiers, des caractéristiques respectives des flux de trésorerie et des modalités contractuelles de ces actifs. Pour évaluer la dépréciation de ses instruments financiers, la société a relevé les actifs et les catégories d'actifs qui entrent dans le champ d'application et a appliqué une approche simplifiée ou une approche en trois étapes pour la dépréciation en fonction des changements dans la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. L'adoption de l'IFRS 9 devrait donner lieu à une modification de la méthode comptable de la société visant la comptabilisation, le classement et l'évaluation des instruments financiers. Cependant, il n'est pas prévu que cette incidence soit significative. La Société entend adopter l'IFRS 9 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018.

- Améliorations annuelles Cycle 2014-2016 (modifications de l'IFRS 1 et de l'IAS 28) Les modifications éliminent les exemptions périmées visant les nouveaux adoptants prévues par l'IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière, et précisent que le choix d'évaluer une entreprise associée ou une coentreprise à sa juste valeur aux termes de l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, en ce qui a trait à une participation détenue directement, ou détenue indirectement par l'intermédiaire d'une société de capital-risque ou de toute autre entité admissible, peut se faire en fonction de chaque participation. Les modifications entrent en vigueur rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a l'intention d'adopter ces modifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. À l'heure actuelle, la société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.
- Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*) Les modifications clarifient la comptabilisation des incidences des conditions d'acquisition des droits liés à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, ainsi que la comptabilisation d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions faisant en sorte qu'il passe d'un règlement en trésorerie à un règlement en titres de capitaux propres. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'application anticipée est permise. La société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. La société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.

- IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée (interprétation de l'IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères) - Cette interprétation clarifie la comptabilisation des transactions qui sont assorties du versement ou de la perception d'avances en monnaie étrangère. Cette interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La société envisage d'adopter l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. La société ne s'attend pas à ce que cette interprétation ait une incidence significative sur ses états financiers.
- IFRS 16, Contrats de location L'IASB a publié une nouvelle norme qui propose un modèle unique permettant de déterminer ce qui constitue un contrat de location et sa comptabilisation dans les états financiers. L'IFRS 16 remplace l'IAS 17, Contrats de location, et les directives en matière d'interprétation qui s'y rapportent. L'IFRS 16 utilise un modèle fondé sur les contrôles pour l'identification des contrats de location, lequel fait la distinction entre un contrat de location et un contrat de service selon qu'un actif identifiable est contrôlé par le client. Parmi les modifications importantes qui ont été apportées, il faut souligner l'élimination de la distinction faite entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement, conduisant à la comptabilisation de tous les actifs et passifs, indépendamment du type de contrat. De plus, l'IFRS 16 exige l'application de la comptabilisation dégressive aux charges locatives sur la durée de vie du contrat de location. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 16 s'applique aux exercices qui seront ouverts à compter du 1er janvier 2019 et une application anticipée sera autorisée pour les entités qui ont adopté l'IFRS 15. La société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1er janvier 2019. La société a commencé son évaluation préliminaire de l'incidence éventuelle de cette norme sur ses états financiers consolidés. La portée de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

EN DATE DU 28 MARS 2018

Conseil d'administration

Charles Winograd (Président du conseil)

Associé directeur principal Elm Park Capital Management Comités : Gouvernance; Ressources humaines Siège au conseil depuis 2012

Luc Bertrand

Vice-président du conseil Banque Nationale Groupe financier Comités : Produits dérivés (président); Marché du capital de risque public Siège au conseil depuis 2011

Denyse Chicoyne

Administratrice de sociétés Comités : Finances et audit; Gouvernance; Surveillance réglementaire Siège au conseil depuis 2012

Jeffrey Heath

Administrateur de sociétés Comités : Produits dérivés; Finances et audit Siège au conseil depuis 2012

Martine Irman

Première vice-présidente du Groupe Banque TD; vice-présidente du conseil et chef, Services bancaires aux entreprises à l'échelle mondiale, Valeurs Mobilières TD Comités: Produits dérivés; Marché du capital de risque public Siège au conseil depuis 2014

Harry Jaako

Membre de la haute direction, administrateur et directeur Discovery Capital Management Corp. Comités: Finances et audit; Marché du capital de risque public (président) Siège au conseil depuis 2012

Louis Eccleston

Chef de la direction Groupe TMX Limitée Siège au conseil depuis 2014

Christian Exshaw

Directeur général et chef, Marchés CIBC, réseau mondial Marchés mondiaux CIBC inc. Comités : Produits dérivés Siège au conseil depuis 2015

Marie Giguère

Administratrice de sociétés Comités : Gouvernance (présidente); Surveillance réglementaire Siège au conseil depuis 2011

Lise Lachapelle

Consultante stratégique et économique et administratrice de sociétés Comités : Ressources humaines; Surveillance réglementaire Siège au conseil depuis 2014

William Linton

Administrateur de sociétés Comités : Finances et audit (président); Gouvernance Siège au conseil depuis 2012

Jean Martel

Associé Lavery, de Billy s.r.l./S.E.N.C.R.L Comité : Surveillance réglementaire (président) Siège au conseil depuis 2012

Peter Pontikes

Premier vice-président, Actions de sociétés ouvertes Alberta Investment Management Corporation Comités : Gouvernance; Marché du capital de risque public Siège au conseil depuis 2015

Gerri Sinclair

Directrice générale, Kensington Capital Partners Consultante en technologie numérique et administratrice de sociétés Comités : Ressources humaines; Marché du capital de risque public Siège au conseil depuis 2012

Kevin Sullivan

Président du conseil adjoint GMP Capital Inc. Comités : Produits dérivés; Marché du capital de risque public Siège au conseil depuis 2012

Anthony Walsh

Administrateur de sociétés Comités : Finances et audit; Marché du capital de risque public Siège au conseil depuis 2012

Eric Wetlaufer

Directeur général principal et chef mondial, Placements sur les marchés publics Office d'investissement du Régime de pensions du Canada Comité : Ressources humaines (président) Siège au conseil depuis 2012

Michael Wissell

Vice-président principal, Groupe des constitutions de portefeuille Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario Comités : Produits dérivés; Ressources humaines Siège au conseil depuis 2014

Comité de direction du Groupe TMX



Louis Eccleston
Chef de la direction
Groupe TMX



Mary Lou Hukezalie Première vice-présidente et chef du groupe des ressources humaines Groupe TMX



Jean Desgagné
Président et chef de
la direction, Solutions
globales, perspectives et
stratégies d'analyse TMX
Groupe TMX



John McKenzie
Chef de la direction
financière
Groupe TMX



Président et chef de la direction de la Bourse de Montréal et chef, Activités globales de négociation Groupe TMX

Luc Fortin



Jay Rajarathinam
Chef de l'information
Groupe TMX



Cheryl Graden

Première vice-présidente, chef du groupe des affaires juridiques et commerciales, de la gestion des risques d'entreprise et des relations gouvernementales, et secrétaire générale Groupe TMX

Information à l'intention des actionnaires

Inscription boursière

Bourse de Toronto Symbole boursier « X »

Auditeur

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Toronto (Ontario)

Agent des transferts d'actions

Adresser toute demande d'information sur le transfert des actions à l'agent des transferts :

Compagnie Trust TSX 100 Adelaide Street West Bureau 301 Toronto (Ontario) M5H 4H1

T +1 416 361-0930, poste 205

+1 866 393-4891 (Sans frais)

F +1 416 361-0470

tmxeinvestorservices@tmx.com

Renseignements à l'intention des investisseurs

Service des relations avec les investisseurs :

T +1 416 947-4277 (région de Toronto)

+1 888 873-8392 (Amérique du Nord)

F +1 416 947-4444

tmxshareholder@tmx.com

Marques de commerce

Canadian Best Bid and Offer, Capital Pool Company, CBBO, CDB, CDF, CLS, CPC, Groupe TMX, Market Book, Market-by-Order, Market-by-Price, MarketDepth, NEX, TMX, TMX Datalinx, TMX Group, TMX Atrium, Toronto Stock Exchange, TSX, TSX NAVex, TSXV et TSX Venture Exchange sont les marques de commerce de TSX Inc.

BAX, Bourse de Montréal, CGB, Montréal Exchange, MX, SOLA et SXF sont les marques de commerce de Bourse de Montréal Inc. et elles sont utilisées sous licence.

AgriClear est la marque de commerce d'Agriclear Limited Partnership et elle est utilisée sous licence. Alpha et Alpha Exchange sont les marques de commerce d'Alpha Trading Systems Limited Partnership et elles sont utilisées sous licence.

BOX est la marque de commerce de BOX Market LLC et elle est utilisée sous licence.

Canadian Derivatives Clearing Corporation, Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, CDCC et CCCPD sont les marques de commerce de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés et elles sont utilisées sous licence.

CDS et CDSX sont les marques de commerce de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et elles sont utilisées sous licence.

Shorcan, Shorcan Energy et Shorcan Energy Brokers sont les marques de commerce de Shorcan Brokers Limited et elles sont utilisées sous licence.

Trayport est la marque de commerce Trayport Limited et elle est utilisée sous licence.

Toutes les autres marques de commerce utilisées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Information prospective

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs qui, n'étant pas des faits historiques, sont fondés sur des hypothèses et reflètent les attentes actuelles du Groupe TMX. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles. Nous n'avons pas l'intention d'actualiser l'information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige.

On ne doit pas considérer que l'information prospective représente notre avis à toute date postérieure à celle du présent rapport. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » du rapport de gestion de 2017 pour la description de certains facteurs de risque susceptibles de faire différer sensiblement les événements ou résultats de ceux qui sont actuellement attendus.

Pour plus d'informations

Veuillez communiquer avec le Groupe TMX si vous avez d'autres questions ou besoin de plus de précisions.

Renseignements généraux

300-100 Adelaide St. West Toronto (Ontario) M5H 4H1

T +1 416 947-4229 **F** +1 416 947-4547

info@tmx.com



tmx.com